



SILENCE, ON INTOXIQUE

**FACE AUX LOBBIES,
LA LONGUE BATAILLE
POUR SAUVER
NOTRE SANTÉ**

André Aschieri
est maire de Mouans-
Sartoux, ancien député
des Alpes-Maritimes
et rapporteur parlementaire
sur les risques sanitaires
liés à la dégradation
de l'environnement.
Il a déjà publié
La France toxique.
*Santé/Environnement :
les risques cachés*
(La Découverte, 1999),
où il révélait comment
on avait tenté de faire
barrage à son rapport.

COUVERTURE
Conception et réalisation : Roland Deloi



La Découverte

9 bis, rue Abel-Hovelacque
75013 Paris

À notre insu, les industriels ont introduit, sans les tester, des dizaines de milliers de substances nouvelles dans notre environnement quotidien. Pendant ce temps, les citoyens croient naïvement que les produits toxiques sont interdits avant d'être commercialisés. Ce laxisme incroyable tue des milliers de gens chaque année. Et il fera encore plus de ravages si rien ne change.

Grâce à son expérience à la vice-présidence de la nouvelle Agence française de sécurité sanitaire environnementale, André Aschieri dévoile dans ce livre comment cette situation a conduit à l'explosion des cancers, des pathologies neurodégénératives du cerveau et des maladies émergentes que nous connaissons aujourd'hui. Il révèle les dessous de cette invraisemblable situation : comment les lobbies s'organisent pour paralyser le système de contrôle et d'évaluation des produits, comment ils font pression sur les politiques et cachent le sacrifice d'innombrables vies pour protéger leurs marchés chimiques ou technologiques (pesticides, dioxines, rayonnements, etc.).

André Aschieri raconte très concrètement les combats que doivent livrer les experts qui veulent rester indépendants face aux lobbies industriels et à leurs relais politiques. Il révèle ce que le citoyen ne voit jamais, il nous mène au cœur des négociations et des petits jeux d'influence qui font les grandes compromissions. Ce faisant, il nous alerte sur les prochaines crises sanitaires.



9 782707 146380

www.editionsladedecouverte.fr

16 € ISBN 2-7071-4638-2

ANDRÉ ASCHIERI

Avec la collaboration de Roger Lenglet

SILENCE, ON INTOXIQUE

FACE AUX LOBBIES, LA LONGUE BATAILLE POUR SAUVER NOTRE SANTÉ



VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

André Aschieri

Avec la collaboration de Roger Lenglet

Silence, on intoxique

*Face aux lobbies, la longue bataille
pour sauver notre santé*



La Découverte

9 bis, rue Abel-Hovelacque
75013 Paris

ISBN 2-7071-4638-2

En application des articles L. 122-10 à L. 122-12 du code de la propriété intellectuelle, toute reproduction à usage collectif par photocopie, intégralement ou partiellement, du présent ouvrage est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris). Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est également interdite sans autorisation de l'éditeur.

Si vous désirez être tenu régulièrement informé de nos parutions, il vous suffit d'envoyer vos nom et adresse aux Éditions La Découverte, 9 bis, rue Abel-Hovelacque, 75013 Paris. Vous recevrez gratuitement notre bulletin trimestriel *À La Découverte*. Vous pouvez également retrouver l'ensemble de notre catalogue et nous contacter sur notre site **www.editions-ladecouverte.fr**.

© Éditions La Découverte, Paris, 2005.

Zoé,

Voici quelques mois que tu es venue au monde.

Tu hérites d'un monde où les grandes inquiétudes sont liées aux grands problèmes de la planète. Nous vivons la fin de l'époque où il suffisait de penser en termes de domination, de maîtrise complète de la nature et des hommes, la fin du temps où l'on considérait la nature et l'être humain comme un système inépuisable.

Avec tous les enfants de ta génération, il te faudra prendre en compte la finitude, et donc la fragilité de la planète. Elle n'est pas capable d'augmenter son aptitude à la vie ni de la renouveler si on l'épuise. À cette limite est liée la notion de responsabilité. La gestion planétaire doit servir une politique globale, raisonnable. Il va falloir réfléchir aux ressources en eau, menacées de devenir à peu près imbuables ; à la façon d'obtenir une énergie propre ; aux aliments trop souvent cancérogènes. Vous n'aurez pas d'autre solution pour vous maintenir en vie.

Nous sommes passés de l'âge de la pierre à l'agriculture, puis à l'industrie et aux hautes technologies. Nous avons réalisé des miracles, mais aussi engendré des désastres. Si le progrès était mis au service de l'individu ou de la société, il serait non seulement exploitable, mais souhaitable. Nos problèmes sont issus de la façon dont on l'utilise. Encore aujourd'hui, il est mis presque exclusivement au service du profit. Avec pour conséquence d'altérer gravement le moteur de la vie.

La planète est malade de l'activité humaine. Or l'homme, qui est le seul être à avoir conscience de sa responsabilité sur le reste du vivant, est aussi celui qui fait preuve de la plus grande irresponsabilité.

La Terre se réchauffe, les espèces disparaissent, on s'empoisonne... Pour ceux qui nous dirigent, cela n'a pas d'importance. « Après nous le déluge. »

Il reste aux citoyens le sursaut civique, la révolution pacifique.

Je te dédie ce livre, pour que jamais, Zoé, tu ne perdes espoir. Rien n'est jamais joué d'avance. Si le pire n'est pas exclu, un autre monde reste possible.

André Aschieri, 3 octobre 2005

Introduction

À notre insu, notre environnement quotidien se charge chaque jour de nouvelles substances chimiques, de matériaux aux vertus inédites, d'organismes au génome modifié et d'appareils utilisant des lois physiques ahurissantes. Fruits de la recherche appliquée financée par les industriels, ces inventions et leurs innombrables applications ouvrent des marchés fabuleux. *A priori*, on ne peut que s'en féliciter. Hélas, la plupart de ces produits ne sont pas évalués pour leurs effets sur la santé à faible dose. Et ils ne le sont pas du tout pour leurs effets à long terme. Quant à ceux qui sont testés, ils le sont dans des conditions qui ne permettent généralement pas aux chercheurs de donner un avis indépendant... Cette situation est devenue non seulement insensée, mais clairement criminelle au regard des crises sanitaires de ces vingt dernières années et du savoir accumulé par la communauté scientifique internationale.

Depuis 1997, je me suis battu, en tant que député et rapporteur parlementaire sur les risques sanitaires liés à l'environnement, pour qu'une agence indépendante des pouvoirs économiques et politiques soit créée, dotée des moyens nécessaires permettant d'évaluer en toute objectivité les dangers des nombreuses perturbations et pollutions de nos environnements domestiques, professionnels et naturels. Ce fut un parcours éprouvant et instructif, dont j'ai retracé les grandes étapes dans un précédent livre ¹

¹ André ASCHIERI (en collaboration avec Roger LENGLET), *La France toxique. Environnement-santé : les risques cachés*, La Découverte, Paris, 1999. J'ai raconté dans l'ouvrage les embûches invraisemblables qu'il m'a fallu surmonter pour accomplir la mission officielle que le Premier

Même si j'y rappelais qu'en matière de sécurité contre les nuisances chimiques et physiques tout restait à faire et que les maladies graves et la mortalité explosaient, celui-ci s'achevait sur une bonne nouvelle : l'annonce, en juin 1999, par Lionel Jospin — alors Premier ministre — de sa décision de créer l'Agence de sécurité sanitaire environnementale (AFSSE). Mais depuis cet événement et la publication de l'ouvrage la même année, les péripéties n'ont pas cessé. Bien au contraire, les obstacles se sont multipliés, toujours plus dissuasifs, pour paralyser la mise en place de l'agence et son action. Le cynisme et le mensonge en matière de santé publique ayant redoublé, j'ai continué à me battre.

Les maladies et les décès liés aux perturbations environnementales ont continué aussi de progresser, malgré les connaissances qui se sont accumulées au cours des dernières années. Je retrace ici la suite de ce combat, un combat pour mettre l'agence sur pied et la faire fonctionner, malgré les stratégies utilisées par ceux qu'elle gêne et qui voudraient encore imposer le silence. J'aborde les dossiers sanitaires qu'elle a commencé à traiter, de même que ceux qu'elle devra aborder courageusement sans céder aux formidables pressions qui tentent de la déstabiliser. Ce nouveau livre constitue ainsi un complément d'instruction civique sur les réalités de la décision politique dans la France et l'Europe d'aujourd'hui en matière de santé publique.

Les affaires du sang contaminé, de la « vache folle », de l'amiante et des éthers de glycol, parmi d'autres, ont marqué l'opinion. Elles ont contribué à faire disparaître le préjugé selon lequel les autorités ne laisseraient pas diffuser des produits non testés et ne prendraient pas le risque d'empoisonner la population.

ministre m'avait confiée. J'y ai révélé les pièges qu'on m'a tendus et les pressions qu'on a exercées pour que je rende un rapport « rassurant ». Certes, j'ai réussi à les surmonter et à rédiger le rapport accablant qui s'imposait. En ce sens, *La France toxique* retrace une mission bien accomplie et très instructive sur les pratiques employées par les industriels. Mais la suite des événements a confirmé que ce rapport n'était qu'un début et que les industriels, loin d'avoir désarmé, allaient s'efforcer d'en neutraliser l'impact sur l'opinion et sur les décideurs politiques.

Le présent ouvrage débute au mois de février 1999, un peu avant le dernier événement sur lequel s'achevait *La France toxique*, afin que le lecteur comprenne mieux le contexte dans lequel s'inscrivent ces pages.

Mais elles ont également contribué à mobiliser un nombre grandissant de citoyens conscients que ces tragédies déjà en voie de banalisation ne sont que l'expression inaugurale de l'ampleur des nouveaux drames liés à notre intimité récente avec les centaines de cancérrogènes, de neurotoxiques et d'agresseurs insidieux abusivement autorisés. Désormais, il ne fait plus de doute en effet que ces facteurs jouent un rôle clé dans l'explosion de maladies telles que les cancers (notamment chez les enfants), les troubles du système reproducteur (stérilité, malformations du fœtus, féminisation), les affections neurodégénératives (Alzheimer, Parkinson...), les atteintes immunitaires, l'asthme, les allergies, le stress, etc.

Cette situation tragique ne fait que traduire les attermoissements inexcusables de nos responsables politiques : par crainte de déplaire aux groupes industriels concernés, ils tardent trop à prendre des mesures à la hauteur des enjeux. Dans un contexte de consommation de masse, de standardisation des produits et de mondialisation des échanges, cette mansuétude coupable prend désormais en otage chacun d'entre nous. Derrière le masque du progrès technico-scientifique, la rentabilité dicte en fait des prises de risque qui exposent de plus en plus de monde.

Notre société moderne, avec ses nouvelles molécules inventées chaque jour et ses technologies inédites diffusées à travers toute la planète sans la moindre prudence, fait songer à un avion géant transportant toujours plus de monde alors que sa sécurité n'est pas contrôlée et qu'il porte dans ses cales des fûts de substances hautement toxiques. C'est d'autant plus accablant que ses passagers meurent déjà en grand nombre. Cela ressemble à un film catastrophe, mais ce n'est pas du cinéma.

J'ai décidé d'écrire ce livre à un moment où l'hostilité à l'égard de l'agence de sécurité sanitaire environnementale était à son comble et où les autorités politiques, soumises à de fortes pressions, tardaient à s'engager pour la soutenir. J'ouvre au lecteur les coulisses de cette agence pour qu'il en mesure la fragilité et la nécessité. Je retrace les combats qu'il a fallu mener pour la développer dans un climat très hostile, les attaques portées par des

industriels et des institutions qui souhaitaient activement qu'elle disparaisse ou se plie à leurs intérêts.

Mais je montre aussi comment elle a réussi à relever les défis, à remplir les missions qu'on lui confiait et, finalement, à s'affirmer comme l'outil indispensable d'une société où les risques prennent des formes particulièrement inattendues ou perverses. J'y livre observations et analyses au fil des mois, au gré des événements sanitaires. Certains ont marqué nos mémoires comme les marées noires de l'*Erika* et du *Prestige*, la canicule de l'été 2003 et les épidémies de légionellose. D'autres dossiers portant sur des risques plus graves mais plus surnois méritaient que j'en souligne les enjeux. Tous sont l'occasion de montrer comment l'agence travaille et les périls auxquels nous exposent les dérives de la technoscience et du profit.

J'espère que ce livre contribuera à renforcer les liens entre cette jeune structure et les citoyens dont la vigilance et le soutien lui sont indispensables pour remplir ses missions, à commencer par la plus essentielle : garantir l'indépendance des évaluations menées dans le domaine des risques sanitaires environnementaux.

Je remercie Serge Rodrigues pour ses conseils judicieux dans la rédaction de ce livre et pour sa collaboration d'une exceptionnelle qualité.

1

L'Agence de sécurité sanitaire qui fait peur

Un accouchement difficile

Fin février 1999. Depuis trois mois, je n'ai pas le moindre écho du Premier ministre, Lionel Jospin. Le rapport sur les risques sanitaires liés aux perturbations chimiques et physiques de l'environnement que je lui ai remis le 21 novembre 1998 soulignait pourtant l'urgence d'agir. Son contenu est-il trop embarrassant ? La gravité des informations qu'il contient impose pourtant de protéger sans retard la population.

Mes conclusions étaient claires : chaque mois qui passe est un mois perdu pour agir contre les produits les plus toxiques qui tuent déjà de nombreuses personnes. Je m'use à le répéter aux responsables que je croise, mais le mutisme des ministères est absolu. Une gangue de silence enserre désormais le dossier. Dès que j'évoque le problème des toxiques et de l'agence de sécurité à mettre sur pied, le temps se fige, les plus expressifs se ferment. Comme s'il fallait s'en remettre à je ne sais quelle divinité. Le moindre mot sur le sujet paraît désormais absurde. On peut bavarder de tout, sauf de ça. Personne ne sait rien, n'ose émettre un son. Une obscure délibération, un combat ténébreux semble maintenant devoir se dérouler dans une antichambre sacrée, mais sans témoin. Les choses sont à présent entre les mains de Lionel Jospin.

Je sais que le Premier ministre est surchargé de travail. Mais comment rester patient en pensant aux enjeux immédiats ? « Il est

au four et au moulin, il ne délègue qu'un minimum de tâches », dit-on. Cela confirme ce que j'ai appris. Jospin n'est pas du genre à laisser les autres prendre les décisions à sa place et il est scrupuleux. Il tient à lire de près tous les documents qu'on lui fait signer, contrairement à d'autres, alors ça prend du temps... Il va jusqu'à concevoir lui-même le contenu de ses discours et revoit avec son homme de plume, Aquilino Morelle, chaque phrase dans sa plus juste expression. Et il est terriblement sollicité : élus, ligues, Églises, syndicats, associations, tous le pressent pour obtenir un avis, un aval, un soutien, un ruban à couper, un discours... Beaucoup craignent de le voir s'épuiser à se démultiplier ainsi sur tous les fronts. Ses adversaires politiques s'en réjouissent, affirmant qu'il ne tiendra plus longtemps à ce rythme et qu'il sera « vidé » avant l'élection présidentielle...

Sur le rapport que je lui ai remis, rien ne perce, ce qui rend l'attente encore plus pénible. Au fil des semaines, je passe du doute à la colère, le dépit succède aux maigres espoirs qui subsistent de le voir prendre la mesure qui s'impose en priorité : créer au plus vite cette agence qui résistera aux jeux d'influence des industriels. Je m'exhorte encore à la patience et me raisonne, mes interrogations reprennent, lancinantes. Qu'est devenu mon rapport en franchissant la porte de son cabinet ? Jospin a-t-il pu prendre le temps de vraiment le lire ou bien a-t-il demandé qu'on le lui résume ? Que valent ceux qu'il a consultés pour s'en faire une idée éclairée ? Qui reçoit-il à ce propos, quels conseillers « dévoués » l'orientent à ce sujet ? Quelles négociations mènent-ils avec les groupes influents ? Le président de la République, Jacques Chirac, politiquement plus proche des secteurs industriels concernés, intervient-il pour neutraliser le projet de l'agence ? Impossible d'obtenir le moindre renseignement. Chaque jour qui passe me désole un peu plus et accroît mon sentiment que la bonne solution s'éloigne.

On m'avise de la mobilisation des représentants industriels des secteurs les plus concernés, l'Union des industries chimiques en tête, et de tous les adversaires traditionnels d'une évaluation sérieuse des produits dangereux : « Ils multiplient les démarches

auprès du gouvernement pour tuer dans l'œuf ton rapport. Ce qui les inquiète, c'est la proposition de créer une structure vraiment indépendante. » Quand je pense que j'allais jusqu'à préconiser dans ce rapport que l'agence ait le pouvoir d'alerter non seulement les autorités, mais aussi la population en cas de danger !

Puis le silence s'installe à nouveau et les semaines s'ajoutent aux semaines. Tout va-t-il se conclure simplement sur un mutisme définitif ? J'imagine aisément la main qui referme doucement mon rapport et le place sur une pile de dossiers au fond d'un placard... Je ne suis plus seulement inquiet, mais amer, en repensant à tous les bâtons qu'on m'a mis dans les roues, à l'énergie déployée pour mener cette mission jusqu'au bout et aux espoirs qu'elle décevra. C'est donc seulement ça, un rapporteur parlementaire, me dis-je, un député dérangeant qu'on charge d'une enquête pour l'occuper un moment et l'éloigner de l'Hémicycle, le temps de lui laisser croire qu'il va pouvoir changer les choses ? La presse a largement rendu compte du rapport et des dangers que je dénonce, mais cette pression retombe avec le temps.

On aurait préféré que je me détourne du problème, simplement heureux d'avoir attaché mon nom à un rapport et de m'être donné quelque importance. Cette désinvolture m'est profondément étrangère : après avoir vécu avec ce rapport pendant six mois, je continue de me lever chaque matin avec son contenu en tête, j'y repense cent fois dans la journée, je me désole, j'en parle sans cesse, puis il revient même dans mes rêves... Bref, je ne me résigne pas.

Comment des enjeux sanitaires de cette importance pourraient-ils me laisser indifférent ? La chape de plomb qui entoure désormais le dossier me donne l'impression d'être revenu un an en arrière, comme si rien n'avait été dévoilé. J'enrage. Je m'étonne que Lionel Jospin ne me reçoive pas. Betina Laville, sa conseillère technique à l'Environnement, n'est guère bavarde et me laisse volontiers sans nouvelles. Mais en me chargeant de cette mission, Jospin m'a confié une énorme responsabilité. J'ai pris conscience de l'impact des contaminations très au-delà de ce que je savais déjà. En ouvrant la boîte de Pandore des dangers auxquels la

population est exposée, je me suis exposé moi-même au risque d'être submergé par un sentiment d'urgence qui ne cesse plus de grandir. Ma mission est finie, me fait-on comprendre. Rentrez dans le rang, la décision n'est pas de votre ressort, on s'occupe du reste... Non, je ne peux pas et je ne le veux pas. Ce genre de responsabilité ne s'enlève pas comme une paire de chaussettes qui a fait son office. En rendant mon rapport, je n'ai pas rendu du même geste ma conscience.

Je fais le point aussi souvent que possible. Ceux qui vont décider n'ont pas envie de m'entendre. Je devine confusément que des choses se trament, des choses probablement pas très sympathiques puisque les Verts et moi-même ne sommes pas consultés. Il faut agir. Avec Maud Lelièvre, mon attachée parlementaire qui multiplie les ruses pour trouver des informations permettant d'avoir une petite idée de ce qui se prépare au gouvernement, et Serge Rodrigues, mon précieux directeur de cabinet à la mairie de Mouans-Sartoux, qui ne compte pas ses heures de travail, nous décidons deux choses : écrire un livre pour raconter tout ça, pour mettre les pieds dans le plat, dévoiler les pièges et les stratagèmes qu'on nous a tendus pour vider le rapport de son contenu, les prouesses que nous avons dû accomplir pour les déjouer. Certes, le milieu politique ne va pas aimer ça du tout. Cela risque d'entraîner des remous et je vais me faire beaucoup d'ennemis, mais il faut absolument révéler au public tout ce qui s'est passé et les dangers auxquels on l'expose. Nous prenons contact avec François Gèze, qui dirige les Éditions La Découverte, réputé pour son sérieux et son courage politique. L'éditeur nous met en contact avec Roger Lenglet, philosophe et journaliste d'investigation, spécialiste de santé publique et du lobbying. Nous analysons tous les documents que j'ai rassemblés durant ma mission. Nous croisons les informations et reconstituons le puzzle des réseaux d'influence politico-industriels et administratifs qui neutralisent l'évaluation toxicologique dans notre pays. Ma mémoire est encore toute fraîche et j'ai conservé mille notes. Le livre prend forme.

Seconde idée : je décide de rédiger avec les députés Verts une proposition de loi pour bâtir le système de sécurité sanitaire environnementale préconisé dans le rapport. Le gouvernement sera alors bien obligé de se prononcer. L'initiative se révèle heureuse. Aussitôt, l'ambiance de paralysie qui s'était installée s'envole. La joie revient et notre rédaction avance à grands pas. Ça se sait vite. Résultat, j'apprends bientôt que les députés PS entreprennent de bâtir une loi similaire... L'événement est éloquent. Cela signifie clairement que le gouvernement a finalement pris sa décision : il va créer l'agence et il n'a pas l'intention d'en laisser la paternité aux Verts. La situation est débloquée ! Cependant, la bataille autour des différents articles de loi s'annonce rude.

Au même moment, tandis que la rédaction des deux textes concurrents avance, un autre événement ramène la sécurité sanitaire sur le devant de la scène : le 28 mars 1999, l'Agence des aliments (AFSSA), créée neuf mois auparavant¹, voit enfin ses décrets d'application sortir pour fixer concrètement son existence. Ces décrets portent hélas la marque des pressions de l'industrie agroalimentaire, visant à limiter le pouvoir du nouvel organisme qui doit empêcher que nos assiettes nous empoisonnent. Le sénateur Claude Huriet (Union centriste), qui en avait porté le projet, est déçu et le fait savoir. L'Agence des aliments aura en effet la mission d'évaluer les denrées, mais pas celle de les contrôler. De plus, certains de ses directeurs seront nommés par les ministres, ce qui ne favorisera pas leur autonomie. C'est dommage et ce n'est pas de bon augure pour l'indépendance de la future agence santé-environnement.

Les mois passent à nouveau et le gouvernement reste toujours silencieux. Des informations remontent tout de même vers moi, elles concernent les industriels et leurs lobbyistes : « La pression monte, ils multiplient les démarches et les arguments... » Ils redoutent les conséquences économiques et les éventuels procès

1 L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments a été créée par la loi du 1^{er} juillet 1998, dans la rédaction de laquelle je m'étais fortement investi. Cette loi repensait l'ensemble du système de sécurité sanitaires de notre pays en créant l'AFSSA, l'InVS, l'AFSSAPS et l'Établissement français du sang.

liés à la mise en évidence de la nocivité de substances et d'appareils largement commercialisés, sans parler de ceux qui sont encore en projet et qui suscitent déjà l'intérêt de nombreux investisseurs. Les industries concernées, très nombreuses mais représentées par des cabinets de lobbying qui couvrent des secteurs entiers de l'économie, brandissent l'argument de l'emploi, la menace de délocalisations vers des pays aux réglementations sanitaires moins contraignantes. Je sais que, face aux géants, rien n'est définitivement gagné, surtout en politique. L'attente reprend, nous entrons dans un nouveau tunnel...

Pourtant, il ne se passe plus une semaine sans que l'actualité porte à la une de la presse un grave problème sanitaire mettant en cause des agressions de l'environnement et des pratiques industrielles inadmissibles. L'Erika et son fioul toxique, le poulet à la dioxine, la « vache folle », le naufrage du *Ievoli Sun*, les risques liés aux OGM, l'effet de serre, les milliers de décès prématurés dus à la pollution de l'air... Et d'autres encore ! Les crises se succèdent si rapidement qu'elles se chevauchent, les rapports aussi. Comme des bulles qui remontent à la surface de plus en plus nombreuses, symptômes d'une situation générale qui s'aggrave en profondeur. Le besoin d'un dispositif de sécurité sanitaire à la hauteur ne s'est jamais fait autant sentir. Ce contexte terriblement négatif va-t-il jouer un rôle positif en poussant le gouvernement à montrer qu'il réagit ? De fait, tous les groupes parlementaires sont d'accord pour soutenir l'initiative des députés Verts de faire inscrire une proposition de loi créant l'agence. Le 26 mai 1999, je dépose ma proposition à la présidence de l'Assemblée nationale. À présent, il va falloir encore trouver une ouverture dans le calendrier parlementaire pour la soumettre au vote des députés... Mais je sais d'ores et déjà qu'il me faudra attendre un an ! Les Verts ne disposent en effet que de deux « fenêtres parlementaires » dans la législature pour présenter un texte de cette nature. La prochaine fenêtre, programmée pour avril 2000, est la seule possibilité qui nous est offerte pour faire passer la loi, nous l'utiliserons donc.

Parallèlement, le PS dépose son propre projet. Cette situation de doublon, assez croquignollette, montre clairement que les élus

socialistes préfèrent avoir la paternité de cette loi que de la laisser porter par un Vert, sinon ils se seraient contentés d'amender mon texte en commission. Leur objectif est visible : cette loi fera une bonne publicité au PS. Par ailleurs, cela montre aussi que s'ils n'y sont pas opposés, ils la préfèrent plus souple. Car leur version n'est qu'une pâle copie de mon texte que les rédacteurs ont manifestement modifié pour laisser place à un certain flou législatif qui permettra aux industriels, s'il est voté, de négocier discrètement ses ultimes contours au moment des décrets et d'obtenir des infléchissements favorables à leurs intérêts. En un mot, cette proposition de loi accoucherait d'une agence sans moyens.

Il me faut donc manœuvrer pour éviter que mon projet ne soit vidé de son contenu ou simplement remplacé par le texte du PS. Plutôt que de m'y opposer simplement, il me semble urgent de trouver des alliés, quitte à compliquer la situation à outrance. C'est bientôt chose faite, grâce au député apparenté communiste Jean-Pierre Brard qui dépose à son tour une proposition de loi presque identique à la mienne... Cette fois, la confusion est à son comble, les pistes sont brouillées, la version du député-maire de Montreuil étaye mon texte et les choses se rééquilibrent à mon avantage. Quelques jours après le dépôt des trois textes, la commission des affaires sociales décide de clarifier la situation : elle choisit le mien, du fait que j'ai été à l'origine du projet d'agence en obtenant la promesse d'une mission parlementaire sur le sujet en 1997. Mais ce n'est qu'une petite victoire, car il faudra se battre pour que le texte ne soit pas mis en pièces à coups d'amendements.

Vers une démocratie sanitaire ?

La journée du 29 juin 1999 s'annonce très ordinaire, quand le téléphone sonne... C'est Matignon : « M. Aschieri, le Premier ministre va annoncer demain la création de l'agence santé-environnement lors de sa conférence sur les États généraux de la santé... » J'ai bien entendu, Jospin va finalement créer l'agence !

Comment expliquer cette décision ? Certes, la presse a fait le meilleur accueil au rapport, mais après les longs mois de batailles, les coups tordus que j'ai dû affronter dans les coulisses du Parlement pour mener à bien cette mission dérangeante et la pression des lobbies industriels auprès de Matignon, je ne m'attendais pas à une issue aussi favorable. Nos initiatives au sein du Parlement l'ont peut-être convaincu d'agir enfin.

Le lendemain, comme prévu, Jospin annonce la création de l'agence sous le crépitement des flashs. Les journalistes se bousculent autour de lui. Personne ne s'attendait à cette annonce, hormis quelques proches. En fait, tout ce beau monde est venu pour saluer la clôture des États généraux de la santé, une consultation de l'ensemble des acteurs de la santé dans chaque région de France lancée en octobre 1998 pour cerner les besoins sanitaires, les craintes et les problèmes rencontrés à tous les niveaux. C'est un souffle de démocratie dans le monde de la santé, qui a permis à de nombreuses associations de s'exprimer et de fixer des objectifs prioritaires de prévention. Enfin, des questions de santé publique ont pu émerger au-delà d'une vision limitée aux soins médicaux ! Les problèmes de santé au travail, en particulier... Ces États généraux ont rappelé aux autorités la pertinence du vieux précepte « mieux vaut prévenir que guérir ». Une pertinence élémentaire mais, force est de le déplorer, complètement négligée en matière de politique de santé.

De nombreux citoyens et des associations ont toutefois critiqué la manière dont cette consultation a été organisée, la façon dont les rapports régionaux ont été rédigés afin, dit-on, d'écarter des aspects gênants. Ils ont également pointé les pressions incessantes des corporations médicales cherchant à reprendre le contrôle de l'état des lieux sanitaire et des propositions. Évidemment, ce lobbying médical ne m'étonne pas. Ni les puissantes firmes pharmaceutiques ni les représentants des instances habituellement chargées de répondre aux besoins médicaux de la population n'allaient rester les bras croisés face au risque de voir surgir une représentation des besoins différente et plus orientée vers la prévention. Les maladies engendrent plus de dividendes

pour les actionnaires du secteur pharmaceutique que la prévention. Conception qui entraîne d'importantes conséquences, notamment celle d'engloutir la plus grande partie de l'argent consacré à la santé dans des secteurs de recherche et développement visant à accroître la vente de traitements — lesquels, dans le meilleur des cas, sont utiles mais n'apportent pas de véritables réponses aux causes des maladies. En un mot, pour ceux qui tirent profit des médicaments, de la multiplication des examens et des soins, mieux vaut guérir que prévenir.

De fait, ces États généraux les ont gênés et ils se sont efforcés d'« occuper le terrain ». Les médecins de santé publique qui tentent de briser cette logique infernale s'y sont opposés autant qu'ils ont pu. De même, les rapports régionaux issus de cette immense consultation citoyenne font ressortir la nécessité de donner une vraie place aux usagers à tous les niveaux du système de santé, une place qui ne soit pas seulement consultative (au mépris de leur capacité à faire preuve de discernement devant des dossiers réputés « techniques »), mais qui leur donne la possibilité de rendre les décisions plus transparentes et d'y participer. À tout le moins, c'est un précédent qui montre qu'une consultation directe des citoyens sur des questions essentielles est possible et instructive : elle contredit absolument l'idée exécrable que la population préfère que l'on décide à sa place et que les référendums l'ennuient.

Ces États généraux ont souvent donné lieu à des échanges très vifs dans les forums locaux, beaucoup y ont exprimé leur colère devant toutes sortes d'injustices socio-sanitaires (les inégalités sociales devant la maladie, l'accroissement des inégalités devant la mort lié aux facteurs environnementaux, les difficultés d'accès aux soins pour les populations défavorisées, la raréfaction des médecins dans les régions les plus démunies, etc.). Preuve que la démocratie peut passionner tout le monde quand elle n'est pas concentrée entre les mains d'une assemblée de notables... Comme le souligne Lionel Jospin ce jour-là : « Loin des manifestations convenues aux conclusions préétablies auxquelles nous étions

parfois habitués, ces États généraux ont donné la parole aux Français Et ceux-ci l'ont prise. »

Il rappelle que les catastrophes sanitaires et la faiblesse du système de veille ont été évoquées lors des mille réunions organisées en France. Il souligne la nécessité de disposer enfin d'une « information objective et accessible, qui éclaire la réflexion et précède la décision politique ». Va-t-il annoncer la création de l'agence ? Nous y sommes : « Parce que les pollutions de l'air, des sols et de l'eau, liées aux transports et aux activités industrielles ou agricoles, constituent des enjeux majeurs de santé publique, j'ai décidé de créer une agence santé-environnement. Elle prendra en charge la surveillance et l'expertise des risques sanitaires liés à l'environnement. »

Ma joie se voit. Bien sûr, je n'ai pas la naïveté de croire que nos adversaires vont rester les bras croisés sans réagir. La partie est loin d'être jouée — nous n'en sommes qu'au début ! J'appréhende la réaction des grandes entreprises polluantes et de leurs nombreux relais d'influence. L'annonce de la décision de créer l'agence par Jospin est un acte fort et les déclarations officielles qui l'accompagnent engagent le gouvernement, mais cette orientation peut ensuite être dévoyée ou neutralisée par toutes sortes d'interventions. Je sais qu'il ne manquera pas de « bonnes volontés » pour tenter de transformer cette agence en coquille vide, pour en faire une chambre d'enregistrement qui se laissera dicter des conclusions rassurantes ou minimisant systématiquement les risques. Je n'ai pas l'intention de les laisser agir à leur guise.

Le livre qui fait grincer des dents

Septembre 1999. Mon livre *La France toxique* est prêt. Le service de presse de l'éditeur envoie des exemplaires à chaque média. Comment vont-ils réagir ? Je suis aussi curieux de voir la réaction du milieu politique. Il ne fait aucun doute que certains vont s'étrangler en le lisant. Et les autres ?

Le matin même du jour où il apparaît à la vitrine des libraires, j'aperçois à l'Assemblée nationale Odette Grzegorzulka, députée PS de l'Aisne², avec le bouquin sous le bras. Je le lui ai envoyé, avec une petite dédicace... Manifestement, la lecture l'a remuée, elle fait une tête à me bouffer tout cru ! Il est vrai que j'y dénonce sans détours les raisons pour lesquelles le gouvernement me l'a imposée pour que nous rédigeons ensemble le rapport sur les risques sanitaires, et j'y évoque les résistances qu'elle a multipliées durant l'enquête. Elle ne s'attendait pas à ce que j'expose au fil des chapitres le détail des manœuvres qu'il m'a fallu affronter, ses « oublis » incroyables conduisant à m'écarter de certaines réunions avec les représentants des industriels, ses refus d'écouter les experts les plus dérangeants, les traquenards tendus pour que notre rapport ne soit qu'un énième pensum qui ne dérange personne.

Elle ne sera pas la seule à m'en vouloir. Les politiques n'ont guère l'habitude qu'on éclaire les coulisses de leurs décisions. Ils se prêtent volontiers au jeu des fausses confidences et des petites rumeurs distrayantes, mais la véritable manière dont ils traitent les problèmes, pas toujours très glorieuse, reste secrète. Je m'en suis tenu à une description méticuleuse des faits et des procédés utilisés pour transformer une enquête parlementaire en valse mondaine. Comme le diront des journalistes, « le résultat est décapant ».

Dévoiler les vraies pratiques d'une corporation ne se fait pas, et dans le milieu politique moins qu'ailleurs. Ce qui se fait, c'est de multiplier ses « amis », de montrer qu'on a bien compris les règles, bref de faire carrière en s'appuyant sur les réseaux d'influence qui mènent au pouvoir. Le monde politique, avec ses secrets bien gardés, ses insignifiances, ses chuchotements et ses badinages sur les sujets les plus graves, mime encore, à sa façon, la Cour de Versailles dans ses pires ridicules. Les plus éveillés le regrettent, mais ne prennent jamais le risque de déplaire sérieusement... C'est tout le problème. J'ai voulu faire le travail qu'on m'a confié, sans

² Coauteure avec moi du rapport parlementaire sur les risques sanitaires liés à l'environnement, et protagoniste de la situation qui a rendu la mission si difficile...

céder aux injonctions paralysantes en rencontrant les experts réputés pour leur indépendance, et, surtout, j'ai montré comment beaucoup s'efforcent de plaire aux décideurs en place. Du coup, certains me félicitent. « Quelle audace ! » est l'expression qui revient le plus souvent... Traduction : sous Louis XIV, *La France toxique* m'aurait valu l'exil ou la prison sur ordonnance, voire pire.

C'est un fait, aujourd'hui, la démocratie complique les choses. Des sympathies s'expriment ouvertement, des forces politiques proches du terrain, des militants associatifs sont ravis par ce livre. Des élus réagissent aussi avec chaleur, m'adressent des mots simples et vrais : « La lecture de ton livre me laisse pantois. Il faut que ce cri d'alarme soit entendu dans tout le pays », m'écrit l'élue d'une grande ville de la Côte d'Azur.

Dominique Voynet, ministre de l'Environnement, ne m'en parlera pas. Pourtant, des élus socialistes viennent lui faire grief de mon livre en lui faisant savoir vertement qu'elle « tient mal ses troupes ». Ils oublient que, simple député « apparenté Vert » et non militant du parti écologiste, je reste considéré comme un des rares « électrons libres » du Parlement. Les appareils ont cessé de penser qu'ils pouvaient avoir prise sur moi. Par ailleurs, si « tenir ses troupes » signifie les réduire au silence ou aux rigidités de la langue de bois, le reproche adressé à la ministre est plutôt flatteur. Car si elle ne m'a pas aidé, elle n'a pas non plus été jusqu'à me demander de me taire. Et c'est le signe que, du côté des Verts, le pouvoir n'a pas encore dissous la démocratie et la liberté d'expression. Cela dit, j'attendais davantage de soutien de la part de la première ministre Verte de l'histoire de la République. Dominique ne m'a pas apporté le concours espéré pour ce rapport, qui était pourtant d'une grande importance pour son parti. Va-t-elle se montrer plus active pour défendre la future loi sur la sécurité sanitaire environnementale qui devrait créer une agence indépendante chargée de protéger la population contre les produits toxiques ? Fonder une institution aussi vitale, ne serait-ce pas la plus belle preuve de l'utilité des Verts dans l'Hémicycle ? J'espère toujours en convaincre le groupe des députés Verts.

La presse nationale fait largement écho au livre, les médias régionaux aussi. *Le Parisien*, *Le Canard enchaîné*, *Télérama*, *L'Humanité*, *Libération*, *Le Monde*, parmi bien d'autres, l'accueillent avec des mots forts. Ils s'étonnent et se félicitent qu'un député expose ainsi au grand jour les blocages du système par les grands groupes d'intérêt, au détriment de la santé publique. Les journalistes comprennent qu'il ne s'agit pas seulement d'un livre de révélations sur une situation dramatique, mais d'une réflexion politique fondée sur une analyse sans détour de l'attitude des décideurs soumis aux appareils politiques et aux pressions des lobbies industriels. Les entretiens se multiplient. Sur Canal Plus, où je suis l'invité de l'émission « L'Autre Journal », l'équipe, d'ordinaire portée à s'amuser, écoute avec une attention qui montre, encore une fois, que mes constatations ne laissent personne indifférent. « C'est effrayant », confie un journaliste révolté par les pratiques d'influence qu'il y a découvertes et alarmé par les enjeux sanitaires. « Nom d'un chien, ça fait froid dans le dos ! », me dit un autre.

Dans ma région, Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est aussi un événement. Les journaux y consacrent des pages entières et les télévisions locales y attachent un vif intérêt. Les associations mobilisées sur les problèmes environnementaux depuis des années ou des décennies n'ont jamais entendu les médias de nos départements s'intéresser autant aux pollutions et à leur impact.

Les lettres de lecteurs abondent. Répondre à chacun devient vite impossible. Certains m'écrivent qu'ils y ont appris ce qu'est le travail au quotidien d'un député, quand il veut faire avancer les choses. Ils n'imaginaient pas les pièges qu'il doit éviter, ni la manière dont on décide de notre santé. Le plus important, c'est le nombre de ceux qui me répètent que l'ouvrage « n'est pas seulement inquiétant, il est stimulant ». « Votre livre m'a réconcilié avec le fait politique », m'écrit un psychologue très connu qui publie des best-sellers. D'autres me confient aussi que le spectacle de la vie politique et de ses échecs les avait découragés, mais que ce livre leur redonne envie de se mobiliser. Un ancien élu conclut sa lettre sur ces mots : « Cette lecture m'a redonné espoir dans

certains élus. » Moi qui craignais que les lecteurs en ressortent désespérés...

Des médecins me disent que ce livre leur a fait découvrir la gravité des enjeux sanitaires liés aux agressions environnementales. Cette prise de conscience, tardive pour des professionnels de santé, n'est guère étonnante : les écoles de médecine ne forment guère à la toxicologie, à l'écotoxicologie et pas davantage à l'épidémiologie. De plus, leur approche de la santé n'est jamais collective, hormis le problème des maladies infectieuses. La santé publique reste une spécialité, qui plus est récente. Combien de médecins, par exemple, ont su reconnaître dans la population la progression des cancers dus à l'amiante ? Quels sont ceux qui savent dépister une intoxication au mercure liée à un baromètre cassé dont les petites billes argentées se sont éparpillées dans une maison ? À juste titre, ils ont appris à soupçonner les effets délétères du tabac ou de l'alcool derrière certains cancers et d'autres affections, mais ils ignorent pour la plupart la liste des centaines de cancérigènes et de neurotoxiques qui peuvent contaminer leurs patients dans leur vie quotidienne. Et ce n'est pas leur presse professionnelle qui les informe efficacement sur ces facteurs. Il faut le dire et le répéter : hormis la revue *Prescrire*, qui maintient son indépendance contre vents et marées, la presse professionnelle des médecins est largement financée par les firmes pharmaceutiques qui ont pour objectif de soigner leurs marges en vendant des médicaments et, pour cela, d'entretenir une vision biomédicale de la santé et non une vision de santé publique dépistant les facteurs environnementaux des maladies.

Des intellectuels réputés et des scientifiques de renom, inquiets de voir une part croissante de la recherche scientifique dévoyée vers des objectifs industriels aggravant les risques qui pèsent sur la santé publique, m'écrivent aussi. Ils ont vu dans la situation que je dénonce une confirmation de cette pression politico-économique qu'ils redoutent. Certains y vont un peu fort dans la reconnaissance et me font sourire. Dans un livre où il s'insurge contre les dérives pervertissant la recherche, le physicien et épistémologue Jean-Marc Lévy-Leblond écrit : « Ne faudrait-il donc pas honorer

ceux qui, en amont des scientifiques, leur permettent de mener des recherches utiles ou les empêchent d'en faire de nocives ? À quand le prix Nobel de médecine pour un député qui aura obtenu la création d'une agence de santé environnementale ou pour une association protestataire qui aura bloqué l'utilisation des OGM³ ? » Le principe me paraît très pertinent ! Mais, en ce qui me concerne, je préfère simplement que cette agence fonctionne bien et qu'une telle distinction, un jour, honore un grand toxicologue ou un épidémiologiste.

Au festival du livre organisé en octobre 1999 à Mouans-Sartoux, une longue file d'attente prend forme pendant que je signe les dédicaces. « C'est une belle leçon d'instruction civique », me dit l'un des acheteurs de *La France toxique* pendant que je lui rédige un mot gentil. Je suis touché par toutes les paroles qui donnent du sens à cet ouvrage. Je signerai sept cent trente exemplaires en moins de deux journées ! Et j'entendrai mille remarques chaleureuses qui ne sont pas seulement des compliments de circonstance. Certaines resteront gravées à jamais dans ma mémoire.

Si ce livre a pu permettre aux lecteurs de prendre conscience des enjeux sanitaires de notre temps et de la nécessité de s'intéresser à l'action publique pour que les choses changent, alors il aura été utile. J'ai fait le choix, durant mes cinq années passées au Parlement, de me tenir éloigné des joutes politiciennes. Dédaignant, peut-être à tort, ce qui aurait pu être directement utile à une carrière ou à une réélection. C'est une question de tempérament. La gravité de la situation sanitaire et les carences du système de protection de la population m'imposaient d'agir de toute urgence. Chaque jour, les malades et les morts évitables s'accumulent.

Ce livre aura aussi révélé au public la manière dont les lobbies industriels parviennent à paralyser les dossiers gênants avec l'aide de certaines forces politiques. Il aura montré aux électeurs l'ampleur du cynisme dont sont capables de nombreux responsables, sur fond d'indifférence, de carriérisme et... de lâcheté.

3 Jean-Marc LÉVY-LEBLOND, *Impasciences*, Seuil, Paris, 2000.

La loi enfin discutée en commission

Avant de soumettre ma proposition de loi au vote de l'Assemblée nationale, je dois la présenter à la commission des affaires sociales, qui peut la modifier. Le 5 avril 2000, à la séance de 9 h 30, je rappelle aux membres de la commission le contenu de mon rapport, la progression des maladies liées aux perturbations de l'environnement et l'urgence de créer l'agence... Le président de la commission, Jean Le Garrec (PS), soutient ouvertement ma proposition, sensible lui-même au problème : « La gravité de la situation et la nécessité de créer une agence devraient faire l'objet d'un large consensus. Des situations comme celle des dockers du port de Dunkerque qui ont transporté pendant vingt ans sans aucune protection 80 % de l'amiante français ne doivent plus se reproduire... »

Jean-François Mattéi (DL) s'exprime à son tour, en rappelant qu'il a toujours été convaincu de l'importance sanitaire des facteurs environnementaux et qu'il soutient ma démarche. Bernard Charles (PRG) intervient aussi positivement : « Il faudrait compléter le dispositif en créant une banque d'information indépendante, accessible au public, qui puisse regrouper l'ensemble des données sanitaires... » Le député Alain Calmat (PS), l'ancien champion de patinage artistique, prend la parole pour se déclarer favorable au projet, tout en soulignant au passage que l'agence des produits de santé et celle des aliments fonctionnent bien et représentent des modèles à suivre...

En l'écoutant, je ne peux m'empêcher de penser aux problèmes très sérieux que rencontre l'agence des produits de santé : l'immense majorité des experts auxquels recourt cette agence, chargée d'évaluer l'efficacité et l'innocuité des médicaments, ont des liens d'intérêt avec l'industrie pharmaceutique, sous la forme de participations financières ou de rémunérations, comme le montre le rapport annuel d'activité de cet organisme depuis que ses experts doivent y déclarer leurs liens avec les firmes. Et ce n'est manifestement pas la nomination en 1998, au sein de cette agence, d'un « Monsieur déontologie » chargé de « sensibiliser les

experts aux principes qu'ils doivent respecter » qui a permis de rassurer les observateurs les plus attentifs. *Prescrire*, la seule revue des médecins généralistes indépendante des laboratoires pharmaceutiques, dénonce régulièrement des médicaments plus dangereux qu'utiles, trop rapidement autorisés. Et il ne se passe plus une année sans que des médicaments soient retirés de la vente pour leur trop grande toxicité ou « déremboursés » pour leur inefficacité. Comme le souligne courageusement le professeur Claude Béraud, ancien vice-président de la commission de transparence de cette agence, faute de lui donner les moyens financiers de se doter de ses propres experts en nombre suffisant, « il n'est pas surprenant que les demandes d'autorisation soient examinées avec une grande bienveillance⁴ ».

Jean Le Garrec rappelle judicieusement que « l'Agence de sécurité sanitaire environnementale doit bien évidemment travailler dans la plus totale indépendance par rapport aux industriels. Ses travaux d'évaluation ne doivent donc pas être contraints par des problèmes d'ordre financier : il revient à l'État de prendre en charge ces derniers ». Voilà qui est bien parlé, mais ce n'est pas acquis : l'Assemblée nationale devra faire front pour l'imposer au gouvernement, qui n'a pas exactement prévu les choses ainsi... Toujours bien à propos, le président de la commission des affaires sociales souligne également qu'« il faut séparer strictement les fonctions d'évaluation et les fonctions de gestion des risques ». Autrement dit, les experts de la future agence devront exposer sans détour les dangers des produits et non, comme l'exigent traditionnellement les directions ministérielles jusque-là concernées, présenter leurs évaluations de façon rassurante quand les marchés en jeu sont importants.

Ce point est essentiel : par le passé, la plupart des scandales sanitaires ont été rendus possibles par des rapports d'expertise qui, pour aider à « gérer » la situation de crise, ont édulcoré l'évaluation.

⁴ Claude BÉRAUD, *Encyclopédie critique du médicament*, L'Atelier/Mutualité française, Paris, 2002. À ce sujet, voir également Claude BÉRAUD, *Les Médicaments sans tabou*, Librio/Mutualité française, Paris, 2005.

Les responsables politiques étaient ainsi « blanchis » d'avance pour leurs attermoissements ou leurs complaisances, puisque les experts avaient écrit officiellement que les risques restaient « mineurs », « très improbables », voire « aisément maîtrisables » — comme on l'a vu par exemple dans le cas de l'amiante, avant son interdiction en 1996, obtenue grâce au combat sans relâche d'une poignée de militants acharnés, qui ont montré que ce minéral était responsable de dizaines de milliers de morts en France⁵.

Les députés comme un seul homme

Le 25 avril suivant, le moment est venu de présenter la proposition de loi à l'Assemblée nationale. J'explique aux parlementaires pourquoi il faut compléter le dispositif législatif de sécurité sanitaire. La France possède une agence pour les médicaments et une autre pour les aliments, mais elle n'en compte toujours pas pour les nombreuses autres sources de contamination qui, dans notre vie de tous les jours, nous environnent. Je rappelle l'exemple de l'amiante, qui devrait faire encore cent mille morts dans notre pays et qui vient d'illustrer l'énormité des risques sanitaires que les autorités négligent.

Les députés m'écoutent avec une certaine solennité, le propos ne ressemble pas à ceux qui se succèdent habituellement dans l'Hémicycle : « Les risques pour la santé que recèle notre environnement sont multiples, ils sont diffus et invisibles... La croissance exponentielle des nouveaux cancers, dus à la détérioration de notre environnement domestique ou professionnel, appelle une réponse adaptée. Chaque jour, des dizaines de nouveaux produits chimiques qui entrent dans la composition d'objets de la vie quotidienne sont mis sur le marché sans évaluation toxicologique sérieuse. L'information des citoyens est quasiment inexistante... » Les parlementaires découvrent pour la plupart qu'à chaque

5 Au premier rang desquels le toxicologue Henri Pézerat (voir Roger LENGLET, *L'Affaire de l'amiante*, La Découverte, Paris, 1996).

minute deux nouvelles molécules sont créées et que rien n'est fait pour tester les effets sur la longue durée de celles qui sont utilisées. Ils apprennent aussi qu'entre le début et la fin du xx^e siècle la mortalité due aux maladies infectieuses est tombée de 32 % à 5 % des causes de décès, tandis que celle due aux cancers est passée de 4 % à 30 % ! Une rumeur parcourt l'Assemblée quand les députés entendent qu'on a « constaté en France une augmentation de 67 % des lymphomes et de 46 % des tumeurs du cerveau en seulement dix ans ». Ils ignoraient visiblement aussi que les cancers de l'enfant explosent.

L'intérêt des parlementaires est devenu palpable, d'une autre nature que celui qu'ils affichent traditionnellement lors des discussions de nouvelles lois, plutôt indifférents ou agacés, toujours prêts à guerroyer. Leur attention dépasse à l'évidence les clivages politiques. Le texte de la proposition de loi qui leur a été distribué rappelle aussi que « ce sont bien souvent les plus fragiles, les moins favorisés socialement et économiquement qui sont les premières victimes des agressions de l'environnement modifié. La maîtrise des modifications de l'environnement constitue donc un impératif de justice sociale autant que de santé publique ».

Jean-Pierre Brard intervient. Il défend ardemment ma proposition de loi... Soudain, il brandit mon livre *La France toxique* et lance aux députés : « Il y a tout là-dedans, il faut que tous les élus le lisent ! » Je n'en reviens pas. Le président du Parlement intervient aussitôt : « M. Brard, ce que vous faites est interdit ! » Je suis ému, mais le président n'a pas tort : il est interdit de faire ainsi de la publicité dans l'Hémicycle, même pour un livre de cette nature. Les élus ou les membres du gouvernement peuvent s'afficher avec un énorme cigare aux lèvres dans certaines revues financées par les cigarettiers pour vanter leurs produits à longueur de pages ou porter un toast aux alcooliers devant les caméras de télévision, mais il est proscrit de présenter aux mêmes élus rassemblés un ouvrage qui dénonce les pièges que les industriels leur tendent et les dégâts causés par leurs produits. Mais c'est une autre affaire de santé publique...

La loi est enfin soumise au vote en première lecture. L'Assemblée nationale adopte le texte à l'unanimité. Avec les applaudissements de tous les députés ! L'agence reviendra souvent dans les conversations des élus qui, désormais familiarisés, l'appellent communément par son sigle, l'AFSSE — en le prononçant phonétiquement : lafçeu. Ce nom sonne déjà comme un nom propre, comme celui d'un enfant qu'on nomme alors qu'il est encore en gestation dans le ventre de sa mère.

Mais le parcours de la loi qui porte le bébé ne fait que débiter. Elle doit passer à présent entre les mains des sénateurs, qui vont sans doute proposer des amendements. Si, comme je le pense, ils la modifient, elle devra revenir vers la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, où elle risque encore d'être amendée avant d'être présentée à nouveau à l'ensemble des députés. Cette seconde lecture sera probablement l'occasion d'une joute opposant les députés, dont certains proposeront leurs propres amendements avant de procéder au vote final. Ce va-et-vient peut durer des mois — il en va ainsi de la plupart des textes de loi soumis au Parlement. Ce travail législatif où toutes les composantes politiques peuvent intervenir est en principe garant d'un minimum de débats démocratiques, mais la version adoptée à l'arrivée correspond le plus souvent aux exigences de la majorité et, en coulisses, aux pressions des groupes économiques auprès des élus, pour obtenir que la loi ne nuise pas à leurs intérêts ou, mieux, pour qu'elle les favorise⁶.

Au cours des mois suivants, le courrier que les députés reçoivent dans leur casier du Palais-Bourbon, avant de retravailler le texte, confirme que les lobbies industriels ne baissent pas les bras. Parmi d'autres, le directeur général de l'Union des industries chimiques (UIC), Jean Pelin, écrit aux parlementaires qui, au sein de la commission des affaires sociales, vont se pencher une seconde fois sur le sort de l'AFSSE. Dans sa lettre, il se félicite de

6 Par exemple, une proposition de loi susceptible de toucher aux conditions d'exercice de la médecine verra tous les députés liés à la corporation médicale — ils sont traditionnellement très nombreux — faire corps pour la défendre.

voir l'agence bientôt mise en place, puis il prend soin de rappeler le profil souhaité par le conseil d'administration de l'UIC : « Il apparaît préférable que l'AFSSE n'effectue pas elle-même des travaux d'expertise, mais qu'elle s'appuie en ce domaine sur les compétences existant dans les organismes publics et privés intervenant dans son champ de compétence. » Concernant une agence dont la vocation première est de réaliser des évaluations indépendantes des groupes économiques, le message ne manque pas d'aplomb et il a le mérite d'être clair !

Le représentant de l'UIC fait preuve de la même assurance à propos du « principe de précaution⁷ », en précisant : « Il ne devrait pas générer des législations lourdes et excessives ni aboutir à une remise en cause de la libre circulation des produits liés au marché unique. » Après avoir rappelé que ce principe doit être mis en œuvre de manière « cohérente avec les réglementations déjà en vigueur », le directeur général signale : « Une application excessive et non pertinente devrait donner lieu à des mesures de réparation appropriées. »

Par ailleurs, il rappelle que l'UIC entend bien apporter son précieux concours au fonctionnement de ce nouveau dispositif, qui doit être une « agence d'objectifs et non de moyens » et doit faire appel à tous les chercheurs concernés, « quelle que soit leur origine »... L'aménité du ton cache mal l'inquiétude des industriels, mais elle sonne comme un avertissement. La démarche fait écho aux entrevues que les représentants de l'UIC ont déjà obtenues auprès des députés les plus sensibles.

Les sénateurs préparent l'accouchement

Septembre 2000 : c'est désormais au Sénat de se pencher sur le texte. Le sénateur centriste Claude Huriet s'en réjouit plus

7 Consistant à prendre des mesures conservatoires quand des présomptions suffisantes conduisent à soupçonner qu'un produit risque d'entraîner des dommages graves et/ou irréversibles pour la santé ou l'environnement.

qu'aucun autre. Il est en effet l'un des tout premiers hommes politiques qui, devant les crises du sang contaminé et de la vache folle, ont décidé de s'attaquer aux carences de la sécurité sanitaire en France⁸. En 1998, n'ayant pu obtenir la création d'une grande agence unique couvrant l'ensemble des risques sanitaires, Claude Huriet avait dû se contenter de la création de deux agences, l'une consacrée à l'alimentation et l'autre aux médicaments. Il faut bien reconnaître que si ces deux secteurs sont importants, celui que l'agence santé-environnement aura la responsabilité de couvrir est immense, puisqu'il concerne tous les autres risques (physiques, chimiques, biologiques...), cela dans tous les lieux de vie (naturels, domestiques et professionnels) et tous les milieux (air, eau, sol).

Les sénateurs ont tôt fait d'adopter le texte, en l'assortissant de quelques suggestions, notamment celle de financer l'agence avec les redevances sur les activités polluantes. *A priori*, l'idée peut paraître bonne moralement et économiquement ; mais elle est en pratique dangereuse, car il suffirait que le gouvernement décide un jour de supprimer ou de réduire cette taxe pour remettre en question les ressources de l'agence. Il me faudra donc combattre cet amendement, au profit d'une forme de financement qui engage définitivement l'État. Les sénateurs se montrent plus pertinents en revanche sur la structure de l'agence, en proposant d'y intégrer une partie de l'INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques) et de l'OPRI (Office de protection contre les rayonnements ionisants). Voilà qui lui donnerait du corps, c'est-à-dire des moyens concrets en personnels et en budget lui permettant de travailler aussitôt.

Avec ces amendements sénatoriaux, le texte doit repasser devant l'Assemblée nationale pour être voté. Mais, auparavant, il doit faire l'objet de nouvelles discussions au sein de la commission parlementaire des affaires sociales, pour lui apporter les ultimes modifications qui lui donneront son visage définitif et sa stature véritable. La bataille d'amendements qui s'annonce va porter notamment sur les aspects débattus par le Sénat, mais les débats

seront sans doute plus virulents. Je redoute en effet, derrière les discours de façade qui unissent tous les députés sur des intentions générales évidentes, la volonté de certains de cantonner l'agence à un simple rôle de conseil gouvernemental qui ne dérangerait personne. Au-delà du consensus verbal sur la nécessité de protéger la population par une structure indépendante, les véritables décisions vont donc se prendre maintenant : les ressources qui lui seront attribuées, leur origine, sa composition en personnel, ses pouvoirs réels... Va-t-elle intégrer et regrouper certains services d'organismes publics qui s'occupent déjà de certains secteurs de la sécurité sanitaire environnementale, comme le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières), l'INERIS, l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité, plus spécialement chargé de la santé au travail), l'OPRI, l'IPSN (Institut de protection et de sûreté nucléaire, lié au Commissariat à l'énergie atomique) et plusieurs autres encore ?

Il va de soi que l'agence doit amplifier leur action, impulser des énergies nouvelles et coordonner leurs contributions. Mais je sais que le problème ne se réduit pas à cette vertueuse mise en synergie et que cette dernière ne sera qu'un vœu pieu s'ils ne sont pas vraiment intégrés au sein de l'AFSSE. Le fonctionnement des organismes publics est en effet intimement lié à leur histoire, c'est-à-dire à la tutelle qui les contrôle depuis leur naissance : naître et se développer sous le contrôle d'un ministère ou sous l'influence d'un secteur économique, c'est en porter l'empreinte à tous les niveaux ; le choix des directeurs par les ministres tient compte de leur filière d'origine, des réseaux d'influence qui les portent, etc. Un bon exemple est celui des DRIRE (directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, chargées notamment de surveiller la sécurité des sites industriels), dont le ministère de l'Industrie avait la tutelle : leurs responsables se sont montrés très réfractaires quand, à la fin des années 1990, ils ont été placés aussi sous l'autorité du ministère de l'Environnement (alors dirigé par Dominique Voynet). Au point que la ministre a dû affronter des rétentions d'informations systématiques et un manque de réactivité effarant, malgré ses directives et ses rappels à l'ordre. Il devenait

8 Claude HURIET et Charles DESCOURS, *Rapport sur la sécurité sanitaire*, Sénat, 1996-1997.

clair, pour ceux qui en doutaient encore, que les directeurs nommés par le ministère de l'Industrie n'avaient guère de penchant pour la protection sanitaire et environnementale, mais plutôt pour le développement économique des industries, qu'ils ennuyaient rarement pour des questions de santé publique.

De fait, les différents ministères défendent des vocations ou des intérêts souvent divergents. Je ne m'étonne donc pas d'apprendre que les directeurs de ces diverses structures sont très frileux à l'idée de voir tout ou partie de leur service être intégré à la future agence. Non pas qu'ils craignent de perdre leur autonomie — elle n'existe pas —, mais bien au contraire de devoir l'exercer. C'est souvent leur allégeance originelle à un corps d'État, à un appareil politique ou à des grandes entreprises qui les a portés à la tête de ces organismes, et non leur indépendance⁹. Et, du côté du gouvernement, chaque ministre veut garder sous sa coupe des organismes qu'il contrôle au mieux de ses intérêts. Ainsi, l'OPRI n'a jamais dérangé le lobby nucléaire, l'INRS est encore financé sur les fonds patronaux et compte bien maintenir son cordon ombilical avec le ministère de l'Industrie, qui n'a jamais exigé une évaluation toxicologique sérieuse des produits chimiques mis sur le marché ni des nouvelles technologies... Quant à l'INERIS, bras armé du ministère de l'Environnement, la ministre n'envisage pas qu'il puisse lui échapper, même partiellement, par un rattachement à l'agence, qui l'obligerait à partager son autorité sur lui avec celle du ministère de la Santé. Craint-on aussi que l'INERIS affirme une plus grande indépendance en étant protégé par une agence dont la vocation est plus explicite sur ce point ?

Et que dire d'autres organismes publics dont la mission est de surveiller les dangers sanitaires liés aux pollutions, comme l'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer), chargé notamment d'évaluer la toxicité des produits de la mer en fonction de leur contamination aux métaux lourds ? Ou

du CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment), qui doit veiller en particulier aux problèmes des produits chimiques entrant dans la composition des matériaux de construction ? On le comprend, les enjeux sont considérables et touchent à tous les domaines. C'est bien pourquoi la mobilisation de représentants des intérêts de grandes firmes privées contre un nouveau dispositif destiné à protéger la santé publique peut paradoxalement rassembler presque tous les responsables d'organismes publics contre un projet qui donnerait à l'AFSSE les moyens de travailler sereinement.

Tir de barrage

Le 6 décembre 2000, le texte revient donc devant la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale. Cette fois, les membres de la commission savent que cette étape est décisive et ils vont devoir se dévoiler en prenant des positions plus précises sur les compétences et les moyens précis que la loi va attribuer à l'agence. Je propose un amendement précisant de manière claire que certains risques entreront nécessairement dans son champ de compétence, en particulier ceux qui sont liés aux rayonnements ionisants et non ionisants. La réaction est aussi vive qu'immédiate. Plusieurs députés s'y opposent fermement, prétextant qu'« on risque d'oublier certains dangers par trop d'ajouts ou de précisions ». Pierre Hellier, Jean-Pierre Foucher, Alain Calmat se succèdent pour répéter la même formule à quelques mots près. Odette Grzegorzulka se joint à eux, allant jusqu'à déclarer que « le contrôle du risque sanitaire lié au nucléaire est important, mais il ne peut être inclus dans le champ des compétences de l'agence car il pose un problème très spécifique ». Elle reprend aussi la formule des précédents : « Il faut par ailleurs s'en tenir à une définition suffisamment large pour viser tous les risques possibles et ne pas en oublier. » Même Bernard Charles, de mon propre groupe parlementaire (RCV), intervient sur le même refrain : « En voulant

⁹ En revanche, les chercheurs de certains organismes, tel l'INERIS, et leurs syndicats se montrent très favorables à une intégration à l'AFSSE, contrairement à ce que prétendra Dominique Voynet devant l'Assemblée nationale.

trop définir le champ de compétences, on devient restrictif. » Je veux bien être pendu si ce n'est pas un tir de barrage.

Leur argument ne tient pas car, comme je l'explique aussitôt, le texte peut très bien énumérer des risques tout en précisant qu'il ne s'agit pas d'une liste limitative. Mais les membres de la commission feront comme s'ils n'avaient rien entendu et refuseront que la loi comporte la moindre allusion aux rayonnements. Lorsque je demanderai que la loi stipule, à titre aussi affirmatif mais non limitatif, l'évaluation des risques liés aux organismes génétiquement modifiés (OGM) avant de prendre la décision de les autoriser, ils emploieront de concert la même argutie. Quant à affirmer que le risque nucléaire n'entre pas dans les compétences de l'agence, comme si cela allait de soi du fait de la « spécificité de ce risque », j'en reste saisi. Pourrait-on citer un seul risque qui ne pose pas un « problème très spécifique » ? Cette volonté farouche de ne pas citer ces deux secteurs sensibles n'a de sens que si l'on songe aux enjeux économiques, à la position du gouvernement qui refuse aussi qu'ils soient évoqués, ainsi qu'aux pressions de l'industrie nucléaire et de l'agroalimentaire. La suite des événements me le confirmera.

Je soulève aussi la question des moyens de l'agence et des organismes qui devraient lui être intégrés, notamment l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) et l'Office national de protection contre les rayonnements ionisants (OPRI), dont le Sénat a décidé le transfert total à l'agence. L'OPRI qui, justement, a pour vocation d'intervenir spécifiquement sur le risque nucléaire donnerait à l'AFSSE la compétence qu'Odette Grzegorzulka lui nie. La députée intervient pour défendre un amendement écartant cette intégration : « Il n'est pas opportun d'intégrer l'OPRI et l'INERIS, car leur champ de compétences est plus vaste que celui de l'agence. » Elle défend le principe d'un simple système de conventions à passer entre l'AFSSE et ces organismes, qui se chargeraient alors de faire les études commanditées.

Je reprends la parole : « L'adoption de l'amendement de Mme Odette Grzegorzulka constituerait un retour en arrière par rapport au texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture. » En effet, le principe était alors acquis d'un transfert

d'une partie seulement des organismes concernés. De plus, je souligne combien le montant des ressources que le gouvernement a prévu de donner à l'agence est faible : 37 millions de francs et trente-cinq salariés. À lui seul, l'INERIS compte un budget sept fois supérieur (265 millions de francs) et quatre cent trente personnes, soit douze fois plus de personnel ! Pire encore, les moyens accordés aux autres agences sont incomparablement plus élevés. L'AFSSAPS, qui évalue les médicaments, est dotée de 450 millions de francs et de huit cents emplois. En 1998, le législateur qui a créé en même temps l'agence des aliments (l'AFSSA) en lui intégrant le CNEVA (Centre national d'études vétérinaires et alimentaires), un organisme disposant déjà d'importants moyens pour travailler, l'a dotée d'un budget de fonctionnement de 390 millions et de sept cents agents. En comparaison, avec ses trente-cinq salariés et ses 37 millions de francs, l'AFSSE, qui devra protéger les Français contre tous les autres risques, semble rachitique.

Mais rien n'y fera, l'amendement de la députée de l'Aisne sera voté. L'espoir me reste que l'Assemblée nationale reviendra sur cet aspect le 12 décembre suivant, lors de la prochaine lecture devant l'Hémicycle.

La curieuse attitude de Dominique Voynet

12 décembre 2000. Nous y voilà enfin. Ma proposition de loi passe en seconde lecture devant l'ensemble des députés. Cette séance parlementaire va sceller son sort. Il y a du monde. Dominique Voynet et les élus Verts sont assis sur les bancs de l'Assemblée. Je tenais beaucoup à ce que les Verts portent cette loi sanitaire, j'y avais sensibilisé les uns et les autres en remarquant qu'ils ne paraissaient pas toujours en mesurer l'importance pour leur parti. Mais le soir du même jour, je réaliserai que j'aurais dû insister davantage...

Revenons au vote de la loi. La ministre de l'Environnement, Dominique Voynet, se lève pour prendre la parole, salue les

députés et présente le texte : « Le 25 avril dernier, votre Assemblée a examiné, à l'initiative des députés Verts et d'André Aschieri, la proposition de loi portant création de l'agence... » Elle rappelle quelques crises sanitaires récentes, mais ne dit pas un mot sur l'absence d'évaluation sérieuse de la plupart des produits chimiques, ni sur l'extrême nocivité d'une partie d'entre eux, déjà démontrée par les toxicologues, et pourtant toujours disséminés dans notre environnement quotidien. « De plus en plus, nos concitoyens s'émeuvent d'être confrontés à telle ou telle pollution ou nuisance et ils veulent savoir quelles en sont les conséquences pour leur santé. Il importe donc de renforcer notre dispositif de veille environnementale, en installant, le plus tôt possible, l'Agence de sécurité sanitaire environnementale. » La mollesse de son discours me frappe, on dirait que la ministre a un train de retard sur les raisons qui justifient cette loi : à l'écouter, on pourrait croire que ce vote se justifie surtout par la nécessité de calmer l'opinion publique et non par la gravité objective des dossiers sanitaires. Elle semble sur la défensive, elle avance visiblement contre son gré sur un chemin qu'elle n'a pas choisi. Même les députés de droite qui prendront la parole pour soutenir la création de l'agence auront des arguments plus vifs et plus pertinents ! A-t-elle pris vraiment conscience de l'ampleur des problèmes de santé publique liés aux risques environnementaux ? J'en doute.

Elle annonce les moyens qui lui seront alloués : « Le gouvernement a souhaité doter l'AFSSE de 37 millions de francs... » De nombreux députés expriment leur mécontentement. « C'est dérisoire ! », entend-on. « C'est insuffisant ! », crie Jean-François Mattéi. Ils ont raison, surtout si l'on compare ces moyens à ceux des autres agences. En ce qui me concerne, j'ai bien compris : les autorités ont décidé de... gagner du temps, notamment en repoussant à plus tard la mise en place des ressources qui permettraient à l'agence de procéder sans tarder à l'évaluation des risques les plus urgents. Dominique Voynet, qui avait prévu ces réactions, espère calmer les esprits en ajoutant : « Bien sûr, ces crédits devront croître à l'avenir, pour permettre à l'agence de recruter des experts de haut niveau, à l'autorité reconnue, capables d'assurer

un véritable travail d'évaluation et de synthèse sur les données disponibles, et de définir des axes de recherche dans les domaines de compétence de l'agence. Je ne doute pas qu'ensemble nous obtiendrons au fil des ans les augmentations de crédits nécessaires. »

Je décrypte aussitôt : le gouvernement ne veut pas que l'agence soit dotée de sa propre capacité d'expertise, du moins pas pour l'instant. Il en fait une simple « agence d'objectifs », selon l'expression consacrée pour qualifier l'absence de moyen qui réduit une équipe à lire les travaux publiés par les experts appartenant à d'autres organismes, voire par les experts de l'industrie... C'est exactement ce que demandait l'Union des industries chimiques. Une telle structure peut jouer un rôle d'alerte sur la base des connaissances disponibles, ce qui n'est pas rien compte tenu du fait que les crises que nous avons connues n'avaient même pas pris en compte les études existantes. Mais sa capacité d'anticipation est très raccourcie. Et au regard du nombre de produits et de phénomènes à évaluer, ses moyens restent ridicules. Quant à l'indépendance des études qu'elle devra réunir, elle ne pourra pas la garantir elle-même...

La suite confirme cette vision quand la ministre aborde la structure. Elle s'oppose au Sénat qui, dans ses amendements, plaçait l'INERIS et l'OPRI au sein de l'agence. Dominique Voynet argumente en deux temps. Elle déclare d'abord que le Sénat n'a pas tiré toutes les conséquences de cette intégration, « puisque le regroupement auquel il a proposé de procéder ne concerne que deux organismes parmi tant d'autres susceptibles d'en faire partie ». Nous ne pouvons que tomber d'accord avec sa remarque. Avec mes collaborateurs, nous avons recensé quinze organismes où des chercheurs travaillent sur des problèmes relevant logiquement des compétences de l'agence et qui devraient donc à l'avenir rejoindre la nouvelle structure : l'INRS sur les risques sanitaires liés à l'environnement professionnel ; le Centre scientifique et technique du bâtiment sur les problèmes de traitement du bois, des colles, des fibres minérales d'isolation et autres produits toxiques entrant dans les matériaux de construction ; le BRGM concernant

les dangers liés à la production et à l'usage de certains produits miniers ; l'INSERM, l'Ifremer, le CNRS, le Cemagref, etc. Cette dispersion des toxicologues et des épidémiologistes travaillant sur l'impact des nuisances environnementales est une aberration, car elle leur fait perdre beaucoup de temps en réduisant leurs échanges et en ne permettant pas de coordonner leurs recherches.

Mais, curieusement, la ministre inverse la conclusion logique : « Je suis convaincue que le renforcement de nos capacités d'expertise sera à court terme plus efficacement assuré par une meilleure coordination entre les organismes existants, par le renforcement de ceux-ci et par la création d'une tête de réseau que par leur regroupement au sein d'une agence unique. » Traduction : la situation est très compliquée et la dispersion des experts est très regrettable, donc maintenons cette dispersion et simplifions la situation en créant un dispositif qui va ajouter ses injonctions à celles des directions déjà existantes. Au prétexte du grand nombre d'organismes auxquels il faudrait reprendre des chercheurs, Dominique Voynet refuse d'enclencher ne serait-ce qu'un début d'intégration de l'INERIS ou de l'OPRI. En écho, une voix résonne dans l'Hémicycle : « Très bien ! » C'est celle d'Odette Grzegorzulka. Ce soutien expressif me fait sourire. Ni l'une ni l'autre ne m'ont beaucoup aidé depuis le début de cette longue aventure et leur concorde affichée aujourd'hui est d'une ironie poignante.

Plusieurs députés expriment leur complet désaccord avec la ministre et réclament des moyens plus sérieux. En vain. Dominique Voynet défend l'idée que « l'essentiel des missions de l'INERIS est ailleurs ». Les exemples qu'elle cite me laissent pantois : « L'expertise de l'INERIS est en effet indispensable lorsqu'il s'agit d'évaluer les risques liés à l'explosion d'un silo ou à celle d'un véhicule GPL dans un parking, sujets qui ne sont pas de la compétence de la future agence. » Pas de sa compétence ? Je l'apprends à ma grande surprise.

La ministre ajoute qu'il en ira de même avec l'OPRI, qui restera extérieure à l'agence. « Très bien ! », crie à nouveau Odette Grzegorzulka.

La ministre explique finalement que le gouvernement a écarté toute intégration d'organismes ou de services pour préférer la solution de simples relations contractuelles sur les risques qui seront étudiés : « Les conditions dans lesquelles ces concours pourront être apportés devront être précisées par des conventions qui seront passées entre l'agence et ces établissements. » En reprenant cette formule proposée en commission par Odette Grzegorzulka, Dominique Voynet commet une énorme erreur. On aurait pu croire que la leader des Verts aurait à cœur de défendre le projet d'une puissante agence, capable de réaliser des évaluations en toute indépendance, mais non. Je ne peux me convaincre que la ministre a donné les vraies raisons de son attitude. Elle qui, dès le départ, ne m'a jamais montré qu'elle était prête à soutenir ce projet, elle qui n'a jamais esquissé le moindre geste de soutien pour m'aider à réaliser le rapport sur les risques environnementaux, pourquoi montre-t-elle encore aujourd'hui une telle timidité devant la création de cet organisme qui, outre la protection qu'il permettrait de mettre en œuvre, aurait eu un impact politique considérable en donnant aux Verts et au ministère de l'Environnement un outil d'une ampleur sans précédent ? Au-delà même de l'extraordinaire opportunité manquée pour son parti, je resterai toujours étonné par cette attitude qui a fait rater l'occasion historique d'une prise de conscience collective, d'une « catharsis écologique » aux Français et qui aurait permis aux thèmes environnementaux de prendre enfin la dimension institutionnelle qu'ils méritent.

Je sursaute encore quand elle ajoute : « Dans deux ou trois ans, quand une première évaluation du dispositif sera établie par l'agence elle-même, l'intégration ou le transfert de certains de ces organismes ou de leurs laboratoires pourra être envisagée. » Pourquoi ce curieux délai ? « Nous verrons en effet mieux à ce moment-là, poursuit-elle, si l'AFSSE a su drainer vers les pouvoirs publics l'ensemble des informations produites de façon décentralisée par le réseau d'expertise qu'elle aura su constituer. Nous déciderons alors s'il faut aller vers un renforcement de la notion d'agence d'objectifs, entendue au sens d'une agence qui a pour mission d'atteindre des résultats, ou s'il faut regrouper dans un

même organisme toutes les compétences utiles. » Ces propos censés rendre l'espoir de voir l'agence s'affirmer sont tout bonnement biscornus : l'agence est mise en demeure de faire ses preuves sans moyens, pour savoir si l'on va lui donner des moyens... Et si elle réussit dans sa mission, cela signifiera quoi ? Qu'elle n'aura pas besoin, ayant réussi, de moyens supplémentaires ? La seule chose claire est que le gouvernement a différé sa décision et que personne ne peut encore dire s'il veut que l'embryon soit viable ou non...

L'Assemblée nationale parachève la loi

La ministre de l'Environnement demande alors aux députés de voter pour le texte tel qu'il a été amendé par la commission et le gouvernement. Le groupe socialiste applaudit sans exaltation, mais une voix s'en élève à nouveau : « Nous voterons avec enthousiasme ! », lance Odette Grzegorzulka...

Le président de l'Assemblée me donne alors la parole. Je fais remarquer que « ce sont nos propres comportements qui sont responsables des difficultés que nous rencontrons en matière de santé publique ». J'insiste sur le fait que « les informations sont dispersées et que cette dispersion aboutit à un retard dans la prise de décision ». Je rappelle que « l'agence devra être avant tout indépendante des pouvoirs économiques » et faire preuve de transparence vis-à-vis du public. Je souligne les raisons qui devraient conduire les autorités à donner à l'agence des moyens réellement à la hauteur des enjeux, bien que le débat à ce sujet me paraisse déjà tranché. J'exprime le regret de voir la France devoir affronter aujourd'hui la progression de la mortalité liée à l'amiante alors que d'autres pays, comme les États-Unis, connaissent au même moment une courbe descendante pour l'avoir interdit plus tôt... Je signale, non sans ironie, que tout le monde est d'accord aujourd'hui pour soutenir la création de l'agence : « Les députés l'ont votée à l'unanimité le 25 avril dernier, et j'ai même reçu des félicitations du MEDEF et de l'Union des industries chimiques... »

Un sourire passe. Mais il se défait aussitôt : « Il y a urgence, une étude de l'EPA souligne que les cancers du cerveau chez l'enfant augmentent de 4 % par an dans les pays industrialisés. » J'ajoute que, faute d'études, très souvent « on ne connaît pas les doses à partir desquelles tel ou tel produit chimique est dangereux, ni les temps d'exposition dont les conséquences peuvent être extrêmement graves. On ne connaît pas non plus la synergie des produits ». Enfin, j'insiste sur la nécessité de sortir les organismes de radioprotection et de sûreté nucléaire du giron du Commissariat à l'énergie atomique, trop proche de l'industrie nucléaire. Au passage, j'ai rappelé aux députés que ce 12 décembre est le jour du triste anniversaire de la catastrophe de l'Erika, déversant douze mille tonnes de fioul toxique sur quatre cents kilomètres de côtes.

Des députés de tous bords interviennent à tour de rôle pour déplorer le manque de moyens accordés à l'agence. Jean-Pierre Brard souligne combien les travaux de l'INERIS coïncident avec les missions de l'AFSSE. Il rappelle, avec raison, que les victimes de ces risques se comptent en proportions bien plus considérables dans les couches populaires que chez les catégories aisées et que les ouvriers y sont particulièrement exposés dans le cadre de leur travail, comme le montrent les taux de maladies professionnelles. Il confirme mes propos en notant que « les carences ou les erreurs des responsables politiques successivement chargés de ce type de dossier sont pointées et critiquées à juste titre » et que « la justice est saisie de plus en plus fréquemment de plaintes de victimes ou de leur famille ». Il met en garde les députés contre les groupes industriels qui s'efforcent d'adoucir les lois : « Nous ne devons pas céder aux pressions des lobbies. » Puis il ajoute : « Quant aux risques sanitaires des radiations liés à l'activité du secteur nucléaire et à l'utilisation des matières radioactives en général, il semble judicieux de les inclure maintenant dans le champ de compétence de l'agence. L'opinion ne saurait comprendre qu'une fois encore les impératifs, reconnus par tous, de transparence et d'expertise indépendante ne trouvent pas à s'appliquer dans le domaine nucléaire. » Enfin, il réclame des moyens plus sérieux et

l'intégration de l'INERIS dans les six mois suivants. Odette Grzeżulka exprime son désaccord par une mimique de désapprobation. Mais une partie des députés socialistes joint ses applaudissements à ceux du groupe communiste.

D'autres encore iront dans le même sens, réclamant un budget conséquent, de vrais moyens d'expertise et un laboratoire propre. Bernard Deflesselles et Jean-François Mattéi, pour Démocratie libérale, Jean-Pierre Foucher pour l'UDF seront de ceux-là. Sans doute le fait d'être dans l'opposition a-t-il disposé les représentants de ces groupes à radicaliser leurs exigences, car cela leur permettait de conserver une position critique vis-à-vis du gouvernement socialiste. Mais, de fait, ils furent les seuls à défendre ces demandes jusqu'au bout. J'aurais évidemment préféré que mes amis politiques fassent preuve de plus d'engagement dans un domaine aussi grave.

Comme je m'y attendais, Odette Grzeżulka interviendra longuement pour défendre la version du gouvernement exprimée par Dominique Voynet et ainsi remettre à un avenir incertain l'intégration des services concernés. Pour défendre la création de l'agence, elle met en avant le fait qu'elle aura un rôle important à jouer pour informer les citoyens, en déclarant, au sujet des farines animales, que « si la transparence avait existé, la panique et la psychose n'auraient pas touché de la sorte nos concitoyens ». Alain Calmat, qui soutient systématiquement sa collègue, ponctue le discours d'Odette par des approbations sonores. Le greffier qui note scrupuleusement les débats de l'Assemblée précise qu'après le discours de la députée, Alain Calmat est le seul à applaudir...

Vient le moment du vote sur l'organisation de l'agence. Le texte n'a pas été amélioré. Dans un dernier effort, le groupe de Jean-François Mattéi se cabre encore, menaçant de voter contre la loi si l'agence ne dispose pas immédiatement d'un « noyau dur » intégré dans ses structures, dont l'INERIS, lui permettant d'assurer sa propre expertise, à l'instar des Pays-Bas. On procède au vote, tous votent oui, sauf le groupe de Mattéi. À l'heure où j'observe que ce dernier a tenu sa parole jusqu'au bout à ce sujet, j'ignore qu'il sera bientôt nommé ministre de la Santé, qu'il se fera piéger

par la canicule de 2003 et paiera politiquement la gestion catastrophique de cette crise. Une crise qui, si l'agence avait été mise sur pied plus promptement et avec les moyens nécessaires, aurait pu être anticipée puisque l'alerte sur ce dossier avait été lancée dès 1983, suite à un été caniculaire et dramatique sur une partie de la France... J'ignore surtout que, devenu ministre, il ne parviendra pas à mettre en œuvre les dispositions exigées si brillamment alors qu'il était député de l'opposition.

Pour l'instant, l'Assemblée s'est prononcée sur les moyens dévolus à l'AFSSE. Les bases, bien que fragiles, sont posées. Une nouvelle étape fondamentale est ainsi franchie. Mais la journée parlementaire n'est pas finie. Ma proposition de loi comporte un dernier volet, qui va crisper une grande partie des députés...

Un combat homérique contre le lobby nucléaire

« Il est fou... »

En fin d'après-midi de ce même 12 décembre 2000, l'Assemblée nationale doit se pencher sur un aspect brûlant de ma proposition de loi concernant un risque pratiquement tabou en France, bien qu'il soit omniprésent : le risque nucléaire. Avec son parc de plus de cinquante centrales atomiques, notre pays ne permet plus à aucun de ses habitants de vivre à une distance « raisonnable » d'une centrale. En cas d'explosion ou d'accident grave d'un réacteur, c'est presque toute la population française qui se situerait dans un périmètre de risque considérable¹. Par ailleurs, l'accident de Tchernobyl et le passage du nuage radioactif sur l'Hexagone ont démontré que l'irradiation pouvait atteindre des pays situés à l'autre bout du continent. Ils ont aussi permis de vérifier que notre système de veille n'avait pas l'indépendance requise pour alerter la population en cas de risques de contamination. De plus, la prolifération des sources radioactives dans toutes sortes de milieux professionnels et publics est devenue si importante qu'elle pose un sérieux problème de santé publique — qu'il s'agisse de la multiplication des appareils médicaux et scientifiques ionisants, de la

¹ Depuis l'explosion du réacteur de Tchernobyl en 1986, plus de 150 000 km² (soit un cercle de 436 km de diamètre autour de la centrale) ont été officiellement classés comme dépassant 37 000 becquerels de césium 137 par m², taux de radioactivité considéré comme très supérieur aux doses admissibles pour l'homme. Plus de 4 300 km² autour de Tchernobyl (soit un cercle de 74 km de diamètre) ont été classés « zone d'exclusion ».

dissémination des résidus stériles provenant des mines d'uranium ou de la circulation clandestine de composants nucléaires provenant de l'industrie ou des services militaires, sans oublier le radon, ce gaz radioactif naturel qui reste insuffisamment pris en compte, malgré le réel danger qu'il représente.

Je propose donc à l'Assemblée de réformer le système d'évaluation et de contrôle des risques nucléaires en faisant fusionner l'Office de protection contre les rayonnements ionisants (OPRI) et l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) au sein d'un établissement public de l'État, dont la dénomination officielle sera : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). Avec un objectif, qui me paraît frappé au coin du bon sens, de séparer le contrôleur du contrôlé. Mais, comme on va le voir, tout le monde ne partage pas la même conception du bon sens.

Dans l'Hémicycle, les esprits se sont déjà échauffés en débattant des moyens de l'AFSSE, mais ce sujet fait encore grimper la température. Les députés sont stupéfaits qu'un des leurs ose toucher au nucléaire. Certains rient, d'autres sont prêts à mordre, ce qui revient à peu près au même. En quelques secondes, l'Assemblée est en ébullition. Ça promet...

En France, l'écu qui avance ne serait-ce qu'un doigt en direction de l'atome provoque immédiatement des cris de frayeur dans son entourage politique. On lui fait tout simplement comprendre qu'il s'agit d'un domaine interdit. Il faut reconnaître que ce secteur ressemble à une forteresse. Une zone de sécurité réputée impénétrable protège ses hauts murs, hérissés de totems très dissuasifs rappelant qu'il s'agit d'une terre sacro-sainte, et cernés d'un réseau de douves saumâtres où circulent les sentinelles du complexe militaro-industriel... Cette vision n'est pas l'expression d'une simple psychose : les récits rapportés par les ministres ou les députés téméraires qui ont tenté de pénétrer ce territoire secret ont fini par former une légende effrayante qui entretient une paralysie générale, une autocensure des décideurs et des législateurs².

2 Le récit le plus détaillé reste celui de l'ex-ministre de l'Environnement Corinne Lepage, dans son livre *On ne peut rien faire, Madame la ministre*, Albin Michel, Paris, 1998.

Pour preuve, aussi incroyable que cela puisse paraître, le nucléaire n'a jamais fait l'objet d'une intervention législative dans notre pays ! Qu'il s'agisse de l'évaluation des risques sanitaires liés aux sources de radiations, de la création des organismes chargés de contrôler la sécurité des installations ou de mesurer les contaminations, pas une seule fois le législateur ne s'est aventuré sur ce terrain — au-delà d'un rapport réalisé à la demande de Lionel Jospin constatant en 1998 les invraisemblables carences de la sécurité sanitaire du secteur³. Bref, tout le monde a peur et se fait peur, au point de s'interdire toute idée de réforme. Autrement dit, le Parlement attend une initiative gouvernementale pour se mettre au travail. Mais aucun gouvernement ne lui a encore permis de le faire, les ministres eux-mêmes ne voulant ou ne pouvant pas intervenir.

Depuis leur démarrage après la Seconde Guerre mondiale, l'industrie nucléaire française et le Commissariat à l'énergie atomique n'ont pas seulement réussi à tenir nos élus hors de cette zone de non-droit, ils ont toujours obtenu que le sujet reste la prérogative de cercles professionnels sur lesquels ils exercent un contrôle direct. Même après le passage du nuage de Tchernobyl sur la France, à propos duquel le Service de contrôle et de protection contre les rayonnements ionisants (SCPRI, qui deviendra l'OPRI) avait lancé des communiqués très apaisants malgré la gravité de l'irradiation de la chaîne alimentaire, les élus ne s'étaient pas enhardis au point de proposer une loi. Dans *La France toxique*, j'avais dénoncé cette faute inexcusable du professeur Pellerin, alors patron du SCPRI. Cela m'avait valu de sa part un courrier d'avocat me menaçant de poursuites judiciaires. D'autres, comme Michèle Rivasi, Hélène Grié et Noël Mamère, ont dû se présenter devant les tribunaux avec des fortunes diverses. Depuis, une enquête de la justice a montré qu'il y avait bien eu une opération de dissimulation de la part des autorités.

On m'a d'ailleurs averti : « André, si tu veux que ton agence voie le jour, n'aborde pas le nucléaire, ils sont trop puissants... », m'a

3 Jean-Yves LE DEHAUT, *Le Système français de radioprotection, de contrôle et de sécurité sanitaire*, Rapport au Premier ministre, La Documentation française, Paris, 1998.

répété l'entourage de la ministre de l'Environnement. « Ce projet d'AFSSE compte déjà assez d'ennemis comme ça, si on ajoute les réseaux d'influence de ce secteur, on va faire tout chavirer... », m'ont conseillé d'autres députés prêts à défendre l'agence. Toutes les recommandations convergeaient clairement vers la même attitude : « Oublie et ils feront l'agence ! » Comme d'habitude, je persiste...

Après avoir réfléchi à ces conseils, une idée m'est venue : puisque tout le monde semble attendre une initiative qui viendrait « d'ailleurs », à commencer par Matignon où les services du Premier ministre disent souhaiter une réforme, je la prendrai. Nous allons proposer de couper le cordon ombilical reliant l'OPRI et l'IPSN au saint des saints, le Commissariat à l'énergie atomique (CEA). Nous les unirons au sein d'un nouveau dispositif qui, sans être un organe de l'AFSSE, leur donnera une autonomie inédite, l'IRSN. Cette réforme permettrait aux agents de ces établissements de mener avec plus de liberté leurs évaluations et elle les placerait dans l'orbite des chercheurs auxquels l'agence pourra commander des expertises et impulser des synergies les dégageant encore davantage des pressions du lobby nucléaire. D'ailleurs, j'ai appris que le personnel de l'IPSN espère depuis longtemps qu'une bonne fée vienne un jour les délivrer de leur tutelle étouffante. En la concevant, il m'apparaissait que ma démarche présentait un intérêt supplémentaire, elle briserait un tabou et créerait un précédent en invitant les députés à légiférer dans la zone rouge pour la première fois de leur histoire. Pour éviter de mettre la proposition de loi en péril, je ne proposerai pas cette refonte dans le texte initialement soumis au Parlement, je l'avancerai plus tard sous la forme d'un amendement étudié lors de la lecture finale...

On me répétait que je n'avais strictement aucune chance d'être soutenu par Lionel Jospin à ce sujet. Mais, chose inattendue, cette proposition de réforme de la sécurité nucléaire ne lui a pas déplu, bien au contraire. Cette initiative allait en fait parfaitement dans le sens des intentions du gouvernement, qui réfléchissait déjà à une vaste restructuration de ce domaine et qui avait commencé à

consulter les personnels⁴. Il va même défendre ma proposition devant les députés ! J'ai ainsi pu la faire adopter sous la forme d'un amendement en commission des affaires sociales sans rencontrer trop de problèmes. Reste à la faire voter par l'Assemblée, ce qui devrait susciter une levée de boucliers.

Mon propre groupe s'effrite

Le moment est donc arrivé. L'annonce de mon amendement portant création de l'IRSN provoque l'intervention immédiate de Jacques Desallangre (Mouvement des citoyens), un député de mon propre groupe (RCV). Il est remonté : « Nous avons découvert, lors de la publication du rapport de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, que notre rapporteur a fait adopter un amendement bouleversant... » Aïe, ça commence mal. Si des élus de notre propre camp s'opposent à ce projet, nous risquons de perdre le vote. Jacques Desallangre compte nous stopper : « Les députés du Mouvement des citoyens ne peuvent accepter cette méthode sibylline et les nombreuses incertitudes qui entachent l'amendement de notre rapporteur visant à fusionner l'OPRI et l'IPSN... » Le député se lance dans une longue diatribe contre ce projet, il empile les mises en garde, accuse par avance l'Assemblée de « légèreté coupable » avant de déclarer : « Il est primordial que les activités de recherche sur la sûreté nucléaire, aujourd'hui menées par l'IPSN, restent au sein du Commissariat à l'énergie atomique et ne soient donc pas transférées au nouvel établissement. Le CEA est par définition un organisme de recherche nucléaire civil et militaire ; il ne serait donc pas envisageable que la réforme proposée l'ampute d'une part importante de ses activités de recherche en sûreté nucléaire. »

Ce discours, surprenant pour un député de mon groupe qui réunit les Verts, le Mouvement de citoyens et les Radicaux de

⁴ En 1998 et 1999, des réunions interministérielles avaient conduit le gouvernement à envisager une séparation des fonctions d'exploitant, de contrôle et d'expertise.

gauche, se révèle d'autant plus curieux qu'il prône de conserver le mélange des fonctions d'évaluation et de gestion des risques, mélange où le contrôlé prend généralement du pouvoir sur le contrôleur. Et quand cette confusion des rôles risque de menacer la santé de la population, la « légèreté coupable » est de la maintenir. Mais le député n'a pas épuisé son énergie : « Le CEA doit poursuivre la recherche en sûreté nucléaire, car celle-ci est indissociable de la mise en place de nouveaux systèmes nucléaires tels que l'EPR⁵. » Puis il prédit que l'IRSN ne parviendra pas à retenir ses meilleurs experts : « Les hommes les plus compétents et les plus prometteurs préféreront retourner au sein du CEA, institution internationalement reconnue et réputée. » Jacques Desalange semble bientôt avoir épuisé à lui seul tous les arguments opposables à mon amendement. Quand il ajoute : « Les activités en matière nucléaire ont un impact possible sur l'environnement et sur la santé de nos concitoyens. C'est indéniable, mais c'est également vrai pour toutes les autres activités humaines tels les transports, l'industrie, l'urbanisme. Est-ce à dire que le ministère de l'Environnement doit exercer sa tutelle sur tous les autres ministères et établissements publics ? »

D'où le député tire-t-il son répertoire d'arguments ? Sa rhétorique me fait songer à celle que les lobbyistes de l'amiante employaient encore à la fin des années 1990, affirmant de la même manière que « le feu, l'eau, le train et la voiture sont dangereux aussi »... Des raisonnements de cette nature semblent plus à leur place dans la bouche des lobbyistes du CEA que dans celle d'un député membre d'un groupe qui défend le développement durable dans tous les domaines où les activités industrielles hypothèquent notre avenir pour accroître leurs dividendes à court terme.

Après l'accident de Tchernobyl et les nombreux autres accidents survenus dans les centrales atomiques américaines qui font encore

des victimes aujourd'hui⁶, où est le recul que nous sommes censés prendre devant ce choix énergétique à haut risque, sans parler de l'immense problème des rejets et des déchets radioactifs, de la relance du programme nucléaire sans véritable consultation, du MOX⁷, etc. ?

Je savais que les intérêts liés au nucléaire en France étaient puissants et que les groupes industriels concernés me mettraient des bâtons dans les roues, mais je ne pensais pas que leurs pressions iraient jusqu'à pousser des élus de mon groupe à s'opposer ouvertement à cette réforme. Le camp du nucléaire n'aime vraiment pas du tout l'idée qu'une agence indépendante puisse un jour s'intéresser à l'impact des radiations en France.

La virulence de l'opposition du Mouvement des citoyens n'était visiblement pas prévue non plus dans les rangs socialistes, favorables à mon amendement. Devant le risque représenté par cette opposition au sein même de mon groupe, les socialistes demandent une suspension de séance, provoquant des exclamations sur les bancs des groupes de la droite. « Vous fuyez ! », crie René André (RPR).

La séance redémarre à 19 heures. Dominique Voynet intervient au nom du gouvernement pour soutenir ce projet. Puis vient le tour de Jean-Yves Le Déhaut (PS), qui reconnaît que « quand se posent des problèmes de sûreté ou de radioprotection, les décisions traînent, soit parce que les lobbies font pression pour défendre leur industrie, soit parce qu'un certain nombre de politiques ne veulent pas parler du nucléaire dans des périodes pré-électorales ». Il dénonce même le « ghetto du nucléaire militaire » : « Je voudrais qu'il soit traité exactement comme le nucléaire civil, en tout cas au niveau de la sûreté et de la radioprotection. » J'approuve des deux mains. Le Vert Yves Cochet félicite aussi le député et ajoute : « Je pense, comme Dominique Voynet, que le

5 Les EPR (*European Pressurized Reactor*) sont des réacteurs nucléaires à eau pressurisée.

6 Les affections liées à la radioactivité peuvent se déclarer des décennies plus tard, en particulier les complications thyroïdiennes, les cancers, les mutations génétiques et les malformations congénitales.

7 Le MOX est un combustible nucléaire composé d'uranium et de plutonium issus du retraitement. Le MOX est beaucoup plus radioactif que le combustible normal.

nucléaire ne peut pas résoudre la totalité de nos problèmes énergétiques, il faut développer les énergies renouvelables. » Je suis surpris, je l'avoue, par ce soutien de Jean-Yves Le Déhaut, grand défenseur de l'industrie nucléaire.

Noël Mamère intervient pour rappeler qu'« il n'y a jamais eu dans cette enceinte de véritable débat sur l'énergie » : « Il n'a jamais eu lieu, nous le savons bien, parce que le lobby nucléaire est puissant et qu'il a toujours empêché, de gauche à droite, un véritable débat sur les choix énergétiques de notre pays. » Des remarques fusent. René André lui lance : « C'est de la tarte à la crème ! » Tarte à la crème ? Le député Vert insiste avec raison : « La représentation nationale n'a jamais été consultée sur les choix énergétiques de notre pays, et ce n'est pas elle, mais le corps des Mines et les partis politiques qui ont décidé que notre électricité serait produite à 80 % par le nucléaire. » Des députés RPR tentent de le déstabiliser : « Heureusement ! », crie l'un d'eux. « On peut s'en féliciter ! », brame un autre... « Ce n'est pas avec les éoliennes qu'on aurait toute l'électricité nécessaire ! », invective René André.

Noël Mamère résiste à la tentation de polémiquer et demande que la radioprotection et la sûreté nucléaire ne dépendent plus du ministère de l'Industrie, trop proche des exploitants des centrales, mais du ministère de l'Environnement. Il déclenche un tollé : « C'est injurieux à l'égard du gouvernement et du ministère de l'Industrie ! », s'insurge René André. « Les uns seraient honnêtes et pas les autres ! », fait écho Alain Cousin (RPR). Les exclamations fusent de toutes parts. Certains accusent le gouvernement de vouloir confier le contrôle des activités nucléaires aux « antinucléaires ». Les députés se succèdent pour exiger que le CEA conserve ses prérogatives en matière de sûreté nucléaire.

Pas d'évaluation indépendante pour le nucléaire militaire ?

Robert Galley (RPR) dépose un sous-amendement en ce sens qui, d'ailleurs, va plus loin. Il demande que la radioprotection et la

sûreté nucléaire intéressant l'armée soient écartées du nouveau dispositif : « Comme il existe des problèmes particuliers de sûreté en matière d'armement nucléaire, de stockage et d'essais entre autres, je ne vois pas les gens de l'IPSN, quelle que soit la sympathie que je puisse avoir pour eux, se pencher sur la fabrication ou sur l'étude des armes. » Son raisonnement ne tient pas : je ne vois pas ce qui devrait empêcher le nouvel organisme d'évaluer l'importance des rayonnements ionisants quelle que soit leur source. De plus, qu'il s'agisse de la fabrication des armes, de leur stockage ou des essais, les conditions ne doivent-elles pas respecter la santé de ceux qui s'en occupent ? Faut-il accepter qu'en matière militaire la situation reste encore complètement entre les mains de gens qui sont à la fois juges et parties ? Quant aux compétences en matière de sécurité des armements, rien n'empêche non plus de les réunir ou de les faire évoluer comme c'est déjà le cas dans tous les domaines faisant appel à une technologie complexe. Enfin, si cette proposition de Robert Galley était acceptée, qui aurait le pouvoir de distinguer les « activités intéressant la défense nationale » de celles qui ne l'intéressent pas ? Dans le domaine du nucléaire, l'intrication du civil et du militaire est trop dense pour ne pas craindre que tout et n'importe quoi puisse entrer dans cette catégorie extensible.

La demande de Robert Galley, soumise au vote, est rejetée. Des députés déposent alors d'innombrables autres sous-amendements, tendant tous à rogner les pouvoirs du futur IRSN derrière des arguments plus ou moins habiles. Exaspéré, Noël Mamère intervient pour résumer leur attitude : « Il faut cesser de nous dire que le contrôleur et le contrôlé doivent être les mêmes car, jusqu'à présent, toutes vos interventions vont dans le même sens. » Mais les assauts se multiplient et une nouvelle vague de sous-amendements est déversée. Parmi d'autres, Jacques Desallangre se lance à nouveau dans la bataille, alors que la nuit est déjà tombée : « L'organisation de la sûreté nucléaire et de la radioprotection d'une installation nucléaire de base repose sur l'entière responsabilité de l'exploitant, à la charge de l'autorité de sûreté compétente de faire évaluer, par son appui technique, la pertinence des dossiers

présentés et la qualité de la recherche associée. » S'agit-il de réduire l'IRSN à n'être lui aussi qu'une agence d'objectifs ? Le député a le mérite d'être clair : « C'est la raison pour laquelle je propose de conserver au CEA tous ses moyens actuels de recherche en sûreté nucléaire. Ainsi le futur IRSN pourrait jouer essentiellement le rôle d'une agence d'objectifs, chargée de définir les axes prioritaires de recherche-développement, et de sous-traiter en quelque sorte ses recherches auprès des organismes dont c'est la vocation. »

Ce modèle de partage de responsabilités ressemble furieusement à celui de l'Agence des produits de santé (AFSSAPS), censée évaluer la pertinence des dossiers présentés par les experts des firmes pharmaceutiques pour obtenir des autorisations de mise sur le marché (AMM). Or, dans les faits, l'agence n'a pas les moyens de faire des contre-expertises et elle doit, pour ainsi dire, se contenter de croire les affirmations figurant dans les dossiers, pourvu que ces derniers ne présentent pas de biais apparents et ne laissent pas voir de carence évidente. Ce système est fondamentalement le même que celui qui a longtemps prévalu dans la plupart des secteurs à risques, les autorités se déchargeant ainsi de leurs responsabilités en laissant aux industriels la charge de garantir la sécurité de leurs produits. De nombreuses affaires de santé publique se sont nourries de cette situation, en particulier celle de l'amiante. C'est exactement comme si l'on confiait aux firmes de cigarettes la responsabilité et les moyens de procéder à des tests garantissant l'innocuité du tabac. L'histoire récente n'a-t-elle pas assez montré combien cette confiance est aberrante quand les évaluations risquent de nuire aux profits des compagnies ?

Dominique Voynet demande qu'on rejette ces différents sous-amendements, qu'elle juge « trop restrictifs pour le futur IRSN ». Mais, curieusement, une majorité de députés se dégage en faveur de celui que Jacques Desallangre vient de défendre et il emporte le vote ! Il est donc adopté, à la grande joie du groupe RPR... Et les sous-amendements continuent de pleuvoir comme des flèches, dont certaines parviennent à se ficher dans les flancs de l'IRSN pour l'affaiblir, malgré l'opposition du gouvernement et des Verts. L'un d'eux, signé par Robert Galley et Pierre Desbordes, atteint son

objectif dans un tonnerre d'applaudissements des groupes de droite. Ce sous-amendement stipule : « L'IRSN est placé sous la tutelle conjointe des ministères de l'Industrie, de la Défense, de l'Environnement et de la Santé. » Son adoption par l'Assemblée serait d'autant plus inattendue qu'une suggestion quasi identique avait été rejetée par la commission des affaires sociales. Pourtant, des députés de gauche se rallient à la droite en dernière minute, dans la stupeur générale. Les remous dans l'Hémicycle sont tels, lors du vote à main levée, qu'il est déclaré douteux. Pour ne laisser place à aucune ambiguïté sur les votes, le président consulte à nouveau les députés par une procédure assis-levés, ce qui est extrêmement rare. La majorité fait finalement naître cette tutelle à quatre têtes, alors que nous voulions couper celle de l'Industrie... Tout cela ressemble de plus en plus au combat d'Hercule contre l'hydre de Lerne, à ceci près que les forces herculéennes rassemblées dans l'Hémicycle restent insuffisantes pour en offrir une version triomphante.

La mobilisation des députés « nucléocrates » devient telle que, bientôt, c'est tout l'édifice de notre proposition qui bascule sur ses bases. Finalement, c'est mon amendement même portant création de l'IRSN qui est rejeté par l'Assemblée ! Il semble bien que nous ayons perdu la bataille du nucléaire. Du coup, même les sous-amendements destinés à saper l'indépendance du nouvel institut perdent leur raison d'être.

Le coup du soir

Il est 20 heures. Après ce vote éprouvant, d'autres affrontements nous attendent encore à propos de l'AFSSE. Mais Odette Grzegzalka, bien avisée, demande une suspension de séance. Il faut recomposer nos forces, comme dans les grandes rencontres sportives. D'ailleurs, la faim rappelle les députés à l'ordre. Et il faut prendre des calories pour les débats du soir, qui reprendront à 21 h 30. Nous partons pour la buvette de l'Assemblée où nous pourrions avaler rapidement quelque chose.

C'est lors de cette interruption de séance que tout va se jouer. Je travaille dans l'urgence à une reformulation de l'amendement que les députés nucléocrates viennent de rejeter. Modifier la forme d'un amendement sans rien changer du fond de ce qu'il propose est une pratique courante à l'Assemblée nationale. Le procédé est utilisé le plus souvent pour les « mauvais coups » fomentés en séance de nuit, lorsque les bancs sont désertés par des députés fatigués. Mais Dominique Voynet n'y croit plus. Elle me répète d'abandonner l'idée de créer l'IRSN : « En insistant, tu vas faire capoter toute la loi santé-environnement », me dit-elle. Ses conseillers en rajoutent : « Nous n'aurons jamais de majorité sur cet amendement, les pronucléaires sont mobilisés. » Rien n'y fait, je suis déterminé, bien qu'extrêmement inquiet. Il me faudra d'abord mesurer les forces en présence sur tous les bancs.

À l'heure prévue, le président Raymond Forni (PS) ouvre la séance de nuit. Au premier coup d'œil, je constate que l'assistance s'est réduite, et surtout que la composition de l'Assemblée peut laisser espérer un retournement. Les nucléocrates semblent en infériorité numérique, y compris sur les bancs les plus à gauche. Maud, qui connaît aussi bien que moi mes collègues, l'a compris aussi. Mes deux collaborateurs, qui n'ont pas le droit de pénétrer dans la salle, signent un billet qu'ils confient à l'huissier à mon intention. Je déplie le carré de papier blanc et déchiffre les trois mots inscrits : « Tiens bon, André ! » C'est bien ce que je compte faire.

Le président me donne la parole et je présente illico l'amendement dans sa nouvelle rédaction. Après quelques échanges rapides, le président passe au vote. Les jeux sont faits. Nous gagnons !

Aussitôt, trois députés de droite, Jean-Pierre Foucher, Léonce Deprez et Claude Birraux, relancent la question du nucléaire militaire : ils demandent l'insertion dans la loi d'un alinéa écartant de l'IRSN l'expertise « intéressant la Défense nationale ». Je rappelle alors que la commission des affaires sociales a rejeté ce sous-amendement. Dominique Voynet intervient aussi : « L'avis

du gouvernement est également défavorable. » Le vote de l'Assemblée nous donne raison.

Au passage, la ministre de l'Environnement fait adopter un alinéa qui contribuera à rendre plus transparentes les tentatives de lobbying de l'industrie : « Les personnels, collaborateurs occasionnels et membres des conseils et commissions de l'IRSN adressent au directeur de l'Institut, à l'occasion de leur nomination ou de leur entrée en fonction, une déclaration mentionnant leurs liens, directs ou indirects, avec les entreprises ou organismes dont l'activité entre dans le champ de compétence de l'Institut. »

Certes, ce système qui prévaut déjà dans d'autres organismes, telle l'AFSSAPS, n'a pas rendu plus indépendants les avis des experts en situation de conflit d'intérêts. Mais il possède une vertu : il peut aider à décrypter les attitudes des agents infléchissant leur jugement en fonction d'intérêts qui n'ont rien à voir avec la sécurité. Dominique Voynet évoque d'ailleurs pour les députés quelques types de missions que ce paragraphe devrait inciter à remplir avec plus d'objectivité : « Par exemple, sur des dossiers de demandes d'autorisation déposés par les exploitants d'installations nucléaires. Il est prévu à cet égard de créer une obligation de nature déontologique afin que les avis émis par l'Institut ne soient pas biaisés par les intérêts que pourraient avoir les personnels. »

Ces contraintes, qui peuvent paraître élémentaires, sont le minimum que l'on puisse faire face au problème du lobbying. Elles constituent de piètres remparts, il faut bien l'avouer. De telles dispositions n'empêchent pas les lobbyistes les plus roués de pénétrer dans le dispositif ou, quand ils le jugent opportun, d'influencer par toutes sortes d'opérations les experts ou les directions dont ils veulent infléchir les avis ; nous ne pouvons avoir la prétention de faire disparaître, d'un coup de baguette magique, les pratiques d'influence. Mais c'est déjà un premier pas fondamental d'introduire dans un texte de loi et dans un décret des dispositions explicites visant à limiter ces pratiques par une transparence accrue et des « obligations ». Car la volonté d'assurer l'indépendance d'une institution impose de reconnaître l'existence des systèmes d'influence ; existence qui, il y a encore quelques années,

était complètement négligée, voire niée, alors que tous les politiques, les hauts fonctionnaires et les experts y ont affaire communément. Il faudra sans doute persévérer de longues années pour que les ressources du lobbying et ses dangers pour la santé publique (et plus largement pour la démocratie) soient sérieusement mis à plat et combattus plus efficacement par des remparts législatifs vraiment dissuasifs.

À l'Assemblée nationale aussi, il faudra bien reconnaître un jour que les pratiques de lobbying des groupes financiers et industriels ont pris une telle ampleur qu'elles appellent une loi obligeant les élus et les lobbyistes à un minimum de transparence. Les États-Unis, qui ne sont pas particulièrement réputés pour limiter le poids des grandes entreprises dans les décisions politiques, ont su se doter depuis longtemps d'une loi obligeant les lobbyistes à déclarer chaque année la liste des hommes politiques qu'ils ont approchés et les sommes d'argent dépensées dans le cadre de ces « approches ». En France, le sujet reste tabou. Le groupe des Verts sera-t-il le groupe politique qui aura le courage de porter une telle proposition de loi devant le Parlement ? Même si elle n'était pas votée, cette proposition aurait au moins le mérite d'ouvrir le débat sur ce phénomène qui, loin d'être l'« expression de la démocratie » comme s'en défendent les cabinets de lobbying, représente l'une des plus graves menaces de dévoiement de la représentation nationale (et locale !).

En attendant, le sous-amendement proposé par le gouvernement est voté par la majorité des députés. C'était vraiment un minimum. Toutes les grandes entreprises, y compris françaises, ont désormais intégré des procédures et des stratégies internes pour limiter les effets des pratiques de lobbying pouvant viser leurs propres salariés ; ces protections de plus en plus sophistiquées sont essentielles à la survie de ces groupes qui s'affrontent à une concurrence exacerbée, employant des moyens de plus en plus subtils pour tenter de les affaiblir. De même, les scandales sanitaires, qui se sont multipliés au cours des années, ont presque tous été marqués par le rôle clé des activités de lobbying dans la paralysie des actions de prévention. On conçoit donc que les

agences de sécurité sanitaire, dont la vocation première est de constituer un rempart entre les expertises publiques et les professionnels de l'influence, s'efforcent de se protéger elles-mêmes de ce danger dont elles doivent nous protéger...

À peine le sous-amendement est-il adopté que le député Claude Birraux tente un coup de force : il propose au vote un long alinéa qui fixe en détail la composition du conseil d'administration de l'IRSN, imposant une impressionnante brochette de représentants de l'industrie nucléaire en son sein... S'il est voté, il permettra aux acteurs économiques d'exercer une influence majoritaire directement au cœur de l'institution censée les tenir à distance ! Je contre-attaque en faisant aussitôt observer à l'Assemblée que c'est habituellement le gouvernement qui décide en ce domaine. L'argument n'est pas décisif, car je sais que cela n'interdit pas aux députés de s'emparer de cette question. Dominique Voynet, au nom du gouvernement, s'oppose à la demande du député. Je retiens ma respiration lors du vote... Nous l'emportons. Ouf ! Du banc des ministres, où je siége en qualité de rapporteur, je me tourne vers la gauche du président, et je fais un geste de complicité vers Maud et Serge, observateurs attentifs de la scène depuis le couloir d'entrée de l'Hémicycle.

L'AFSSE et l'IRSN échappent au pire

La pendule de l'Assemblée affiche bientôt 22 heures, la fatigue se lit sur le visage de nombreux députés, mais le combat continue. Nous en avons fini avec l'IRSN, mais nous revenons sur la question du financement de l'AFSSE. Les députés de droite ont en effet réussi, lors d'un moment d'inattention des groupes de gauche discutant entre eux, à faire adopter un article faisant reposer le budget de l'AFSSE sur la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), plus précisément sur 2 % de cette écotaxe. Ce qui représente actuellement un budget inférieur aux 37 millions de francs prévus par le gouvernement et, comme je l'ai déjà dit, lierait

dangereusement le financement de l'agence aux variations de cette taxe. Cette fois, nous gagnons.

Les bancs de l'Hémicycle se sont encore clairsemés. Divers députés sont partis se coucher. C'est toujours une erreur car, tant que le président n'a pas décidé de lever la séance, beaucoup de choses peuvent encore se passer... Et là, précisément, la situation devient nettement favorable aux députés qui sont de notre bord. Nous mettons alors au vote un nouveau sous-amendement : le retrait pur et simple de deux phrases du texte. D'une part, celle qui écarte de ses compétences les activités de recherche en sûreté sur les réacteurs ; et, d'autre part, la phrase plaçant l'AFSSE sous la tutelle des ministères de l'Industrie, de la Défense, de l'Environnement et de la Santé... Voynet fait une promesse aux députés présents : elle s'engage à discuter avec les parlementaires de la rédaction du décret qui sera pris par le gouvernement à ce sujet. Nous l'emportons.

Je quitte le Palais-Bourbon satisfait. Certes, mes sentiments sont mitigés, mais j'ai remporté quelques batailles importantes. La première est la création de l'AFSSE, même si je reste conscient qu'il faudra encore se battre pour en accroître les moyens et la protéger contre les tentatives de neutralisation dont je ne doute plus qu'elles seront retorses. Par ailleurs, une tâche très difficile sera de faire accepter aux dirigeants de l'agence le principe de séparation entre l'évaluation des risques, qui lui revient, et la gestion des mêmes risques, qui revient aux décideurs politiques. Difficile car la culture des experts, depuis longtemps, est d'intégrer dans leurs évaluations les adoucissements qui permettent aux politiques de gagner du temps avant de prendre des mesures ou de ne pas mettre en cause des marchés, tout en les déchargeant ainsi de leur responsabilité.

Ma seconde grande satisfaction est évidemment la création de l'IRSN. C'est une nouvelle victoire contre les pressions industrielles, mais lui aussi devra faire l'objet d'une attention vigilante. Dans le train qui me ramène le lendemain vers Mouans-Sartoux, je remue ces réflexions en regardant défiler les sinuosités imprévisibles des chemins qui traversent la campagne. Comme à mon habitude, j'en médite les formes symboliques dans le repos d'une

rêverie méritée. Certains chemins s'achèvent rapidement, comme des métaphores fugaces des vanités humaines, mais d'autres courent longtemps, contournent les obstacles et parviennent à rejoindre des carrefours. J'ignore encore que le lobby nucléaire digère vraiment très mal les dispositions de la loi que nous avons votée et qu'il va réagir durement...

Mais, en attendant, Lionel Jospin et Jacques Chirac vont s'accorder au cours des mois suivants sur un projet de décret obligeant le nucléaire militaire à se soumettre aux évaluations de l'IRSN, lequel sera finalement doté d'un budget de 1,4 milliard de francs et regroupera mille cinq cents personnes. De même, le président et le Premier ministre vont s'entendre pour que ces évaluations soient obligatoirement rendues publiques. Autrement dit, le principe est posé que l'« impact produit sur la santé et sur l'environnement » par les arsenaux militaires secrets aura moins de secrets pour leurs riverains... Le journaliste du *Monde* Benoît Hopquin annoncera ce décret en disant qu'il constitue un « bouleversement des mentalités »⁸.

8 Benoît HOPQUIN, « Un institut indépendant sera chargé de veiller à la sûreté des installations nucléaires militaires », *Le Monde*, 6 juillet 2001.

L'art de la paralysie

21 avril 2002, le coup de massue tombe sur le PS... Jospin est écarté dès le premier tour de l'élection présidentielle. De très nombreux électeurs de gauche ne se sont pas déplacés pour voter. Les autres ont éparpillé leurs voix sur une pléiade de candidats. La campagne électorale tout entière centrée sur la progression de l'insécurité, sans la moindre analyse, a fait le reste. La France stupéfaite découvre que le second tour opposera Jean-Marie Le Pen à Jacques Chirac. Après les manifestations du 1^{er} Mai, plus de 80 % des électeurs votent Jacques Chirac pour faire barrage au Front national, mais ce 5 mai a le goût amer de la frustration pour les électeurs de gauche. L'élection majeure de la vie politique, celle qui structure notre démocratie, vient de connaître son tour décisif sans proposer le choix attendu. Et puis Lionel Jospin a pris la décision d'annoncer son retrait de la vie politique. J'ai un profond respect pour l'homme. Je peux comprendre sa décision d'un point de vue humain, en revanche elle laisse l'ancienne majorité tout entière désarmée, décapitée.

Depuis l'année 2000, on sentait bien que quelque chose s'était grippé dans la belle mécanique mise en place à Matignon. L'action du gouvernement devenait moins lisible. Ce n'est pas tant l'isolement du pouvoir qui était en cause, que le sentiment qu'il n'y avait plus de direction véritable de l'action face à un néolibéralisme très offensif et une mondialisation économique s'exprimant par la délocalisation de grandes entreprises. Déjà, on attendait 2002. En quelques mois, le crédit des mesures et des réformes des

premières années s'était dissous. La couverture maladie universelle, les emplois jeunes, la dynamique économique retrouvée, les progrès de la sécurité sanitaire, l'impact (quoi qu'on en pense) positif des 35 heures sur la baisse du chômage, tout s'estompe dans le relatif immobilisme des deux dernières années.

Ce climat politique de la période 2001-2002, on s'en doute, va peser lourdement sur la mise en place de la nouvelle agence de sécurité environnementale.

Un bébé qui attire tous les regards

L'AFSSE est donc née sous les applaudissements des députés, malgré les tiraillements et les tentatives d'entourloupes. Tout le monde me félicite pour ce bébé tant désiré, même les industriels ont des propos flatteurs, mais je ne m'y trompe pas. L'agence n'est pas bien grosse, ça n'échappe à personne. La presse l'a remarqué avec quelque crainte, mais en rappelant combien d'espoirs reposaient sur ses petites épaules ! Tant de travail l'attend...

Les paroles encourageantes et les sourires chaleureux font toujours plaisir, mais je ne suis pas naïf. La foule de masques sympathiques qui se penchent au-dessus du berceau compte en fait une majorité de personnalités prêtes à participer à un guet-apens si elles peuvent espérer en tirer quelque avantage.

Ce qui frappe le plus les journalistes et l'opinion, c'est que l'AFSSE a le statut d'un organisme vraiment indépendant et directement en lien avec les citoyens, puisqu'elle peut s'autosaisir sur la base d'alertes lancées par des observateurs indépendants ou être saisie par n'importe quelle association agréée. Cette autonomie dans le choix des dossiers à traiter et le fait de n'avoir aucun lien avec les groupes économiques sont tout simplement extraordinaires. Ce qui n'exclut évidemment pas la possibilité d'être saisie également par l'État ou le gouvernement. On a compris qu'elle a trois rôles : rassembler les compétences et les connaissances, évaluer les risques (en laissant aux politiques leur gestion) et rendre publics les résultats. Si ce travail est bien fait, c'est déjà

énorme. Chacun attend à présent d'entendre ses premiers babils, puis de voir ses premiers pas... Elle apparaît un peu comme celle que nous attendions tous dans le domaine de la santé publique. En fait, l'élue, c'est elle.

Mais les industriels et leurs lobbyistes ne vont pas baisser les bras devant elle, bien au contraire, et l'on peut compter sur eux pour multiplier les astuces destinées à la dévoyer et à la paralyser. Je sais qu'après avoir tenté d'empêcher sa conception dès le rapport parlementaire sur les risques sanitaires, puis après avoir accru les pressions sur le ministère de l'Environnement et sur Matignon, ils ont une part de responsabilité déterminante dans la fragilité constitutive de sa structure. Mais j'ai surtout conscience qu'à partir de maintenant les tentatives d'influence vont se déplacer pour porter sur le fonctionnement même de l'AFSSE, à commencer par les nominations aux postes clés : la direction, le conseil d'administration, le conseil scientifique... De fait, il va m'apparaître vite que ces petits jeux vont se dérouler à beaucoup de niveaux et que la lenteur des décisions est extrême.

Nous perdons ainsi encore beaucoup de temps. Deux ans se sont écoulés depuis l'annonce officielle de la création de l'agence par Jospin quand, au début du mois d'avril 2002, j'apprends que le président de la République, Jacques Chirac, vient de signer la nomination de la directrice générale de l'AFSSE, Michèle Froment-Védrine, et celle du président, Lionel Brard.

En fait, ils ont été choisis par le précédent gouvernement avant l'échec électoral de Jospin. Michèle Froment-Védrine est médecin, conseillère référendaire à la Cour des comptes et présidente de la Commission de la sécurité des consommateurs (CSC), une autorité administrative créée en 1983 pour fournir des avis sur des produits ou des services dangereux. Dans ce CSC siègent des magistrats et divers représentants de l'État, des représentants des secteurs industriels et d'associations, des conseillers techniques... Son rôle est précieux, ses recommandations sont à l'origine d'améliorations d'appareils domestiques, de jouets, de produits paramédicaux ou d'entretien, d'emballages, d'étiquetages et de notices d'emploi, etc. Mais elle ne peut couvrir qu'une faible partie

des produits existants, faute d'une capacité d'expertise suffisante — elle s'appuie essentiellement sur les avis déjà rendus par la DGCCRF, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes — et d'une mission plus large. Elle intervient seulement sur des produits destinés aux consommateurs et non sur l'ensemble des problèmes sanitaires liés aux perturbations environnementales. En réfléchissant à la nomination de Michèle Froment-Védrine¹ à la tête de l'AFSSE, je la trouve assez logique. C'est pour elle une véritable promotion, puisqu'elle vient d'une instance d'information qui, bien que créée en 1983, semble déjà appartenir à une conception ancienne de la sécurité sanitaire, reposant sur une vision essentiellement « accidentologique » du risque. Or, notre société nous expose à des risques de plus en plus diffus et insidieux, à des contaminations multiples, croisées et répétées, à des doses souvent difficiles à évaluer. La création de l'AFSSE répond à cette prise de conscience et à cette nécessité affolante.

Une belle promotion, donc, pour cette femme que j'apprendrai à connaître. J'ignore alors si elle possède ces qualités éthiques qui permettent de tenir en respect les autorités politiques (et les groupes industriels exerçant des pressions permanentes sur celles-ci et sur le monde de l'expertise sanitaire). Le pouvoir de sanction de l'exécutif reste de tenir entre ses mains la carrière des personnes qu'il nomme. Quand il s'agit d'une agence dite indépendante, dont la direction est en grande partie collégiale et tire sa légitimité des choix faits par les membres représentant la société civile, ce pouvoir de nomination du directeur général est à l'évidence utilisé pour tenter de conserver un minimum de contrôle sur l'établissement. Il faut donc une certaine souplesse pour assurer avec conviction ce type de fonction située entre le marteau et l'enclume, au mieux de l'intérêt général et sans trop déplaire aux puissants.

Lionel Brard, lui, est avocat. Il présidait l'association France Nature Environnement, une grande association qui fait un

1 Elle est aussi l'épouse d'Hubert Védrine, ancien ministre des Affaires étrangères.

formidable travail de contre-pouvoir pour protéger l'environnement. Au regard de sa fonction, cette nomination m'apparaît d'emblée comme un choix prometteur, même si je ne connais pas non plus cet homme.

Parallèlement, pendant que l'AFSSE devient progressivement réelle, je suis frappé par les frémissements craintifs qui parcourent le réseau des services et des institutions chargés à un titre ou un autre d'intervenir dans le domaine de la sécurité sanitaire environnementale. Beaucoup de gens s'inquiètent pour l'avenir de leur établissement. Des représentants de certains personnels font savoir qu'ils aimeraient intégrer l'AFSSE, comme l'avaient fait ceux de l'INERIS lors du vote de la loi, mais tous s'interrogent sur leur rôle dans le dispositif qui va être mis en place et dans le cadre des réformes qui s'annoncent, sachant que l'agence aura un pouvoir de coordination et de mise en synergie des services. De façon significative, des articles sont publiés dans la presse pour faire connaître le travail de certains organismes, alors que ces derniers ne s'étaient jamais souciés de leur visibilité auparavant.

Au cours de la même période, l'Institut de veille sanitaire (InVS) monte au créneau. Cet organisme, créé en 1998, est un « établissement public de l'État dont la mission générale est de surveiller, en permanence, l'état de santé de la population et son évolution. Cette mission repose plus spécifiquement sur des activités de surveillance épidémiologique, d'évaluation de risques et d'observation de la santé et s'applique à l'ensemble des domaines de la santé publique ». En mars 2002, le mensuel d'information de l'InVS consacre son dossier à la santé et à l'environnement et rappelle son propre travail à ce sujet². « Avec une approche pluridisciplinaire dans ce domaine qui associe santé, environnement et travail, l'InVS possède une connaissance et une expertise reconnues », souligne le dossier. Mieux, il indique : « L'étude des risques sanitaires liés aux activités industrielles fait partie des missions confiées à l'InVS. Au sein de l'Institut, cette compétence relève du département santé-environnement et du département

2 *Prévalence*, n° 4, mars 2002.

santé-travail. » Il signale aussi que l'InVS dispose déjà d'« équipes capables de travailler en complémentarité », qu'il mène de nombreuses études sur l'impact sanitaire des polluants avec des toxicologues et des épidémiologistes, qu'il conçoit des guides méthodologiques permettant d'évaluer l'importance des problèmes sanitaires entraînés par différentes activités industrielles, qu'il a déjà réalisé un rapport pour contribuer à l'élaboration de « normes toxicologiques de référence »³... Traduction : l'InVS occupe le terrain de l'évaluation des risques d'amont en aval. La publication souligne même que l'institut collabore avec les autres organismes intervenant en ce domaine, tels que l'INERIS et l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Mais pas un mot ne signale la loi créant l'AFSSE et fixant son champ de compétence ! À ce niveau, il ne peut s'agir d'un oubli, mais d'une relégation pure et simple. La direction de l'InVS craint-elle que les décideurs politiques lui enlèvent des prérogatives ou que l'AFSSE lui fasse de l'ombre ? Cela ne fait guère de doute. Mais cette peur n'est légitime qu'en termes d'attribution de moyens, non en termes de santé publique. Quand il a été créé, pour constituer un pôle d'expertise capable d'initier ou de mener des recherches aussi bien que de réunir les connaissances, l'InVS a représenté un progrès indéniable en matière de veille. Mais cet institut, dont les missions sont en réalité très vastes au regard de ses moyens, ne peut consacrer qu'une partie seulement de ses ressources à la santé environnementale. Quelque temps plus tard, quand il sera devenu évident pour tous que la mise en place de l'AFSSE ne peut plus être stoppée, les dirigeants de l'InVS produiront d'ailleurs un rapport défendant longuement la spécificité des évaluations de leur établissement, déplaçant sensiblement leur propos pour affirmer que « les missions de l'AFSSE se situent plus en amont du risque » et que les missions des deux organismes sont parfaitement complémentaires...

3 Normes destinées à identifier les doses auxquelles les toxiques font des dégâts.

Législatives : l'échec à six cents voix près...

Malgré les vents contraires, mon conseil municipal, mes amis et ma famille me poussent à me présenter aux élections législatives de juin 2002. Ils ont raison, je décide d'être à nouveau candidat, dans ma circonscription des Alpes-Maritimes. Comme chaque fois, je vais partout rendre compte du mandat qui s'achève en exposant clairement mon bilan. J'insiste, bien entendu, sur le vote de la loi santé-environnement. Je dessine les axes des actions à venir (je dis bien *les axes* car leur incarnation précise passe par de nombreux acteurs et bien des combats), sans rien promettre au-delà, sinon mon engagement, parce que je ne peux m'avancer sur ce qui ne dépend pas seulement de moi.

Le début de la campagne est extrêmement difficile. N'adhérant à aucun parti, je ne bénéficie pas des contingents de militants mobilisés pour remplir les salles. Les sondages publiés dans la presse me placent très loin derrière la candidate UMP. Pourtant, au fil des jours, nous voyons venir de plus en plus de monde aux réunions publiques. Cette partie de la population qui se déplace pour m'écouter et débattre devient bientôt le signe d'une véritable adhésion populaire qui contredit les sondages.

Dans une circonscription plutôt conservatrice (elle était à droite depuis cinquante ans avant mon élection en 1997), j'ai bien senti, durant mon mandat, que les gens avaient une certaine sympathie pour ma façon d'être. Mais je mesure aussi l'ampleur de la vague de fond qui va submerger le pays, portée par une grande partie des électeurs qui, sans adhérer à un programme ou à des idées, désirent retrouver une vie politique apaisée, sans conflit au sommet de l'État : « Nous avons un président de droite, il nous faut une Assemblée de droite », me dit-on dans les réunions que j'organise, particulièrement lors des rencontres à domicile.

Le 9 juin 2002, les résultats du premier tour tombent : je réunis 36 % des voix, la candidate de l'UMP me devance seulement de trois points. Bien qu'elle soit maire d'une grande ville de 40 000 habitants, elle a intelligemment fait le choix d'un suppléant, également UMP, maire de la plus grande ville de notre

circonscription. Contrairement aux élections de 1997, le candidat du Front national est éliminé. En 1997, c'était la droite divisée qui n'était pas parvenue à maintenir son candidat au second tour. Ce sera donc un duel. J'ai bien conscience que toutes les circonstances sont réunies pour être battu : l'échec attendu de la gauche au niveau national, la sociologie de la circonscription, le ticket formé par les maires des deux grandes villes. La droite des Alpes-Maritimes se déclare sûre de réaliser le grand chelem : neuf députés sur neuf ! Avec les quatre sénateurs UMP, cela totalise treize parlementaires sur treize pour le département.

J'aimerais évidemment lui donner tort. Le rythme des réunions s'accélère. Nous sentons monter un extraordinaire mouvement populaire. Les derniers jours de la campagne, la droite s'inquiète. Le jour du vote, plus personne ne peut sérieusement nous départager. L'heure du dépouillement sonne, le compteur s'arrête : 49,5 % des votants m'ont choisi. Je perds à 600 voix près ! Il me manque 600 voix, sur 94 000 électeurs inscrits, dans une circonscription qui compte 145 000 habitants... C'est une fin de soirée difficile. La tristesse se lit sur les visages des centaines de personnes réunies dans la rue devant ma permanence électorale. Je songe au travail qui ne sera pas poursuivi, à la loi sur l'eau sur laquelle je travaillais, au problème de la santé au travail qui me préoccupe au plus haut point depuis que j'ai découvert la progression des décès dus aux maladies professionnelles, je pense aux dockers et à tous ceux qui ont été meurtris par l'amiante, aux prochaines victimes, aux piles de dossiers sanitaires... À cet instant, je suis d'abord profondément triste pour tous ceux qui ont placé leur espoir en moi. Depuis cinq ans, ils réfléchissent, produisent des idées, avancent des propositions sur tous les textes discutés à l'Assemblée nationale. À Paris, je me suis fait l'écho de leur travail, en déposant propositions de loi et questions écrites au gouvernement. Je dois énormément à tous ceux qui se sont investis avec passion dans une pratique citoyenne de l'action publique, à l'échelle de la circonscription comme au niveau national.

Le cœur lourd, je me retrouve seul, devant les caméras de télévision, dans un studio improvisé à Cannes sur la terrasse d'un grand

hôtel de la Croisette. La candidate de l'UMP, pourtant victorieuse, ne souhaite pas s'exprimer.

Les jours suivants, des centaines de lettres arrivent à la mairie de mon village. Les succès passés ne m'avaient jamais permis de recevoir tant de témoignages d'encouragement et de fidélité. C'est inouï. Ce soutien m'aide à surmonter la déception et je pense aux choses que nous pouvons encore accomplir. On m'interroge sur le sort de l'AFSSE. Que va-t-elle devenir face à ses nombreux ennemis ? Lui laisseront-ils le temps de devenir assez grande et forte pour les inquiéter, c'est-à-dire avant qu'elle soit en mesure d'évaluer systématiquement leurs produits ? Que peut-on faire ? Bonnes questions...

Je quitte l'Assemblée nationale. Concrètement, cela signifie que je dois déménager mes affaires du 233 boulevard Saint-Germain, une annexe du Parlement, un grand bâtiment gris où une partie des parlementaires ont leur bureau. Mes cartons scotchés, je regarde pensivement par la fenêtre une dernière fois. Nom d'un chien, on a quand même fait un sacré boulot malgré tous les pièges tendus !

En longeant le couloir, un sillage de souvenirs frémit. J'éprouve déjà la nostalgie des lieux. Je regretterai les soirs où, seul dans ce bâtiment déserté, je veillais très tard avant de déplier mon petit lit-armoire. Les autres députés regagnaient leur hôtel (généralement l'hôtel de l'Assemblée), moi je préférais dormir sur place. Passé 23 heures, je remontais tout le couloir de l'étage pour éteindre les lumières que les élus laissaient allumées. Ils éteignaient bien leur propre bureau avant de le fermer, mais aucun d'eux ne se souciait des salles de réunion. Je pressais les interrupteurs un à un, c'était devenu une habitude. J'étais au calme, j'étais bien. Puis je me remettais au travail, repoussant les appels du sommeil jusqu'à ce que mes paupières tirent elles-mêmes le rideau.

Je me levais aux premières lueurs. L'absence de douche à mon étage m'obligeait à descendre trois niveaux, mes affaires de toilette au bras. Pendant cinq ans, je me suis glissé furtivement, en caleçon, le long des couloirs, avant l'arrivée des femmes de

ménage. Ensuite, je descendais prendre mon petit déjeuner au café le plus proche, seul, contrairement à la plupart des députés qui se retrouvent pour passer un moment ensemble.

Cette convivialité ne m'a jamais manqué. À vrai dire, je n'avais pas beaucoup de relations avec les autres élus. Après avoir quitté l'Assemblée, j'avoue que personne ne me manquera, sauf les quelques députés Verts que je croisais quotidiennement (Noël Mamère, Yves Cochet, Jean-Michel Marchand, Guy Hascoët et Marie-Hélène Aubert). Nos bureaux étaient côte à côte et nos relations chaleureuses. Le mercredi matin était consacré à un rituel autour d'un café avec Dominique Voynet. C'était l'occasion de s'interroger et de mettre des choses au point, mais Dominique n'accordait qu'une attention limitée à mes sollicitations. J'avais bien conscience qu'elle était débordée de travail et que l'agence n'était pas pour elle une priorité ; pourtant, il me fallait bien lui reparler de la sécurité sanitaire environnementale et de ce projet qui n'avancait pas. Je finissais par l'importuner, c'était visible, mais les inerties qui paralysaient ce dossier n'étaient pas acceptables.

Dans Paris, entre les séances parlementaires, je me déplaçais souvent à vélo. C'est fou le temps que ça fait gagner dans les embouteillages ! Sans parler des dépenses et de la pollution évitées. Lors des débats parlementaires, il m'est arrivé plusieurs fois de monter au micro en oubliant d'enlever mes pincettes à vélo autour des chevilles et de provoquer des rires parmi mes collègues. Dans l'Hémicycle, des règles sont de rigueur concernant la tenue vestimentaire : la cravate et le costume sont obligatoires pour y pénétrer, et les huissiers ne se privent pas de les faire respecter. Mais ils s'en sont toujours abstenus pour mes pincettes à vélo, le règlement n'a rien prévu à ce sujet...

Comment je me retrouve dans les pieds du gouvernement Raffarin

Coup de théâtre, le mois de juin n'est pas achevé qu'une dépêche de l'AFP annonce la démission de Lionel Brard de la présidence de l'AFSSE. Cet événement ne me surprend pas. Les conditions politiques ont changé et, visiblement, les conditions de mise en place de l'agence aussi. Nommé par les socialistes avant même que celle-ci soit constituée, Lionel Brard a ensuite assisté aux premières interventions du gouvernement Raffarin pour soumettre les nominations des cadres de l'AFSSE à ses propres choix. Le gouvernement compte sans doute le remplacer par une personnalité moins proche des associations...

Nous entrons dans l'été 2002. La situation de l'AFSSE semble à nouveau enlisée. Les mois passent, on ne voit plus rien venir. Je m'en étonne, car le nouveau ministre de la Santé n'est autre que Jean-François Mattéi. Sa nomination m'est apparue comme une excellente nouvelle pour l'AFSSE, dont il a défendu le projet avec ardeur au Parlement. Le contexte me semble très opportun pour faire avancer les choses car, autre bonne nouvelle, le ministre a conservé l'épidémiologiste Lucien Abenham à la tête de la Direction générale de la santé (DGS), ce service qui est à la fois le cerveau sanitaire du ministère et son bras armé.

Lucien Abenham avait été nommé par Bernard Kouchner sous le précédent gouvernement. Fait assez rare pour être souligné, cet épidémiologiste n'a rien perdu de sa belle réputation après plusieurs années à diriger la DGS. Les observateurs les plus exigeants, qui ont toujours eu la dent dure pour les patrons successifs de la DGS, s'accordent dans l'éloge : « C'est le meilleur directeur général de la santé que nous ayons jamais eu. » La formule est réaliste : elle ne signifie pas qu'au cours des dernières années la DGS a fait tout ce qu'elle devait pour protéger la population, loin s'en faut, mais cela veut dire que cet homme-là s'est montré bien plus mobilisé que ses prédécesseurs, plus sensible au principe de précaution et moins vulnérable aux pressions politico-économiques. Sa formation d'épidémiologiste a probablement

joué un rôle aussi dans sa démarche car, avec la toxicologie et la sociologie de terrain, l'épidémiologie est l'une des disciplines indispensables à une perception aiguisée des problèmes de santé publique. On s'est longtemps égaré en pensant qu'une formation de médecin suffisait pour comprendre les problèmes sanitaires et les gérer. En fait, la formation médicale prépare à diagnostiquer des affections individuelles et à prescrire des traitements ou des examens complémentaires, mais pas du tout à évaluer les questions de santé publique et les nécessités d'une prévention à la hauteur des enjeux⁴.

Je n'y tiens plus, j'écris à Jean-François Mattéi pour obtenir un entretien à ce sujet. Il me répond aimablement et me donne rendez-vous. En pénétrant dans son bureau, j'ai la bonne surprise de retrouver le professeur Alain Grimfeld, spécialiste de l'impact de l'environnement sur la santé⁵, qui fait partie de ses conseillers. J'avais fait la connaissance du professeur Grimfeld quatre ans plus tôt, au cours de ma mission ministérielle sur les risques sanitaires environnementaux ; il s'était aussitôt montré enthousiaste et m'a toujours soutenu. Dans le bureau du ministre, tous deux se montrent très chaleureux. « Les choses n'avancent pas aussi rapidement qu'on le voudrait, mais nous nous en occupons », m'expliquent-ils. « Nous avons commencé à travailler sur la composition du conseil d'administration, nous aimerions que tu sois membre du conseil d'administration en tant que personne qualifiée, mais je ne te cache pas que ça va être difficile », me dit Jean-François Mattéi. Il m'apprend que j'ai de sérieux adversaires, qui ne veulent pas me voir dans l'agence. En fait, les oppositions à ma présence au sein de l'AFSSE se concentrent au ministère de l'Écologie et du Développement durable, autour de Roselyne Bachelot...

L'entrevue a calmé un peu mon inquiétude. Mais nous passons dans un nouveau tunnel. Puis j'apprends soudain que l'AFSSE va

être officiellement inaugurée le 27 novembre 2002 par les ministres ! Cette inauguration est en soi une bonne nouvelle, même s'il s'agira surtout d'une parade devant les journalistes, histoire de déclarer que l'agence tant attendue sera montée et qu'elle sera l'œuvre du nouveau gouvernement. L'inauguration se déroulera à Maisons-Alfort, dans le bâtiment de l'AFSSA (l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments), ce n'est pas bon signe puisque cela signifie que l'intention des autorités politiques est de loger l'AFSSE symboliquement et matériellement à l'intérieur de l'autre agence...

Le 22 novembre, Roselyne Bachelot et Jean-François Mattéi signent l'arrêté nommant les membres du conseil d'administration de l'AFSSE. Si l'on en juge par les mois écoulés depuis le 11 juin, date de nomination de la directrice générale, le choix effectué par les ministres a été très difficile. En consultant la liste, j'aperçois quelques noms que je connais. Certains me sont très sympathiques, surtout parmi les représentants des associations, tels que José Cambou, secrétaire nationale de France Nature Environnement, ou parmi les personnalités qualifiées, comme François Desriaux, président de l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante (Andeva) et rédacteur en chef de la revue mutualiste *Santé et travail*, la seule publication faisant preuve d'un réel sens critique dans ce domaine... À ma grande satisfaction aussi, je vois que l'Union fédérale des consommateurs (UFC-Que choisir) a un représentant.

D'autres noms me laissent augurer les futures polémiques, par exemple celui de Jean-Michel Uytterhaegen, le représentant de l'Union des industries chimiques (UIC) qui avait démarché les élus lors du vote de ma loi. La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) compte aussi un représentant. Chacun a un suppléant. Je remarque que, étrangement, le représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a pour suppléant un représentant de la Fédération française des sociétés d'assurance... Sur les vingt-quatre membres du conseil d'administration, treize sont des représentants de ministères (Environnement,

4 Il existe bien à l'université une filière de formation à la santé publique, mais très peu de médecins la suivent.

5 Chef du service du Centre de l'asthme de l'hôpital Armand-Trousseau à Paris.

Industrie, Santé, Budget, Recherche, Consommation, Travail, Transport, Agriculture, Construction...).

Je figure dans l'arrêté comme administrateur de l'agence, en tant que représentant de... l'Association des maires de France ! À la stupéfaction de la ministre Roselyne Bachelot, qui s'était fermement opposée au souhait du ministre de la Santé de me faire entrer dans le conseil d'administration. Je sais qu'en voyant mon nom dans la liste des membres du conseil, elle a exprimé immédiatement son désaccord. Sa surprise a été grande de me voir revenir ainsi par la fenêtre, désigné par les maires de France pour y siéger... Et cette fois, elle ne peut pas s'y opposer, cette représentation n'étant pas du ressort des ministres. Sa contrariété, je l'apprendrai, est immense.

Le 25 novembre 2002, le président de la République, Jacques Chirac, signe un décret pour nommer le nouveau président de l'AFSSE. Pour remplacer Lionel Brard, venu de la grande association France Nature Environnement, Jacques Chirac a nommé Guy Paillotin, un homme qui vient d'un tout autre milieu. Il a été administrateur général adjoint du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), président de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), membre du conseil d'administration de l'Institut français du pétrole, représentant de l'État à la CGE, parmi d'autres fonctions aussi innombrables qu'importantes. Ces responsabilités sont très honorables et témoignent d'une incontestable compétence, mais elles m'inspirent autant d'inquiétude que de respect.

Guy Paillotin fait partie en effet de ces personnalités qui ont intégré dans leur jeunesse le fameux « corps national des Mines », cette institution très française dont ne font partie que les meilleurs élèves de l'École polytechnique (« l'X »), qui reçoivent ensuite une formation complémentaire à l'École des mines de Paris, et à qui seront réservées les commandes des organismes les plus sensibles, ceux dont l'activité est jugée stratégique pour l'État et la grande industrie. Je n'ai encore aucune expérience de cet homme et je ne porte jamais de jugement avant de connaître quelqu'un. Il me faut rappeler toutefois que les « X-Mines » (on nomme ainsi les

membres du corps des Mines, qui se qualifient entre eux de « corpsards ») ont souvent été critiqués dans les milieux de la prévention, comme je le soulignais dans *La France toxique*.

Au sein de l'administration, la tradition française est de leur confier des responsabilités élargies, qui allègent les ministres. Elles leur permettent de tenir de nombreux leviers du pouvoir et de résister aux changements souhaités par les responsables politiques quand ceux-ci posent des problèmes aux secteurs industriels où... d'autres X-Mines occupent d'importantes responsabilités. Cette attitude fréquente et leur esprit de corps étaient déjà critiqués par le général de Gaulle, qui s'y heurtait souvent quand il était à la tête de l'État dans les années 1960 : « Le plus difficile, ce n'est pas de faire l'X, c'est d'en sortir ! », se plaisait-il à dire. On leur a souvent reproché, au cours des dernières décennies, d'avoir nuit à la transparence et au développement des systèmes d'alerte dans bien des domaines touchant à la santé publique. Au moment des crises sanitaires de l'amiante, de Tchernobyl et des éthers de glycol, pour ne citer que celles-ci, leur discrétion et leur capacité à « tenir les troupes » à la tête des organismes clés ont été si grandes — par exemple à la direction de l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité) — que tout serait passé inaperçu si l'on s'était contenté de leur avis.

On l'a compris, leur logique traditionnelle se situant aux antipodes de la transparence et de l'indépendance que l'AFSSE doit mettre en œuvre, la perplexité m'envahit — et je ne suis pas le seul — quand j'apprends qu'un « corpsard » est nommé à la présidence de l'AFSSE. Jugement fondé ou préjugé à jeter aux orties, les membres du conseil d'administration de l'agence vont en tout cas pouvoir le vérifier.

« Tout reste à faire... »

Deux jours plus tard, Roselyne Bachelot et Jean-François Mattéi inaugurent donc l'AFSSE à Maisons-Alfort, à la date annoncée. « Cette inauguration marque le véritable démarrage de ce qui

devra très vite devenir la référence française en matière de risques sanitaires liés à l'environnement », déclare la ministre, un peu mal à l'aise par le retard pris et l'exiguïté des locaux. Des locaux de 300 mètres carrés en tout et pour tout, beaucoup trop petit pour y faire travailler les équipes de l'AFSSE. À vrai dire, nous serions prêts à échanger immédiatement nos 300 mètres carrés contre le « modeste » appartement de fonction attribué à certains ministres qui se plaignent du manque d'espace...

Autre surprise inquiétante, je l'ai dit, ces locaux sont placés au sein d'une autre agence, l'AFSSA. Sachant que certains politiques et des grands groupes industriels verraient bien l'AFSSA absorber notre agence, nous ne percevons pas cette localisation comme un signe de très bon augure. Cette intégration ferait plaisir en effet à tous ceux qui peuvent craindre les évaluations de l'AFSSE pour tout ce qui touche aux pesticides et à certaines pratiques agricoles particulièrement polluantes pour l'air, la terre et l'eau, telles que l'épandage de boues toxiques, par exemple, qui demandent à être étudiées du point de vue des risques qu'elles peuvent faire courir aux populations avoisinantes et aux employés agricoles. Le moindre ascendant de l'AFSSA sur l'AFSSE présenterait l'inconvénient, parmi d'autres, de la placer *de facto* sous l'influence de son ministère de tutelle, l'Agriculture. Un ministère qui n'est pas précisément réputé pour ennuyer les producteurs de produits phytosanitaires ou les compagnies de traitement de l'eau — lesquels voient avec satisfaction leurs millions de tonnes de boues d'épuration répandues chaque année dans les champs comme engrais, sans manifester un grand souci pour la pollution engendrée.

« Tout reste à faire », reconnaît Roselyne Bachelot, comme pour s'excuser. « Les équipes restent à constituer, les locaux sont provisoires... Mais la machine est en route, et je crois pouvoir dire qu'elle ne s'arrêtera plus », ajoute-t-elle. Ai-je bien entendu « je crois pouvoir dire... », alors même que la création de cette agence a été décidée par le Parlement ? Sur ces mots, la ministre promet transparence et changement de philosophie du gouvernement, qui « cessera de considérer que les progrès de la science suffiront dans le futur à réparer les conséquences des risques que nous

prenons aujourd'hui ». L'ambition est belle, mais en achevant son discours Roselyne Bachelot me ramène à l'ambiguïté réelle des attentes du gouvernement : « L'AFSSE doit nous permettre en premier lieu de minimiser le risque sanitaire environnemental, en l'identifiant tout d'abord, puis en nous aidant à définir des politiques de prévention intelligentes et rationnelles. Au-delà, elle doit nous aider à prendre conscience du risque et à l'accepter en société adulte. » La ministre semble oublier elle aussi que l'agence a été créée pour évaluer le risque et non pour autre chose, toute considération sur la gestion du risque étant de nature à déformer cette évaluation et à déplacer la responsabilité du politique. En revanche, Jean-François Mattéi insiste sur la principale leçon des dernières crises, bien distinguer l'expertise et la décision : « L'évaluation des risques d'un côté, ça c'est les agences, et la gestion des risques de l'autre, c'est l'administration et le politique. » Au passage, il me rend explicitement hommage, citant mon nom à plaisir. La ministre montre des signes d'énervement, le ministre sourit malicieusement... Il sait très bien que Roselyne Bachelot voudrait qu'on oublie complètement mon existence.

Le lendemain, 28 novembre, le *Journal officiel* publie la liste des membres du conseil scientifique de l'agence que les ministres de l'Écologie et de la Santé ont nommés. Le rôle de ce conseil est important, puisqu'il devra, entre autres, évaluer la qualité scientifique des études réalisées à la demande de l'AFSSE et prendre position sur les différends surgissant à leur propos. Il s'agit de médecins, de scientifiques professeurs d'université, de directeurs de recherche à l'INSERM, au CNRS, à l'INRA, au CIRC, à l'Institut Pasteur, etc. Au nombre de quatorze, ils sont presque tous issus des disciplines impliquées dans les missions de l'agence. Sans préjuger le moins du monde de la qualité des membres désignés, je regrette de ne pas voir les noms de certains spécialistes qui, au cours des deux dernières décennies, ont apporté des démonstrations historiques de leur indépendance et de leur compétence, tels que Annie Thébaud-Mony, Catherine Courvalin, Henri Pézerat, André Picot, Marcel Goldberg, André Cicollella et Jacques Varet... Et d'autres encore, qui m'ont courageusement aidé pour créer l'AFSSE. La

présence d'une partie d'entre eux aurait garanti la capacité de l'agence à ne pas s'en laisser conter.

En tout cas, les choses avancent, les cadres sont posés et j'espère bien que les membres nommés pour composer ce conseil ont ce caractère bien trempé indispensable pour résister aux pressions qui, je le sais, s'exerceront inmanquablement quand l'agence se penchera sur des dossiers brûlants. Francelyne Marano, professeure de toxicologie cellulaire à l'université Paris-VII (et présidente de la Société de pharmaco-toxicologie cellulaire), est nommée présidente de ce conseil.

Alerte au mercure et aux métaux lourds

Décembre 2002. Heureusement, tous les chercheurs n'attendent pas les initiatives des autorités pour faire avancer les choses en matière de toxicologie. Le professeur André Picot, directeur de l'unité de toxicochimie du CNAM (Centre national des arts et métiers) et expert en toxicochimie auprès de la Commission européenne, m'écrit pour m'informer de l'évolution de l'impact des métaux lourds (cadmium, mercure et plomb), des produits qu'il suit de près⁶. Les métaux lourds sont d'autant plus pernicieux que leur usage s'est largement banalisé sous les formes les plus diverses. Il me rappelle que ces trois substances ne présentent pas seulement l'inconvénient de contaminer l'environnement de façon durable, mais aussi celui de rester longtemps dans les organismes vivants, où ils s'accumulent au fil des ans, jusqu'à atteindre des doses capables d'engendrer toutes sortes d'affections, notamment cérébrales⁷. Les expositions à faibles doses, dont on ne se méfie pas, finissent ainsi par créer une contamination générale qui, au-delà d'un certain nombre de cas d'intoxication bien

identifiés, peuvent jouer un rôle pathogène beaucoup plus large, notamment en s'associant à d'autres facteurs.

« La chaîne alimentaire de la mer est particulièrement touchée, depuis les végétaux marins et le plancton jusqu'aux poissons, aux coquillages et aux crustacés qui finissent dans nos assiettes », souligne-t-il en précisant que le mercure, sous sa forme dérivée la plus dangereuse, le méthylmercure, s'y trouve en quantité abondante. « Ce qui a conduit plusieurs pays (Suède, Canada...) à conseiller de limiter la consommation des aliments marins, à l'extrême une fois par mois pour une femme gestante⁸. » André Picot me rappelle qu'il ne s'inquiète pas seulement pour les femmes enceintes : « En France, la dose moyenne d'ingestion du mercure est de 267 microgrammes par semaine et par personne, pour une dose hebdomadaire tolérable fixée par l'OMS à 200 microgrammes ! » Le point d'exclamation est une rareté sous la plume d'un toxicologue, même si ses informations représentent par nature des enjeux sanitaires importants. Je sais le poids que pèse ce signe de ponctuation dans le texte d'un toxicologue de réputation internationale comme André Picot... « Dans ces conditions, il paraît raisonnable de limiter notre consommation de poissons de mer à un repas par semaine », conclut-il.

Ces chiffres sont connus des autorités depuis le début des années 1990, suite à une directive européenne qui a contraint tous les pays de l'Union à faire le bilan régulier de la contamination des aliments par les métaux lourds due essentiellement aux rejets industriels et à l'épandage des boues de stations d'épuration dans les champs par les agriculteurs (qui n'a pas cessé en 2005). Et il faut y ajouter les autres sources d'exposition aux métaux lourds, notamment respiratoires ou cutanés. Par exemple les vapeurs mercurielles issus des plombages dentaires ou de bris de néons, d'enseignes lumineuses, de baromètres ou de thermomètres, de tensiomètres et de produits pharmaceutiques ou paramédicaux... Curieusement, les autorités ont interdit le commerce des

6 Comme d'autres toxicologues, André Picot a déjà attiré mon attention sur un certain nombre de produits toxiques mal connus du public, qui paie de sa santé son ignorance et la négligence des autorités.

7 Déficiences intellectuelles, migraines, pertes de mémoire, difficultés à se concentrer, dépression, irritabilité, maladies dégénératives du cerveau, etc.

8 Les métaux lourds ont en effet la fâcheuse propriété de traverser la barrière placentaire et d'atteindre le fœtus.

thermomètres au mercure, mais n'ont toujours pas pris la peine de prévenir la population contre les gestes à éviter absolument quand un ustensile plein de mercure se brise, alors que des millions de thermomètres sont encore utilisés dans notre pays. Étonnant aussi : elles n'ont toujours pas pros crit les baromètres de Torricelli qui, massivement vendus, en contiennent beaucoup plus et présentent de ce fait un danger encore plus grand quand ils sont cassés, tant pour les personnes qui respirent ces vapeurs inodores que pour l'environnement et la chaîne alimentaire.

En France, les autorités sanitaires n'ont émis que deux recommandations concernant le mercure. La première concerne les plombages dentaires. Elle a été envoyée seulement aux dentistes, alors qu'elle est censée alerter les mâcheurs de chewing-gum et les femmes enceintes. Il suffit d'aller se faire soigner les dents pour constater que les dentistes n'ont manifestement pas été assez encouragés à les appliquer et qu'ils ont souvent oublié de passer le message aux patients. La seconde concerne la consommation de poisson, là encore en déléguant aux professionnels de soins une information qui, de toute évidence, serait mieux passée par une intervention médiatique du ministre... À plusieurs reprises, depuis vingt ans, le ministère de la Santé s'est ainsi adressé aux médecins généralistes dans un courrier leur demandant de sensibiliser les patients à la nécessité de limiter leur consommation de poisson à des doses raisonnables⁹. L'importance des groupes agroalimentaires commercialisant des produits de la mer en France a pesé très lourd dans le choix de cette stratégie d'information consistant à repasser discrètement la patate brûlante aux médecins. Stratégie qui n'a manifestement pas dérangé grand monde. Lequel d'entre nous a entendu son médecin le mettre en garde à ce sujet ? La seule « vertu » de cette opération est de dédouaner juridiquement les autorités qui, en cas de scandale ou de poursuites, pourront toujours dire qu'elles avaient prévenu le corps médical...

⁹ Le dernier rappel de ces recommandations aux médecins par le ministère de la Santé date de 2005.

Quant au silence des médecins à qui le ministère de la Santé demande de prévenir les patients et d'être attentifs aux signes d'intoxication mercurielle chez les malades, il était prévisible. Les informations qu'ils reçoivent, si elles ne sont pas soutenues par une campagne d'alerte suffisamment visible, sont aussitôt noyées dans le flot d'informations continu et non hiérarchisé qu'ils voient défiler chaque jour. De plus, leur formation ne les dispose ni à identifier ce type de problèmes ni à les traiter. Encore une fois, la toxicologie est le parent pauvre de la médecine, surtout en France. Demandez à un médecin à quels signes il peut reconnaître une intoxication au mercure et vous comprendrez, en voyant sa réaction, à quel point il est peu formé aux questions environnementales. De nombreux médecins déplorent d'ailleurs que leurs ordonnances soient souvent le rideau de fumée qui cache leur ignorance face à toutes sortes d'affections. La vertu d'un tel aveu, si fréquent soit-il aujourd'hui, ne doit pas être simplement celle d'une confession publique, mais de relancer les interrogations scientifiques et d'approfondir ses connaissances.

Pour l'instant, le discours ambiant sur les bienfaits du poisson reste largement prédominant, parce qu'il fait plaisir à entendre et qu'il permet de rejeter les problèmes de santé sur les épaules de chaque individu qui « devrait manger plus souvent du poisson ». C'est d'ailleurs le leitmotiv de la plupart des nutritionnistes, dont la formation en toxicologie est égale à zéro et qui, de ce fait, s'en tiennent toujours uniquement aux équilibres alimentaires, aux graisses, aux fibres, aux calories et aux vitamines, sans s'inquiéter des polluants. Leur démarche reste ainsi fondée sur la formule « variez vos aliments », alors qu'elle devrait désormais avancer sur deux jambes en ajoutant : « Variez vos toxiques ! » Cette nouvelle formule, créée par un éminent toxicologue et une journaliste de santé publique d'une grande rigueur¹⁰, n'est pas seulement un cri d'alarme en forme de boutade, elle conceptualise une mutation historique inévitable de l'attitude des consommateurs, liée à l'usage intempestif des produits chimiques.

¹⁰ Marie LANGRE et Maurice RABACHE, *Les Toxiques alimentaires*, Libro, Paris, 2004.

Alors qu'on avait déjà banalisé le simple fait d'éplucher ses fruits et de laver ses légumes pour réduire les apports en pesticides (ce qui était déjà éloquent), on a vu apparaître avant même la crise de la « vache folle » des gestes de modération envers certains produits contenant des doses concentrées de substances toxiques, comme les abats animaux, par exemple. À présent, de plus en plus de gens font entrer dans leur alimentation de base (eau, lait, pain, farine, pâte, jus de fruits...) des produits naturels ou bio, surtout quand il s'agit de leurs enfants. Les produits garantis sans additifs chimiques sont d'ailleurs devenus relativement communs dans les supermarchés. Des enquêtes ont montré aussi qu'un grand nombre de personnes âgées, conscientes d'avoir une santé plus fragile et des organes de filtration (reins, foie...) moins performants ou franchement déficients (insuffisance rénale), s'efforcent d'intégrer ce principe. Autre signe, le port de masque durant les activités exposant aux polluants même hors des activités professionnelles se banalise, même chez les cyclistes des grandes villes. Jusqu'à très récemment, personne ne songeait à prendre ces précautions et l'on se faisait rapidement traiter de « fillette » au sein des entreprises en adoptant les protections individuelles qui font désormais partie des comportements élémentaires. J'ai même vu des taggers porter un masque après avoir pris conscience de la toxicité des solvants contenus dans leurs peintures.

En somme, notre comportement quotidien intègre de plus en plus de « réflexes toxicologiques » montrant que la deuxième révolution de santé publique fait son chemin dans l'inconscient collectif depuis plusieurs décennies, alors que les autorités sanitaires elles-mêmes n'ont pas osé lancer de campagne de sensibilisation sur ce problème !

Pour prendre la mesure des impératifs nouveaux qui vont progressivement s'imposer aux citoyens, il est très instructif d'observer le comportement des toxicologues eux-mêmes. Ceux que je connais prennent soin de composer leurs repas en évitant systématiquement les préparations industrielles et ne négligent pas les aliments bio — certains, et non des moindres, me confiant qu'ils consomment régulièrement des produits contenant des

substances présentées comme neutralisant ou éliminant partiellement les toxiques, antioxydants et autres éléments.

Il semble clair à tous ces spécialistes que les consommateurs devraient intégrer dans leurs réflexes la prise en compte des doses de polluants tolérables, et que cela fera partie tôt ou tard du savoir pragmatique de l'homme ordinaire. Évidemment, le mieux serait de régler le problème à sa source en limitant les pollutions, mais ces deux objectifs sont parfaitement complémentaires : en acquérant les connaissances contribuant à leur survie individuelle, en particulier les doses dites tolérables des contaminants les plus dangereux et les valeurs limites d'exposition aux grands polluants, les consommateurs feront pression pour qu'on affiche les taux de toxiques auxquels on les expose au gré des produits ou des lieux, comme cela existe déjà en partie pour les eaux de consommation, pour certains produits de bricolage ou d'entretien et les milieux professionnels soumis à des rayonnements radioactifs, par exemple.

« Pour le moment, l'urgence absolue est d'intervenir en Guyane, où les taux de mercure dans les poissons sont encore plus désastreux qu'en France métropolitaine à cause des nombreuses mines d'or où l'on utilise du mercure pour séparer l'or de la terre, lequel est ensuite rejeté dans l'eau des rivières et achève sa course dans la mer », m'explique André Picot.

Depuis quelques années, une ombre s'est ajoutée au tableau des méfaits dus aux métaux lourds : la cancérogénicité du cadmium. Non seulement cette substance est un neurotoxique, comme le plomb et le mercure, mais c'est aussi un puissant cancérogène, désormais répertorié comme tel par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) basé à Lyon. Or, le cadmium a été largement utilisé par les industriels, en particulier dans les peintures et les piles. Résultat, il est aujourd'hui présent dans la chaîne alimentaire et dans les poussières que nous respirons.

La diversité des sources de contamination aux métaux lourds est effarante. Cela ajoute à ma conviction que l'évaluation des expositions aux risques doit prendre en compte tous les vecteurs contribuant à leur cumul dans l'organisme. Et il est nécessaire, pour fixer

des limites officielles, d'avoir une juste représentation de l'apport total de chaque produit sous ses différents dérivés. Aussi complexe soit-elle, cette prise en compte est impérative si l'on veut donner un vrai sens sanitaire aux normes. Ce qui n'enlève rien à la nécessité urgente d'agir en amont en réduisant les pollutions de façon draconienne.

Une nomination qui dérange...

Roselyne Bachelot, je l'ai dit, a peu goûté ma désignation par les maires de France qui m'a permis de mettre un pied dans l'agence. Le fait que je puisse être acteur et témoin de ce qui s'y passe dérange beaucoup de monde. Le conseil d'administration où je siège donc sera un bon poste d'observation, bien qu'il ne me place pas au contact direct de la direction et de la présidence de l'AFSSE. Nous suivons en tout cas de près chaque étape du développement de ses structures et de ses moyens financiers et humains. Ce faisant, nous serons les témoins des problèmes rencontrés et des lenteurs qui gênent sa mise en place. De plus, nous suivrons attentivement la fixation du calendrier des recherches et leur mise en route. Peu de choses devraient nous échapper, sinon ce qui se passera au sein même des équipes d'experts.

Lors des premières réunions du conseil d'administration à l'automne 2002, nous devons procéder à l'élection du vice-président de l'agence. Le conseil est composé pour moitié de membres représentant le gouvernement, l'autre moitié compte les représentants des associations et des personnalités qualifiées. Nous votons... Avec le soutien des défenseurs de l'environnement et de quelques autres qui m'avaient encouragé à me présenter, je suis élu ! Mon émotion se voit. Après coup, j'ai une pensée pour Roselyne Bachelot et ses conseillers : j'aimerais observer leur mimique quand ils apprendront la nouvelle.

On s'inquiétera dans plusieurs ministères de cette élection qui me donne plus de poids au sein de l'agence... De fait, j'ai une plus

grande légitimité à intervenir auprès de certains dirigeants de l'AFSSE et je compte bien m'en servir, même si les pouvoirs du conseil d'administration restent très limités. La directrice générale, Michèle Froment-Védrine, en butte à des difficultés de tous ordres, notamment budgétaires, s'ouvre rapidement à moi des problèmes qu'elle rencontre pour déployer l'agence et la faire fonctionner. Nous n'avons pas encore commencé à travailler qu'elle me confie : « Je doute de plus en plus que nous ayons un jour les moyens de faire tourner cet établissement. » Je partage son inquiétude et je l'encourage à redoubler d'efforts.

Mais au-delà des soutiens que je rencontre au sein de l'agence, la pression monte, je vais devoir encore faire preuve de capacités à survivre en milieu très hostile... En attendant, les membres du conseil d'administration décident que la première chose à faire est de trouver sans plus tarder pour l'AFSSE des locaux dignes de ce nom. Michèle Froment-Védrine et moi, convenons de nous mettre en quête d'un « logement » où le personnel de l'agence pourra tenir...

L'agence fait ses premiers pas

Pluie de saisines

L'AFSSE n'a pas encore emménagé et constitué ses propres équipes de chercheurs que différents ministères lui envoient déjà de nombreuses saisines, c'est-à-dire des demandes de rapports et d'avis. Certaines sont déjà vieilles de plusieurs mois, voire d'un an : une demande de rapport sur un projet d'observatoire des résidus de pesticides¹, une commande concernant l'élaboration d'un programme de recherches sur l'environnement et la santé², une autre pour achever un dossier portant sur l'évaluation des risques liés aux stockages des déchets³, des saisines pour analyser le dispositif de toxicovigilance existant⁴, pour étudier un projet de décret transposant des directives européennes sur les biocides⁵, une demande de participation au conseil scientifique en charge du site de Metaleurop⁶ dans le Pas-de-Calais, etc. Il faudra expliquer aux ministres de la Santé et de l'Écologie que les retards pris par leur ministère pour mettre en place l'agence nous ont empêchés

1 Elle sera remplacée par une nouvelle saisine en 2003 (voir *infra*, chapitre 6).

2 Examinée au début du mois de novembre 2002.

3 L'AFSSE rendra une synthèse et ses recommandations le 16 mars 2005.

4 L'analyse du dispositif sera remise et examinée en réunion avec Lucien Abenhaïm, le directeur général de la Santé, le 25 septembre 2003 (voir *infra*, chap. 6).

5 L'avis a été rendu le 22 novembre 2002.

6 Metaleurop est un groupe industriel de retraitement des batteries et déchets contenant des métaux lourds. En 1998 et en 1999, j'étais intervenu à plusieurs reprises auprès du gouvernement et du préfet du département pour que des mesures de protection de la population soient prises, sans obtenir de mobilisation suffisante des autorités.

de leur répondre plus rapidement... Un minimum de temps sera nécessaire pour mener à bien toutes ces études, mais nous ne perdons pas de temps : nous mettons en place des groupes de travail avec nos premiers experts internes.

D'autres saisines sont plus récentes, elles sont arrivées aux mois d'octobre et de novembre 2002, mais elles sont assorties d'un délai laissant à l'agence quelques mois seulement pour réunir les équipes de spécialistes, travailler et rendre leurs conclusions. L'une d'elles nous demande d'étudier les « méthodes d'évaluation des risques sanitaires dans les études d'impact ». Il s'agit d'évaluer la pertinence des outils de calcul employés par les experts qui analysent les conséquences sanitaires des perturbations de l'environnement. Aussitôt, nous montons un groupe de travail avec l'InVS, nos propres effectifs étant pour l'heure presque inexistant. Cette étude d'épistémologie appliquée comporte des aspects très techniques, mais je sais qu'elle est fondamentale car l'indépendance des expertises passe d'abord par la juste définition des méthodes d'évaluation, laquelle a toujours fait l'objet de fortes pressions des experts travaillant pour les industriels. Quand un produit est mis en cause, chaque étude toxicologique ou épidémiologique inquiétante donne lieu à des contestations, au sein des commissions d'expertise, visant les méthodes d'évaluation employées. Cela ressemble beaucoup aux luttes rhétoriques qu'on entend dans les tribunaux entre avocats.

Le 12 novembre 2002, la Direction générale de la santé nous a saisis parallèlement d'un dossier très explosif : les risques sanitaires de la téléphonie mobile. Il s'agit, selon les termes de la mission, de « faire le point sur l'état des connaissances scientifiques », mais également « sur les programmes d'études et de recherches initiés en France et au plan international dans le but de déterminer si des travaux majeurs sont en cours ou en voie d'être publiés prochainement, qui pourraient conduire à prévoir un nouveau travail de synthèse au cours des années à venir ». La commande précise qu'il faudra aussi « identifier les domaines de recherche qui seraient insuffisamment couverts ». Autrement dit, il s'agit, d'une part, de faire la synthèse des études existantes et des recherches en

cours dans tous les pays et, d'autre part, de faire de la prospective. C'est un gros travail et il devra être rendu sous cinq mois, ce qui rend chaque semaine précieuse. Les risques liés aux téléphones portables sont en effet devenus un objet d'étude pour de très nombreuses équipes à travers le monde et les recherches se multiplient dans tous les pays. L'intensification des recherches a eu un effet classique : le dossier comporte à présent d'innombrables facettes à approfondir, car chaque expérience « positive » (montrant un impact sur l'organisme) est automatiquement transformée par les comités scientifiques en une myriade de questions nouvelles auxquelles il faut répondre pour construire des « certitudes ». Autrement dit, l'évaluation répond à chaque question par de nouvelles questions. C'est une démarche légitime, mais qui n'est pas toujours adaptée à la promptitude nécessaire dans le domaine de la prévention.

La téléphonie mobile présente une similitude avec tous les autres dossiers : les autorités ont préféré commander l'évaluation des risques pour la santé après que le produit a été mis sur le marché, au lieu de le faire avant. Il aurait pourtant été possible, sans défavoriser les entreprises françaises intéressées et sans perdre de temps face aux concurrents étrangers, de faire cette évaluation en amont afin d'accompagner la commercialisation des mobiles par des mesures de prévention et d'information plus précoces. Les téléphones français auraient alors bénéficié d'une valeur ajoutée en offrant certains dispositifs de sécurité (antennes éloignées de la tête et kits, informations préventives, etc.) Mais la santé publique ne fait décidément pas encore partie des éléments pris en compte dans l'accompagnement du développement industriel. Attendre qu'un produit soit commercialisé pour tester sérieusement sa nocivité a pour effet d'inverser certains cercles vertueux : alors que les industries pressées de développer des nouveaux marchés pourraient favoriser l'évaluation toxicologique pour obtenir les autorisations, on remet à plus tard cette évaluation en craignant que les risques découverts nuisent aux ventes. À l'arrivée, cette crainte est amplifiée par une autre, de plus en plus redoutée par les décideurs politiques et privés : celle des procès. Ce

qui conduit les acteurs responsables à freiner autant qu'ils le peuvent l'évaluation *a posteriori*. Le résultat est catastrophique à tous points de vue.

J'ai conscience que ce dossier est au centre d'un débat très vif et que les résultats de l'enquête seront très attendus par les médias, les usagers et... les firmes. À vrai dire, je suis attentif à ce problème depuis plusieurs années et, sans être un expert, j'ai pris la mesure de ses enjeux.

Les ondes électromagnétiques, un dossier déjà ancien

À la fin des années 1990, les quotidiens avaient abordé timidement la question des risques liés aux téléphones mobiles. Il s'agissait de simples « brèves » évoquant en quelques lignes les investigations de chercheurs pointant des incidences sur l'organisme. Puis les messages médiatiques se sont rapidement contredits au gré des rapports d'expertise, les uns concluant à l'absence de preuves, les autres accentuant les craintes. En fait, il suffisait déjà de regarder quelles étaient les recherches financées par les firmes pour indiquer celles qui débouchaient systématiquement sur des résultats rassurants.

Bien avant qu'apparaissent les téléphones cellulaires, la communauté scientifique internationale avait pourtant souligné le danger de certaines fréquences et longueurs d'ondes, mettant en garde contre les mauvais réglages des appareils émetteurs ou récepteurs, les protections « anti-fuite » insuffisantes pour confiner les rayonnements à risque, etc. Ce qui avait conduit les autorités à fixer une réglementation imposant des normes aux fabricants, qu'il s'agisse des radios, des télévisions, des talkies-walkies, des radars, des portiques anti-vol installés à la sortie des grands magasins, des télécommandes, des fours à micro-ondes et autres appareils ménagers, hospitaliers, militaires ou utilisés dans les

entreprises⁷... On sait ainsi depuis des décennies qu'au-dessus de certains seuils d'émission, par exemple, les ondes peuvent endommager les cellules de nos organes les plus sensibles. Mais, contrairement à d'autres ondes non ionisantes comme le bruit ou la chaleur, les ondes électromagnétiques ne procurent pas de sensation douloureuse, du moins pas immédiatement, et donc nul ne songe spontanément à s'en protéger. Ce caractère insidieux a longtemps incité les personnes exposées et les médecins à les sous-estimer, notamment dans les milieux professionnels où ces rayonnements sont parfois importants. Il a également facilité, dans un premier temps, le déni du risque par les lobbies industriels concernés, tels le Groupement de fabricants d'appareils ménagers (GIFAM), la Fédération des industries électriques et électroniques (FIEE), EDF, etc. Aujourd'hui encore, alors que certains effets sont parfaitement démontrés, il faut bien reconnaître que l'imperceptibilité des ondes électromagnétiques facilite toujours la mission des chargés de relations publiques de ces groupes, qui se sont organisés pour rassurer médias et institutions européennes.

Parmi les effets de ces ondes, celui dit « thermique » est le mieux connu des spécialistes. Il est aujourd'hui utilisé dans les cuisines domestiques sous la forme du four à micro-ondes. Cet effet d'échauffement est dû à la conversion de l'énergie électromagnétique en chaleur quand il touche les tissus organiques ou biologiques. Comme toute source de chaleur, il peut tuer rapidement n'importe quel organisme vivant si l'intensité du rayonnement est très forte. Les scientifiques n'ont pas attendu que les particuliers en possèdent pour y soumettre des rats et se faire une idée irréfutable de l'impact de ces ondes électromagnétiques dans certaines conditions. À vrai dire, aucun être vivant ne peut survivre à un passage dans un four à micro-ondes puisqu'il y cuit purement et simplement sous les effets des ondes.

⁷ Comme l'a rappelé à sa façon la Commission de la sécurité des consommateurs dans son 13^e rapport au président de la République et au Parlement, Éditions des Journaux officiels, Paris, 1997.

Il va de soi que l'intensité des rayonnements d'un téléphone mobile est très inférieure, sinon il y a longtemps que nous aurions cessé d'en user, faute de cerveau frais. Le débat qui divise les experts concerne donc, entre autres, l'incidence de cet effet « thermique » aux niveaux qui correspondent à nos portables. Aucun scientifique ne conteste plus que les ondes de ces téléphones produisent un effet « thermique » sur les cellules du cerveau quand ils sont portés à l'oreille, ou celles des organes reproducteurs s'ils sont portés à leur hauteur, mais la question est de savoir si ce faible échauffement est sans conséquence et s'il est réductible à un simple phénomène de « montée en température ».

Le problème des ondes électromagnétiques concerne également leurs effets dits « athermiques », c'est-à-dire les autres interactions avec l'organisme. Les effets relevant de cette catégorie, classés en « interactions fortes » et « interactions faibles », touchent notamment les systèmes nerveux et cardiaques. On connaît grossièrement ces effets depuis plusieurs décennies : on les a observés bien avant que la téléphonie mobile apparaisse, en particulier dans le monde du travail où des ouvriers étaient exposés à des rayonnements tels qu'ils entraînaient des troubles immédiats. Ces affections ont donné lieu à des campagnes de mesures dans de nombreux pays, puis à des réglementations pour limiter l'intensité des émissions. En France, une enquête menée par les caisses régionales d'assurance maladie et l'INRS à la fin des années 1970 a conduit ses auteurs à préconiser d'adopter des normes⁸. Mais beaucoup reste à accomplir en ce domaine, même au sein des entreprises où des salariés sont encore exposés régulièrement à des doses importantes.

8 Jean-Paul VAUTHIN et al., « Risques liés aux rayonnements électromagnétiques », Notes documentaires 1127-92-78 et 1378-107-82, INRS.

L'effet des portables sur la santé : des études inquiétantes

Concernant les téléphones mobiles, qui émettent des rayonnements faibles mais quotidiennement répétés et près du cerveau (certaines personnes téléphonent plusieurs heures chaque jour, notamment de très nombreux adolescents), il est nécessaire de s'interroger sérieusement.

J'ai été sensibilisé au problème des téléphones mobiles aux États-Unis lors de ma mission parlementaire sur les risques sanitaires en octobre 1998. Puis, j'ai évoqué ce dossier en 1999, dans *La France toxique*⁹, à une époque où les études alarmantes étaient déjà très nombreuses, même si quantité d'autres études proposaient des résultats qui les contredisaient. J'y relevais les impacts signalés par les chercheurs au cours des années 1990 : rupture de brins d'ADN¹⁰, perméabilisation de la barrière méningée qui pourrait faciliter le passage de substances toxiques vers le cerveau¹¹, interférences sur certaines prothèses comme le défibrillateur implantable et le stimulateur cardiaque, modifications de l'activité cérébrale (électroencéphalographique)... Et d'autres risques étudiés chez l'animal : augmentation éventuelle des cas de tumeurs du cerveau et de leucémie, surmortalité des poulets embryonnaires... Ces aspects m'avaient conduit à interpeller le ministre de la Santé, Bernard Kouchner, à l'Assemblée nationale, lors des séances télévisées des questions au gouvernement pour lui demander ce qu'il comptait faire.

Je dois rappeler une anecdote à ce propos. Comme le veut l'usage, j'avais préalablement envoyé une copie de ma question au

9 Puis dans André ASCHIERI et Daniel CATELAIN, *Alerte sur les portables*, Mango, Paris, 2001.

10 Henry LAI et Narendra P. SINGH, « Single — and double — strand DNA breaks in rat brain cells after acute exposure to radiofrequency electromagnetic radiation », *International Journal of Radiation Biology*, 1996, vol. 69, p. 513-521.

11 Leif G. Salford et al., « Permeability of the blood-brain barrier induced by 915 MHz electromagnetic radiation, continuous wave and modulated at 8,50, and 200 Hz », *Microscopy Research and Technique*, 1994, vol. 27, p. 535-542. À l'état normal, la barrière hémato-encéphalique ne laisse passer ni les molécules hydrosolubles ni les protéines, et assure ainsi une stricte régulation du milieu où baignent les neurones.

cabinet du ministre, pour qu'il ait le temps de s'informer auprès de ses conseillers avant de répondre. Pour plus de sécurité, je retéléphonai le matin même précédant mon intervention. Le docteur Gilles Dixsaut, conseiller à la DGS, qui devait préparer la réponse de Bernard Kouchner, me répondit : « Pas de problème, je m'en occupe tout de suite, je vais demander à Jean-Claude Bouillet, qui me répondra rapidement... » Bouillet ? Je ne connaissais que lui. Jean-Claude Bouillet est un éminent responsable de la communication chez... Bouygues, l'un des grands opérateurs français de la téléphonie mobile. Nous nous confrontions à longueur de colloques sur la téléphonie mobile aux quatre coins de France. J'étais stupéfait, mais j'avais appris une chose importante : quand le ministère de la Santé veut des éléments de réponse sur une question sanitaire liée aux portables, c'est Bouygues qu'il appelle.

Précédemment, en mai 1996, l'OMS et le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) avaient lancé une vaste étude sur la téléphonie (dite « Interphone ») dans treize pays, en prenant soin de déclarer qu'ils s'appuieraient sur des laboratoires « indépendants des groupes d'intérêts ». Les résultats de cette enquête prévue sur cinq ans, assuraient-ils, devaient être rendus publics au plus tard en 2003. Depuis, l'échéance a été repoussée plusieurs fois et, à l'heure où nous écrivions ces lignes, à l'automne 2005, il était encore impossible de connaître leur contenu général. En attendant, le CIRC estimait en 2001 en savoir assez pour classer les champs électromagnétiques comme « cancérigènes possibles chez l'homme » après des études épidémiologiques chez l'enfant tendant à confirmer le rôle des lignes à haute tension dans la concentration de cas de leucémies.

En 1999, les autorités françaises s'étaient engagées à leur tour, avec le programme Comobio (pour Communications mobiles et biologie) : cofinancée par Alcatel, Bouygues Télécom, Cegetel, France Télécom et Sagem, cette expérimentation prévue sur trente-trois mois impliquait une quinzaine de laboratoires, sous la tutelle des ministères de l'Industrie et de la Recherche. Les résultats de ces recherches, consultables sur le site du Réseau national des radiotélécommunications (RNRT), ont été présentés par les

chercheurs lors d'un colloque qui s'est tenu le 21 décembre 2001 au ministère de la Santé. Des expériences ont porté sur les effets des ondes de la téléphonie mobile sur la barrière hémato-encéphalique chez le rat et tendent à confirmer l'effet d'ouverture de cette barrière protectrice. Dans leur conclusion, après avoir rappelé que « les travaux de Salford *et al.* ont montré une perméabilisation des vaisseaux cérébraux pour des valeurs de SAR¹² compatibles avec les émissions des téléphones mobiles GSM », les auteurs soulignent que « la perméabilisation des vaisseaux de la méninge externe et l'extravasation de protéines plasmatiques (EPP) qui en résulte sont impliquées au premier chef dans la genèse des crises de migraines, qui constituent l'un des symptômes cités par les utilisateurs de téléphones mobiles ».

Après avoir testé des groupes de rats, ils concluent : « L'exposition de la tête des rats à un signal de type GSM 900 MHz à des niveaux de SAR de 2 W/kg moyennés sur l'ensemble du cerveau peut induire une perméabilisation des vaisseaux sanguins intracrâniens, aussi bien dans la méninge que dans le cerveau. Cette perméabilisation est très importante chez les rats rendus prédisposés à l'inflammation méningée par la dégénérescence de leur innervation sympathique crânienne qui favorise le développement de structures pro-inflammatoires comme les mastocytes et les innervations sensitives et parasympathiques. Cela peut induire des modifications dans les cellules vasculaires elles-mêmes (muscle lisse et tissu adventiciel). Pour l'exposition des rats à des niveaux de SAR cérébral de 0,5 W/kg, l'influence des ondes se réduit considérablement dans le cerveau mais demeure importante dans la dure-mère¹³. » Et d'ajouter : « Cette action des ondes GSM sur la dure-mère pourrait être en relation avec le développement de crises de migraine chez des personnes prédisposées¹⁴. »

12 SAR (*specific absorption rate*) : quantité de rayonnements absorbés par le corps humain. La norme française accepte un niveau de SAR très supérieur à celui de la plupart des pays. La France s'est ainsi donné la norme la plus laxiste. En un mot, c'est une norme hors norme...

13 La dure-mère est la plus résistante des trois méninges (membranes qui enveloppent le cerveau).

14 F. TORE (université Bordeaux-II), E. HARO, P.-E. DULOU, B. VEYRET (laboratoire PIOM, Bordeaux), Comobio, « Sous-projet 6 : Barrière hémato-encéphalique et migraine chez le

Une autre étude expérimentale entrant dans le cadre de Comobio portait sur les effets de signaux GSM sur les neurotransmetteurs et leurs récepteurs chez le rat. Les conclusions faisaient notamment ressortir que : « Pour évaluer l'impact sanitaire, un indicateur de toxicité est la présence d'astrocytes dans le cerveau, révélée par une de leurs protéines constitutives : la GFAP (Glial Fibrillary Acidic Protein). La présence de cette protéine a été mesurée soixante-douze heures après une exposition de quinze minutes à 4 W/kg. On observe une forte augmentation de la présence de GFAP dans différentes structures du cerveau. Cette augmentation reflète une augmentation du nombre d'astrocytes, traduisant une inflammation, signe d'une souffrance neuronale ¹⁵. »

Par ailleurs, j'étais interpellé par les contentieux légitimes surgissant partout en France à propos des antennes relais fixées près des habitations ou directement posées dessus, ainsi qu'à proximité des crèches, des écoles ou des hôpitaux. On dénombre aujourd'hui en France plus de trente mille installations de ce type, dépassant communément dix mètres de haut et dont un grand nombre ont été posées sans consulter les riverains. En 2000, j'ai finalement proposé au Parlement de voter une proposition de loi à ce sujet, que j'ai rédigée avec les députés du groupe « Santé et environnement ». Mais il a été impossible de la soumettre au vote, le gouvernement n'ayant pas jugé bon de l'inscrire à l'ordre du jour du Parlement...

Les risques à long terme induits par ces antennes restant inconnus, il semble raisonnable d'imposer un minimum de contraintes sur les conditions de leur implantation, d'autant que leur proximité crée des inquiétudes et un désagrément esthétique qui constituent déjà à eux seuls une atteinte immédiate à la qualité de vie. Le texte de loi proposait ainsi d'étendre les motifs d'appréciation et de donner aux collectivités locales, par une

rat », responsable P. Aubineau (université Bordeaux-II), communication sur le site Comobio (<www.tsl.enst.fr/comobio/>).

15 Anne-Laure MAUSSET et René DE SÈZE, « Effets de signaux GSM sur les neurotransmetteurs et leurs récepteurs chez le rat », Sous-projet 8 Comobio.

modification du Code de l'urbanisme, la possibilité de refuser certains lieux d'implantation de ces installations pour des motifs esthétiques, sanitaires et environnementaux. Il visait aussi à mieux encadrer les contrats entre les opérateurs et les propriétaires, afin de protéger ces derniers contre des clauses exorbitantes fréquemment constatées — telles que la durée des baux à trente ans, par exemple, alors que certains propriétaires ne sont pas encore conscients que l'impact des antennes relais est débattu et que, au-delà de leur propre inquiétude, leur présence peut entraîner une dépréciation patrimoniale. Le bail serait limité à trois ans, devrait mentionner l'emplacement exact des équipements et leur description, et être renouvelé à chaque modification.

La proposition de loi encadrait aussi les risques liés à l'utilisation des téléphones mobiles. Elle s'appuyait en particulier sur les conclusions du rapport du National Institute of Working Life suédois mettant en garde contre le risque de perturbations cérébrales telles que maux de tête, difficultés de concentration, perte de mémoire, fatigue et troubles du sommeil. Un article de la proposition prévoyait de rendre obligatoire, lors de la vente du téléphone, la fourniture d'un « kit mains libres » ¹⁶.

En octobre 2001, je publiais un ouvrage pour tenter de faire le point sur les débats ¹⁷. J'y déplorais, entre autres, la cécité persistante de certains dirigeants du MEDEF et de lobbyistes industriels préférant croire que la santé environnementale était un instrument de provocation politique et que les recherches préoccupantes sur les portables étaient de mauvaises farces. Je tentais aussi d'y faire le tour de ce dossier devenu très complexe par trop de chausse-trapes introduites au cœur des expertises. Mais je crains d'être resté trop en retrait à de nombreux égards. Depuis, des

16 Le 1^{er} octobre 2005, j'apprendrai qu'un groupe de députés a pris l'initiative de proposer un texte de loi similaire. Parmi eux figure mon vieux complice Jean-Pierre Brard, accompagné de députés de tous bords. Il s'agit de durcir les conditions d'installation des antennes relais en les soumettant à la délivrance d'un permis de construire et de limiter leur implantation en créant des zones d'exclusion dans un rayon de 300 mètres (100 m en ville) des hôpitaux, écoles, maisons de retraite. Bien entendu, l'Association française des opérateurs de téléphonie mobile s'élève avec véhémence contre cette proposition.

17 André ASCHIERI et Daniel CATELAIN, *Alerte sur les portables*, op. cit.

chercheurs ont porté à ma connaissance de nouvelles études. Notamment celle d'une équipe italienne soupçonnant le rôle des fréquences radio dans l'aggravation du risque de leucémies chez l'enfant (risque multiplié par un facteur 2,2)¹⁸. J'apprendrai que d'autres investigations ont été lancées sur cet aspect, en particulier en Corée du Sud, sur dix régions où les résultats semblent devoir confirmer ceux des Italiens¹⁹.

Téléphonie mobile : des enjeux économiques trop lourds ?

Sans préjuger des conclusions qui ressortiront de l'enquête commandée à l'AFSSE, le sujet m'est donc assez familier pour nourrir de lancinantes inquiétudes. De plus, le leitmotiv des autorités politiques depuis quelques années, répétant qu'« il n'y pas de certitudes », ressemble beaucoup à celui qui a prévalu jusqu'en 1996 pour maintenir le libre commerce de l'amiante, quand elles ont « découvert » finalement (avec un étonnement auquel personne n'a cru) que les doutes étaient essentiellement entretenus par des « études » financées par les industriels. Sommes-nous toujours en train de tourner sur le même manège ? Cette fois encore, l'enjeu sanitaire est énorme : on compte en France quelque quarante millions d'utilisateurs de mobiles, un nombre très supérieur à celui des fumeurs de tabac... Cette comparaison peut choquer, mais elle s'impose : les toxicologues savent que si l'on devait attendre des preuves absolues de sa cancérogénicité, le tabac lui-même ne pourrait être incriminé, comme l'ont rappelé les experts lors des procès contre les cigarettiers aux États-Unis dans les années 1990. C'est le faisceau de présomptions concordantes qui doit guider la prévention et non l'attente d'une concorde entre les

18 Paola MICHELOZZI et al., « Adult and childhood leukemia near a high-power radio station in Rome, Italy », *American Journal of Epidemiology*, vol. 155, n° 12, 2002, p. 1096-1103.

19 Sue Kyung PARK et al., « Ecological study on residences in the vicinity of AM radio broadcasting towers and cancer death : preliminary observations in Korea », *International Archives of Occupational and Environmental Health*, vol. 77, n° 6, août 2004, p. 387-394.

contradicteurs. C'est d'ailleurs vrai dans toutes les sciences : même quand seule la réputation des chercheurs constitue l'enjeu des désaccords, cela peut largement suffire à éterniser les oppositions.

En l'occurrence, dans le dossier des portables, les enjeux économiques pèsent aussi très lourd : l'argent de la téléphonie mobile (dont le chiffre d'affaires en France était de 11 milliards d'euros en 2002) innerve les plus grands groupes privés, les perspectives d'investissement, loin d'être épuisées, ont pris des proportions encore plus gigantesques compte tenu des nouveaux usages et des évolutions technologiques. Par ailleurs, une mise en cause des portables aurait incidemment pour effet de replacer sur la sellette les sources de rayonnements du même type impliquant de très nombreux appareils ou installations qui contribuent à saturer l'espace d'ondes électromagnétiques.

Un tel contexte donne lieu à des pressions énormes sur le milieu de la recherche. La commande par la DGS, fin 2002, de cette étude à l'AFSSE sur la téléphonie mobile m'apparaît aussitôt comme un formidable défi à relever, conforme à sa vocation, même s'il s'agit d'une charge bien lourde pour une structure encore très faible en personnel et qui, de ce fait, devra s'adjoindre des experts extérieurs. L'AFSSE va être jugée sur ce dossier important, alors qu'elle fait ses premiers pas. Ses ennemis, nombreux parmi les hauts fonctionnaires et les politiques, dénonceront la moindre maladresse comme le symptôme d'une malformation constitutive ou de son inutilité. Je n'ai pas besoin qu'on me fasse un dessin pour comprendre que la situation est une topographie idéale pour des opérations de lobbying conduites de haute main...

L'équipe d'experts qui sera réunie pour cette mission devra donc offrir non seulement des garanties d'indépendance complète, mais une forte capacité à résister aux sollicitations et autres « appels à la responsabilité » que les opérateurs ne manqueront pas de leur lancer. Pour les industriels, c'est une bataille qui peut changer complètement la configuration du marché. Pour les décideurs politiques, c'est un boulet explosif. Il faut évidemment s'attendre à ce que la haute administration et le gouvernement lui-même se montrent soucieux de s'épargner la gestion d'une crise dont les

proportions restent insoupçonnables. Il faudrait être très naïf pour penser que les autorités et les acteurs de ce fabuleux marché attendront tranquillement dans leur coin les conclusions des experts en s'interdisant d'agir avant... D'autant qu'une multitude de journalistes et d'observateurs attentifs à ce problème sont prêts à y donner le plus grand écho.

Enfin, sur un plan strictement scientifique, les démonstrations contradictoires comptent parmi les principes fondamentaux de la recherche. Il est très rare que des découvertes s'imposent rapidement sans contradiction, même dans des domaines très élémentaires où les enjeux économiques ne complexifient pas la donne. Or, l'approche sanitaire des rayonnements émis en téléphonie mobile est loin d'être simple, elle comporte des variables ténues et des situations d'exposition nombreuses qui donnent naturellement lieu à des résultats contradictoires. Reste que si toutes les contradictions ne sont pas le fruit de pressions douteuses, on a trop tendance à sous-estimer l'importance de ces dernières ; notamment à travers les choix de financement, l'orientation des objectifs, la définition des méthodes, la validation des résultats et leur vérification parfois rendue interminable par les commanditaires de la recherche (cherchant à différer le plus longtemps possible leur publication ou à imposer aux auteurs une communication dont la discrétion est inversement proportionnelle à la portée du contenu)...

Un groupe de travail comptant huit personnes est réuni. Il est présidé par Bernard Veyret, docteur d'université en sciences de la vie. Avec lui, deux autres hommes auront le contrôle de cette enquête : Denis Zmirou, directeur scientifique de l'AFSSE, et René de Sèze, ingénieur physicien et directeur de recherches à l'INERIS²⁰. Les membres de l'équipe doivent remettre leur rapport au ministère en avril 2003. Analyser les publications leur sera sans doute assez aisé, car elles sont, dans leur majorité, bien répertoriées de nos jours et ils en ont déjà une idée puisqu'ils n'en sont

20 Tous trois avaient déjà animé le groupe d'expertise de précédents rapports sur les portables commandés par les autorités avant la création de l'AFSSE.

pas à leur premier rapport. En revanche, ils n'auront pas trop des dernières semaines pour brosser le tableau des travaux en cours dans le monde, dresser l'état prévisionnel des futures investigations et « identifier les domaines de recherches qui seraient insuffisamment couverts », comme le demande la lettre de mission.

Il m'apparaît que, parmi les chercheurs sélectionnés, certains ont travaillé pour des firmes de téléphonie mobile. On m'explique que cela est normal. Des observateurs me font également remarquer que des scientifiques qui, en France, se sont illustrés au cours des dernières années pour avoir donné l'alerte sur le dossier ne font pas partie du groupe d'expertise. L'absence de Pierre Aubineau, en particulier, ne passe pas inaperçue. Ce spécialiste reconnu, directeur de recherches au CNRS, a publié des articles de première importance sur le sujet, et cela dans les revues scientifiques internationales les plus prestigieuses, notamment sur les atteintes de la barrière hémato-encéphalique par les radiations des portables. D'autres spécialistes non moins réputés sont également absents : parmi eux, Pierre Le Ruz, ancien administrateur de la Société française de radioprotection (SFRP) et consultant à la Commission européenne ; et Roger Santini, chercheur à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) et membre de plusieurs sociétés internationales étudiant les perturbations bioélectromagnétiques... Je regrette que ces chercheurs n'aient pas été retenus, mais je n'ai pas le pouvoir d'intervenir sur ce choix.

Leur position critique sur les portables — ces chercheurs connus pour leur maîtrise exceptionnelle du dossier le sont aussi pour dire haut et fort ce qu'ils pensent — a-t-elle un rapport avec cette éviction ? Je l'ignore. En tout état de cause, elle n'aurait pas dû jouer contre eux, car l'objectivité d'une équipe d'experts tient nécessairement à sa pluralité. Et, par définition, il est difficile, voire impossible, de trouver des spécialistes qui, après avoir longuement travaillé sur un problème, ne se soient pas forgés une opinion.

Je rappelle à Denis Zmirou que les risques liés aux mobiles m'inquiètent beaucoup et que l'AFSSE va devoir faire la preuve de son indépendance sur cette mission attentivement suivie. Je ne suis pas le seul à répéter, au sein du conseil d'administration, que

l'indépendance de l'expertise est vitale pour la population et décisive pour l'AFSSE : José Cambou, une des responsables de France Nature Environnement, Michèle Attar, membre du Conseil économique et social, et François Desriaux, président de l'Andeva, soulignent aussi avec force cet impératif. Mais le conseil d'administration ne maîtrise pas le processus de désignation des experts composant les groupes de travail et il n'a guère de contact avec le conseil scientifique. Nous savons juste que c'est le fruit d'une concertation entre le ministère commanditaire de l'enquête, la direction administrative de l'AFSSE, le directeur scientifique et la directrice générale. En fait, le ministère de la Santé et la DGS jouent un rôle important en proposant certains noms et ils peuvent exercer un droit de veto contre certaines nominations. Je n'en saurai pas plus. Cet aspect des choses est une faiblesse et il serait bon d'adopter des procédures plus ouvertes. Toutefois, si l'AFSSE n'est assurément pas l'outil parfait, loin s'en faut, je sais qu'elle représente un progrès et qu'il faut encore se battre pour l'améliorer. La vigilance des associations et des particuliers aura un rôle essentiel dans son évolution.

La France compte aujourd'hui de nombreuses associations mobilisées sur les problèmes liés aux portables, aux antennes relais et aux lignes à haute tension. Parmi elles, des scientifiques de grande valeur font déjà un travail de veille documentaire très approfondi et ne manqueront pas d'analyser au plus près le rapport qui sera remis au nom de l'AFSSE : ceux du Comité scientifique sur les champs électromagnétiques (CSIF-CEM), ceux de l'association Fondation Sciences citoyennes, ceux de l'association Ovale fondée par Corinne Lepage et Michèle Rivasi... Et cent autres qui attendent les résultats.

Leur réactivité est grande. Épluchant la liste des experts désignés, André Cicoella, coprésident de la Fondation Sciences citoyennes, estimera que « les scientifiques français dont les travaux montrent des effets sanitaires ont été écartés du travail d'expertise de l'AFSSE²¹ ». Avec d'autres, il relèvera aussi que des

recherches faisant ressortir l'incidence des mobiles sur la santé sont absentes de la bibliographie retenue pour l'enquête de l'AFSSE.

Gérer le risque environnemental ou l'évaluer, il faut choisir

Le ministère de la Santé ne s'est pas contenté de demander à l'AFSSE cette étude sur les portables, il attend d'elle aussi qu'elle formule des recommandations pour gérer les risques dégagés. Autrement dit, il lui demande de mettre un doigt dans la gestion. Formuler des recommandations, ce n'est certes pas gérer directement, mais c'est enjamber la frontière qui doit séparer évaluation et gestion, c'est devenir le messenger à double fonction que le législateur voulait précisément faire disparaître en créant l'agence. L'écueil est aussi simple que redoutable : s'impliquer dans la recherche de solutions accentue la tentation de « finaliser » le contenu du rapport qui, en principe, doit faire une évaluation des risques d'une franchise absolue, sans tenir compte de l'ampleur des difficultés que cette sincérité entraînera pour le gouvernement et ceux qui devront remédier au problème.

Lors du vote au Parlement de la loi créant l'agence, les députés s'accordaient à souligner la nécessité de séparer rigoureusement l'évaluateur du gestionnaire, tirant en cela la leçon des précédentes crises sanitaires, où la confusion des rôles avait poussé les experts scientifiques à présenter des évaluations plutôt rassurantes — afin de maintenir une certaine cohérence avec des recommandations qui, elles, tenaient compte de la « raison d'État » ou de ce que ces experts s'imaginaient relever de cette raison²². On comprend facilement que les évaluateurs puissent se sentir écrasés par le poids de la responsabilité et soient tentés de prévenir les réactions qu'une présentation

21 André CICOELLA et Dorothee BENOIT-BROWAEYS, *Alertes santé. Experts et citoyens face aux intérêts privés*, Fayard, Paris, 2005, p. 138.

22 Alors que certains dirigeants politiques souhaitent parfois aussi une pression d'alerte pour justifier leur action en dépit des pressions économiques et du lobbying des groupes financiers et de la haute administration sur l'expertise.

froide des risques pourrait déclencher dans l'opinion. Mais cette réserve, on le sait clairement aujourd'hui, entraîne des effets bien plus regrettables en n'incitant pas les gens à se protéger. Par ailleurs, cette attitude soulève de graves questions politiques et éthiques : en quoi les chercheurs évaluant les dangers sont-ils compétents et légitimes pour intégrer des considérations économiques et politiques ? Qu'est-ce qui permet à des scientifiques de s'entendre sur un « nombre acceptable de victimes potentielles » pour préserver un secteur d'investissement ou pour éviter des perturbations boursières ?

Qui leur souffle les chiffres et par quelle étrange disposition morale certains cercles d'experts acceptent-ils le faible prix accordé aux vies humaines, comme l'ont montré les précédentes affaires de santé publique ? On sait que le « risque zéro » n'existe pas, mais à quel niveau fixer le seuil « acceptable » d'un risque environnemental ? Un certain consensus s'était dégagé au xx^e siècle parmi les experts pour l'établir à un décès pour un million de personnes²³. Mais il est des experts pour se plier discrètement à des sacrifices supérieurs, en fonction des enjeux « non sanitaires » (économiques ou politiques) de la situation... Pour l'amiante, par exemple, la norme fixée en France, en 1996, dans le cadre du décret interdisant le commerce de l'amiante et fixant les taux de fibres d'amiante autorisées dans l'air, a tout simplement autorisé deux mille décès pour un million de salariés²⁴... Pour la population générale, une valeur limite « moins souple » de vingt-cinq fibres par litre a néanmoins intégré comme « acceptable » le sacrifice de cinq cents décès pour un million de personnes. Et, depuis quelques années, les experts ont pris l'habitude d'accepter des normes autorisant un décès pour cent mille personnes. En vérité, qui s'agit-il de protéger dans ces recommandations, les intérêts économiques ou la santé ? J'attends toujours qu'on me l'explique. J'attends aussi, pour la « clarté scientifique des débats », que le sacrifice humain intégré dans le calcul de chacune des normes recommandées ou fixées soit publiquement affiché.

23 Voir Roger LENGLET, *L'Affaire de l'amiante*, La Découverte, Paris, 1996, p. 94.

24 *Ibid.*

De plus, prendre sur soi la responsabilité de la gestion, c'est déresponsabiliser en partie le gestionnaire du risque prévu par notre dispositif institutionnel, c'est-à-dire le gouvernement. Et lui permettre ensuite de se défausser en cas de catastrophe. Enfin, si la gestion des risques peut comporter des aspects techniques maîtrisables par les évaluateurs et de nature à justifier leur contribution, celle-ci doit être minutieusement circonscrite au champ de leur compétence, sans la moindre ambiguïté. Or, c'est précisément l'ambiguïté qu'introduit en général ce type de commande, transformant l'évaluateur en conseiller soucieux de prendre en compte l'impact psychologique d'un danger annoncé, les emplois supprimés, les contentieux...

Une conférence de presse très tendue

Le 15 avril 2003, la veille du jour de la conférence de presse organisée par l'AFSSE pour diffuser le rapport sur les risques sanitaires liés à la téléphonie mobile, des journalistes qui se sont déjà procuré une copie du rapport me font part de leur sentiment : ils pensent que les conclusions des experts sont le fruit d'un compromis qui reflète mal la situation réelle. Éric Giacometti, journaliste au *Parisien*, qui suit depuis des années le problème des portables et des antennes relais, me dit franchement : « Ce rapport est une pantalonnade ! De plus, certains auteurs ont déjà travaillé avec les opérateurs, ça n'est pas une garantie d'indépendance... Pour une agence qui devait éviter ce genre de situation, ça n'est pas sérieux. » Les conditions qui ont entouré sa rédaction lui semblent troubles.

Il s'interroge en particulier sur le fait que le journal *Impact médecine*, destiné aux médecins, a déjà publié, en décembre 2002, c'est-à-dire en pleine mission, une plaquette publicitaire payée par l'opérateur Orange (filiale de France Télécom), où Denis Zmirou, René de Sèze et Bernard Veyret tenaient des propos rassurants sur les mobiles. Je tombe des nues. Leur participation à ce publi-reportage (publicité présentée comme un article de presse) est une

invraisemblable maladresse, quelle qu'ait été leur intention. Aux yeux du journaliste, elle traduit une situation vraiment choquante, car non seulement elle s'inscrit dans un produit de marketing, mais elle reflète une position anticipée : comment les experts pouvaient-ils prendre une position en décembre 2002, à un moment où logiquement leur enquête venait à peine de débiter et où ils n'avaient pas encore pu porter leurs conclusions ? Il ne me cache pas sa consternation. Et je comprends que son article va faire du bruit.

Le lendemain, dans les pages du *Parisien*, Éric Giacometti ouvre le bal avec une froide ironie : « C'est une première dans l'histoire des agences de santé françaises que des experts mandatés collaborent à une pub au moment de se voir confier une mission. » Denis Zmirou se défend auprès du journaliste : « Je ne savais pas que c'était payé par Orange, je pense que je me suis fait piéger par *Impact médecine*. » Claudine du Fontenieux, directrice générale de la revue, dément cette confusion et aggrave la charge : « Non, ils savaient qu'ils participaient à un document publicitaire et ont relu le texte avant parution. C'est d'ailleurs Orange qui nous a conseillé de les interroger. »

À la conférence de presse, ce jour-là, tout le monde vient de lire l'article du *Parisien*. L'ambiance est pour le moins tendue. Parmi les questions posées aux auteurs du rapport, le problème des liens d'intérêt avec les opérateurs est bien sûr soulevé par des journalistes. Les experts sont mal à l'aise, l'un d'eux croit bon de s'emporter : « Et moi, je vous demande si vous avez des liens d'intérêt avec les groupes qui passent des publicités dans vos journaux ? » La comparaison choque l'auditoire : la question de la liberté de la presse est importante et vaut d'être posée, mais il s'agit aujourd'hui de celle d'experts qui ont pour mission de protéger des vies humaines, dans le cadre d'une agence créée pour soustraire la recherche sanitaire aux pressions industrielles...

Toute la presse fera des variations sur le thème « l'AFSSE commence par un faux pas ». Les trois signataires qui se sont prêtés à l'opération conduite par Orange n'en mènent pas large. Denis Zmirou, avec qui je m'entretiens, ne s'attendait pas à ce

scandale. Je n'ai pas de raison de ne pas le croire quand il déclare au *Parisien* qu'il a été piégé. Mais a-t-il prêté assez attention à la nature du document qu'on lui a demandé de relire ? Au fond, peu importe. Ce qui ressort surtout de cette affaire, c'est que les experts de l'AFSSE, agence créée pour résister aux versions désirées par les lobbies industriels, doivent faire preuve d'une très grande vigilance face aux opérations de lobbying. L'honnêteté d'un expert est certes une condition nécessaire, mais ce n'est pas du tout une condition suffisante : c'est autre chose de savoir que des tentatives de lobbying auront logiquement lieu et de savoir déjouer ces tentatives. La direction scientifique de l'AFSSE doit être « pointue » à cet égard, c'est sa raison d'être.

Lucien Abenhaïm, le directeur général de la santé, s'est étranglé en découvrant l'affaire. Il a toujours été convaincu de l'urgence de développer la sécurité sanitaire environnementale. Ardent défenseur de l'agence, il a peu goûté cet étrange imbroglio. J'apprendrai plus tard qu'il a aussitôt appelé Denis Zmirou pour tirer les choses au clair. Je n'en saurai pas plus.

J'aurais tant aimé que les choses démarrent sous de meilleurs auspices pour l'AFSSE ! Mais à quelque chose malheur est bon, la réaction des journalistes montre qu'aujourd'hui certains ont appris à se méfier. Cela montre aussi que l'agence devra affirmer son indépendance avec la plus grande force pour être respectée. Après les crises que nous avons vécues au cours des dernières décennies, c'est d'ailleurs le contraire qui serait désespérant.

Les journalistes se montrent troublés par la teneur très rassurante du rapport, qui leur semble très éloignée des études qu'ils citent souvent dans leurs colonnes. Le communiqué de presse, en particulier, leur paraît bien léger au regard de l'intensité des controverses et des enjeux sanitaires : « Il existe des présomptions d'un risque possible pour certaines personnes, notamment les personnes souffrant de migraines, qui justifient que s'applique le principe de précaution. L'usage d'un téléphone mobile, du fait des rayonnements électromagnétiques produits lors des communications, surtout lorsque les conditions de réception sont mauvaises, pourrait être un facteur aggravant de la fréquence ou de l'intensité des

crises migraineuses. Rien n'indique à ce jour que l'utilisation d'un téléphone mobile puisse être liée à l'apparition ou au développement de cancers. D'autres effets biologiques discrets se manifestent à des niveaux mêmes faibles de rayonnements émis par les téléphones mobiles, sans que des conséquences sanitaires puissent en être identifiées. Ces effets doivent encore être étudiés. L'utilisation d'un téléphone mobile par le jeune enfant peut maintenir un lien de dépendance avec ses parents à un âge où l'acquisition d'une autonomie est importante pour son développement. Au contraire, le téléphone mobile peut contribuer à la socialisation des adolescents entre eux. Le seul risque avéré est celui observé dans les accidents de la circulation, lorsque le conducteur téléphone en conduisant, qu'il recoure ou non à un "kit mains libres". »

Concernant les antennes relais, l'avis est encore plus démobilisateur : « Aucune donnée scientifique n'indique un risque sanitaire. » De nombreux journalistes sourient silencieusement, d'autres écarquillent les yeux. Pour un peu, on se demanderait pourquoi tant de scientifiques se penchent encore sur le sujet.

Les recommandations relatives aux portables tiennent en trois points :

« — continuer à réduire la quantité d'énergie à laquelle sont exposés les utilisateurs de téléphones mobiles et les informer sur leur niveau d'exposition ;

— rendre obligatoire la délivrance d'un kit oreillette avec tout téléphone mobile et équiper les téléphones d'un dispositif affichant le niveau d'exposition pendant le dernier appel ;

— renforcer la sensibilisation et la répression contre l'utilisation du téléphone mobile au volant. »

Les préconisations concernant les antennes relais se limitent à conseiller de mieux communiquer sur l'implantation des antennes relais en passant par les instances départementales et les mairies, d'« intégrer mieux les antennes dans le paysage urbain, et en particulier lorsque ces antennes sont situées dans un périmètre de cent mètres autour d'une école ou d'une crèche ». Autrement dit, il s'agit de gérer ce dossier sanitaire comme une simple crise de communication... On est manifestement loin de l'esprit du

principe de précaution. Et je ressens un certain malaise en découvrant que les rapporteurs lui ont préféré l'expression « principe d'attention », en le présentant comme le principe qui, « en l'absence de danger réel », tient simplement compte de l'inquiétude du public. Bref, la conclusion du rapport est en retrait des recommandations formulées par Denis Zmirou lui-même dans l'étude qu'il avait remise en 2001 au ministère de la Santé, préconisant alors de ne pas implanter d'antennes à moins de cent mètres des établissements sensibles : crèches, écoles, hôpitaux, etc.

Des lecteurs du rapport s'étonneront de la distance entre son contenu réel et sa conclusion (*a fortiori* le communiqué de presse qui résume la conclusion), laquelle ne reflète effectivement pas l'inquiétude qui peut naître à la lecture des recherches citées. Ce n'est pas la première fois que la lecture des rapports de sécurité sanitaire fait apparaître ce phénomène de décalage entre le contenu d'un rapport et sa conclusion. Cet écart est même devenu fréquent. Sachant que la conclusion (ou le communiqué de presse) est la partie la plus souvent rapportée par les médias, pour des raisons de temps et parce qu'elle énonce la position officiellement prise par les experts, il est difficile de ne pas songer à une stratégie de communication. Cet exercice atteint parfois le « grand écart », en contredisant purement et simplement les données réunies.

Il est intéressant de noter ainsi que quelques mois plus tard, en novembre 2003, le toxicologue Henri Pèzerat — à qui l'on doit d'avoir révélé le scandale de l'amiante en France — dénoncera devant la presse ce phénomène de distorsion à propos du rapport sur l'aluminium publié par l'AFSSA²⁵ : « Je n'ai jamais vu un écart si considérable entre le contenu des études citées et la tranquillité des conclusions générales, même dans le cas de l'amiante ! » D'autres avaient constaté une distorsion similaire dans le rapport de 1994 du Haut Comité de santé publique sur l'état de santé des

25 Évaluation des risques sanitaires liés à l'exposition de la population française à l'aluminium (eaux, aliments, produits de santé), Institut de veille sanitaire, Agence française de sécurité sanitaire des aliments et Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, novembre 2003.

Français²⁶ : les documents les plus affolants avaient même été glissés dans un volume d'annexes séparé, dont l'épaisseur était parfaitement dissuasive pour les journalistes pressés. J'espère que les historiens de la prévention reviendront un jour sur ces documents officiels pour montrer comment leur présentation a contribué aux difficultés de la mise en place d'une vraie politique de santé publique en France.

Volée de bois vert

Sur le Net, ça crépite. L'ensemble du réseau des associations agissant dans le domaine de la santé environnementale met en cause le rapport, la presse en ligne n'y va pas de main morte. Parmi bien d'autres, un journaliste de ZDNet.com enfonce le clou : « L'AFSSE ne fait que recompiler les résultats d'études déjà publiées ; résultats d'études en majorité sponsorisées par les industriels. » Comment lui en vouloir ? Il faut bien le reconnaître, avec ce rapport, l'AFSSE n'a pas convaincu l'opinion publique qu'une bonne étude de synthèse pouvait être autre chose qu'une compilation enrobée. Il a même fait oublier que la saisine demandait bien plus qu'une étude de synthèse et un avis.

En moi, le dépit se mêle à la déception. Mes craintes étaient donc fondées. Ai-je fait tout ce qu'il fallait pour que le rapport soit meilleur ? Mes interventions au sein du conseil d'administration de l'agence n'ont pas manqué de franchise, mais aurais-je dû me montrer plus révolté contre ce que je pressentais ? Dans cette affaire, la presse et les associations ne s'en sont pas laissés conter. Je me prends à espérer que cette vigilance aura pour vertu de pousser l'AFSSE à renforcer son indépendance face aux pressions des industriels.

Les associations Agir pour l'environnement et PRIARTÉM (Pour une réglementation des implantations d'antennes relais de

téléphonie mobile) adressent une lettre ouverte aux ministres Jean-François Mattéi et Roselyne Bachelot, dont la violence des termes révèle clairement les dégâts causés par le rapport : « L'omniprésence de Messieurs Zmirou, Veyret et de Sèze dans la plupart des comités scientifiques français (rapport remis à la DGS en 2001, rapport de l'OPECST en mai 2002, rapport ART/INERIS en novembre 2002) frappe ce rapport de nullité. Bien que vous ayant précédemment interpellé sur le manque de pluralisme scientifique de ces comités scientifiques, nous ne sommes pas étonnés que les conclusions présentées soient plus que rassurantes. [...] Nous apprenons que la DGS aurait intimé l'ordre au conseil scientifique de l'AFSSE de recevoir les opérateurs de téléphonie mobile. Les associations n'ont malheureusement pas connu cette attention. » Les associations notent au passage « la disparité très étonnante entre le contenu réel du rapport et ses conclusions ».

Le 24 avril 2003, le CSIF-CEM publie sur son site une analyse critique très fouillée du rapport de l'AFSSE, laquelle relance les critiques²⁷. La revue spécialisée *Environnement magazine* demande à Denis Zmirou de s'expliquer sur le fait que les auteurs du rapport comptent des chercheurs qui ont des liens d'intérêt avec l'industrie : « Certains experts se sont vu reprocher d'avoir conduit leurs travaux en partie avec des financements privés [...]. Cela n'affecte pas l'intégrité des chercheurs : les contrats garantissent une totale indépendance des études lors de leur conduite et de leur interprétation. Généralement, les industriels savent identifier les chercheurs qui sauront être assez clairvoyants pour ne pas se laisser acheter, et c'est avec eux qu'ils signent²⁸. »

La logique de cette argumentation me surprend. Le chercheur André Cicoella et la journaliste Dorothée Benoit-Browaëys s'interrogeront eux aussi sur les contradictions de cette rhétorique dans le livre qu'ils publieront en juin 2005, *Alertes santé* : « Si l'on comprend bien, ceux qui n'ont pas de contrat avec l'industrie sont donc ceux qui sont le plus susceptibles de se faire acheter par

26 HAUT COMITÉ DE LA SANTÉ PUBLIQUE, *La Santé en France*, rapport 1994 (tome 1) et annexes (tome 2), La Documentation française, Paris, 1994.

27 « Réactions des scientifiques du CSIF/CEM au rapport de l'AFSSE », <<http://csifoem.free.fr/>>.

28 *Environnement magazine*, mai 2003.

l'industrie²⁹. » Il est également étonnant qu'un expert réputé comme Denis Zmirou, directeur scientifique de l'AFSSE, dont la vocation est justement de soustraire l'expertise sanitaire à l'influence des industriels, puisse affirmer que les industriels sont les premiers garants de cette indépendance. Les énormes scandales sanitaires qu'on leur doit ont pourtant fourni l'occasion de révéler avec précision comment ils exercent un intense lobbying sur les expertises.

À la fin du mois de mai 2003, face au vent de critiques qui n'est pas retombé, le gouvernement réagit. Les ministres de l'Environnement et de la Santé, Roselyne Bachelot et Jean-François Mattéi, adressent un courrier à la directrice de l'agence, Michèle Froment-Védrine : « Madame la Directrice générale, à la suite de la publication du premier avis rendu par l'AFSSE au sujet de la téléphonie mobile, il nous paraît utile de vous préciser dans cette lettre de mission les attentes du gouvernement en ce qui concerne le développement de cette agence. » Après avoir rappelé la vocation de l'AFSSE et demandé des orientations stratégiques, la « lettre de mission » presse la directrice : « Vous définirez les procédures permettant d'assurer l'indépendance des avis formulés vis-à-vis des intérêts en jeu. Les règles d'organisation scientifique et déontologique de l'agence, son fonctionnement en termes de ressources humaines et financières devront faire l'objet d'une note d'étape au plus tard le 15 octobre 2003. Nous vous saurions gré de bien vouloir rendre compte périodiquement au directeur général de la santé et au directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale de l'état d'avancement de vos travaux.

« En vous rappelant l'importance stratégique que revêt pour le gouvernement le développement d'une expertise de qualité en sécurité sanitaire environnementale, nous vous prions d'agréer, etc. »

Faut-il souligner que ce genre de lettre n'a pas le ton chaleureux qui, en cette heure, contribuerait à remonter un peu le moral de la

directrice de l'AFSSE face au tourbillon de critiques qui s'abat sur l'agence ?

Car ce n'est pas fini. Le 24 juin 2003, la Fondation Sciences citoyennes et l'association Ovale organisent une conférence de presse sur les « conditions dans lesquelles a été émis l'avis de l'AFSSE ». Les participants à la conférence en connaissent un rayon sur le problème de l'indépendance des experts : Michèle Rivasi, fondatrice de la CRII-RAD, le fameux laboratoire indépendant sur la radioactivité, ancienne députée qui fut membre du groupe d'étude parlementaire « Santé et environnement »³⁰ ; Corinne Lepage, l'ancienne ministre de l'Environnement qui avait dénoncé la paralysie organisée autour des ministres ; André Cicoiella, expert en toxicologie environnementale (à qui l'indépendance de la recherche en France devra beaucoup si elle est un jour protégée, et qui m'a aidé à créer l'AFSSE) ; Lionel Brard, le premier et éphémère président de l'AFSSE ; Pierre Le Ruz, expert en champs électromagnétiques ; et Jacques Testart, le célèbre biologiste de l'INSERM.

Leur discours est direct : « Les principes de l'expertise contradictoire n'ont pas été respectés et l'avis émis représente un point de vue unilatéral. » Après avoir rappelé l'opération publicitaire menée par Orange, ils dénoncent le manque de moyens de l'AFSSE et concluent : « À l'évidence, faute d'une masse critique, l'agence peut se prêter à toute opération de lobbying. C'est ce qui s'est passé. » Ils remarqueront aussi que le rapport ne prend pas en compte certaines études importantes, comme celles de Roger Santini, par exemple, qui montrent une perméabilisation de la barrière hémato-encéphalique. Certains ont argué du fait qu'il s'agissait d'un effet biologique et non d'un effet pathologique, ce que le chercheur a fermement contesté auprès de la directrice de l'agence, comme on peut le lire dans les entretiens publiés par l'AFSSE sur son site. Ce recul de l'expertise officielle sera souligné aussi en février 2004 par le docteur Geneviève Barbier et Armand Farrachi dans leur livre *La*

29 André CICOIELLA et Dorothée BENOÎT-BROWAËYS, *Alertes santé*, op. cit.

30 C'est en 1998 que j'ai fondé ce groupe d'étude, qui comptera rapidement cent cinquante parlementaires de tous bords.

*Société cancérogène*³¹. Ils signaleront aussi que « le premier rapport Zmirou (en 2001) préconisait un périmètre de précaution de cent mètres d'une école » pour les antennes relais, alors que « dans le rapport suivant, la recommandation de cent mètres a disparu ».

Le même mois, un groupe de scientifiques du CSIF-CEM, dont les spécialistes Roger Santini et Pierre Le Ruz, publiera un Livre blanc, *Votre GSM, votre santé : on vous ment !*, répondant point par point au rapport et proposant un relevé de synthèse beaucoup moins rassurant³².

Le scientifique doit se nourrir d'incertitudes

J'ai souvent constaté, au cours de mes échanges avec Denis Zmirou, qu'il défend une vision des faits très rigoureuse, mais qui, à mon sens, rejette les données scientifiques apportant des faisceaux de présomption sans constituer d'un coup des certitudes. L'histoire des sciences a pourtant montré que les nouvelles certitudes arrivent rarement sur un cheval au galop et qu'elles se heurtent aux certitudes déjà installées. Or, dans le domaine de la prévention où les nécessités d'anticipation sont plus impérieuses qu'ailleurs, une situation scientifiquement contradictoire impose de prendre en compte les résultats inquiétants aussi bien que les autres, surtout si les premiers sont en proportion significative (ce qui est précisément le cas pour la téléphonie mobile). C'est le fondement du principe de précaution.

Trop de drames ont été rendus possibles au nom du doute et du principe de la moindre action. La principale leçon à tirer des catastrophes sanitaires est que la contradiction des études ne doit plus engendrer une relégation des études inquiétantes, cette relégation n'ayant pour but que de préparer une gestion étroitement

31 Geneviève BARBIER et Armand FARRACHI, *La Société cancérogène. Lutte-t-on vraiment contre le cancer ?*, La Martinière, Paris, 2004, pp. 75-79.

32 Roger SANTINI, Pierre LE RUZ, Daniel OBERHAUSEN et Richard GAUTIER, *Votre GSM, votre santé : on vous ment !*, Éditions Marco Pietteur, coll. « Résurgences médecins et environnement », Esch-sur-Alzette, 2004.

économique du risque ou de retarder des décisions embarrassantes. Il faut manifestement revoir la culture des experts, trop habitués à gérer le risque au moment même où ils évaluent la nocivité. Ce n'est pas seulement une confusion des rôles entre l'évaluateur et le gestionnaire (ou le pré-gestionnaire), mais une confusion des types d'analyses.

Il s'agit là d'un véritable obstacle épistémologique qui concerne l'ensemble des disciplines scientifiques mises à contribution dans le cadre de la sécurité sanitaire environnementale. Et il faut bien reconnaître que les autorités ne facilitent pas la tâche des chercheurs en demandant qu'ils justifient au fond la timidité de leurs mesures politiques — lesquelles, malgré leurs discours volontaristes et « responsables », procèdent d'une démarche obéissant plus aux stratégies d'influence qu'à une anticipation rationnelle du risque.

Le 19 mai 2005, deux ans après la volée de bois vert suscitée par son rapport sur la téléphonie mobile, le directeur scientifique de l'AFSSE, Denis Zmirou, démissionnera de son poste, en invoquant peu après dans une tribune publiée dans *Le Monde*, de façon surprenante, des « désaccords profonds et anciens avec sa directrice générale, portant sur l'orientation et la gestion de l'agence »³³. Mais dans ce texte, il précise aussi, avec une franchise qui l'honore : « Le champ de l'environnement et de la santé est, par nature, propice aux jeux d'influence pour la défense d'intérêts variés. Les sujets traités ont souvent des implications socio-économiques importantes. Tous les pays avancés ont mis en place des dispositifs concourant à l'impartialité de l'expertise. L'externalisation des instances d'expertise par rapport aux centres de décision et leur dotation en moyens appropriés sont des conditions importantes. [...] Enfin, la prise en compte de l'ensemble des points de vue scientifiques sur le sujet traité dans une perspective multidisciplinaire et l'organisation du débat entre experts qualifiés ne partageant pas la même interprétation des faits, si c'est le cas, sont une condition essentielle. »

33 Denis ZMIROU-NAVIER, « Pourquoi j'ai démissionné de l'AFSSE », *Le Monde*, 10 juin 2005.

Reste — c'est le moins que l'on puisse dire — que le rapport de l'AFSSE sur les portables, qualifié désormais de « rapport Zmirou », n'aura pas clos le débat. Ceux qui pouvaient souhaiter que l'on s'endorme sur le sujet sont certainement déçus. Au cours des mois suivants, de nouvelles études paraissent dans la presse scientifique internationale, les unes renforçant les soupçons sur la nocivité des mobiles, les autres concluant à l'inverse. Certaines confirment les craintes concernant la perturbation de l'activité cérébrale³⁴, l'augmentation des tumeurs du côté de l'utilisation du mobile³⁵, la déstabilisation des chromosomes³⁶, etc. Une prestigieuse revue scientifique publie les résultats d'une autre étude de synthèse sur la relation entre mobiles et cancer menée par une équipe européenne³⁷. Après avoir analysé les neuf enquêtes épidémiologiques menées dernièrement sur le sujet, sa conclusion ne ressemble pas vraiment à celle du rapport mis en cause, elle est même aux antipodes : « Toutes les études identifient un risque de cancer lié à l'utilisation du portable. » Plus précisément, les chercheurs notent que « le risque le plus élevé est pour le neurinome acoustique (3,5)³⁸ et le mélanome ulvéal (42)³⁹ ». Ils ajoutent : « Le risque de cancer est accru avec l'augmentation de la latence et de la durée d'utilisation. »

Jusqu'à présent, les gouvernements ont fait un pari optimiste sur les mobiles, préférant croiser les doigts en espérant s'en sortir « sans casse » plutôt que de prendre des précautions qui déplairaient aux grands groupes économiques qui ont misé sur ce fabuleux marché... Un responsable auquel j'expose mon sentiment me

34 Andrew A. MARINO, Erik NILSEN et Clifton FRILLOT, « Nonlinear changes in brain electrical activity due to cell phone radiation », *Bioelectromagnetics*, vol. 24, n° 5, juin 2003, p. 339-346.

35 Lennart HARDELL, Kjell HANSSON MILD et Michael CARLBERG, « Further aspects on cellular and cordless telephones and brain tumors », *International Journal of Oncology*, vol. 22, n° 2, février 2003, p. 399-407.

36 M. MASHEVICH, « Exposure of human peripheral blood lymphocytes to electromagnetic fields associated with cellular phones leads to chromosomal instability », *Bioelectromagnetics*, vol. 24, n° 2, février 2003, p. 82-90.

37 Michael KUNDI et al., « Mobile telephones and cancer. A review of epidemiological evidence », *Journal of Toxicology and Environmental Health*, vol. 7, n° 5, sept.-oct. 2004, p. 351-384.

38 Tumeur localisée sur le circuit nerveux reliant le système acoustique au cerveau.

39 Tumeur affectant la tunique vasculaire de l'œil.

répond : « Il faut être prudent, on ne peut pas annoncer aux gens que leur portable va peut-être leur donner un cancer, sinon tout le monde va le jeter ! » *Il faut être prudent*, en effet, mais nous ne donnons pas le même sens à cette formule. Dans le vocabulaire des décideurs politiques, être prudent signifie généralement ne pas prendre de décision susceptible de nuire au marché. Pour moi, cela signifie ne pas prendre de risque avec la santé. Et, en l'occurrence, avec la santé de tout le monde.

Il ne s'agit évidemment pas d'interdire l'utilisation des téléphones portables — j'en suis d'ailleurs moi-même un utilisateur —, mais simplement d'appliquer des précautions techniques réduisant les risques, de guider les usagers par des conseils judicieux et de réglementer l'implantation des antennes relais pour protéger les riverains. Or, jusqu'à présent, seule la rentabilité a guidé les opérateurs. Faut-il encore rappeler les drames sanitaires auxquels nous a conduits ce type d'attitude ? Loin de moi l'idée de faire du catastrophisme, mais force est de constater que, cette fois, c'est presque toute la population qui est exposée.

Une recherche asservie

Coïncidence de l'histoire, en 2003, au moment où nous programmons les premières études de l'AFSSE et constituons les premiers groupes de chercheurs, le monde scientifique français est en plein émoi. La pauvreté des moyens alloués à la recherche fondamentale et la pression du gouvernement sur la recherche publique pour qu'elle multiplie les partenariats avec les entreprises privées ont dépassé la limite du supportable pour une majorité de chercheurs. À l'INSERM, au CNRS et dans d'innombrables autres organismes, les équipes scientifiques multiplient les coups de gueule et les actions de contestation. Leur désarroi suscite dans toute la presse des prises de position pour sauver la recherche indépendante et fondamentale. Partout, on s'accorde à dire qu'un pays sans recherche publique et qui n'investit plus dans la

connaissance désintéressée est un pays qui se soumet aux spéculations à court terme, c'est-à-dire une nation qui brade son avenir.

Le constat est général : les secteurs qui n'intéressent pas les groupes économiques sont au plus mal, à commencer par les sciences humaines. La langue du marché impose le mot « marketing » là où les humanités disaient sociologie, histoire, psychologie... Les sciences « dures » sont mises à rude épreuve aussi : l'expression « recherche appliquée » est en passe de devenir un pléonasma. Quant aux sciences de la santé, les filières sont fermées si elles ne visent pas à produire des soins commercialisables. La santé a certes toujours été l'objet d'un commerce intense, mais une situation nouvelle apparaît aujourd'hui avec le formidable développement des connaissances sur les causes des maladies : si ces connaissances produites par la toxicologie et l'épidémiologie étaient sérieusement utilisées, elles permettraient de réduire considérablement les maladies et la mortalité liées aux causes évitables.

Mais ce savoir apparaît comme une menace pour la spéculation financière autour de la santé, car non seulement il ne prend pas la forme de médicaments ou de produits à vendre, mais il rétrécit leur marché. De plus, il met en cause des substances chimiques qui rapportent énormément d'argent aux investisseurs. Toxicologie et épidémiologie des environnements professionnels, publics et domestiques offrent de parfaites illustrations de ce savoir négligé : les autorités et les groupes privés n'y accordent d'attention que pour s'en effrayer lors des crises menaçant des marchés et brisant des carrières politiques. Les grands groupes industriels font bien travailler quelques toxicologues, mais uniquement pour défendre leurs produits contre les attaques des toxicologues des nations étrangères qui ne produisent pas les mêmes substances et qui évaluent volontiers la toxicité des produits concurrents. Cette utilisation des chercheurs à des fins de concurrence internationale faisait d'ailleurs partie des préconisations de l'Académie des sciences en 1998 dans un rapport sur la toxicologie en France⁴⁰.

40 CONSEIL POUR LES APPLICATIONS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, *État de la recherche toxicologique en France*, rapport commun n° 9, Lavoisier/Tec & Doc., Cachan, 1998.

L'idée s'est développée aussi d'en faire un appui logistique permettant aux firmes d'apaiser l'opinion publique face aux crises sanitaires. Bref, la toxicologie intéresse les puissants quand ils peuvent la transformer en outil de lobbying ! Et il faut bien reconnaître qu'en interrogeant certains toxicologues qui travaillent pour les industriels, il est désormais très difficile de voir la limite qui sépare le lobbyiste du chercheur scientifique quand ce dernier réduit délibérément ses études à des expérimentations tendant à défendre les produits de son commanditaire, ou quand il présente ses résultats de façon à différer la crise... Cette instrumentalisation d'une science initialement destinée à protéger la population montre que la privatisation de la recherche constitue un risque de dévoiement grave des sciences. On le comprend, l'aliénation de la recherche à la logique du marché atteint le comble de l'aberration quand elle affecte les sciences de la santé : ce sont alors les questions directement vitales qui deviennent la propriété des industriels, quand elles ne sont pas tout bonnement gommées ou réduites à des opérations de marketing.

La prédominance de la logique économique à court terme est précisément la condition qui a rendu possibles les crises sanitaires à répétition du xx^e siècle. La traduction humaine de cette situation ne se limite pas à une simple « crise de confiance », pour reprendre un terme devenu familier aux responsables politiques, elle ne représente pas seulement un « passif électoral » et un risque de coupure entre les citoyens et les élus. L'instinct de survie — instinct universel et droit inaliénable s'il en est — ne trouve plus son relais dans la société, dont le fondement naturel est la protection supérieure qu'elle apporte aux hommes. Plus dramatiquement encore, il apparaît que la société devient elle-même une source de dangers d'autant plus inquiétants qu'elle les rend invisibles et ainsi quasi imparables. Elle contredit son propre fondement en interdisant à ses membres de se protéger et en multipliant les facteurs d'agression, tout en dissimulant les dangers et les victimes. C'est sa légitimité naturelle qu'elle perd de la sorte, devenant pour ses membres un ennemi cynique. Comment s'étonner, dès lors, de voir surgir de plus en plus de demandes de réparation

touchant à la fois au symbolique et au réel, c'est-à-dire à la justice pénale et à la condamnation des coupables autant qu'à une juste compensation financière ayant elle-même une portée sociale et morale ?

« Pour nous, au CNRS, mais aussi à l'université, la situation n'a jamais été aussi catastrophique... On n'a plus d'argent et c'est la "prostitution généralisée" », m'écrit au printemps le toxicochimiste André Picot, l'un des derniers représentants de la toxicologie du secteur public. La création de l'AFSSE aura au moins ce mérite de faire travailler des épidémiologistes et des toxicologues en s'efforçant de les soustraire aux pressions qui pervertissent la finalité de leur discipline.

Contre vents et marées

Galettes empoisonnées : la marée noire du Prestige

Au lendemain de la fameuse conférence de l'AFSSE sur les risques sanitaires liés à la téléphonie mobile, le 17 avril 2003, le jour même où nous avons publié sur notre site Internet le rapport de l'agence sur la question, nous y avons mis aussi à la disposition du public les résultats d'une étude sanitaire que la direction générale de la santé nous avait commandée quatre mois auparavant sur un sujet qui a tristement tenu la une des médias : la pollution entraînée par le naufrage du *Prestige*, au cap Finistère, en Espagne (Galice). Le 13 novembre 2002, en effet, ce pétrolier coulait en libérant plusieurs dizaines de milliers de tonnes de fioul. Les plages françaises n'ont pas offert le spectacle affligeant des côtes espagnoles où venaient s'écraser les vagues noires de pétrole, mais elles ont progressivement reçu d'innombrables plaques de cette substance épaisse et visqueuse, jusqu'en Bretagne.

Les autorités et la presse ont parlé alors de « galettes », appellation presque anodine, mais il ne faut pas s'y tromper : leur quantité était affolante et les dégâts qu'elles ont entraînés sont importants. De nombreuses communes du littoral français, après avoir méticuleusement nettoyé leurs plages, les découvraient à nouveau couvertes de plaques noires le lendemain après une nuit d'« arrivage ». Et le manège a recommencé parfois durant des semaines. En tout, plus de 200 kilomètres de côtes ont été pollués. Des mesures interdisant l'accès au public des plages et des zones de

baignade ont été prises dans plusieurs départements (Landes, Charente-Maritime, Pyrénées-Atlantiques et Gironde).

La DGS nous a demandé de faire le point sur les risques liés à la réouverture des plages au public après leur nettoyage. C'est un progrès, mais la difficulté des autorités espagnoles et françaises à faire face à cette marée noire a une fois de plus été criante. L'essentiel repose encore sur la formidable volonté et la mobilisation spontanée des professionnels de la mer, des bénévoles et des collectivités locales. La pauvreté des moyens logistiques mis en œuvre par l'administration centrale reste vraiment étonnante. Face à la croissance continue du trafic maritime au large des côtes françaises, qui multiplie les risques d'accidents, les autorités de surveillance et les plans Polmar paraissent tout à fait dérisoires. Certaines zones, comme celle qui s'étend au large d'Ouessant, voient passer chaque jour plus de cent cinquante navires... À tel point que cette voie maritime a pris le nom de « rail d'Ouessant ». Parmi le flot continu des navires qui le parcourt chaque jour, huit en moyenne transportent des substances dangereuses. Les politiques ont-ils encore la moindre crédibilité quand, après chaque nouveau drame, ils s'indignent et annoncent solennellement que des mesures à la hauteur seront prises pour éviter une prochaine catastrophe ? Pensent-ils réellement à chaque fois que ce sera la dernière ? Depuis le naufrage du *Torrey Canyon*, en 1967, sur des îles anglaises, on a compté plus de quarante marées noires sur la planète...

En fait, la pauvreté des moyens mobilisés est à l'aune de l'incroyable faiblesse de l'Union européenne pour imposer aux compagnies pétrolières des mesures de sécurité maritime élémentaires. Parmi les problèmes les plus effarants, ceux des pavillons de complaisance et de l'état des pétroliers me semblent les plus urgents à régler : le *Prestige* naviguait sous pavillon des Bahamas, un de ces fameux États où les salaires et les conditions de travail des équipages ne sont pas encadrés, où la fiscalité est légère et les droits d'immatriculation très faibles, où les contrôles techniques se réduisent pour ainsi dire à une poignée de main. Grâce à ces contrôles peu regardants, l'entretien du pétrolier avait été négligé

pour améliorer les dividendes des actionnaires. Or, il était âgé de vingt-six ans. Rien de nouveau sous le soleil donc : il ne se passe pas dix mois sans qu'un navire transportant des hydrocarbures fasse naufrage quelque part dans le monde pour les mêmes raisons. Pire, les « dégazages sauvages » pratiqués quotidiennement par une quantité innombrable de bateaux voyous provoquent au total (sans jeu de mots) une pollution supérieure à celle de l'ensemble des naufrages.

En France, le souvenir de l'énorme marée noire provoquée par le naufrage de l'*Erika*, en décembre 1999, dans le golfe de Gascogne était encore tout frais quand les autorités ont dû faire face à cette nouvelle catastrophe. L'impact et la nature très douteuse des produits déversés par l'*Erika* (dont la cargaison appartenait au groupe pétrolier français TotalFina) avaient donné lieu à un énorme cafouillage politique : la ministre de l'Environnement, Dominique Voynet, avait maladroitement tenté de rassurer l'opinion en voulant relativiser la catastrophe. En fait, la composition du pétrole libéré par les flancs du navire et les dégâts qu'il a infligés à la nature méritaient un autre ton et des mesures urgentes. La mort de centaine de milliers d'oiseaux, de mammifères et de reptiles marins, la pollution des élevages piscicoles, l'impact sur la flore, la pollution des plages et des rochers accessibles aux hommes ou aux animaux, sans parler de l'impact économique de la dépollution et de la désertion des vacanciers, justifiaient l'abattement et la colère des observateurs face à des armateurs et des compagnies pétrolières toujours impunis.

La mobilisation des citoyens lors de l'affaire de l'*Erika* avait été exemplaire. Avec les moyens du bord et sans protection, des bénévoles étaient venus de toute la France offrir leur aide. De mon village de Mouans-Sartoux, un car affrété spontanément par des habitants avait pris la route, traversé la France en diagonale, pour participer à la dépollution des plages. Yvette, mon épouse, militante écologiste, choquée comme beaucoup de Français par les images de cette nouvelle catastrophe, était parmi eux. Mais cette solidarité émouvante n'avait absolument pas touché TotalFina qui se gardait bien de dévoiler à la presse la composition de ce fioul

curieusement épais. La firme avait préféré laisser toutes ces personnes, venues souvent en famille avec leurs enfants, s'exposer aux composants toxiques. Quant aux autorités politiques, elles faisaient preuve, encore une fois, d'une consternante absence de réactivité sur le plan sanitaire.

Les associations avaient dû mobiliser l'opinion publique pour pousser les autorités à considérer plus objectivement le problème de la toxicité des substances. Une rude bataille s'était engagée autour de ce dossier et les évaluations toxicologiques s'enlisèrent dans des débats interminables. L'affaire s'était terminée devant les tribunaux, opposant l'Association des bénévoles de l'Erika (ABE) et les experts de TotalFina. L'association avait obtenu des juges du Havre qu'un huissier effectue des prélèvements dans les cuves du bateau ayant recueilli le pétrole pompé dans le ventre de l'Erika. L'objectif des bénévoles était de savoir, grâce à ces prélèvements et à des analyses irréprochables, si le fioul de l'Erika était bien un brut ordinaire, appelé « fioul n° 2 », comme l'assuraient la firme et les pouvoirs publics, ou s'il s'agissait d'un déchet industriel toxique contenant un additif chloré.

Mais, aussitôt, TotalFina avait engagé une action judiciaire express pour faire annuler la procédure permettant les prélèvements. La firme avait également réclamé la restitution des échantillons, contestant la légitimité des prélèvements en vue de leur analyse. Les avocats du pétrolier avaient déclaré que « ces échantillons étaient moins représentatifs que ceux prélevés directement dans les cuves de l'Erika ». Et d'expliquer que les cuves du navire qui avait recueilli le fioul en question « n'étaient peut-être pas bien nettoyées ». L'enjeu financier était considérable, comme le soulignait alors le président de l'association : « S'il s'avérait que Total a transporté frauduleusement un produit non autorisé, il pourrait être conduit à devoir régler l'intégralité de la facture. » Une grande partie de l'opinion publique avait découvert à cette occasion la capacité des compagnies pétrolières à « gérer » ce type de dossiers.

Finalement, l'attention des médias avait contraint la compagnie à accepter des analyses, conduites toutefois dans les conditions

qu'elle avait elle-même fixées... Cela n'empêcha pas de révéler que ce fioul concentrait des substances fort toxiques, à des taux élevés. Heureusement pour les bénévoles (et pour Yvette), il semble que seul un contact répété et prolongé dans le temps ou une ingestion accidentelle auraient pu avoir des incidences sanitaires sérieuses.

Des hydrocarbures cancérigènes

Trois ans après le drame de l'Erika, la DGS avait donc décidé de prendre les devants en commandant à l'AFSSE une étude toxicologique pour tirer les choses au clair au sujet des effets sanitaires de la pollution provoquée par le naufrage du Prestige. Pour mener cette enquête, nos maigres moyens nous ont conduits à passer une convention avec l'InVS, pour coordonner l'étude, et avec l'INERIS, tout en faisant travailler une partie de nos experts internes.

Dans leur étude, les experts ont d'abord relevé que les compositions chimiques du fioul du Prestige et de celui de l'Erika étaient très proches. En fait, ce sont surtout les concentrations respectives des polluants qui diffèrent : les teneurs en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) sont plus faibles pour le Prestige. Tant mieux, car il s'agit de cancérigènes et de neurotoxiques avérés. Lors de la marée noire précédente, après le nettoyage, les risques de cancers cutanés et généraux avaient certes été considérés finalement comme situés « au niveau de la valeur d'acceptabilité classiquement retenue de 10-5 ». Mais pour les femmes enceintes, le risque était jugé élevé « en cas d'exposition cutanée significative via les rochers pollués ». Quant aux enfants, le seul risque retenu pour le fioul de l'Erika était l'ingestion accidentelle d'une boulette de fioul, laquelle ne conduisait « pas à un risque léthal, mais pouvait entraîner la survenue de troubles, notamment digestifs ».

En revanche, l'étude constate, pour le fioul du Prestige, une « présence de thiophènes en plus grand nombre et en plus grande quantité » et une « plus grande quantité de vanadium ». Mais « les données toxicologiques concernant les thiophènes sont toujours

aussi rares et ne permettent pas de conduire une évaluation quantitative des risques sanitaires ». Autrement dit, on ignore quels peuvent être les effets de ces substances aux doses où elles sont encore décelables sur les plages. Concernant le vanadium, les experts notent que, « sous forme oxydée (pentoxyde) », des intoxications aiguës peuvent entraîner de la « conjonctivite, troubles respiratoires (dyspnée d'effort, toux...) » et des intoxications chroniques peuvent engendrer une « irritation cutanée et respiratoire ».

Dans son étude, l'AFSSE attire l'attention des autorités sur le fait que l'arrivée du fioul sous forme de légions de boulettes et de galettes, du fait de leur long séjour dans l'élément marin, a pu créer des pollutions du sable et de l'eau qui n'ont pas été aperçues et qui, de ce fait, n'ont été ni nettoyées ni même évaluées : « L'arrivée sur les plages des plaques de fioul issues du *Prestige* n'ayant pas été massive mais répétée, les moyens mis en œuvre pour assurer le nettoyage n'ont pas été équivalents à ceux déployés pour l'*Erika*. Notamment, l'arrivée sporadique de plaques de fioul a pu passer inaperçue, les marées drainant dans le même temps du sable emprisonnant le fioul, l'occultant ainsi à la vue. Aussi, les travaux de nettoyage ont pu être réalisés, ici ou là, moins en profondeur que pour l'*Erika*, laissant des couches superposées de fioul et de sable sur les plages. » Il faut donc procéder à des évaluations sur place des différents niveaux de pollutions.

Il convient aussi, recommande l'agence, de se méfier de la seule estimation visuelle. Sur ce point, elle estime que des études sont nécessaires pour savoir quelle est la pertinence de l'expertise visuelle des zones touchées. L'AFSSE préconise finalement de :

« — fermer, par mesure de précaution, la plage ou une partie de celle-ci, en cas d'arrivée de nouvelles plaques ou boulettes de fioul, jusqu'à la fin des travaux de dépollution. En effet, il n'est pas envisageable de définir des dimensions de plaques ou de boulettes de fioul qui ne conduiraient pas à des risques inacceptables pour la population qui y serait exposée ;

« — renforcer, si nécessaire, le suivi des établissements thermaux afin de s'assurer que les prises d'eau de mer ne soient pas polluées ;

« — valider l'efficacité des travaux de dépollution et la pertinence des critères visuels pour décider de la réouverture des plages et l'autorisation des pratiques nautiques, par la mise en œuvre d'une campagne métrologique¹ sur les plages et dans l'eau de mer. Avant d'engager toute nouvelle campagne, il conviendrait d'interroger l'Ifremer et le Cedre sur les analyses effectuées depuis le début de cette pollution et d'examiner les résultats obtenus. »

Pollution des plages : une circulaire qui fera date

Suite à cette expertise, le ministre de la Santé envoie une circulaire aux préfets du littoral atlantique fixant les mesures spécifiques à mettre en œuvre durant la saison balnéaire 2003, en demandant son « application immédiate ». Elle fixe les modalités de contrôle sanitaire des zones polluées par les produits du *Prestige* et précise les critères de propreté et de réception des plages après leur dépollution et les messages sanitaires d'information du public. La circulaire concerne aussi les zones de promenades en bord de mer et de pêche à pied, les sports nautiques, les eaux d'alimentation des marais salants et les centres de thalassothérapie...

Le ministère n'a pas perdu de temps, puisqu'il l'a signée le 3 avril 2003, c'est-à-dire immédiatement après la remise du rapport de l'AFSSE. Mais je m'interroge sur ce que recouvre cette extrême réactivité. Les investigations demandées par l'agence au ministère ont-elles déjà été menées ? Si c'est le cas, cela me paraît relever d'une performance extraordinaire. La lecture de la circulaire laisse songeur dès les premières lignes : « Le retour d'expérience acquis après la pollution des côtes par le pétrolier *Erika* a conforté, en relation avec divers scénarios d'exposition, la validité d'emploi de

¹ Une campagne de mesures.

critères d'ouverture des plages fondés sur une appréciation visuelle des résultats des travaux de dépollution. Sur cette base et tenant compte de l'évaluation des risques sanitaires réalisée en mars 2003 par l'Institut national de veille sanitaire (InVS), l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) et l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement (AFSSE), des critères de gestion des plages et des zones polluées ont été définis. » Je constate que là où l'AFSSE demande une étude sur la validité de l'évaluation visuelle de la pollution par le *Prestige*, du fait de sa dispersion, le ministère semble faire comme si l'agence avait elle-même conclu à sa validité...

Mais il serait injuste, en revanche, de dire que les mesures fixées par cette circulaire sont faibles. Elles sont simplement très « pragmatiques », puisqu'elles ordonnent d'interdire l'accès des plages même quand un seul des critères n'est pas respecté (pas de présence de boulettes de fioul dans le sable ou sur les rochers, pas de traces d'irisation, pas d'odeur de fioul, pas de traces sur les chaussures ni les ustensiles de sport nautique, planche à voile ou autre, etc.). Rappeler dans ce livre tous les critères fixés serait fastidieux (le lecteur peut les trouver sur le site de l'AFSSE²), mais certaines mesures énoncées dans cette circulaire témoignent de la fermeté du ministre. Ainsi, même quand l'état visuel et olfactif est jugé satisfaisant, les précautions suivantes sont recommandées :

- « — surveiller les enfants pour éviter qu'ils avalent du sable ;
- « — si le matériel nautique (planche à voile, etc.) est souillé, arrêter la pratique de l'activité et signaler la pollution ;
- « — en cas de contact avec du fioul, enlever le maximum avant de dissoudre rapidement les taches restantes avec un produit gras (huile végétale, vaseline, ou crème solaire), puis nettoyer à l'eau et au savon (n'utiliser ni solvant ni huile à moteur ni white-spirit). Les principaux effets sanitaires éventuels sont liés au contact cutané direct avec le fioul et consistent en des irritations (rougeurs) et une sensibilité particulière au soleil des zones de la peau qui auraient pu être souillées par le fioul. »

2 Annexes I et II de la circulaire DGS/SD7A n° 2003/166 du 2 avril 2003.

Le ministre n'incite donc pas à se débarrasser du problème après un simple contrôle ponctuel qui permettrait d'oublier au plus vite le danger. Loin s'en faut : « Compte tenu du caractère évolutif possible de l'état des plages, je vous demande de prolonger les contrôles durant toute la saison balnéaire, soit jusqu'au 1^{er} octobre 2003. Toute modification de la qualité des sites (sable et eaux de baignade) devra vous être signalée immédiatement par le gestionnaire du site ou le maire concerné et devra faire l'objet, pour permettre la réouverture du site, d'une nouvelle évaluation sanitaire et environnementale.

« Les dispositions de lutte prises devront également vous être communiquées.

« S'agissant de l'information du public et des messages sanitaires à diffuser, vous veillerez à ce que les gestionnaires des sites ou les maires des communes concernées apposent des panneaux d'information à destination du public au fur et à mesure des réouvertures des sites qui seront portées à votre connaissance. Sur chaque entrée ou sortie de plage, et dans tout lieu approprié (mairie, office du tourisme...), un panneau rédigé en français et traduit pour les touristes étrangers fréquentant le littoral sera apposé, portant le titre "INFORMATION POLLUTION PRESTIGE". » Le ministre prend soin de prévenir au passage les préfets que « les coûts engendrés par les analyses réalisées par les collectivités sont à la charge de ces dernières ». Il rappelle par ailleurs que la qualité des eaux doit être surveillée et qu'elle ne doit pas dépasser les normes en vigueur concernant les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Concernant la chaîne alimentaire, il signale qu'un contrôle est assuré par ailleurs « par les services des ministères chargés de l'agriculture et de la consommation ».

De manière plus inédite, le ministre exige que, dans les mairies, le panneau d'information mentionne les « coordonnées du service où le public peut signaler l'existence d'une pollution par le fioul ». Donner ainsi la possibilité aux citoyens de participer aux alertes sanitaires me paraît être un progrès essentiel et un signe des temps.

Cette circulaire crée un précédent en matière de prévention contre les risques sanitaires liés aux marées noires. Elle pourra

désormais constituer un modèle de référence, certes perfectible, mais sur lequel les citoyens et les associations pourront s'appuyer pour exiger des autorités, à chaque fois qu'une catastrophe du même type surviendra, un ensemble de mesures similaires. Il me paraît évident que, sans le travail de l'AFSSE, jamais un ministre n'aurait signé une circulaire imposant des mesures aussi rigoureuses. Ce qui ne signifie pas que, sur le terrain, cette intervention soit suffisante, ni qu'à l'avenir il ne soit pas encore nécessaire de progresser (notamment dans la campagne d'évaluation des contaminations locales, qui peuvent être très variables).

Car trois ans après la marée noire du *Prestige*, même si l'on n'a pas connu en France de nouvelle catastrophe de ce type, les dangers sont toujours là. La multiplication des pollutions liées à l'intensification du trafic maritime, les bouleversements climatiques associés à l'effet de serre (dû en partie à la combustion des hydrocarbures) et le poids des produits pétroliers dans la dégradation sanitaire de notre environnement aérien, terrestre et aquatique ne nous permettent plus de reculer devant la nécessité urgente de faire place aux énergies alternatives. Au prix de plus en plus élevé du pétrole, qui pompe déjà une part significative de notre économie domestique, s'ajoute le prix des conflits sanglants autour de ses réserves naturelles, qui n'ont pas fini de surgir partout dans le monde. À l'instar des guerres menées ces dernières années en Afghanistan et en Irak, on doit craindre que la place accordée au pétrole dans nos sociétés exacerbe toujours plus de conflits, liés en particulier à l'épuisement progressif de ses réserves. Cette situation est à la mesure des fabuleux profits dégagés par les compagnies pétrolières : pour une partie seulement de l'année 2005, les cinq premières compagnies, dont Total fait partie, ont accumulé... cent milliards de dollars de profit. À ce rythme, il faudra bientôt s'attendre à voir fleurir sur les pompes des stations-service des affichettes annonçant : les cuves sont vides, revenez dans trois cents millions d'années...

Bien entendu, les acteurs qui voudront agir en ce sens devront se coordonner d'une manière ou d'une autre et faire preuve et d'une grande opiniâtreté pour contrecarrer le lobbying puissant

des compagnies pétrolières et celui de l'automobile... Mais revenons au printemps 2003.

Les risques de la pollution par l'ozone

Les activités de l'AFSSE continuent de se développer. Le 2 juin 2003, l'agence remet à la DPPR (la Direction de la prévention des pollutions et des risques du ministère de l'Écologie), qui l'a saisie en début d'année, le projet de décret sur l'ozone, transposant une directive européenne de février 2002 visant à protéger la santé humaine et la végétation. C'est à nouveau un dossier important, bien qu'une transposition de directive me semble clairement relever du politique, c'est-à-dire de la gestion du risque et non de l'évaluation. En l'occurrence, la directive européenne sur l'ozone a déjà plus d'un an et, compte tenu des enjeux sanitaires, il est encore bien regrettable que sa transposition en France traîne.

L'ozone est un polluant qui se forme sous l'action du soleil sur les oxydes d'azote et les COV (composés organiques volatils) émis par les véhicules à moteur, les raffineries, les chaufferies industrielles et les centrales thermiques³. C'est un facteur de morbidité et de mortalité important, notamment dans les périodes de grande chaleur, comme l'ont confirmé de nombreuses recherches et catastrophes sanitaires dans le monde depuis les années 1980.

En 1994, l'observatoire régional de la santé publiait la première étude épidémiologique française de grande ampleur touchant à cet aspect (enquête dite « Erpur »). Mais on savait déjà auparavant que l'ozone pouvait tuer. Des recherches ont rappelé qu'à Athènes au cours des années 1980, à Bruxelles en 1994, à Londres en 1995, l'ozone a fortement contribué à la surmortalité enregistrée, en particulier du fait de sa synergie avec la chaleur et les autres polluants. Un chercheur du CNRS, le climatologue Jean-Pierre Besancenot, en

3 Il s'agit de l'ozone troposphérique, qui est un polluant, et non de l'ozone stratosphérique, qui forme la couche nous protégeant des rayonnements ultraviolets du soleil.

a rappelé l'impact dans une excellente étude de synthèse publiée en septembre 2002.

Dans le résumé introductif de son étude, il rassemble en quelques lignes les conditions environnementales qui entraînent une surmortalité : « On sait depuis longtemps que les vagues de chaleur provoquent de terribles hécatombes. [...] La surmortalité touche principalement les personnes âgées. Les sujets à plus haut risque sont ceux qui vivent seuls, malades ou grabataires, ceux qui prennent à dose excessive des médicaments favorisant la surcharge calorique et/ou les individus de faible niveau socio-économique, habitant des logements mal ventilés et non climatisés. [...] Par ailleurs, les vagues de chaleur ont un impact sanitaire beaucoup plus marqué dans les centres-villes que dans les quartiers périphériques et dans les campagnes. [...] La pollution atmosphérique est manifestement plus forte dans les grandes agglomérations. La qualité de l'air et la chaleur agissent ainsi de façon synergique sur la mortalité. De toute manière, la situation actuelle n'est qu'un moment dans une longue évolution et, s'il se traduit par un accroissement de l'intensité et de la fréquence des vagues de chaleur, le changement global annoncé a une forte probabilité de majorer les risques de décès dans les grandes agglomérations urbaines⁴. »

Ce texte n'a rien de prémonitoire. Tout cela est alors bien connu, comme l'auteur le souligne après avoir dépouillé plus d'un millier de publications scientifiques et publié lui-même des articles scientifiques sur le sujet. Dans son étude de 2002, il rappelle en détail que « la température potentialise bien l'effet de l'ozone sur la mortalité et vice versa. Même des niveaux de pollution relativement modérés, *a priori* peu nocifs en eux-mêmes, accroissent de façon spectaculaire les effets de la chaleur ». Il rappelle de nombreuses hécatombes dues à cette synergie, notamment à Athènes en 1987 : « Pour l'ozone, les concentrations moyennes sur une heure excèdent régulièrement 600 µg/m³ durant l'été

athénien, avec des pointes épisodiques à 1 000, voire 1 200 ; et, dès 300, on observe une recrudescence des hospitalisations dans les services de pneumologie et de cardiologie, puis, deux à quatre jours plus tard, une augmentation du nombre des décès. » Le chercheur souligne qu'à Athènes, en juillet 1987, la température « n'a jamais dépassé 32 °C, laissant supposer qu'aucune mesure particulière de protection civile ne s'imposait et que les risques encourus étaient minimes ». On comptera plus de deux mille morts, faute d'avoir prévu l'impact synergique de la « pollution notable de l'atmosphère ».

La canicule de l'été 2003 : une catastrophe prévisible ?

Le décret proposé par l'AFSSE en juin 2003 prévoit donc en particulier un nouveau seuil d'alerte à l'ozone fixé à 240 µg/m³ d'air (pendant trois heures consécutives) au lieu de 360 µg/m³ (pendant une heure) auparavant. Le décret sera aussitôt promulgué par les autorités. Mais le seuil d'alerte retenu est encore très au-dessus des taux que les précédentes directives européennes de 1992 définissaient comme des limites à atteindre au cours des prochaines années, limites « qui ne devraient pas être dépassées afin de sauvegarder la santé humaine » (soit 110 µg/m³ durant huit heures).

En cet été 2003, le sud de la France n'est pas épargné. Qualitair, un organisme de contrôle de la pollution atmosphérique auquel la ville de Mouans-Sartoux adhère avec la communauté d'agglomération Pôle-Azur-Provence⁵, nous informe que les niveaux de concentration en ozone flirtent avec le seuil de 180 µg/m³ à partir duquel il faut appeler la population à appliquer les recommandations officielles : limiter la vitesse et les déplacements des véhicules à essence, réduire les activités physiques des enfants et des personnes fragiles, éviter l'utilisation de produits polluants

⁴ Jean-Pierre BESANCENOT, « Vagues de chaleur et mortalité dans les grandes agglomérations urbaines », *Environnement, risque et santé*, vol. 1, n° 4, septembre-octobre 2002.

⁵ Qualitair est une association agréée et financée par l'État, les collectivités territoriales et les industriels émetteurs de substances polluantes.

(peinture, solvants, etc.), baisser les émissions industrielles des substances se transformant en ozone, appeler un médecin en cas de forte gêne et suivre scrupuleusement les traitements médicaux...

Les vents du sud déplacent régulièrement les masses d'air polluées des côtes vers le haut pays niçois et entraînent des pics de pollutions dans des zones où la nature domine pourtant largement. Ainsi, sous l'effet du vent et du soleil sur les polluants émis par les villes, même le parc du Mercantour enregistre des dépassements du seuil déclenchant l'information ! Il ne s'agit certes pas du seuil d'alerte désormais fixé à $240 \mu\text{g}/\text{m}^3$ par la réglementation française, et qui impose de véritables obligations, mais c'est tout de même le signe que cette dégradation de l'air atteint des proportions insupportables. Depuis quelque temps, on observe une répétition du phénomène. Dans le Mercantour, au cours des dernières années, les stations de Qualitair ont déjà relevé des pics de pollutions montant jusqu'à 195 et $203 \mu\text{g}/\text{m}^3$! Et je ne parle pas des villes où les dépassements du seuil d'alerte sont presque devenus une banalité...

La situation impose donc désormais, les jours de forte concentration, de recommander aux personnes sensibles (enfants, personnes âgées ou souffrant de difficultés respiratoires ou cardiovasculaires) d'éviter les activités sportives jusque dans les vallées et les montagnes du haut pays... Qui aurait pu croire, une décennie plus tôt, que nous devrions un jour appliquer de pareilles mesures même en pleine nature ? Mais les plus à plaindre sont bien sûr les citadins des grandes villes, qui respirent quotidiennement le cocktail chimique formé par le trafic routier, l'activité industrielle et aérienne. On y dépasse de plus en plus souvent les seuils d'alerte de $240 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

J'observe ces évolutions, au cours du mois de juin, quand j'apprends que le gouvernement et la Ville de Paris ont réduit le budget d'Airparif, l'organisme qui surveille la pollution atmosphérique de Paris et de l'Île-de-France depuis 1979 (créé cette année-là sur l'initiative du ministère de l'Environnement). Cette baisse de budget menace le fonctionnement d'Airparif, au moment même

où le niveau d'ozone grimpe en flèche un peu partout sous la canicule qui s'installe. L'association fait d'ailleurs de plus en plus parler d'elle. En mars 2003, à l'occasion de la publication des résultats d'une grande campagne de mesures, Airparif avait attiré l'attention de l'opinion sur le fait que 4,5 millions de Franciliens (presque la moitié des habitants de l'Île-de-France) sont soumis à des taux de dioxyde d'azote (à l'origine de l'ozone et provenant essentiellement du pétrole brûlé par les automobiles) supérieurs aux valeurs cibles fixées par la Commission européenne, dans le cadre de son programme de réduction de la pollution de l'air au cours des prochaines années ($120 \mu\text{g}/\text{m}^3$, valeur à ne pas dépasser plus de vingt-cinq jours par année civile, moyenne calculée sur trois ans).

Personne n'ose imaginer qu'Airparif paie aujourd'hui pour ce genre de révélations, que les élus n'apprécient guère : ce serait oublier que cette information délivrée au public fait partie des missions que lui confie la loi de 1996 sur l'air, comme à d'autres associations similaires, et la directive européenne 2002/3⁶.

A posteriori, quand on connaît le terrible bilan de la canicule de l'été 2003 — sur lequel je vais revenir —, cette réduction du budget d'Airparif est évidemment plus que choquante. Mais elle est plus encore révélatrice de la légèreté scandaleuse avec laquelle les responsables politiques considèrent les risques pour la santé publique de la pollution atmosphérique, alors même que l'on sait de longue date qu'elle peut faire des milliers de morts. Le réseau des associations de surveillance tente de faire au mieux, avec les moyens glanés auprès des collectivités locales et des acteurs économiques. Mais cela n'est pas suffisant. Il faudra bien un jour, et le plus tôt sera le mieux, donner les moyens d'une surveillance efficace et cohérente des risques de pollution atmosphérique sur

6 « Les États membres prennent les mesures appropriées pour veiller à ce que les informations actualisées sur les concentrations d'ozone dans l'air ambiant soient systématiquement accessibles au public, aux organismes de protection de l'environnement, aux associations de consommateurs, aux organismes représentant les intérêts des groupes sensibles de la population et aux autres organismes de santé concernés » (directive 2002/3/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'ozone dans l'air ambiant, 12 février 2002).

l'ensemble du territoire du pays. À l'instar de ce qui a été fait pour la collecte et les centres de transfusion sanguine, qui souffraient d'une trop grande hétérogénéité et d'une improvisation chronique, après la douloureuse affaire du sang contaminé, c'est un véritable service public national de surveillance de la qualité de l'air qu'il faudrait mettre sur pied.

On peut, dans une certaine mesure, se préserver de la chaleur, éviter de vivre dans une maison construite sur un site pollué ou de boire de l'eau douteuse, mais nous ne pouvons pas nous soustraire à la pollution générale de l'air, que nous soyons des beaux quartiers ou des banlieues pauvres.

L'hécatombe d'août 2003

En cette fin du mois de juin 2003, la France subit déjà des journées caniculaires, mais nous ignorons encore qu'elles nous paraîtront douces à côté des températures qui nous attendent au mois d'août. Personne ne s'alarme des premiers décès dus aux « coups de chaleur » qu'on enregistre ici et là. Le 15 juin, par exemple, trois personnes meurent à Besançon sous une vague de chaud sans que l'information suscite de réaction. Bientôt, des dépassements du seuil d'ozone de $180 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sont enregistrés presque tous les jours en France. La région PACA est continuellement dans le rouge ou presque. Durant l'été, la région de l'étang de Berre, dans les Bouches-du-Rhône, bat un record de pollution par l'ozone avec $417 \mu\text{g}/\text{m}^3$...

Début août, les services d'urgence des hôpitaux sont encombrés par des personnes en détresse respiratoire, déshydratées ou en hyperthermie. Mais *a priori* ce n'est pas pire qu'en 2002, si ce n'est le manque de lits dû à une politique de réduction des dépenses hospitalières qui manque de nuances. En revanche, la température est plus élevée que les années précédentes et continue de grimper. Et comme si tout cela ne suffisait pas, les systèmes de climatisation, quand ils marchent, sont rares. Les hôpitaux français en sont curieusement dépourvus, alors qu'ils abritent par

définition des personnes fragiles. Dans de nombreux services, les couloirs s'engorgent, on y agonise. On doit laisser dans les couloirs les victimes de la chaleur placées sous perfusion, certains sont couchés à même le sol. Faute de mieux, des ventilateurs les aident à survivre. Mais les décès se multiplient.

On apprendra plus tard que, le 4 août, la canicule a déjà fait 400 morts, et 1 700 le 6 août, 2 500 le lendemain... Mais pour l'heure, aucun service de l'État n'est à même de rassembler les informations qui permettraient de prendre toute la mesure de la situation. On évoque timidement quelques dizaines de décès. Cette carence, qui n'incite pas les autorités à réagir, va coûter encore beaucoup plus de vies humaines. Mais de simples citoyens s'étonnent tout de même du fait qu'on n'agisse pas plus fermement, ne serait-ce que pour sauver quelques personnes...

Dans les maisons de retraite, on manque de moyens humains, l'encadrement est insuffisant, les personnes âgées sont souvent livrées à elles-mêmes jusqu'à ce qu'elles manifestent des signes de détresse évidents. Elles sont alors dirigées vers les services d'urgences des hôpitaux, qui peinent à faire face. Pour beaucoup de malades, un va-et-vient commence alors entre la maison de retraite, qui les récupère, et l'hôpital qui les retrouve à nouveau en détresse respiratoire ou cardiaque quelques heures plus tard... D'autres meurent à leur domicile, oubliés par la collectivité.

Les magasins qui vendent des ventilateurs sont en rupture de stock ; quant aux climatiseurs, les vendeurs font patienter la clientèle sans lui laisser beaucoup d'espoir sur les délais... La presse rappelle les gestes élémentaires : éviter le soleil, faire boire les bébés qui se déshydratent en quelques heures et les personnes âgées qui se laissent facilement tromper par la perte de la sensation de soif... La canicule engendre aussi des dangers très inattendus : malgré l'inquiétude que cela va créer, EDF doit refroidir les centrales nucléaires, en arrosant les enceintes extérieures des réacteurs dont les circuits de refroidissement sont dépassés !

Le ministère de la Santé tarde à comprendre ce qui est en train de se passer. Le 10 août, le chef urgentiste Patrick Pelloux pousse un premier cri d'alarme : il révèle que cinquante morts ont été

enregistrés en quatre jours en Île-de-France et dénonce la faiblesse scandaleuse des moyens hospitaliers qui ne permettent plus de répondre aux besoins les plus élémentaires. Il déclare dans *Le Parisien* : « Les autorités sanitaires, Direction générale de la santé en tête, ne prennent pas la mesure de ce qui se passe. Aucun recensement statistique, aucun mot d'ordre général, rien. Pourtant, des vieux meurent de chaud. Mais qu'attendent-elles pour réagir ? Il faudrait ouvrir des lits, avec tout le personnel nécessaire pour refroidir les patients, les surveiller au mieux, de toute urgence. »

En fait, la DGS s'efforce de réunir des chiffres mais, avec le plus grand mal, elle ne parvient qu'à se faire une idée très éloignée de la réalité. Son représentant, Yves Coquin, déclare ce jour-là que la chaleur pourrait avoir causé « plusieurs centaines de décès ». La presse s'enflamme. Elle annonce que des milliers de personnes pourraient mourir en France sous l'effet de cette canicule... Personne ne sait encore que, ce même jour, 6 500 personnes en sont déjà mortes dans l'Hexagone.

Avec une tranquillité apparente, le ministre Jean-François Mattéi tente de calmer l'opinion : « Honnêtement, je ne peux pas vous répondre, j'entends des estimations, cinquante par-ci, trois cents par-là⁷. » Cette communication en polo sur fond de vacances gouvernementales provoque un déchaînement de colère et choque les familles endeuillées. Les Verts demandent la démission du ministre, « par respect pour les proches des personnes décédées ».

Les jours suivants, le baromètre continue de grimper. Le 11 et le 12, à Paris, la température franchit 39° et ne retombe pas en dessous de 25° la nuit. Autrement dit, on dort très mal, on ne récupère plus et le corps se refroidit à peine entre deux pics de chaleur. Le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, vient à la rescousse des autorités sanitaires en déclarant que des lits supplémentaires ont été ouverts dans les hôpitaux militaires.

Et l'ozone ? Lui aussi continue de plus belle à monter, à élever la température et à aggraver les complications respiratoires. Mais qui

s'en soucie vraiment ? À ce moment-là, tous les regards sont braqués sur le soleil, le « mercure » et les nombreux malaises. Le patron de la DGS, Lucien Abenhaïm, écrira plus tard : « La pollution à l'ozone a été élevée en de nombreux points du pays en août 2003, avec parfois des niveaux huit fois supérieurs au seuil d'alerte. Elle semble avoir été associée dans certaines régions à d'autres formes de pollution, comme la pollution au dioxyde d'azote ou les particules⁸. » Il notera par ailleurs que la chaleur fait souvent des victimes parmi les personnes qui consomment des médicaments psychotropes ou des diurétiques, et que l'alcool est aussi un facteur de déshydratation.

Le 13 août, le directeur général de la santé annonce sur France 2 que l'on devrait compter plus de 3 000 décès... À chacune de ses interventions télévisées, Jean-François Mattéi concède confusément une fourchette de chiffres de plus en plus large. Manifestement, le ministre a plusieurs longueurs de retard sur la réalité de l'hécatombe. On le soupçonne de cacher la réalité. Il tombe dans le piège qu'il a tant de fois dénoncé lui-même quand il était à l'Assemblée nationale : il s'efforce de gérer un problème de santé publique urgent comme s'il s'agissait d'abord d'une crise de communication. De plus, sa communication est basée sur la volonté de rassurer et cela se voit, comme toujours dans ce genre de situation. Lucien Abenhaïm, à la Direction générale de la santé, est convaincu que la situation est grave et il n'est pas d'accord avec la manière dont le ministre réagit devant les médias. Il pense au contraire qu'en assumant ouvertement ce qu'il accepte de qualifier de véritable « tremblement de terre », tout le monde se mobilisera davantage pour sauver des vies. Il refuse de confirmer les chiffres « rassurants » du ministre.

7 Journal de 20 heures de TF1, 11 août 2003.

8 Lucien ABENHAÏM, *Canicules. La santé publique en question*, Fayard, Paris, 2003, p. 36.

Le déni et les vrais chiffres : plus de 15 000 morts

De fait, le cabinet du ministre a tardé à disposer des véritables données chiffrées, et ni la DGS ni l'InVS n'étaient en mesure de les lui communiquer, car les informations ne leur remontaient pas. Incroyable carence du dispositif interministériel : la DGS et l'InVS demandent aux pompiers de Paris une estimation de leurs interventions, mais, en l'absence d'une autorisation du ministère de l'Intérieur, ces derniers refusent de communiquer leurs chiffres, sans savoir qu'ils contreviennent ainsi à la loi de 1998 fixant les pouvoirs du nouveau dispositif de sécurité sanitaire⁹. Résultat, après des démarches insistantes, la DGS n'obtiendra les informations des pompiers qu'après plusieurs jours...

Quant aux sources d'information qui dépendent directement du ministère de la Santé, elles sont inopérantes en temps réel. L'INSERM comptabilise bien les morts et traite les données concernant les décès, mais, pour préserver la confidentialité sur leurs causes, il ne peut les exploiter qu'avec des mois de recul, au mieux. L'InVS et la DGS n'y accèdent qu'ensuite¹⁰...

En l'absence de données consistantes et claires, Jean-François Mattéi préfère gagner du temps devant la presse. Cette tentation est celle de la vieille tradition politique, mais le contexte médiatique a changé : les journalistes ne se contentent plus de faire écho aux déclarations des médecins ou des ministres, ils craignent de moins en moins la technicité du domaine sanitaire et, dans une situation comme celle-là, ils se désinhibent et se montrent ingénieux pour trouver leurs informations. Jean-François Mattéi sous-estime ainsi l'autonomie des journalistes et leur promptitude. Il ne parvient finalement qu'à mettre en scène son propre décalage : escorté par des caméras de télévision, il rend visite au personnel d'un service d'urgence et serre des mains, comme un ministre peut

⁹ Lucien Abenham a décrit les effets désastreux de ce cloisonnement absurde dans son livre.

¹⁰ En 2003, l'Assemblée nationale votera un amendement au projet de loi de santé publique, visant à optimiser la transmission des certificats de décès aux autorités.

le faire dans le cadre habituel de ses prestations... Inévitablement, il se fait huer par des soignants excédés. Toutes les chaînes de télévision reprennent en boucle cette scène sacrilège.

On lui reproche précisément de réagir en « communiquant », au lieu d'assumer les faits et de prendre le taureau par les cornes, c'est-à-dire de mettre clairement en œuvre des moyens à la hauteur. Certes, ses informations ne lui permettent pas d'avoir conscience de l'ampleur du drame, mais il ne fait aucun doute qu'en attendant d'en obtenir d'autres, il n'affiche pas ses craintes réelles ni celles de la DGS. Est-il victime lui-même, comme certains l'évoqueront plus tard, d'une attitude de déni consistant à refuser de prendre conscience de la gravité exceptionnelle de l'événement et à s'en tenir à ce que l'on a l'habitude de voir ? Veut-il se convaincre lui-même que c'est une exagération des journalistes dans une période toujours creuse pour les rédactions ? « Ce n'est pas une catastrophe sanitaire », affirme-t-il devant les médias. Cette déclaration reflète le déni car, en affirmant cela, il court l'énorme risque — totalement inutile de surcroît — d'être contredit par la suite imminente des événements. Souhaiter de toutes ses forces qu'on évite la catastrophe, cela peut s'entendre dans la bouche d'un ministre de la Santé, à condition qu'il ne le présente pas comme la réalité même.

Aux yeux de l'opinion, le gouvernement triche et chipote sur la présentation de la situation au lieu d'agir. Tout cela ressemble trop au scénario devenu classique des crises sanitaires. Depuis trente ans, on compte justement une trentaine de ces crises. Cela fait une moyenne d'une par an. Et les autorités n'ont quasiment pas changé d'attitude devant l'opinion, elles avancent toujours à reculons. Rien de plus irritant. On n'y croit plus et l'on a raison.

Le 16 août, l'InVS communique au directeur général de la santé les dernières estimations fondées sur des calculs encore approximatifs : 6 000 à 7 500 décès. Ce dernier transmet les données au cabinet du ministre en décidant d'attendre la conférence de presse prévue le 18 août pour les consolider et les rendre publics.

Le lendemain, *Le Journal du dimanche* annonce que 5 000 personnes seraient déjà mortes... Le même 17 août, le

ministre de la Santé déclare publiquement que la fourchette est de l'ordre de... 1 600 à 3 000. Le fossé va se creuser avec le directeur général de la santé, qui refuse de s'aligner sur ces chiffres, et l'InVS assume désormais ouvertement les 5 000 décès... Le soir, Jean-François Copé, porte-parole du gouvernement, campe sur les chiffres du ministre devant les caméras. Le 18 août, les médias soulignent la contradiction. Ce jour-là, sur RTL, confronté au chiffre de 5 000 donné par l'InVS, le ministre concède une contorsion : « C'est une hypothèse, c'est plausible, mais ça n'est qu'une hypothèse... » Mais il est très contrarié et laisse entendre que la DGS et l'InVS ont des choses à se reprocher dans cette crise.

Lucien Abenham comptait présenter l'analyse de la situation lors d'une conférence de presse le 18 août, mais il a appris que le ministre de la Santé l'a fait annuler le matin même. Devant les propos du ministre, il présente aussitôt sa démission et part à Londres, où il va rédiger sa version des faits dans un livre qu'il publiera quelques mois plus tard, fort instructif¹¹.

Des journalistes débordent le ministère et vont chercher les bilans de décès directement auprès des pompes funèbres. Bonne idée. Le chiffre est porté à la une de la presse : 10 000 morts liés à la canicule. La DGS avait déjà contacté les pompes funèbres, mais, au moment de cette démarche, le bilan n'était pas encore disponible. Les seules informations provenant de cette source faisaient alors état de difficultés à répondre aux besoins funéraires et l'on se perdait en conjectures pour en expliquer les raisons (vacances des agents, autres causes de décès, etc.).

10 000 morts ! L'onde de choc ébranle tout le monde. Dans un premier temps, la crise prend la forme d'une culpabilité nationale. Des politiques et des journalistes font la morale aux « Français qui ne s'occupent pas assez de leurs vieux parents ». Mais, comme le dira très justement Lucien Abenham dans son livre, si cela avait été vrai, 97 % des personnes âgées vivant chez elles seraient mortes. Et l'on oublie paradoxalement que la moitié des décès a touché les pensionnaires de maisons de retraite, où

normalement du personnel spécialisé est payé pour leur apporter les soins nécessaires... On découvrira que la plupart de ces établissements ne disposent même pas d'une seule salle climatisée. Cette absence de climatisation dans les hôpitaux, les maisons de retraite et les appartements est dramatique. On apprend alors qu'au Japon 100 % des locaux sont climatisés et que 80 % le sont également aux États-Unis.

Les chiffres se précisent : une estimation de la surmortalité dressée par l'InVS comptera, pour la seule quinzaine du 1^{er} au 15 août, 11 435 décès. En Europe, les pays voisins ont souffert aussi de l'été trop chaud et ont subi une surmortalité parfois importante, mais ils n'enregistrent pas autant de dégâts. La courbe de mortalité qui sera dessinée par les autorités sanitaires suit de très près celle des vagues de chaleur et retombe rapidement avec la chute des températures. Mais d'autres personnes mourront encore des suites de la canicule. Comme l'évoquait le chercheur Jean-Pierre Besancenot dans son étude de 2002, ce phénomène est, hélas ! classique : « Il n'est pas rare qu'une mortalité excédentaire, quoiqu'en diminution progressive, se maintienne longtemps après la fin de la canicule. C'est ce qui s'est passé en 1983 à Marseille : dès le 1^{er} août, la température est redevenue sensiblement normale, mais chaque quinzaine jusqu'à la mi-décembre a enregistré des décès en surnombre¹². En pareil cas, force est d'admettre que la chaleur tue des sujets qui, sans elle, auraient survécu et, pour certains, survécu longtemps. »

Globalement, l'hécatombe a fait environ 15 000 morts en France, dont 14 802 entre le 4 et le 20 août¹³. Le rapport de l'INSERM qui rendra publics ces chiffres rapportera par la même occasion que la catastrophe similaire survenue en 1976 avait fait 6 000 morts en France...

11 Lucien ABENHAM, *Canicules*, op. cit.

12 J.-P. Besancenot cite ici comme source : Joël SIMONET, *Vague de chaleur de juillet 1983. Étude épidémiologique et physiopathologique*, thèse de médecine, université de Marseille, 1985.

13 Denis HÉMON et Éric JOUGLA, « Surmortalité liée à la canicule d'août 2003 », Rapport INSERM, 25 septembre 2003.

Quelques enseignements fondamentaux de la canicule

Le ministère de la Santé est sonné. Certains s'étonnent d'ailleurs que les décès survenus à Marseille en 1983 aient laissé si peu de traces dans les mémoires. Des observateurs relèvent que le médecin Jean-François Mattéi travaillait pourtant à l'époque à l'hôpital marseillais de la Timone, mais il en dirigeait le service pédiatrie. C'est d'ailleurs dans cette ville que Jean-François Mattéi avait mis en évidence l'impact des pollutions sur la santé des enfants, notamment les épidémies de bronchiolites chez les nourrissons.

La presse s'interroge énergiquement. Comment en est-on arrivé là ? Sous le feu des projecteurs, le ministre donne clairement le sentiment de mettre en cause ses services. Mais en se désolidarisant de son administration, il laisse apparaître les dissensions. Le directeur général de la santé, Lucien Abenham, reconnaît que la catastrophe a surpris tous les services et que les faiblesses du dispositif sont patentes, mais il déplore la communication du ministre. Il refuse de servir de bouc émissaire ou de fusible. L'InVS, qui a travaillé en étroite collaboration avec la DGS, est sur la sellette également.

Comment imaginer que ces deux hommes auraient pu devenir de tels adversaires à propos d'une catastrophe de cet ordre ? Lucien Abenham, qui a énormément contribué à ce que l'épidémiologie s'implante en France et qui a défendu l'AFSSE avec ardeur, et Jean-François Mattéi, qui a été l'un des premiers hommes politiques à se soucier de sécurité sanitaire environnementale à travers des publications scientifiques, des rapports et des prises de position actives au Parlement en faveur de l'agence, ne me paraissent pas pouvoir en arriver à ces extrémités.

Comme lui, le directeur général de la santé aura été l'un des rares à soutenir l'agence dès ses débuts et à déclarer ouvertement qu'en matière de risques sanitaires les gouvernements ont l'habitude de regarder ailleurs... Lors du premier conseil d'administration de l'AFSSE, en 2002, il avait même osé s'opposer fermement

au ministère des Finances, qui voulait réduire le budget déjà rachitique de l'AFSSE.

Comme tout le monde, je suis abasourdi. Je songe au rôle qu'aurait pu remplir l'AFSSE si elle avait été créée plus vite. L'AFSSE, encore très faible en moyens, vient tout juste d'être mise en place. Sa trentaine de salariés lui permet à peine de répondre aux commandes dont elle est saisie. Tout le monde en est d'accord et personne ne songe à lui reprocher de n'avoir pas prévu le risque lié aux grosses chaleurs. Ce domaine relève pourtant naturellement de ses compétences. Je le déclare lors du conseil d'administration de l'agence, en déplorant haut et fort que l'AFSSE ne soit pas encore dotée des outils correspondant à sa vocation. Les membres du conseil d'administration sont d'accord, mais qu'en pense le gouvernement ? Quelles leçons en seront tirées pour mieux faire front à la prochaine canicule ?

Une « mission d'expertise et d'évaluation » est confiée à l'Inspection générale des affaires sanitaires et sociales (IGAS) dans les jours qui suivent. Le président Jacques Chirac demande solennellement la « plus totale transparence » dans ce dossier...

Encore une fois, bien avant le drame, les études pointant parfaitement le problème existaient. Elles ne demandaient qu'à être prises en compte. Une des leçons qui s'imposent est que la rapidité avec laquelle les vagues de chaleur mortelles peuvent s'installer exige une réactivité immédiate. Pour cela, la remontée des informations des acteurs de terrain et le décloisonnement entre les ministères doivent être complètement revus. Il va de soi que cette condition ne concerne pas seulement les problèmes sanitaires liés aux événements météorologiques, désormais nombreux, mais les autres perturbations environnementales car, demain, la soudaineté du danger peut venir d'une cause différente et progresser aussi rapidement mais d'une autre manière.

L'Institut national de veille sanitaire (InVS), créé en 1998, est dans le collimateur. Le rapport de l'IGAS, publié dès le 9 septembre 2003, conclut à ce sujet : « Il existe un décalage entre les missions de l'InVS, telles qu'elles ressortent de la loi, et son mode d'organisation et de fonctionnement. À l'exception des maladies

infectieuses où il intervient sur le terrain, cet établissement public intervient plus comme un organisme d'observation et d'analyse scientifique *a posteriori* [...]. L'InVS n'a agi qu'en réponse à la demande et non de sa propre initiative, comme l'aurait fait l'organisme prospectif de détection que la loi lui demande d'être. » La principale leçon de ce constat, à mes yeux, est qu'un organisme de détection des risques doit prendre garde à ne pas se laisser enfermer dans les commandes, qu'elles soient ministérielles ou non.

Interrogé par la presse à ce propos, le directeur de l'InVS, Gilles Brucker, réagit en expliquant que son institut est littéralement débordé par le nombre des saisines et des questions qui lui arrivent sans cesse : « Quand je suis arrivé, il y a un peu plus d'un an, j'ai attiré l'attention sur le fait que nos cent quatre-vingts programmes ne nous permettent pas de tout surveiller¹⁴. » En termes de responsabilité administrative, la phrase est claire, elle signifie : j'avais prévenu le ministère des risques liés à cet engagement. La balle est donc renvoyée dans les pieds du ministre de la Santé, qui doit s'assurer que les services vitaux ont les moyens de remplir leur mission. Mais peut-être a-t-il lui-même attiré l'attention du Premier ministre sur le fait que son budget ne lui permettait pas d'abonder les organismes de prévention. La balle n'a pas fini de rebondir... Gilles Brucker déclare aussi qu'existe à Météo France une commission santé, qui travaille sur les problèmes liés à la chaleur... Cette commission, présidée par Gilles Dixsaut, compte aussi Jean-Pierre Besancenot, le chercheur qui a parfaitement identifié ce type de risque, et elle avait demandé avant l'été que « Météo France, par des communiqués météorologiques de presse, attire l'attention des médias et du grand public sur les risques biométéorologiques et les précautions à prendre quand des épisodes de grands froids ou de grandes chaleurs sont prévus ». On pourrait difficilement leur reprocher de n'avoir pas mis en place eux-mêmes le dispositif permettant de gérer ce risque.

14 Propos recueillis par Sandrine CABUT, Éric FAVEREAU et Julie LASTERADE, *Libération*, 9 septembre 2003.

En fait, ce qui a fait défaut tient d'abord en trois carences essentielles et presque triviales : un plan de gestion de ce risque applicable dans toute la France, la présence systématique de climatiseurs et, plus largement, un système d'information permettant de faire remonter en temps réel les données observées sur le terrain. Autrement dit, nous venons une nouvelle fois d'apprendre que l'identification du risque, qui est une condition nécessaire pour se protéger, n'est pas une condition suffisante. L'évaluation n'est qu'une étape qui reste malheureusement inutile si elle n'est pas prise en compte et relayée par des mesures pratiques, c'est-à-dire par une gestion du risque. Cette remarque élémentaire pourrait être faite à propos de tous les dossiers sanitaires. Or, l'idée même de définir et de mettre en place des plans de prévention commence à peine à entrer dans notre culture. La notion même de « plan de prévention », qui fait partie de l'outillage intellectuel des « préventeurs » professionnels, reste inconnue de la plupart des citoyens et de nombreux politiques. Il a fallu attendre le scandale de l'amiante pour que cette expression commence à apparaître dans les grands médias. Quant au principe qui consisterait à mettre en face de chaque grand risque un plan de prévention clairement défini, il ne se présente même pas encore à l'esprit de la majorité des acteurs de santé. À tout le moins, il n'inspire pas les gouvernements...

Le rapport de l'IGAS note avec justesse que « le cloisonnement entre administrations du ministère, entre ministères, et avec les services opérationnels a empêché la mise en commun des informations disponibles ». Il dénonce en effet le comportement schizophrénique des ministères : « On peut déplorer le manque de relations avec les services qui dépendent du ministère de l'Intérieur, pourtant informés par les sapeurs-pompiers d'une forte augmentation d'activités, avec les collectivités locales, et avec les services du ministère de l'Environnement. Cette absence de lien est bidirectionnelle, puisqu'il est apparu réciproquement que ces services n'avaient pas, en général, songé non plus à mettre en place les remontées d'informations nécessaires. » En somme, tout le monde se comporte comme si une intelligence invisible mais omniprésente supervisait l'ensemble avec bienveillance...

L'IGAS relève que « les personnels soignants au sein des établissements pour personnes âgées sont le plus souvent insuffisants ». Il signale que les fermetures de lits d'hôpitaux, auxquelles s'ajoute le recrutement « gravement compromis » des urgentistes et des médecins hospitaliers, ne sont pas toujours adaptées à la réalité des besoins durant l'été. Il regrette enfin que de trop nombreux médecins libéraux soient restés sourds aux appels parfois dramatiques des personnes nécessitant des interventions immédiates : « La mission a reçu de nombreux témoignages de difficultés rencontrées par les malades et leurs familles, non seulement pour les urgences médicales et les visites, mais même pour obtenir une consultation banale. Le conseil national de l'Ordre des médecins nous a indiqué que certains médecins auraient refusé d'accomplir leur garde. Il signale également des cas de bascule des appels reçus par le médecin sur le 15. »

La pollution atmosphérique, responsable majeur — et oublié — de la mort et des maladies

La chaleur retombe, mais non la colère. La presse cherche activement à comprendre comment on en est arrivé là. Le chercheur au CNRS Jean-Pierre Besancenot fait savoir aux journaux que son enquête scientifique, publiée un an plus tôt, aurait dû amener les autorités à définir un plan de prévention. Il rappelle aussi qu'en 2001 il préconisait dans un rapport de l'Office parlementaire la mise en place d'une prévention médico-météorologique... Jean-François Mattéi se déclare « effaré » que son administration ne lui ait pas signalé les apports de ce chercheur. Il met ainsi en cause la DGS, sans se rendre compte, semble-t-il, que le problème est ailleurs, dans la confusion au sein des instances techniques et administratives des fonctions d'évaluation des risques et de mise en œuvre des dispositifs de prévention.

Mais les médias oublient aussitôt le rôle déterminant de la pollution atmosphérique dans la catastrophe, en particulier l'incidence de l'ozone. Le ministère de la Santé lui-même ne l'évoque plus.

Pourtant, tous les éléments sont réunis pour poser le problème bien à plat une fois pour toutes. Le 29 septembre 2003, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) publie d'ailleurs un communiqué de presse intitulé « Premier bilan de la pollution atmosphérique de l'été 2003 en France : une situation sans précédent ». J'ai bien lu. « Sans précédent » ne désigne pas la chaleur, mais la pollution. L'Ademe est catégorique : « Le premier bilan global de la pollution atmosphérique photochimique (ozone, O_3) observée au cours de l'été 2003 en France confirme qu'une telle situation n'avait jamais été rencontrée depuis 1991, année au cours de laquelle les mesures de l'ozone ont été généralisées à l'ensemble du pays. »

C'est en effet du jamais vu. Le communiqué précise plus loin : « La première quinzaine d'août, période la plus chaude, a aussi été la plus polluée de l'été toujours en ozone : on a noté 2 700 événements (nombre d'heures cumulées) de dépassement du seuil de $180 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$, sur 86 % de l'ensemble des stations de surveillance (426). » L'Ademe ajoute que « le seuil d'alerte fixé par la directive européenne du 12 février 2002 à $240 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$ sur trois heures a été dépassé durant treize jours et a concerné les huit régions suivantes : PACA, Île-de-France, Centre, Lorraine, Rhône-Alpes, Bretagne, Alsace, Languedoc-Roussillon ». Elle signale aussi que des concentrations très élevées en particules polluantes (PM10) et en oxydes d'azote (NO_x) ont été relevées dans les grandes agglomérations.

En revenant aujourd'hui sur cette crise et en lisant des études épidémiologiques sur l'impact de la synergie des polluants aériens et de la chaleur, j'observe que les chercheurs s'accordent sur deux mises en garde : ce cocktail physico-chimique ne tue pas seulement pendant les vagues de chaleur, même si la mortalité augmente à ces occasions. Et ces vagues de chaleur elles-mêmes ne peuvent plus être considérées indépendamment de la qualité de l'air. Mais les effets synergiques des polluants aériens ne s'arrêtent pas là...

Une autre étude de synthèse, dont les résultats ont été publiés en 2002 par Jean-Pierre Besancenot et deux autres chercheurs du Centre universitaire d'épidémiologie de population, à la faculté de médecine de Dijon, nous met en garde contre le fait que l'ozone et d'autres

polluants aggravent certainement les allergies au pollen, lesquelles deviennent de plus en plus fréquentes : « Cette dernière [la pollution] peut agir sur l'allergénicité du pollen en majorant le nombre d'allergènes à l'intérieur des grains et en facilitant leur sortie ; les oxydes d'azote, l'ozone et les particules diesel sont alors les polluants les plus souvent incriminés, le rôle du dioxyde de soufre et du monoxyde de carbone paraissant plus aléatoire. » Mais les polluants sont également des irritants respiratoires, qui jouent le rôle de facteurs adjuvants dans la réaction allergique, « la pollution photo-oxydante étant cette fois mise en avant par rapport à la pollution acido-particulaire. Ainsi, associés au pollen, l'ozone et le dioxyde d'azote peuvent accentuer la réponse bronchique, ainsi que les manifestations de rhinite ou de conjonctivite des allergiques, et abaisser leur seuil de réponse aux allergènes auxquels ils sont sensibilisés. Quant aux particules diesel, [...] elles facilitent la sensibilisation allergique des sujets prédisposés. Enfin, alors que la recherche a jusqu'ici presque exclusivement considéré les effets à court terme de la pollution chimique sur les allergies, l'hypothèse d'un impact à long terme ne peut pas être écartée¹⁵ ». Un avertissement qui ne semble guère avoir été pris en compte dans les leçons de la canicule de l'été 2003, tirées pour l'avenir par les instances officielles...

De fait, tout cela confirme que personne en France n'est chargé de rechercher les problèmes sanitaires relégués au-delà des dossiers dont nous sommes saisis ou auxquels nous prenons l'initiative de nous attacher. Et je m'interroge : au sein de l'AFSSE, a-t-on prévu une cellule de veille pour suppléer ce fort hypothétique Dieu bienveillant aux mille regards qui n'envoie aucun signe aux acteurs de la prévention ? Repérer ce que les experts ne repèrent pas eux-mêmes relève d'une attention singulièrement ouverte, nécessitant un traitement de l'information en quête incessante d'exhaustivité et une hiérarchisation des priorités sanitaires sans cesse redistribuée en fonction des situations. Cela nécessite de faire preuve d'une grande

réactivité, d'être au contact de tous les lanceurs d'alerte potentiels, qu'ils s'agissent de services d'urgence, de pompiers, d'associations, de simples citoyens, de chercheurs et de professionnels de santé.

Ce drame pose ainsi fondamentalement une question qui me paraît incontournable : qui, en France, a pour fonction officielle d'examiner les faiblesses du dispositif sanitaire malgré ses améliorations et d'ouvrir l'œil sur les risques injustement relégués derrière ceux qui sont étudiés par les institutions ? Il semble que personne ne soit précisément prévu pour remplir cette tâche. De temps à autre, des députés ou des sénateurs s'interrogent et enquêtent en se heurtant régulièrement aux contre-offensives des lobbies industriels, comme cela m'est arrivé si souvent. Après une crise, l'IGAS est saisie pour mettre en évidence les circonstances et les carences qui l'ont rendue possible. Parfois, un journaliste tente d'attirer l'attention sur un « angle mort » du système de prévention ou fait écho à des résultats de recherche inquiétants mais délaissés...

Mais quelle que soit l'étendue de la responsabilité des institutions sanitaires, je remarque que c'est chaque fois la même chose : aucune d'elles n'a créé une cellule ou un poste d'« empêqueur de penser en rond », consistant surtout à pointer ce qui est oublié dans les orientations ou les programmes d'activités de la structure et à en évaluer l'importance. Les vocations ne manquent pas et il serait étonnant que, parmi tous les postulants naturels à cette fonction, il n'y en ait pas de grande valeur. Il se pourrait bien que ce soit l'un des « chaînons manquants¹⁶ » du dispositif de prévention, le chaînon le plus léger, capable de remonter et de redescendre toute la chaîne pour repérer les endroits vulnérables.

La canicule nous a appris, ce qui n'est pas réjouissant, que les lanceurs d'alerte, aussi nombreux soient-ils au sein de la recherche, du monde associatif ou des organismes de prévention, ne suffisent pas à mettre en valeur le bon dossier au bon moment. Par ailleurs, j'ai acquis la conviction que nous restons sous la menace d'un nouveau scandale de l'air contaminé lié aux innombrables polluants dont il est aujourd'hui saturé.

15 Mohamed LAIDI, Karine LAIDI et Jean-Pierre BESANCENOT, « Synergie entre pollens et polluants chimiques de l'air : les risques croisés », *Environnement, risques et santé*, vol. 1, n° 1, 42-9, mars-avril 2002, Synthèses.

16 Je le mets au pluriel, car il y en a certainement d'autres.

Où donner de la tête ?

Climatisation à risques et appartements toxiques

La violence de la crise sanitaire du mois d'août 2003, les carences qu'elle a révélées dans le système de prévention et les incohérences de la gestion des risques qu'elle a fait ressortir montrent une nouvelle fois combien le dispositif français est faible. Développer l'AFSSE n'en apparaît que plus urgent. Les saisines continuent d'ailleurs d'arriver durant tout l'été. La DGS ne nous a pas oubliés, malgré les cruautés de la canicule qui l'absorbent et l'ébranlent, bien au contraire.

Il me semble évident que les autorités vont exiger la mise en place de climatiseurs dans les établissements recevant des personnes fragiles. Et elles ne doivent pas tarder à s'en occuper si l'on veut être prêt pour le prochain été. Mais cela n'ira pas sans poser quelques problèmes et il ne faudrait pas que la solution la plus évidente soit à la source de nouveaux risques aussi importants... Par exemple, les légionelles, ces bactéries très pernicieuses qui se développent dans l'eau et qui font parler d'elles de plus en plus souvent — la maladie qu'elles provoquent, la légionellose, est souvent mortelle —, sont diffusées avant tout par les systèmes de climatisation et de distribution d'eau chaude. Depuis quelques années, on observe une progression de près de 30 % par an des cas de contamination¹. Il va de soi

1 En France, c'est durant l'hiver 2003 que la légionellose a fait la une des journaux pour la première fois, après avoir touché quatre-vingt-huit personnes (dix-huit en mourront) dans la

que l'agence devra se pencher sur ce grave problème sanitaire, examiner comment les pays étrangers y répondent et préconiser les mesures les plus judicieuses.

Je ne suis donc pas surpris quand j'apprends que la DGS² et le ministère de l'Écologie préparent une saisine sur la question. Ils songent en effet à nous demander deux rapports à ce sujet : le premier est une évaluation des « effets sur la santé des équipements de climatisation » concernant les établissements de santé. Le second concerne l'impact sanitaire des climatisations dans les autres types d'établissements, notamment au domicile des particuliers. Les deux rapports seront à rendre « avant avril 2004 », un délai court mais logique. Il restera alors peu de temps aux autorités pour lancer leur plan et permettre à tous de l'appliquer.

En revanche, ce qui me paraît un peu moins logique, c'est que la commande n'arrivera que le 26 novembre 2003. Cela nous laissera quatre mois, ce qui est *a priori* suffisant, mais si l'agence l'avait reçue avant, elle aurait pu rendre ces rapports plus tôt et permettre aux autorités de concocter décrets ou arrêtés rapidement pour que les établissements soient prêts dès la fin du printemps. Cela étant, je pense que ces derniers ont intérêt à se préparer sans attendre les mesures gouvernementales.

Nous passerons rapidement un partenariat avec le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) pour monter un groupe de travail associant des professionnels, les services de l'État concernés et des « personnalités qualifiées ». Dans leurs rapports, les experts préciseront tout d'abord que « la durée de rafraîchissement nécessaire pour diminuer les risques en situation de vague de chaleur a été estimée, de manière empirique, de l'ordre de deux à trois heures par jour ». Ils insisteront sur le fait que « la climatisation n'est pas la première solution à adopter pour éviter les effets sanitaires de vagues de chaleur. Un bon usage des ouvrants (portes, fenêtres et volets) ainsi que l'utilisation des pièces ou de

lieux naturellement rafraîchis doivent être mis en œuvre de manière prioritaire sur toute installation ». Par ailleurs, concernant les établissements de soins et ceux qui accueillent les personnes âgées, « deux solutions d'équipement peuvent être mises en œuvre. La première est celle d'un système à intégrer au bâtiment au moment de sa construction ou de sa rénovation lourde et répond à un objectif plus large que celui qui consiste à répondre à la question des températures extrêmes. La seconde solution est l'adoption d'un système temporaire permettant d'obtenir un simple lieu de rafraîchissement pour prévenir les risques éventuels d'une vague de chaleur. Cette seconde proposition permet d'envisager par exemple un système de rafraîchissement de l'air dans une des pièces de l'établissement. Les pensionnaires de l'établissement pourraient ainsi quelques heures par jour profiter de ce havre de fraîcheur ».

Les experts notent par ailleurs que le souci de réduire les chaleurs excessives devrait être intégré au moment même de la conception des bâtiments. Ils signalent que l'installation des systèmes de climatisation « relève de professionnels afin de dimensionner l'installation en fonction du bâtiment ». De plus, « une surveillance et un entretien professionnels de cette installation sont indispensables pour éviter des problèmes sanitaires ». Ils rappellent aussi quelques précautions élémentaires mais souvent négligées : il faut « éviter les chocs thermiques et leurs impacts sur la santé, en adaptant l'alimentation des personnes âgées, leurs tenues vestimentaires et leurs traitements, lors du passage d'une pièce à une autre ».

Concernant les personnes âgées vivant à leur domicile, les auteurs demandent qu'elles fassent « l'objet d'une attention particulière, notamment en leur facilitant l'accès, quelques heures par jour, à des pièces ou lieux climatisés ou rafraîchis naturellement ».

Concernant les légionelles, l'AFSSE approfondira aussi les causes de leur multiplication et les précautions à prendre pour les éviter. De plus, l'agence élargira son enquête aux autres sources de légionelles et publiera les informations sur son site Internet.

région de Lens. Cette contamination a finalement été imputée à une tour aéroréfrigérante de l'usine Noroxo, dans la banlieue de Lens. Rappelons que les légionelles meurent à 50 °C.

2 Alors dirigée par William Dab, épidémiologiste, après la démission de Lucien Abenham.

Les auteurs des rapports sur la climatisation ont jugé utile de signaler par ailleurs que, « jusqu'à récemment, la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments ne faisait pas partie des préoccupations sanitaires majeures [...]. Pourtant, nous passons, en climat tempéré, en moyenne 85 % de notre temps dans des environnements clos, et une majorité de ce temps dans l'habitat. L'environnement intérieur offre une grande diversité de situations de pollution, avec de nombreux agents physiques et contaminants chimiques ou microbiologiques, liés aux bâtiments, aux équipements, à l'environnement extérieur immédiat et au comportement des occupants. Depuis quelques années, une attention croissante est portée à ce sujet, avec en particulier la création par les pouvoirs publics, en 2001, de l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) ».

L'opinion publique ignore encore largement l'existence de cet observatoire. Il a pourtant une vocation précieuse puisqu'il doit « dresser un état des lieux des expositions aux polluants de l'air observés dans les lieux de vie et en établir les déterminants, afin d'apporter les informations nécessaires à l'évaluation et à la gestion des éventuels risques ». Les experts rappellent à ce propos que « l'étude pilote, qui s'est déroulée en 2001 et qui se prolonge par une campagne nationale en 2003-2005, a confirmé les lacunes concernant l'existence de valeurs guides permettant d'asseoir une réglementation dans ce domaine. En effet, alors qu'il existe des valeurs guides pour la qualité de l'air extérieur (OMS, *Air Quality Guidelines for Europe*, 2000), ainsi qu'un ensemble de valeurs limites à caractère réglementaire, ce n'est pas le cas pour la qualité de l'air intérieur, du moins en France. Il est alors difficile d'apprécier les niveaux de concentrations mesurés dans les environnements clos et d'instaurer des mesures de réduction des émissions proportionnées au risque potentiel encouru ».

C'est en effet un problème important, sur lequel des toxicologues ont déjà exprimé des inquiétudes. En partenariat avec le CSTB, l'agence mettra en place un groupe d'experts afin de proposer aux pouvoirs publics des valeurs guides pour la qualité de l'air intérieur en France.

L'association Greenpeace se mobilisera d'ailleurs sur ce problème en lançant une campagne de sensibilisation. Avec un sens aigu de la mise en scène, elle fera des prélèvements chez de nombreux particuliers pour mettre en évidence les cancérrogènes, les neurotoxiques et les irritants de toutes sortes présents dans les appartements. Cette campagne bien médiatisée amènera l'opinion à comprendre que beaucoup trop de produits toxiques pénètrent à notre insu dans nos maisons, où nous passons pourtant l'essentiel de notre temps. Mais il ne s'agit pas seulement des produits domestiques que nous y introduisons pour les nettoyer (lessives pour le carrelage, nettoyeurs pour moquette, désodorisants, insecticides, etc.) ou pour y bricoler (peintures, solvants, colles...) : les matériaux de construction peuvent aussi être une source importante de contamination de l'air (bois traités, isolants, etc.).

Un message simple mais essentiel passera aussi : il faut les aérer quotidiennement, comme le faisaient nos grands-mères en ouvrant généreusement les fenêtres. Nos chères grands-mères ! Je me demande quelle est l'origine de cette habitude séculaire qui s'est malheureusement perdue et qui doit vraiment redevenir un réflexe...

Manches retroussées

Au cours de l'été caniculaire 2003, nous ne cessons de nous pencher sur les saisines qui tombent de plus en plus vite. Le gouvernement nous demande régulièrement de lui proposer des avis sur des projets de circulaires, d'arrêtés et de décrets fixant, par exemple, les conditions d'étiquetage de certains produits, la transposition de directives européennes sur des produits chimiques tous moins sympathiques les uns que les autres : arsenic, colorant bleu, enta- et octabromodiphényléthères...

Au cours de la même période, quatre saisines concernant les risques liés au mercure arrivent ensemble. Les choses vont-elles enfin pouvoir avancer sur cette substance qui, sous ses apparences argentées et amusantes, cache des propriétés terriblement

insidieuses ? Nous avons trop oublié que l'intoxication mercurielle des habitants de la baie de Minamata, au Japon, s'est préparée très sournoisement avant d'exploser sous la forme de pathologies affectant les nouvelles générations de façon spectaculaire (malformations congénitales, troubles neuromoteurs...). Avec le mercure, la contamination peut être très lente — à travers des affections non spécifiques dont on ne se méfie pas, comme des migraines, des pertes de mémoire, de l'irritabilité ou de simples sensations de fatigue — avant d'apparaître au grand jour. Si une nouvelle tragédie surgit, qui pourra dire que nous ne connaissions pas ce danger et sa progression discrète ? Au-delà des partenariats habituels, nos experts internes sont mis à contribution.

À la fin du mois d'août 2003, la DGS nous commande un avis sur les dioxines dans les eaux destinées à la consommation humaine. J'apprends aussitôt qu'il est renvoyé vers l'AFSSA, dont le champ de compétence couvre les aliments et les boissons. Mais quelques jours plus tard, le même sujet revient sous un angle plus large, car une association³ nous saisit du dossier des incinérateurs. La dioxine rejetée par ces installations est au cœur des préoccupations d'un grand nombre de gens. Certains, comme en Savoie, ont d'ailleurs porté plainte après avoir découvert qu'elle était peut-être à l'origine de graves affections frappant leurs familles. Hélas, la demande ne concerne que deux incinérateurs précis de l'Ardèche, à Privas et à Montpezat-sous-Bauzon, ce qui contraint l'agence à transmettre la commande à la préfecture concernée, qui elle-même se tourne vers les services déconcentrés... Il en va de même de la saisine que nous adresse une autre association, Défense et information du consommateur, à propos des risques sanitaires liés à deux décharges chimiques de l'industrie bâloise en Alsace. Mais la dioxine, qui est l'un des problèmes les plus récurrents, reviendra à travers d'autres missions...

Au cours des semaines suivantes, la DGS nous adresse une commande concernant la présence, dans l'eau destinée à la

3 La FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature), section Ardèche.

consommation, de bactéries résistantes à des antibiotiques. Un groupe de travail est constitué, avec l'appui de l'AFSSA.

Notre tâche ne se limite pas à répondre aux saisines, nous sommes occupés aussi par nos autosaisines, c'est-à-dire par les études que nous estimons nécessaires au regard de nos propres informations. Nous avons monté un groupe d'expertise pour identifier les substances chimiques à évaluer en priorité afin d'élaborer des valeurs toxicologiques de référence. Plus largement, une enquête est en préparation sur les priorités sanitaires environnementales. Plusieurs autres expertises sont en cours sur la pollution de l'air dans les villes...

Les ministères de la Santé et de l'Environnement nous saisissent aussi, la même semaine d'août 2003, du problème des nuisances sonores.

Le bruit, une pollution encore trop sous-estimée

Il ne s'agit pas d'une initiative gouvernementale, mais d'une obligation dictée par la directive 2002-1949/CE du Parlement et du Conseil européens. Ces derniers ont décidé que tous les États membres devaient apporter plus de sérieux dans l'évaluation et la gestion du bruit. Il arrive souvent que les directives de Bruxelles obligent ainsi la France à renforcer sa prévention. Si seulement il en allait de même sur le plan social ! Reste que, malgré les puissants cabinets de lobbying regroupés autour du Parlement et de la Commission de l'UE, l'Europe nous protège souvent mieux sur le plan sanitaire que nous le faisons nous-mêmes en France.

Le bruit est sans doute l'une des nuisances les mieux connues, mais c'est aussi l'une des plus répandues. On en connaît bien les effets sur la santé. Mais chacun s'en méfie d'autant moins qu'il est habitué à vivre dans un environnement bruyant. Quant à la réglementation existante, qui pourrait être utilement contraignante si elle était plus souvent appliquée, elle est transgressée en permanence.

Beaucoup reste à faire malgré les nouvelles normes sur les décibels imposées aux appareils vendus par les industriels, les amendes prévues et les campagnes d'information récurrentes sur les conséquences physiques et mentales du bruit. En France, le Conseil national du bruit, en charge de ce dossier, bénéficie en tout et pour tout d'un demi-poste de permanent... Sur le terrain, l'échec est patent, particulièrement en ce qui concerne les jeunes qui s'exposent très souvent aux chocs sonores par plaisir. Pourtant, les différents sondages publiés montrent que l'exposition au bruit est un sujet de préoccupation important pour l'opinion... La *vox populi* est faite de paradoxes, c'est ce qui fait son charme. Nous devons remettre un rapport et des recommandations fin avril 2004.

La directive européenne fixe désormais des objectifs pour protéger la population contre le bruit qui ne permettent plus aux autorités de retarder la mise en place de plans d'action. La mission confiée à l'agence est large : « Produire un état des lieux concernant les méthodes d'évaluation et la quantification des impacts sanitaires des nuisances sonores et porter une attention particulière aux populations considérées comme sensibles. » En outre, elle doit se pencher sur la « pertinence des indicateurs actuellement utilisés dans la réglementation française » et les compléter au besoin par des indicateurs sur les phénomènes de multi-exposition et de nuisances multiples.

Un groupe de travail est réuni, avec le concours des acteurs du domaine : le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), l'Institut français de l'environnement (IFEN), l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS), le Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC), le Laboratoire national d'essai (LNE), la « mission bruit » du ministère en charge de l'environnement, des collectivités territoriales, des universités et même le Centre de recherche du service de santé des armées (CRSSA).

L'agence découvrira qu'on peut amplement réduire les nuisances sonores et leur impact sanitaire par des mesures techniques et réglementaires. Elle mettra en ligne le résultat de ses travaux un an plus tard, le 20 septembre 2004.

Recherches tous azimuts

Pour relever les innombrables défis sanitaires du monde moderne, l'AFSSE continue d'élargir ses relations au-delà des autres agences. Elle noue des contacts importants avec de nombreuses équipes de chercheurs, notamment au sein des universités, des collectivités territoriales et d'organismes de recherches publics et privés. Ses connexions deviennent rapidement très complexes et me font songer aux neurones d'un jeune cerveau en plein développement. Il est humainement impossible à une personne de suivre de près tous les projets et les partenariats mis en place, tant ils prolifèrent.

L'Agence dispose d'un budget de 4 600 000 euros sur l'année 2003, dont une bonne partie lui a été déléguée par le ministère de l'Environnement pour subventionner des recherches touchant aux risques sanitaires environnementaux⁴. Ces crédits incitatifs motivent beaucoup de monde, mais restent très insuffisants compte tenu des nombreuses recherches à soutenir. Au sein de l'agence, comités, conseils et groupes de travail se multiplient pour fixer les programmes d'orientation des recherches que nous préconisons et pour étudier les propositions des équipes de chercheurs répondant à nos appels d'offres.

En 2002, soixante-seize équipes ont fait une demande. Le conseil scientifique de l'AFSSE a retenu une trentaine de projets agréés par le comité d'orientation du programme⁵ pour les financer complètement ou en partie. La diversité des établissements retenus pour mener ces recherches est incontestable : aux côtés de l'INSERM, du CNRS et d'éminents centres de recherche sur le cancer, beaucoup me sont encore inconnus. L'AFSSE assurera un suivi des études et elle s'est engagée à publier tous les

4 Le budget de l'AFSSE passera de 1 650 000 euros en 2002 à 14 650 000 euros en 2005. Cette progression considérable sera due aux missions confiées à l'agence dans le cadre du Plan national santé environnement et du Plan cancer.

5 Où siègent les représentants des ministères de tutelle de l'agence et de nos principaux partenaires.

résultats. L'énumération de ces recherches pourrait faire songer à une liste à la Prévert, à ceci près qu'elle n'a rien d'enchanteur ou de distrayant. Au-delà des intitulés très techniques et parfois ésotériques, elle ouvre une perspective plutôt effrayante, qui permet de se faire une petite idée des dangers potentiels menaçant la population. Elle montre aussi l'importance et l'étendue des travaux soutenus par l'AFSSE (voir encadré).

En 2003, l'agence se concentre surtout sur les projets de recherche concernant les effets des expositions environnementales chez le jeune enfant (cancers, effets sur la reproduction et le développement). Sur cinquante-huit projets présentés, une quinzaine est retenue. Là encore, la liste des problèmes qui seront étudiés illustre la diversité et les enjeux des risques sanitaires environnementaux.

L'AFSSE met en synergie une vaste constellation d'acteurs, dont les lois d'attraction relèvent assurément moins de la physique classique que d'une approche quantique aux nombreuses inconnues, doublée d'une sociologie des réseaux et de la recherche. La direction de l'AFSSE supervise la difficile coordination de tous ces acteurs. Michèle Froment-Védrine et Denis Zmirou ne ménagent pas leur énergie, mais les limites du budget sont en revanche atteintes... Et les qualités de gestionnaire de la directrice ne pourront y remédier indéfiniment. Notre anxiété grandit et nous le faisons savoir.

Il ne faut pas se leurrer, la multiplication de nos partenariats et la passion des membres de l'AFSSE ne changent pas grand-chose au fait que, pour l'heure, l'agence reste fragile. Elle n'est encore qu'un tout petit organisme en comparaison de ceux avec lesquels nous avons passé des conventions. La loi protège son existence, mais ne garantit pas ses moyens. Nous savons qu'elle peut être réduite à un stade végétatif si les ministères le décident. Le ministère des Finances, en particulier, n'a manifestement toujours pas compris notre nécessité et il fait obstacle à notre recherche de locaux plus adaptés. Et, au-delà des déclarations d'intention adressées à l'opinion publique, le gouvernement n'envoie aucun

signe positif. Il semble tourner sur lui-même comme une étoile sombre et insensible. Nos coups de sonde s'enfoncent sans écho dans un silence sidéral... Le vaisseau de l'AFSSE, dont l'énergie et l'oxygène sont en voie d'épuisement, va-t-il être abandonné aux forces gravitationnelles des autres organismes ministériels qui n'en feront qu'une bouchée ?

Le Plan environnement-santé

Pourtant, les bonnes intentions officielles ne manquent pas de s'afficher. La nécessité d'affronter la diversité et la gravité des risques environnementaux a ainsi conduit à mettre en place un plan d'ensemble : le « Plan environnement-santé ». Parallèlement aux nombreux travaux qu'elle mène ou organise, l'AFSSE prépare à ce sujet un rapport depuis le début du mois de juin 2003, à l'instigation des ministères de la Santé, de l'Écologie et du Travail.

En principe, cette mission la renforce. Dans la réalité, nous savons qu'un tel élargissement de ses responsabilités va aussi amplifier l'hostilité. D'autant que, nouveauté remarquable, le ministère du Travail fait partie des commanditaires. L'événement est de taille car, s'il ne fait plus mystère pour personne que les milieux professionnels offrent souvent une concentration et une aggravation des risques — au point qu'il est devenu banal de dire que les salariés dans leurs entreprises sont les « sentinelles avancées » de l'alerte sanitaire —, certains s'étonnent que le ministre du Travail ne se soit pas tourné vers l'INRS ou ses propres services supervisant la médecine du travail, par exemple, pour lui confier cette mission. Est-il besoin de préciser que, du côté du Medef et des services en question, de nombreux observateurs s'en sont émus très vivement ? En tout cas, à l'AFSSE, nous apprécions cette situation à sa juste mesure, avec joie mais en nous gardant de toute illusion...

Recherches financées par l'AFSSE

■ En 2002

- Résistance aux antibiotiques des bactéries colonisant l'homme.
- Environnements intérieurs et phénotypes de santé allergique et respiratoire infantiles.
- Exposition d'enfants franciliens aux biocides dans l'environnement intérieur ; cas particulier des insecticides organophosphorés.
- Inflammation des voies aériennes chez des jeunes travailleurs exposés à des agents inhalés facteurs de risque d'asthme professionnel.
- Facteurs de risque environnementaux des hémopathies malignes lymphoïdes de l'adulte.
- Suivi de la cohorte ALMA + (aluminium maladie d'Alzheimer).
- Exposition à la pollution issue de l'incinération des ordures ménagères et du trafic automobile et risque de malformations de l'appareil urinaire.
- Contamination parasitaire des eaux douces de baignade par les cryptosporidies, microsporidies et *Giardia*.
- Toxines hépatiques de cyanobactéries et impact en santé publique. Potentiel toxique par ingestion et transfert dans la chaîne trophique.
- Projet CREPS (cartographie du risque, exposition et perception sociale).
- Polluants issus d'usines d'incinération d'ordures ménagères.
- Exposition *in utero* aux dioxines et différenciation gonadique.
- Exposition aux légionelles des aérosols.
- Évaluation de l'environnement domestique de nouveau-nés.
- Cellules dendritiques et allergie aux produits chimiques.
- Récepteurs et signalisation des interleukines.
- Impacts toxiques de phtalates.
- Effets des pesticides organochlorés.
- Représentations et attitudes à l'égard de la qualité de l'air chez des volontaires « sentinelles ».
- Risque et contrôle de la ciguatera aux Antilles.

- Eau et santé : mécanismes génétiques de l'efflorescence en réponse aux facteurs environnementaux et évaluation générale de la toxicité des cyanobactéries.
- Influence du contact avec le milieu hospitalier sur la résistance bactérienne aux antibiotiques au sein de flores commensales du personnel soignant.
- Environnement, populations animales et exposition humaine à la toxoplasmose.
- Gestion du risque sanitaire lié aux effluents d'élevages de porcs.
- Facteurs de risque de l'excrétion de *Salmonella*.
- Gènes d'opportunisme de souches d'entérocoques isolées de divers écosystèmes.
- Santé reproductive : facteurs géographiques et environnementaux.

En 2003

- Facteurs environnementaux des cancers du sein.
- Facteurs professionnels et environnementaux des tumeurs cérébrales.
- Observatoire épidémiologique de la fertilité en France.
- Facteurs environnementaux et génétiques des cancers et de leucémies de l'enfant.
- Effets endocrines de produits phytosanitaires.
- Expositions pré- et postnatales aux toxiques.
- Conséquences des expositions aux chlordécones sur le développement intra-utérin et postnatal.
- Risque associé aux retardateurs de flamme bromés chez le nouveau-né.
- Toxicité des hydrocarbures aromatiques polycycliques.
- Rôle des contacts avec les animaux de ferme dans l'asthme.
- Virus entériques dans les eaux usées.
- Index d'exposition aux pesticides.
- Exposition aux légionelles d'aérosols d'eaux chaudes.
- Pesticides organochlorés en Guadeloupe. ■

Les premières réflexions sur ce que nous appellerons bientôt communément le PNSE (Plan national santé-environnement) mettront en évidence d'importants besoins de recherche. Le 21 juin 2004, le rapport fixant le premier PNSE quinquennal sera présenté à Jacques Chirac, président de la République, puis à la presse, en présence des ministres chargés de l'Environnement, de la Santé, du Travail et de la Recherche. Quatre ministres, ce n'est pas trop car le plan préconise justement de « développer les démarches interministérielles pour mieux assurer la prévention des risques sanitaires liés aux perturbations des milieux de vie »...

Ce PNSE adopté par le gouvernement fixe des axes prioritaires : garantir un air et une eau de bonne qualité ; prévenir les pathologies d'origine environnementale, notamment les cancers ; protéger les populations sensibles (enfants et femmes enceintes) et mieux informer le public. Chacun de ses axes correspond à des objectifs concrets et programmés, comme réduire les émissions de particules diesel par les moteurs, réduire les substances toxiques rejetées par les industriels, fixer un étiquetage des risques sur les matériaux de construction, réduire les expositions professionnelles aux cancérigènes, mutagènes et « reprotoxiques » (substances toxiques pour la reproduction), réaliser une étude épidémiologique de grande envergure sur les enfants, réduire l'incidence de la légionellose, etc.

La remise officielle du rapport sera l'occasion pour la direction de l'AFSSE de se féliciter de l'introduction, par Jacques Chirac, du « principe de précaution » dans la Constitution française et de la Charte de l'environnement, adoptée par le Parlement réuni en congrès à Versailles, le 28 février 2004. Beaucoup d'observateurs s'étonnent de l'audace présidentielle, tant la pression des industriels, massivement défavorables, fut grande. Des industriels dont les cabinets de lobbying s'efforcent depuis de faire croire aux médias que le principe de précaution s'applique exclusivement à l'environnement et non à la santé. On devine aisément les motivations de cette « explication de texte » qui oublie tout simplement que l'article 1 de la Charte dispose que « chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé »...

Principe de précaution ou « risque zéro » ?

À l'agence, les missions continuent en tout cas de s'accumuler et la direction de répartir le travail. Elle en distribue sans cesse davantage à travers ces incitations à la recherche et la création de groupes d'experts. Il m'apparaît clairement que la sécurité sanitaire environnementale est un énorme gisement d'emplois, notamment dans le domaine de la veille technique (locale et nationale) et de la recherche scientifique et médicale. Concernant ce secteur, il ne s'agit pas seulement de la recherche en sciences de la santé faisant appel aux ressources de la biologie, de la chimie et de la physique (toxicochimie, biotoxicologie, épidémiologie, pharmacologie, etc.), mais aussi des sciences humaines, dont l'utilité en la matière reste encore très sous-estimée. La sociologie, par exemple, avec ses nombreuses ramifications disciplinaires (psychosociologie, sociologie du travail, du droit, des connaissances, etc.), peut apporter un concours extrêmement précieux à une approche concrète des risques.

Il suffit de songer aux travaux pionniers de la sociologue Annie Thébaud-Mony pour se convaincre que des dégâts sanitaires très importants peuvent passer inaperçus si l'on néglige d'aller enquêter sur le terrain même, où persistent toutes sortes de situations d'exposition à des risques graves échappant aux approches épidémiologiques et à la réglementation. Dans le domaine du nucléaire, par exemple, cette chercheuse a montré que les travailleurs des entreprises sous-traitantes intervenant dans les centrales étaient souvent incités à cacher les dépassements des doses de radioactivité effectivement reçues⁶. Ce grave problème se retrouve pour tous les autres risques et seul le concours des sociologues de terrain peut nous apporter un regard sans concession dans tous les lieux de vie, face à des produits qui paraissent *a priori* sécurisés, mais dont les normes admissibles d'exposition sont souvent

6 Annie THÉBAUD-MONY, *Sous-traitance, précarisation du travail, risques professionnels et santé : le cas de l'industrie nucléaire*, rapport de recherche pour le Réseau national de santé publique, INSERM unité 292, Le Kremlin-Bicêtre, décembre 1995.

largement dépassées du fait des comportements réels des usagers. Le concours d'historiens des maladies et des risques, d'épistémologues des sciences sanitaires et tout simplement d'investigateurs aguerris pourrait également sauver des vies. C'est l'une des vertus de l'AFSSE de contribuer à ce que la santé publique prenne une véritable consistance technique et culturelle dans notre société. Il en va tout simplement de sa pertinence et de son efficacité face aux défis vitaux des bouleversements environnementaux présents et à venir.

Tous ces travaux, par leur diversité et leur gravité, donnent probablement le tournis aux lecteurs qui découvrent la santé environnementale. Cela fait partie des difficultés auxquelles on se heurte inévitablement dans ce domaine complexe. Ce vertige s'exprime souvent à travers la fameuse formule : « S'il fallait faire attention à tout, on ne vivrait plus. » Un constat apparemment de bon sens sur lequel s'appuient certains experts et responsables politiques pour déplorer, avec des formules plus ou moins contournées, que « les citoyens ont aujourd'hui un besoin de sécurité excessif » ou qu'« ils demandent un risque zéro ».

Je continue de penser que le « risque zéro » n'est en fait qu'une notion montée en épingle par des lobbyistes industriels pour contester les exigences grandissantes et fort bien fondées des citoyens les plus conscients des problèmes — lesquels sont d'ailleurs, malheureusement, encore loin d'être majoritaires. Je ne vois pas en effet que les gens qui s'exposent à toutes sortes de risques dans les entreprises ou chez eux, durant leurs activités de loisirs ou au volant de leur voiture, voire dans leurs relations affectives, exigent un quelconque « risque zéro ». C'est une évidence pour tous les professionnels de santé publique un peu sérieux : la population s'expose souvent inconsidérément à toutes sortes de risques, légers ou graves, et il est très difficile de sensibiliser les personnes à des réflexes salutaires, même quand ils mettent en péril leur propre vie. C'est d'ailleurs pourquoi, dans le monde professionnel, une majorité de salariés continuent de s'exposer à des dangers invraisemblables et contraires au droit du travail, habitués au fond d'eux-mêmes à croire que leur salaire leur est

versé en partie en échange de leur santé. Il suffit de constater combien le « droit de retrait⁷ » devant une situation dangereuse est ignoré dans les entreprises, sans parler de tous ceux qui acceptent comme normal de risquer de contracter des maladies dites « professionnelles » (bronchites chroniques, cancers, lombalgies, etc.). Ou de subir les conséquences de pratiques sportives accomplies de plus en plus souvent hors du cadre d'une fédération et d'une surveillance médicale...

En fait, le vertige donné aux uns et aux autres par les progrès de la connaissance de l'impact sanitaire des toxiques et des perturbateurs environnementaux ne doit pas faire oublier que la science des médecins elle-même s'est bâtie sur une connaissance vertigineuse des facteurs biomédicaux de morbidité et de mortalité. Ouvrir une encyclopédie médicale n'est pas moins angoissant, voire affolant, que de se promener dans les pages d'un traité de toxicologie ou dans l'index des livres qui évoquent les principales sources de risques environnementaux. Tous les médecins connaissent le syndrome de la lecture du dictionnaire médical chez le patient qui s'y aventure : il en ressort avec toutes les maladies ! Et l'on ne rappellera jamais assez les résistances puissantes des médecins eux-mêmes à l'époque où Pasteur leur expliquait que la découverte de créatures invisibles à l'œil nu mais omniprésentes leur imposait désormais de se laver les mains entre chaque acte et de nettoyer leurs instruments entre chaque consultation... Cette révolution-là n'est d'ailleurs pas achevée et l'on en attend légitimement qu'elle éradique certaines maladies infectieuses, qu'elle réduise les risques de s'empoisonner avec des aliments périmés ou mal conditionnés, etc.

Pourquoi la sécurité sanitaire environnementale devrait-elle conforter une vision faussement rassurante du monde, conforme à ce que nos sens perçoivent spontanément, alors que la médecine pasteurienne nous rappelle que bactéries et virus peuplent tout ce

7 Il s'agit d'un droit légal, inscrit à l'article L 231-8 alinéa 2 du Code du travail, stipulant que « l'employeur ou son représentant ne peuvent demander au salarié de reprendre son activité dans une situation de travail où persiste un danger grave et imminent ».

qui n'est pas passé par l'asepsie, et que certaines de ces créatures invisibles à l'œil nu mutent et se renforcent au contact des traitements ? Pourtant, notre culture a fini par intégrer ce savoir en quelques décennies et chacun se félicite des efforts accomplis pour banaliser les précautions et en faire des réflexes hygiéniques quotidiens. La seule véritable différence entre les produits toxiques et les virus, c'est que combattre les premiers fait perdre de l'argent aux industriels qui les commercialisent...

Pesticides dans les aliments...

C'est bien dans ce souci de prévention que l'agence, avec l'IFEN et l'AFSSA, examine également l'intérêt et les possibilités technico-administratives de monter un Observatoire des résidus de pesticides dans les produits de consommation et dans l'environnement. Il va de soi que ce problème comporte, lui aussi, des enjeux très lourds sur les plans sanitaire et économique, et que les expertises mettant en évidence des risques pourront alimenter des contentieux judiciaires. Compte tenu du durcissement des normes sur les taux de pesticides autorisés dans d'autres pays, en particulier aux États-Unis, face à l'augmentation des cancers chez l'enfant, l'industrie agroalimentaire ne va sans doute pas rester les bras croisés en France. Mais la difficulté, avec le lobbying des industriels, c'est qu'il est généralement très discret et que, dans le monde de la chimie et de l'agroalimentaire, les stratégies de « relations publiques » sont confiées à des professionnels très aguerris... Des centaines de produits phytosanitaires sont concernés et, en aval, les méthodes intensives de l'agriculture, la pollution des eaux, la composition d'innombrables aliments...

Un toxicologue intervenant auprès des instances internationales me confie au cours d'un repas : « S'il ne se constitue pas en force, cet observatoire va devenir rapidement une simple chambre d'enregistrement... En tout cas, il va avoir du pain sur la planche. On plaint avec raison les pays en voie de développement qui sont

utilisés comme aires de stockage des pesticides dangereux, mais la véritable plaque tournante du commerce international des pesticides, c'est notre assiette. Des centaines de substances y transitent à notre insu, avec la bénédiction de l'OMC qui refuse de reconnaître les accords multilatéraux environnementaux. Pour ne prendre que l'exemple des fongicides... » Je goûte son commentaire, mais il me coupe la faim. Il est difficile de conserver son appétit quand on met à plat les insecticides, herbicides, bactéricides et autres fongicides qui arrivent dans notre estomac... Et s'il ne s'agissait que d'appétit ! Excepté pour les produits de l'agriculture biologique (qui paradoxalement ne reçoit pas les soutiens accordés à l'agriculture intensive...), les taux de pesticides présents dans les aliments sont devenus tels aujourd'hui qu'on ne peut plus garantir aux consommateurs que ce qu'ils avalent pour vivre ne les tuera pas.

Par ailleurs, il me fait observer que les nutritionnistes, qui normalement devraient se montrer les mieux informés en ce domaine, montrent encore, dans leur immense majorité, une indifférence et une ignorance complètes. Comme je l'ai déjà évoqué à propos des métaux lourds contenus dans le poisson (voir *supra*, chapitre 3), le problème des contaminants alimentaires leur passe tout simplement au-dessus de la tête. La plupart d'entre eux continuent de recommander la consommation de fruits, de légumes et de poissons en ne songeant qu'aux calories, aux fibres, aux vitamines et aux graisses, sans avoir la moindre idée des avis de l'AFSSA, des circulaires de la DGS et des études scientifiques tirant l'alarme sur les taux de pesticides et de métaux lourds à ne pas dépasser en fonction de l'âge et du poids du consommateur⁸.

Pourtant, les pesticides sont la cause mise en évidence le plus souvent dans la progression des cancers chez l'enfant, notamment dans les leucémies et les tumeurs du cerveau dont l'augmentation est, rappelons-le, de l'ordre de 4 % par an⁹. Si des recherches sont

8 Voir Marie LANGRE et Maurice RABACHE, *Les Toxiques alimentaires*, op. cit.

9 Claire SEGALA et Vincent NEDELEC, *Environnement et cancers de l'enfant. Synthèses bibliographiques*, Rapport au CSTB et à l'INERIS, 2000.

encore à mener pour avoir une idée plus précise de l'impact des différents facteurs environnementaux dans le développement de ces cancers et des synergies entre substances, il n'en reste pas moins vrai que les connaissances actuelles soulignent l'urgence d'un renforcement des mesures.

Plus largement, il est grand temps de fixer de véritables normes sanitaires pour les pesticides, les contaminants et l'ensemble des additifs alimentaire, au lieu des normes qui, édictées par le *Codex alimentarius*¹⁰, sous l'égide de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation (FAO) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ne sont trop souvent que le fruit de compromis permettant aux firmes du secteur agroalimentaire de maintenir leurs dividendes. Pour ne prendre qu'un exemple, le cadmium, dont le pouvoir cancérogène est démontré, est utilisé dans la production des fongicides et des engrais phosphatés. Des études ont révélé qu'en mangeant, nous recevons les deux tiers de la dose quotidienne de cadmium que nous absorbons¹¹. Cet apport est dangereux, mais, en 2005, le *Codex alimentarius* n'aura toujours pas modifié la norme...

En fait, l'idée d'un Observatoire des résidus de pesticides ne date pas d'hier. En juin 2001, déjà, un communiqué conjoint de Bernard Kouchner, ministre de la Santé, de Jean Glavany, ministre de l'Agriculture, et d'Yves Cochet, ministre de l'Environnement, annonçait qu'un tel observatoire allait être prochainement créé. Selon le gouvernement d'alors, celui-ci serait « un lieu ouvert d'information et de concertation où seront abordés les normes réglementaires, les résultats des programmes de surveillance et de contrôle, les actions de suivi mises en place suite à ces résultats, les outils d'évaluation, etc. ». L'observatoire devait également ouvrir un site Internet garantissant la permanence de l'information du

public. Le gouvernement précisait que les données recueillies permettraient à l'AFSSA de réaliser une étude sur l'exposition alimentaire globale, en particulier pour les nourrissons et enfants en bas âge.

Les ministres avaient souligné le besoin de développer sur le terrain le réseau de surveillance des effets négatifs des pesticides sur la santé et l'environnement, par le renforcement, sous l'autorité des préfets de région, de la collaboration interministérielle des services régionaux compétents. Par ailleurs, ils avaient répété leur « détermination à obtenir une réduction significative de la quantité de pesticides en France » et annoncé qu'après le retrait progressif de l'atrazine, dont la cancérogénicité ne faisait plus de doute, une interdiction de l'arsénite de soude serait également « prononcée à bref délai ». Mais avec le changement de gouvernement, je n'avais plus entendu parler de ce projet...

... et dans l'eau

Les pesticides ne contaminent pas seulement les aliments. L'Institut français de l'environnement (IFEN) publie, le 30 septembre 2003, les résultats d'une campagne d'analyse des pesticides dans les eaux françaises en 2001, sur trois mille stations de prélèvements, révélant la présence de pesticides dans la majorité des points d'eau surveillés en France. Depuis 1998, l'IFEN réalise ce bilan chaque année et, depuis cinq ans, il a contribué à déployer les réseaux des groupes régionaux « phyto » et le réseau national de connaissance des eaux souterraines. Sur 57 % des points d'eau potable sans traitement spécifique, l'IFEN a observé que les seuils admissibles pour la production d'eau potable étaient dépassés... Et près de la moitié du volume d'eau superficielle utilisé pour la production d'eau potable ne permet pas leur distribution sans traitement approprié.

Les pesticides le plus souvent retrouvés dans les nappes phréatiques et les rivières sont les triazines, des herbicides utilisés surtout par les producteurs de maïs et dont la plupart ont été

10 Comité mondial qui supervise la fixation des normes applicables aux produits chimiques dans l'alimentation et dont les valeurs édictées constituent la référence internationale officielle pour la protection de la santé.

11 G. G. SCHWARTZ et I. M. REIS, « Is cadmium a cause of human pancreatic cancer ? », *Cancer Epidemiology*, vol. 9, n° 2, Biomarkers Prevention, 2000 ; Michael P. WAALKES, « Cadmium carcinogenesis », *Mutation Research*, 2003.

progressivement interdits en 2002 et 2003¹², au grand dam de l'Union des industriels de la protection des plantes (UIPP), qui a déclaré que le surcoût moyen pour les producteurs de maïs sera de l'ordre de vingt euros à l'hectare...

D'autres substances, interdites depuis plus longtemps, comme le lindane, le dinosèbe ou le dinoterbe, sont encore présentes, notamment dans les eaux souterraines. Cela montre que les ressources en eau restent durablement contaminées par ces substances. Le rapport de l'IFEN souligne des niveaux de contamination plus préoccupants encore en Guadeloupe et en Martinique, notamment du fait d'insecticides interdits depuis plus de dix ans. Six mois auparavant, en février 2003, l'IFEN avait aussi alerté les autorités sur les niveaux de contamination en Guyane et, dans une mesure moins alarmante, à la Réunion.

Globalement, ces analyses montrent la présence récurrente de cent quarante-huit pesticides différents dans les eaux de surface et soixante-deux dans les eaux souterraines...

La résistance des grands groupes de l'agroalimentaire et de la chimie à une évaluation et une réglementation plus sérieuse des pesticides est d'autant plus regrettable que les employés agricoles en sont les premières victimes. On peut s'étonner que la fréquence de certains cancers spécifiques (cancers de la prostate et de l'estomac, cancers cérébraux et cutanés, leucémies, lymphomes malins, myélomes, sarcomes des tissus mous), plus grande parmi les agriculteurs que dans le reste de la population, n'ait pas donné lieu à une mobilisation plus évidente des industriels qu'ils font vivre.

Avec des toxicologues et des médecins du travail, la Mutualité sociale agricole (MSA) lancera en février 2004 un numéro vert (Phyt'attitude : 0 800 887 887) afin que les utilisateurs professionnels de produits phytosanitaires puissent signaler leurs symptômes ressentis pendant ou après la manipulation de pesticides (gènes respiratoires, irritations de la peau, maux de tête,

vomissements...). L'objectif est de « mieux connaître les substances actives mises en cause, ainsi que les circonstances d'intoxication les plus courantes ». Mais, au regard des victimes et des statistiques montrant depuis des années les excès de cancers chez les agriculteurs, certains jugeront que ce numéro vert est arrivé bien tardivement...

Le 19 février 2004, le groupe BASF Agro, producteur de l'insecticide Régent TS, sera mis en examen avec son P-DG, à Saint-Gaudens en Haute-Garonne. Cet insecticide, à base de fipronil, largement utilisé pour traiter les cultures de maïs et de tournesol, est mis en cause par les apiculteurs depuis 2002 : ils accusent le fipronil de décimer les abeilles butinant le pollen des fleurs contaminées par le Régent. Le juge qui mène l'instruction a estimé que les soupçons des apiculteurs étaient probablement fondés ; et il prononcera aussi l'interdiction judiciaire de commercialiser le produit. Dans les Alpes-Maritimes, des apiculteurs m'avaient déjà contacté à plusieurs reprises pour attirer mon attention sur ce pesticide et sur le Gaucho¹³. L'AFSSE a vocation à se pencher aussi sur ces produits et, comme nous le verrons, elle sera saisie du dossier du fipronil le mois suivant, non pas pour ses effets sur les abeilles mais... sur l'homme.

Toujours en février 2004, la « convention de Rotterdam », une loi internationale adoptée en 1998 sur les produits chimiques et pesticides dangereux, entre enfin en vigueur dans les soixante-dix États membres l'ayant ratifiée. Soutenue par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation (FAO) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), cette convention impose des précautions pour réduire les risques liés à l'usage de vingt-sept pesticides dangereux¹⁴ et de divers autres produits.

12 Jusqu'alors, environ 80 % des cultures de maïs étaient désherbées avec de l'atrazine, qui est l'un des trois désherbants regroupés dans les triazines avec la simazine et la terbutylazine.

13 Le Gaucho, produit par Bayer CropScience, est aussi un pesticide. Son principe actif est l'imidaclopride, une substance qui, semble-t-il, ne tue pas seulement les abeilles, mais aussi les oiseaux. En France, le Gaucho a été interdit dans le traitement du maïs en mai 2004.

14 2,4,5-T, aldrine, captafol, chlordane, chlordiméforme, chlorobenzilate, DDT, 1,2-dibromoéthane (EDB), dieldrine, dinosèbe, fluoroacétamide, HCH, heptachlore, hexachlorobenzène, lindane, composés du mercure et pentachlorophénol, plus certaines formulations de methamidophos, méthyle parathion, monocrotophos, parathion et phosphamidon. Cinq

Elle rendra désormais obligatoire l'information concernant les risques et leur utilisation sécurisée sur les étiquetages des produits. « De cette manière, tous les pays pourront tirer profit des produits chimiques et des pesticides, tout en s'assurant que leur développement est écologiquement durable », déclarera avec optimisme la direction du PNUE lors de sa présentation. « Ce traité permettra aux pays en développement d'éviter de nombreuses erreurs commises auparavant dans les pays riches et qui se sont traduites par des victimes et des dégâts à l'environnement », soulignera Klaus Töpfer, son directeur exécutif. Cela paraît élémentaire, mais c'est pourtant inédit !

Jacques Diouf, directeur général de la FAO, insistera : « Cette convention aidera les pays à réglementer l'accès aux pesticides reconnus pour leurs graves effets sur la santé et l'environnement, ainsi qu'aux pesticides extrêmement toxiques, que les petits paysans des pays en développement ne peuvent pas manipuler en toute sécurité. La convention encourage l'agriculture durable dans un environnement plus sain, contribuant ainsi à accroître la production agricole et à soutenir la lutte contre la faim, la maladie et la pauvreté. »

Elle prévoit un élargissement à toutes les substances qui se révéleront dangereuses. Pour autant, il ne faudrait pas que cette convention donne l'illusion d'une protection suffisante, car certains produits sont beaucoup trop nocifs pour qu'on puisse envisager d'en maintenir l'usage, même contrôlé. L'amiante, dont le commerce est encore florissant dans les pays en voie de développement et que la convention ne prévoit pas d'interdire, en offre un exemple parfait. Et de nombreuses substances inacceptables sont dans le même cas. Il est criminel de maintenir dans les pays pauvres le commerce de produits qui sont interdits dans les pays riches du fait de leur trop haute toxicité.

nouveaux pesticides (binapacryl, toxaphène, oxyde d'éthylène, dichlorure d'éthylène et monocrotophos) avaient été ajoutés à cette liste initiale en septembre 1998.

Un avenir très incertain

Une disparition clairement demandée

Novembre 2003. Avec Michèle Froment-Védrine, la directrice de l'agence, nous n'avons plus guère le moral. Les heures de l'AFSSE nous semblent comptées. Malgré les saisines qui s'accumulent, le ministère de Finances refuse systématiquement les demandes que nous soumettons pour élargir notre personnel ou pour trouver des locaux plus adaptés que nos 300 mètres carrés au sein de l'AFSSA à Maisons-Alfort. Son obstruction est si manifeste qu'il est impossible de ne pas y voir la marque d'une hostilité dictée par des intérêts très opposés à la prévention sanitaire. Nous pourrions comprendre ces refus si nos demandes étaient coûteuses ou si elles n'étaient pas structurellement indispensables, mais elles sont dérisoires en comparaison des dépenses de fonctionnement des autres agences. D'ailleurs, les tentatives de Bercy pour couper dans notre budget montrent bien ses dispositions à notre égard.

Nos propres ministères de tutelle refusent nos demandes, tout en continuant d'accroître les moyens des autres agences. Lors du conseil d'administration de novembre, ils refusent de nous attribuer des postes pour répondre aux saisines concernant les « biocides ¹ ». Motif : « Ces postes ne peuvent pas être fixés tant que le décret n'est pas publié. » Au conseil suivant, le décret est

1. Les biocides sont les substances — et les produits qui les utilisent (pesticides, désinfectants, etc.) — destinées à tuer des organismes vivants.

signé, mais les postes sont encore refusés, au motif que les arrêtés financiers ne sont pas signés. Puis, quand les signatures seront apposées, le ministère de l'Écologie refusera de créer les postes — il refusera même de nous envoyer un représentant pour assumer le rôle de coordonnateur scientifique — pour les attribuer à l'INERIS, qui n'a jamais opéré de redéploiement interne... De plus, les efforts de coordination de l'AFSSE se heurtent à des résistances inouïes. L'INERIS se sent toujours menacé ou concurrencé par l'agence et entraîne dans son sillage les autres établissements, qui finissent par se liguer contre elle et casser les tentatives de coordonner notre travail.

La situation est désespérante. Mais ce n'est pas une surprise : dès le vote de la loi créant l'agence, la faiblesse de ses ressources apparaissait déjà comme une carence constitutive, trahissant la volonté politique de la maintenir au stade des balbutiements. Députés et sénateurs avaient été frappés par l'indigence des moyens accordés par le gouvernement. Dominique Voynet avait promis qu'ils seraient accrus plus tard, mais je peux vérifier à présent que mes craintes étaient parfaitement fondées.

J'ai le sentiment que notre survie ne tient qu'à une chose : les autorités politiques hésitent à nous asséner le coup de grâce ou cherchent comment l'administrer sans que l'opinion s'en émeuve. D'où viendra le coup fatal ? Nous craignons bientôt qu'il arrive en voyant se profiler la silhouette d'un service redouté de toutes les administrations : l'Inspection générale des Affaires sociales... L'IGAS n'avance pas seule, elle est appuyée par l'Inspection générale des Finances, l'Inspection générale de l'Environnement et le Comité permanent de coordination des inspections. Le 19 novembre 2003, quatre ministres (Francis Mer, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie ; Hervé Gaymard, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation ; et les deux ministres de tutelle de l'agence, Roselyne Bachelot, ministre de l'Écologie, et Jean-François Mattéi, ministre de la Santé) ont saisi ces services d'une demande d'enquête conjointe sur le renforcement du dispositif sanitaire et, à ce titre, ils doivent évaluer l'AFSSE...

J'ai toujours considéré — et je le pense encore — que ces organismes de contrôle avaient un rôle indispensable pour épinglez les dysfonctionnements ou les dérives des services d'État : la lecture de leurs rapports, parfois accablants, prouvait à mes yeux que l'administration elle-même n'était pas une sphère d'impunité. Mais je n'avais pas imaginé que tous ces inspecteurs puissent s'intéresser aussi précocement à l'agence. Il est normal que le gouvernement veille au bon fonctionnement de l'État, mais saisir l'IGAS et les autres services n'est pas anodin. Cela procède généralement d'une suspicion sérieuse ou d'une mise en cause importante qu'il faut vérifier. En fait, je découvre naïvement que l'IGAS reste aussi, comme n'importe quel service, sous l'autorité d'un gouvernement qui peut lui ordonner, le cas échéant, d'enquêter là où bon lui semble et quand il le décide.

À l'agence, nous avons l'impression d'un curieux décalage. Personnellement, je suis sidéré. Et inquiet. Sachant que ces inspecteurs laissent rarement derrière eux de bons souvenirs — ce qui est normal puisque leur vocation n'est pas précisément d'organiser des fêtes —, j'avoue que je m'interroge sur les motivations profondes de ceux qui ont commandité l'enquête. La lettre des ministres commanditant cette inspection précise : « Après ce travail de constat et d'analyse, la mission s'attachera à proposer, le cas échéant, un ou plusieurs scénarios de reconfiguration du paysage institutionnel, tenant compte des évolutions de l'environnement tant national que communautaire. Elle s'interrogera notamment sur l'opportunité de modifier ou compléter le dispositif de veille et d'alerte actuel. » Une phrase me frappe : « Les solutions envisagées devront faciliter une meilleure allocation des ressources financières et humaines actuellement consacrées à ces missions. » Est-ce un effet de loupe dû à mes craintes ? Difficile de le savoir avant de voir les conclusions du rapport dans le chapitre qui concernera l'AFSSE. La lettre de mission s'achève en attirant l'attention sur l'AFSSE : « La relative jeunesse tant administrative que scientifique du sujet devra être prise en compte. » « Relative jeunesse » ? La nomination de ses membres ne date

même pas d'un an et l'agence n'a pu commencer à travailler qu'au début de cette année 2003...

S'agit-il d'un véritable souci d'appliquer la loi renforçant le dispositif de sécurité sanitaire, ou d'une stratégie de mise en cause qui servira ensuite à se débarrasser de l'agence ? Si tel est le cas, l'inspection devra dénoncer des dysfonctionnements graves ou démontrer que l'AFSSE ne remplit pas sa mission au regard des moyens dont elle est dotée...

En mai 2004, le rapport des inspecteurs de l'IGAS estimera que « les rôles respectifs de l'AFSSE et de l'InVS ne sont toujours pas clarifiés. Les débats entre les deux organismes sont toujours à l'heure actuelle d'une grande vivacité² ». Il notera par ailleurs que l'InVS revendique la santé environnementale comme relevant de son champ de compétence et que, par ailleurs, « le directeur général de l'AFSSA plaide, lui, pour une intégration de l'AFSSE au sein de son propre établissement ». Après avoir observé que les responsables des divers établissements « s'interrogent ouvertement sur la valeur ajoutée par la création de l'AFSSE, dans un champ où ils bénéficient d'une antériorité », les inspecteurs souligneront que « toute recomposition institutionnelle ne pourra éviter de se réinterroger sur les missions mêmes de l'AFSSE ». Ils écarteront expressément le scénario « de l'attribution à l'AFSSE de la dimension de la sécurité sanitaire au travail, en adjonction de sa mission actuelle », au motif que cette perspective « ne répond à aucun des problèmes posés actuellement par la configuration actuelle de l'AFSSE et qui conduisent la mission à préconiser la disparition de cette agence du paysage institutionnel » ! La formule est radicale.

Les inspecteurs regretteront au passage la « difficulté structurelle des autorités politiques à assurer efficacement leur mission de supervision stratégique » des agences de sécurité sanitaire, la « dispersion des moyens », la « complexification des circuits », etc.

2 Rapport IGAS 2004/061, Évaluation de l'application de la loi du 1^{er} juillet 1998 relative au renforcement de la veille et du contrôle sanitaires, mai 2004.

Ne pourrait-on envisager de laisser à l'agence le temps de montrer ce qu'elle peut faire en matière d'expertise et de coordination ? La réponse des inspecteurs tombe comme un couperet : « La tentation d'accorder à l'AFSSE un délai d'installation supplémentaire dans le dispositif ne constituerait pas une solution pertinente à long terme. »

On peut comprendre que ce rapport ne nous rendra pas très optimistes... Michèle Froment-Védrine n'affiche pas sa mine des meilleurs jours et, personnellement, je ne donne plus très cher de la peau de l'agence dont la mort me semble programmée. Après avoir lu ce rapport, bien que je m'y attendais, j'éprouve une immense déception. Tous ces efforts pour en arriver là... Un sentiment d'absurdité m'envahit. À la terrasse d'une brasserie où je m'arrête pour prendre un café, je regarde un groupe de moineaux occupés à chercher quelques miettes de pain. Ils s'envolent et se dispersent devant un passant. Mais ils se rassemblent à nouveau dès qu'il est passé. Je souris : mes espoirs ont le même vol. Je prends la décision d'écrire un nouveau livre pour dénoncer les manipulations dont la sécurité sanitaire est la victime.

Éthers de glycol

En attendant la décision du gouvernement qui tranchera, nous continuons de travailler. Parmi les dossiers de l'AFSSE, celui des éthers de glycol avance. Le problème posé par ces substances est suivi par l'agence depuis que la DGS l'a saisie, en septembre 2003, pour qu'elle participe à un vaste plan d'action à ce sujet. On ne dira sans doute jamais assez ce que l'attention à ce dossier en France doit au toxicologue André Cicoella qui, depuis 1994, malgré d'énormes pressions de sa hiérarchie professionnelle au sein de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), a fait preuve d'une opiniâtreté inflexible pour alerter l'opinion publique. Cette année-là, la direction de l'INRS le licenciait parce qu'il s'entêtait à soupçonner que les éthers de glycol, qui étaient alors encore présents dans des cosmétiques, des médicaments et de

nombreux produits domestiques, méritaient d'être évalués pour leur neurotoxicité, en particulier sur l'appareil reproducteur et le fœtus. Nul ne se doutait alors qu'il gagnerait son procès contre son puissant employeur et qu'il parviendrait, avec le soutien immédiat de la revue de l'UFC-Que Choisir, du *Parisien* et de *Santé et travail*³, à obtenir que quatre éthers de glycol soient interdits dans les produits d'usage domestique en 1997 puis dans les produits de santé en 1998.

L'année suivante, je rappelais dans *La France toxique* que ces éthers de glycol, malgré leur extrême nocivité, restaient encore abondamment utilisés dans les entreprises, où plus d'un million de salariés étaient exposés à leurs vapeurs⁴. En novembre 2000, la Commission de sécurité des consommateurs pointait à son tour le danger et rendait un avis demandant la substitution d'une grande partie des éthers de glycol encore autorisés entrant dans la composition de produits courants. Saisi du dossier, le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (CSHPF) préconisait alors l'interdiction de sept éthers de glycol sur la base d'un rapport alarmant⁵, ce qui a conduit les autorités politiques à les proscrire, sauf dans les produits manipulés par les salariés au sein des entreprises. Et depuis, d'autres éthers de glycol ont à leur tour fait parler d'eux à travers des cas graves d'intoxication.

La DGS a donc élaboré un plan d'action « éthers de glycol », auquel l'AFSSE est associée. Cette dernière est chargée de « réaliser ou veiller à la bonne réalisation d'études permettant d'évaluer l'exposition du public aux éthers de glycol » et de « réaliser un état des connaissances scientifiques liées aux éthers de glycol ». À cette occasion, l'AFSSE a proposé à ses partenaires scientifiques de travailler ensemble pour fixer des valeurs toxicologiques de référence (VTR) concernant aussi de nombreuses autres substances, afin de définir une prévention plus efficace, mais aussi de mettre en place une expertise française capable de jouer un vrai

3 Revue de la Fédération nationale de la Mutualité française.

4 André ASCHIERI, *La France toxique*, op. cit., p. 56.

5 CSHPF, *Les Éthers de glycol dans les produits de consommation et la santé*, rapport du 7 novembre 2002.

rôle dans les procédures européennes. Comme le notera la direction de l'AFSSE, « le dossier [des effets] des substances chimiques toxiques sur la reproduction et le développement embryofœtal est un point de départ pour ce programme ».

Plusieurs partenaires sont associés aux travaux de l'AFSSE, comme le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), l'Ademe, l'INSERM et des universités. L'agence a retenu un projet du CSTB sur la mesure de quatre éthers de glycol⁶ dans l'air intérieur. L'agence et le CSTB collaborent aussi pour évaluer le pouvoir émissif des éthers de glycol dans les peintures et dans des matériaux servant à fabriquer des meubles, à construire des maisons, etc. Nous avons ainsi demandé au CSTB de réaliser une évaluation permettant de mieux cerner les émissions d'éthers de glycol lors de la pose d'une peinture dans une pièce d'habitation.

Parallèlement, un groupe de l'INSERM qui avait publié une étude de synthèse sur la toxicité des éthers de glycol en 1999 reprend le collier pour faire le point sur les recherches récentes.

Fipronil : le biocide neurotoxique

Le 8 mars 2004, nos ministères de tutelle et celui de l'Agriculture nous demandent d'évaluer les « risques du fipronil pour la santé humaine ». Le fipronil, on l'a vu (voir *supra*, chapitre 6), est une substance insecticide utilisée depuis 1994. Les sources d'exposition à cette substance sont variées : on en trouve dans de nombreux produits phytosanitaires utilisés par les agriculteurs et par les jardiniers amateurs, mais aussi dans des traitements antiparasitaires pour les animaux domestiques, dans des produits contre les fourmis et les termites, etc. De nombreux salariés sont aussi exposés au fipronil dans le secteur de la chimie et dans les usines où il est incorporé à d'autres produits. Il est même utilisé dans les stations de traitement des semences.

6 EGBE, EGBEA, 2PG1ME et 2PG1MEA.

L'AFSSA est saisie conjointement du même dossier. Les deux agences ouvrent une boîte aux lettres Internet pour recueillir toutes les données et observations à ce sujet, y compris sur les usages domestiques. Comme l'annonce le site de l'AFSSE « associations de consommateurs, professionnels de santé, scientifiques, groupements professionnels, industriels et utilisateurs sont sollicités. Les éléments d'information recueillis et pertinents au regard du risque pour la santé humaine pourront être pris en compte dans le rapport final et les contributions reçues donner lieu à une audition ».

Le rapport de l'AFSSE sera rendu en mars 2005. La synthèse des recherches existantes montrera que le fipronil peut se retrouver en quantité importante dans les œufs de poule et en quantité plus faible dans le lait. Les expérimentations sur le rat soulignent qu'il se concentre dans certains organes : le pancréas, les surrénales, la thyroïde et les ovaires.

Le rapport exprimera le regret de ne pas disposer de données essentielles, notamment sur le passage de la barrière placentaire, ce qui ne permet pas d'écarter son éventuel impact sur le fœtus. De surcroît, la nocivité du fipronil est démontrée : « Les études expérimentales de toxicité à court, moyen et long terme mettent principalement en évidence des altérations neurotoxiques (neuro-musculaires et comportementales) et des perturbations hépatiques dans toutes les espèces testées (rat, souris, chien), mais aussi, selon les études, des désordres rénaux et sanguins⁷. » Et des interrogations existent sur ses effets perturbateurs endocriniens.

En revanche, les auteurs jugent plus rassurantes les expériences de cancérogenèse : « Chez le rat, des tumeurs malignes de la thyroïde ont été observées aux fortes doses de fipronil. Mais les particularités de la physiologie thyroïdienne dans cette espèce sont bien établies et font que, pour la communauté scientifique, l'induction de tumeurs de la thyroïde chez le rat ne doit pas être

considérée comme représentative d'un risque pour l'homme. » C'est déjà ça...

Mais ce n'est pas tout. Le rapport rappelle que les centres de pharmacovigilance français reçoivent souvent des signalements d'effets indésirables par les vétérinaires. De fait, les chats et les chiens traités avec les produits antipuces au fipronil n'en sortent pas toujours indemnes. Or, « la majorité des effets indésirables (64 % pour le chat et 78 % pour le chien) sont survenus dans des conditions normales d'utilisation ». Les cas les plus graves relèvent pour la moitié d'entre eux d'une utilisation respectant les recommandations. Quels sont les symptômes ? Ils sont surtout « neurologiques (agitation, tremblements allant jusqu'aux convulsions et au coma) et digestifs (hypersalivation, vomissements)⁸ ». Entre 1998 et 2003, plus de cinq cent cinquante cas ont été signalés aux centres. Au regard de tous les chats et chiens traités, les industriels pourront objecter que les méfaits ne sont pas si fréquents. Mais il ne faut pas oublier que, pour un signalement, bien d'autres cas ne font l'objet d'aucune démarche du maître vers le vétérinaire ou du vétérinaire vers le centre de pharmacovigilance. C'est là un problème important, qui concerne également les « effets indésirables » des médicaments humains : de nombreux médecins confessent qu'ils s'abstiennent souvent de faire les démarches d'un signalement, par manque de temps...

Et les maîtres ? Le rapport est clair : « Le cas le plus défavorable correspond à celui d'enfants qui, contrairement aux règles de bon usage, seraient en contact de manière prolongée avec les animaux domestiques traités par un médicament vétérinaire. » Ajoutant aussitôt que « les principales voies d'exposition au fipronil sont la voie cutanée, la voie orale (contact main-bouche) et la voie respiratoire dans le cas d'une formulation en spray⁹ ». Et de rappeler une des précautions figurant sur la notice des antipuces : « Les animaux récemment traités ne sont pas autorisés à dormir avec les

7 AFSSE, *Évaluation des risques pour la santé humaine liés à une exposition au fipronil. Synthèse et conclusion du rapport du groupe de travail*, 5 avril 2005, p. 3.

8 *Ibid.*, p. 4.

9 *Ibid.*, p. 8.

propriétaires, surtout avec les enfants... » Reste à faire entendre cet interdit aux animaux qui, ne sachant pas lire, ne comprennent pas pourquoi leurs maîtres changent soudain d'habitude. Puisque nous y sommes, rappelons aussi qu'il faut veiller à ce que le produit ne soit pas laissé à la portée des tout-petits...

Les traitements antipuces ne représentent pas les seuls apports en fipronil. « La population générale peut être exposée par voie alimentaire au travers des denrées et de l'eau de boisson », précise le rapport. Les résultats des calculs d'exposition conduisent les experts de l'AFSSE à souligner en particulier « la nécessité de rester vigilant sur les extensions d'usages du fipronil qui pourront être demandées ultérieurement, certaines estimations maximales théoriques étant proches de la dose journalière admissible ». Ils demandent qu'on procède à des mesures concrètes des résidus de fipronil « dans les denrées pour estimer de façon réaliste si cette exposition présente ou pas un signal d'alerte (par rapport à la dose journalière admissible) au regard des risques pour la santé des différentes populations », notamment pour les jeunes enfants. « Le groupe de travail ne peut que souligner l'insuffisance des données disponibles sur la contamination des denrées alimentaires », concluent-ils.

Enfin, l'usage d'insecticides en aérosol à base de fipronil dans les maisons où des enfants sont présents peut entraîner un « dépassement de la dose susceptible de provoquer un effet indésirable ». Les auteurs demandent ainsi que le produit « Spécial nids de guêpes et frelons » (largement commercialisé) soit réservé à un usage professionnel.

Mais la saisine demandait une « évaluation globale » des effets du fipronil. Or, les auteurs soulignent la complexité de cette évaluation globale, « en raison de la diversité des sources d'exposition et de la combinaison possible, en situation normale, d'expositions prolongées subaiguës et aiguës ». Avant de conclure : « Une approche complètement intégrée de l'exposition au fipronil n'est donc pas actuellement réalisable. » Reste qu'en l'absence de données sur les effets synergiques des innombrables substances

que nous absorbons, les apports en fipronil doivent être réduits autant que possible, même chez les adultes.

Les antiparasitaires qui tombent du ciel

C'est aussi en mars 2004 que la DGS et le ministère de l'Écologie nous demandent une expertise sur les risques de l'« épandage aérien de produits antiparasitaires » pour la santé de la population et pour l'écosystème. La lettre de saisine nous explique que « le traitement est réalisé par vingt et une entreprises agréées spécialisées » et que, « compte tenu des dérives et des plaintes de voisinage », le ministère de l'Agriculture prévoit de réviser la réglementation. Je sais que l'ancien arrêté (datant du 25 février 1975) fixe un certain nombre de limites aux épandages aériens réalisés à la demande des agriculteurs, notamment des contraintes horaires et géographiques qui visent à protéger la population des villages risquant d'être « arrosés » par les pesticides. Or, les témoignages de riverains mécontents abondent pour dénoncer le passage d'avions lâchant leur pluie biocide de façon approximative, arrosant parfois les habitants et les enfants des maisons. Certains se plaignent d'avoir éprouvé des difficultés respiratoires après que le nuage de pesticide poussé par le vent se fut déposé en partie sur leur propriété.

Le projet du ministre de l'Agriculture est de prendre un arrêté qui impose, entre autres : une interdiction d'utiliser des produits classés « toxiques » et « très toxiques » et une distance minimale de sécurité de 50 m pour certains lieux tels que habitations et jardins, points d'eau consommable, élevages d'animaux, ruchers, bassins de pisciculture et de conchyliculture, marais salants, etc. Il s'interroge néanmoins et nous soumet ses questions : « La distance de 50 m est-elle suffisante compte tenu des modalités de dispersion de ces produits, en particulier selon les conditions météorologiques ? L'interdiction d'épandage doit-elle être étendue à d'autres substances que les produits classés toxiques ou très toxiques, voire à certaines zones ? Les procédures d'agrément et de contrôle

auxquelles sont soumises les entreprises spécialisées méritent-elles d'être renforcées ? » Etc.

L'AFSSE met en place un groupe de travail avec l'INERIS. Le rapport sera rendu en juin 2005¹⁰. Les auteurs y souligneront d'abord les limites de leur travail. Concernant les risques, ils rappellent le fait que, ne disposant pas d'éléments suffisants sur la variété des situations, ils ont dû se contenter de « certains scénarios contextuels considérés comme représentatifs des pratiques de l'épandage aérien », et que « les résultats obtenus ne sont pas extrapolables ». Ils précisent aussi que leur rapport « exclut l'évaluation des risques associés, d'une part, aux métabolites des substances étudiées et, d'autre part, à leur phase gazeuse compte tenu de l'état actuel des connaissances dans ces domaines et le manque d'outils reconnus et disponibles ». Pour le dire autrement, les effets de l'évaporation des gouttes n'ont pas été évalués.

Par ailleurs, les évaluations du risque ne considèrent que « les dépôts au sol et les concentrations dans l'air en gouttelettes à 50 m (ou à 100 m) liés à la dérive provoquée par l'épandage aérien : à la lecture de la saisine, c'est ce point qui est apparu central aux experts. Cela signifie que les travailleurs impliqués directement, et quel que soit leur poste, ont été exclus des évaluations de risque quantitatives du présent rapport ». « Les oiseaux, les mammifères et les abeilles n'ont pas fait l'objet d'une évaluation des risques dans le cadre de cette saisine », ajoutent-ils. Enfin, ils rappellent que « les évaluations du risque réalisées dans le cadre de cette saisine sont basées sur la toxicité et l'écotoxicité des substances actives ou préparations prises une à une, sans considération des synergies ou antagonismes possibles des mélanges généralement réalisés ». Sur ce point important, le rapport s'inquiète de la simplification réglementaire prévue par le prochain arrêté pour faciliter les mélanges de produits, car elle aggraverait la difficulté d'évaluer l'impact et les risques.

10 AFSSE et INERIS, *L'Épandage aérien de produits antiparasitaires. Rapport du groupe de travail institutionnel en charge de la saisine AFSSE*, juin 2005, disponible sur le site AFSSE.

« Certains pays ont interdit, ou vont interdire, l'épandage aérien », notent les rapporteurs, sans se prononcer sur la pertinence de cet interdit. Ils déplorent franchement en revanche le fait que les étiquetages de produits ne mentionnent pas s'ils sont ou non prévus pour un épandage. Or un tel usage devrait imposer une « évaluation spécifique » au moment de la demande d'autorisation de mise sur le marché et surtout « pour les différentes personnes exposées pendant le traitement ou sa préparation (le pilote, les préparateurs et chargeurs de bouillie et, dans certains cas, les personnes chargées du balisage au sol) ».

Pour ce qui concerne l'évaluation des risques pour l'homme et l'environnement, les auteurs concluent que « les impacts écologiques sont les contributeurs majeurs du risque global » et qu'à 50 m le risque n'est acceptable que dans 50 % des cas étudiés. Faut-il par conséquent étendre le périmètre interdit ? « Le fait de porter la distance de protection à 100 m peut faire varier les résultats (le pourcentage varie alors entre 45 % et 57 %). » Les experts notent le fait qu'un vent faible diminue le risque, mais qu'à 50 m ce facteur « n'est pas suffisant pour que le risque soit acceptable dans 100 % des cas¹¹ ». Ils rappellent ainsi que l'attention des professionnels « devrait être attirée sur la proximité des zones sensibles (écoles, hôpitaux, etc.) ».

Le rapport demande aussi que les autorités locales et la population locale soient informées à l'avance de chaque épandage prévu, afin que les premières puissent en vérifier la possibilité et que la seconde puisse prendre ses précautions.

Pour finir, le rapport préconise l'élaboration d'un « guide de bonnes pratiques » pour l'épandage aérien, « qui peut répondre à des objectifs de sécurisation et de traçabilité des pratiques, sans alourdir le cadre réglementaire ». Restera à évaluer dans l'avenir les effets d'un tel guide, dont les recommandations ne seront pas contraignantes. Le rapport recommande aussi un contrôle annuel du matériel d'épandage « par une structure externe à l'entreprise » et un enregistrement des informations concernant le plan de vol

11 *Ibid.*, p. 97.

et l'horaire du traitement, la direction du vent, etc., pour servir en cas de contentieux.

Les bracelets du futur

Au cours des semaines suivantes, nos ministères nous demandent de contribuer à l'élaboration de stratégies pour réduire les risques liés à deux substances qui arrivent dans l'assiette du consommateur : le cyclohexane et le 1,4-dichlorobenzène. Le premier est un solvant très largement utilisé dans les colles, les peintures, les encres d'imprimerie, dans la fabrication du nylon, de graisses et d'huiles essentielles. C'est un neurotoxique dont on retrouve des résidus dans les eaux naturelles et qui a le pouvoir de tuer les poissons et les crustacés en s'accumulant dans leur organisme ; des études récentes sur des souris ont montré qu'il pouvait avoir un rôle de cofacteur dans le développement de cancers. Le second est utilisé dans des produits antimites, des désodorisants domestiques et pour synthétiser des colorants. C'est un cancérigène suspecté (leucémies) et un neurotoxique avéré, et son impact sur la vie aquatique est similaire au premier.

Le mois de juillet 2004 nous réserve une petite surprise : le ministère de la Justice nous adresse une saisine qui annonce une nouveauté historique... L'intitulé de la commande nous laisse perplexes : « Demande de renseignement concernant les effets secondaires éventuels quant au port permanent d'un bracelet "détention à domicile" relié à un récepteur sur ligne électrique et à une ligne téléphonique. » Contrôler les déplacements d'un prisonnier détenu à son domicile ne doit certes pas conduire à mettre sa santé en péril, mais ce genre de « bracelet », qui relevait, il y a encore quelques décennies, des romans de politique-fiction dénonçant les glissements progressifs vers le « big brother », ne devrait-il pas d'abord faire l'objet d'un vrai débat national ? S'il est vrai que les États-Unis l'ont déjà adopté depuis des années, n'est-on pas en droit de réfléchir aux conséquences sociales et éthiques de l'application de cette technologie pour savoir s'il convient de les imiter ?

On peut aisément concevoir qu'un détenu préfère accomplir sa peine d'emprisonnement chez lui, mais j'ai le sentiment que le ministère de la Justice nous implique dans un processus de banalisation ou d'« optimisation » d'un dispositif de contrôle dont les conséquences sont vertigineuses. Que signifierait exactement de conclure que ce « bracelet » ne présente pas de risque pour la santé de ceux qui les portent ? La portée de ce genre d'avis ne serait pas seulement toxicologique : il aurait également une dimension symbolique importante s'il était donné avant que les citoyens se prononcent. Après réflexion, la direction de l'agence estimera qu'elle n'est pas « compétente » pour fournir ce type de renseignements et elle renverra la saisine sur Supelec et... l'AFSSAPS. En écrivant ces lignes, j'ignore encore si ces derniers s'estimeront compétents, mais je ne vois pas très bien comment l'agence des produits de santé pourrait voir dans le « bracelet de détention à domicile » un médicament ou un produit à visée sanitaire... Quant aux experts de Supelec et à tous ceux qui pourraient être tentés de se dire qu'il ne s'agit là que d'une évaluation « technique », je ne leur ferai pas l'affront d'attirer leur attention sur les risques d'une dilution morale de la décision à travers son émiettement administratif et technocratique.

*La peur des procès**Les lobbies des grands pollueurs*

Juillet 2004. Les moyens de l'agence manquent de plus en plus cruellement. On se demande toujours à quelle sauce elle va être mangée et par qui. L'AFSSA donne des signes évidents d'appétit en la regardant grossir et les projets du gouvernement restent obscurs. Nous savons juste que les ennemis ne relâchent pas leurs efforts pour nous pousser sur la touche et que de nombreux cabinets de lobbying, notamment ceux qui travaillent pour les grands pollueurs, utilisent leurs réseaux d'influence auprès des plus hautes instances de l'État. Leur but est simple : nous transformer en « bonzaï ». Autrement dit, qu'on nous tienne sagement ligotés au sein d'une structure déjà existante et qu'on s'en tienne aux laboratoires qui, jusqu'à présent, étaient chargés d'évaluer les risques sanitaires. Lesquels n'étudiaient les nouveaux produits qu'au compte-gouttes, en tournant en rond sur les substances déjà connues.

Mais, après les scandales sanitaires de ces dernières années, il est difficile de nous faire disparaître ou de mener une opération de neutralisation trop voyante. Et les journalistes ne s'y tromperaient pas. L'opinion publique est devenue très sensible à ce sujet. De plus, les politiques savent désormais que d'autres crises sanitaires nous guettent et que certaines ne manqueront pas de surgir si l'on se fie au rythme auquel elles se succèdent aujourd'hui. On a vu avec la canicule de 2003 et les précédents scandales combien

est ruineuse sur le plan politique une attitude qui laisse penser qu'un ministre ou un gouvernement a mal géré un problème de santé publique.

Des personnalités m'informent que les discussions sur le destin de l'agence vont bon train au sein des cabinets de lobbying défendant les intérêts des grands pollueurs. Chacun fait ce qu'il peut pour faire savoir que l'AFSSE est indésirable, qu'elle va apporter la peste en mettant en cause des milliers de produits, car les industriels seront accusés d'avoir empoisonné des gens, et ceux qui ont délivré les autorisations et ceux qui ont laissé faire le seront aussi... La perspective de perdre des marchés fait peur et l'idée de faire l'objet de procès effraie. Les lobbyistes aimeraient que tout continue comme avant, comme aux époques « bénies » où les producteurs d'amiante ou de charbon (pour ne prendre que les exemples les plus connus) n'étaient inquiétés ni par les victimes ni par les autorités sanitaires.

« La judiciarisation de la société française va devenir un cauchemar, plus personne ne va oser vendre un produit ou un service de peur qu'on le traîne en justice », affirment certains en brandissant le risque d'une « paralysie » de l'économie. Cet argument souvent répété m'étonne d'autant plus qu'il s'appuie généralement sur l'exemple d'un pays qui ne donne pas vraiment des signes de paralysie économique : les États-Unis. Certes, les procédures abusives existent sur le sol américain, mais le fait d'avoir des citoyens plus réactifs qu'en France présente-t-il plus d'inconvénients ? Ne vaut-il pas mieux avoir une population procédurière — les entreprises le sont déjà — et compter moins de victimes ? Ne vaut-il pas mieux avoir des producteurs d'amiante ou de tabac contraints de s'expliquer devant des juges et de verser des indemnités qu'un interminable cortège de décès ?

En France, malgré les preuves que les industriels de l'amiante ont dissimulé les vrais dangers de leur produit durant plus d'un demi-siècle, les procès au pénal n'ont pas encore eu lieu et le nombre annuel de victimes continuera à progresser pendant vingt ans, alors qu'aux États-Unis les courbes de mortalité ont commencé à baisser... Dans notre pays, une victime du cancer du

poumon qui porte plainte contre les cigarettiers fait s'esclaffer une grande partie de l'opinion qui part du principe que les fumeurs « savent depuis toujours que le tabac est mauvais pour la santé », alors qu'ils ne connaissent qu'un centième des effets délétères des composants de ce produit sur l'organisme et qu'ils ignorent l'essentiel des opérations menées par les firmes pour cacher leur impact et renouveler les générations de fumeurs.

Les tribunaux américains ont imposé aux producteurs de cigarettes la mise en ligne sur Internet de tous les documents saisis par la justice, au cours des années 1990, montrant comment ils avaient délibérément manipulé la population, et des États entiers ont été indemnisés. Ces documents montrent que les cigarettiers ont fait un intense lobbying dans les milieux influents de la politique, de la recherche, de la presse et du cinéma, n'hésitant pas à financer des partis politiques pour retarder le durcissement de la législation sanitaire, des équipes de chercheurs pour dissimuler les dégâts sanitaires, des journaux pour élargir leur clientèle, des acteurs et des réalisateurs de cinéma pour montrer des cigarettes à l'écran. Et cela dans tous les pays. Ils révèlent aussi les manipulations chimiques et génétiques du tabac qui, à l'insu de l'opinion, leur ont permis d'accrocher plus fortement les fumeurs et les jeunes dès les premières cigarettes.

Évoquer l'incidence du tabac, contrairement à ce que certains croient, n'est pas minimiser la responsabilité des industriels pour la reporter sur le dos des fumeurs. Bien au contraire, cela contribue à faire prendre conscience de l'incroyable cynisme de ceux qui connaissent d'autant mieux les chiffres de décès dans leur clientèle qu'ils doivent la prendre en compte depuis longtemps dans leurs projections afin de mieux calculer le nombre des nouveaux fumeurs qu'ils doivent « impérativement » créer pour maintenir leur activité commerciale.

Tabac, la course au massacre

Sait-on que cette drogue a fait cent millions de morts au ^{xx}e siècle ? Qu'elle tue cinq millions d'êtres humains chaque année dans le monde et fera dix millions de morts par an à l'approche de 2030 — soit l'élimination, en quinze ans, de l'équivalent des populations réunies de la France et de l'Allemagne ? On en comptera un milliard au cours du ^{xxi}e siècle si nous ne parvenons pas à empêcher les cigarettiers d'étendre leur commerce, sans le moindre avertissement sanitaire, dans les pays en voie de développement.

« Avec celui des armes, le commerce du tabac est le plus meurtrier de l'histoire de l'humanité », soulignent des addictologues¹. Ils notent que « les Français sont assez bien placés dans la course au massacre. Le tabac en tue à présent 66 000 par an. Dix fois plus que la route. Et il tue à retardement : dans vingt ans, il fera 165 000 morts chaque année, dont 55 000 femmes. Cette tragédie quotidienne, dont les victimes sont des gens paisibles, [...] est largement due aux stratégies d'une industrie consciente de la puissance addictogène du tabac. Les firmes se représentent clairement la cigarette comme une "seringue à nicotine", comme le confiait le cadre d'une grande firme de tabac lors des procès menés aux États-Unis dans les années 1990. Les chiffres de cette hécatombe programmée sont connus des firmes (et de leurs assureurs) et sont déjà intégrés dans leurs projections économiques. Leur souci est simple et se résume d'une formule : comment renouveler la clientèle qui disparaît trop vite ? Le sacrifice des adolescents est donc prévu. Ils sont parfaitement "ciblés" par les cigarettiers, qui visent en priorité les plus jeunes à travers leurs opérations de marketing savamment orientées, sachant que plus on commence tôt à fumer plus la dépendance sera profonde et plus on restera fumeur

¹ Les addictologues sont les spécialistes de la dépendance aux drogues (voir William LOWENSTEIN, Jean-Pierre TAROT, Olivier PHAN et Pierre SIMON, *Les Drogues*, Librio-Mutualité française, coll. « Santé », Paris, 2005, p. 62).

longtemps² ». Et plus on reste longtemps fidèle à la première marque de cigarette...

Résultat, en France, dorénavant plus d'un jeune sur deux fume à l'âge de dix-neuf ans et, dès l'âge de quinze ans, les filles sont aussi nombreuses que les garçons à fumer régulièrement.

Les paquets de cigarettes des pays riches portent maintenant une mention évoquant les principales maladies qu'ils entraînent, mais le message reste abstrait. Cette mention est déjà un progrès, qui n'a été obtenu par les associations qu'après des décennies de lutte contre les firmes qui refusaient tout avertissement sanitaire, mais je m'interroge : pourquoi les boîtes de médicaments (qui tuent beaucoup moins de gens et qui sauvent de nombreuses vies) doivent-elles obligatoirement comporter une notice signalant tous les effets indésirables, alors que les paquets de tabac n'en contiennent pas ? En se fondant sur les études médicales en tabacologie, c'est une liste fort longue que cette notice devrait pourtant signaler (voir encadré).

À propos du tabagisme passif, l'Académie de médecine estime que l'exposition à la fumée des autres tue entre 2 500 et 3 000 non-fumeurs chaque année en France par maladie cardiovasculaire, et une centaine par cancer du poumon³, ce qui est cohérent avec les études menées au Japon et aux États-Unis.

Il faut en effet savoir que la fumée non filtrée, dite « fumée ambiante », est la plus abondante car elle représente les deux tiers de la fumée d'une cigarette. De plus, la fumée qui se dégage du bout incandescent de la cigarette est chargée de cancérogènes qui, brûlant à une température plus faible, restent plus actifs. Elle est ainsi cinquante fois plus toxique que celle passant par le filtre qui piège en partie les substances.

Enfin, le tabagisme passif est aussi un facteur de trachéites (89 % de trachéites en plus chez les enfants de fumeurs), de bronchites (44 % de cas en plus chez les enfants de fumeurs), de pneumonies

² *Ibid.*, p. 62.

³ Maurice TUBIANA, « Tabagisme passif », *Bulletin de l'Académie nationale de médecine*, vol. 81, n° 4 et 5, 1997.

Tabac : notice à lire impérativement*

- Les « effets indésirables » de la consommation régulière de tabac, en commençant par les effets secondaires les moins graves, sont les suivants :
 - favorise le développement des maladies de peau, notamment l'acné,
 - réduit l'irrigation des vaisseaux,
 - freine le renouvellement des cellules,
 - accélère le vieillissement de la peau et aggrave les rides en réduisant son élasticité,
 - ternit le teint,
 - multiplie les problèmes de cicatrisation (notamment en cas de lifting),
 - aggrave les risques liés aux rayons solaires (cancers de la peau, allergies cutanées...),
 - fragilise les cheveux, contribue à les rendre ternes, gras et gris, accélère leur chute,
 - hyperpilosité fréquente chez les grandes fumeuses,
 - jaunit l'émail dentaire,
 - augmente le risque de caries,
 - accroît la plaque bactérienne,
 - favorise les infections de la bouche, notamment des gencives,
 - réduit les sensations du goût et de l'odorat,
 - favorise certaines affections ophtalmologiques (20 % des cataractes liées au tabac),
 - multiplie, chez les fumeurs de longue durée, le risque de dégénérescence maculaire,
 - endommage la sphère ORL, notamment au niveau de l'oreille (otites, etc.),
 - affecte les cordes vocales,
 - réduit la quantité de spermatozoïdes et altère leurs qualités (et parfois leurs gènes),
 - perturbe les sécrétions de l'utérus et provoque des modifications hormonales (excès d'hormones mâles, déficit en oestrogènes, etc.),
 - facteur d'affaiblissement de l'énergie sexuelle,

- entraîne des cancers du poumon (la majorité des cancers pulmonaires sont dus au tabac),
- entraîne des cancers des voies aérodigestives (lèvres, bouche, langue, pharynx, larynx, œsophage),
- entraîne des bronchites chroniques (le tabac est à l'origine de la majorité des bronchites chroniques et des emphysèmes),
- multiplie les cas d'asthme ainsi que de pneumonies (surtout chez les nourrissons exposés au tabagisme passif),
- multiplie le risque d'accident vasculaire cérébral (quatre fois plus pour vingt-cinq cigarettes par jour ; associé à la pilule, il multiplie ce risque par quarante chez la femme de trente-cinq ans et plus),
- multiplie par trois le risque de maladie coronarienne à partir de vingt cigarettes par jour,
- multiplie par 5,2 l'infarctus du myocarde pour plus de vingt cigarettes par jour (l'association de la pilule et du tabac aggrave ce risque),
- accentue le risque de rupture d'anévrisme de l'aorte abdominale,
- contribue à l'élévation du rythme cardiaque et de la tension artérielle,
- accroît le risque de thrombose (formation de caillots dans le sang),
- réduit la vascularisation et le bon fonctionnement des membres inférieurs (artérite),
- accentue l'essoufflement à l'effort (décuplant le risque d'accidents cardiovasculaires et diminuant le goût des activités physiques),
- affecte l'appétit et entraîne parfois des déséquilibres nutritionnels,
- amplifie les processus infectieux en irritant les tissus,
- affaiblit les défenses immunitaires,
- associé à l'alcool, il est à l'origine de nombreux cancers du pancréas, du rein, de la vessie, du col de l'utérus chez la femme jeune (et son rôle est soupçonné dans certains cancers du sein),
- durant la grossesse, le tabac peut avoir des effets toxiques sur le fœtus et entraîner des complications,
- le tabagisme passif est un facteur important de « mort subite » des nourrissons et de décès prématurés ou de complications chez les personnes âgées et chez certains malades. ■

* Voir William LOWENSTEIN, Jean-Pierre TAROT, Olivier PHAN et Pierre SIMON, *Les Drogues*, op. cit., p. 64-67.

(30 % d'hospitalisations en plus chez les enfants de fumeurs), d'amygdalites (les enfants de parents non-fumeurs ne représentent que 28 % des opérations), de chronicisation des otites infantiles (10 % à 36 % des cas), etc.

Les procès à venir et le scandale de l'amiante

En France, un seul fumeur atteint d'un cancer a osé faire un procès aux cigarettiers (il a d'ailleurs été débouté), alors que 66 000 en meurent chaque année. Et l'on parle de « judiciarisation » de la société française ? Pourtant, tous les lobbyistes industriels agitent ce chiffon rouge.

Il est extrêmement malsain que les responsables d'hécatombes parfaitement évitables n'aient pas à redouter la justice. L'impunité qui a régné en ce domaine jusqu'au début des années 1980 a eu des effets très pervers. Elle a encouragé des attitudes incroyablement cyniques, réduisant les vies humaines à de simples chiffres figurant dans des colonnes et pesant fort peu face aux dividendes réalisés. De plus, en refusant de mesurer l'ampleur des impacts sanitaires liés aux produits toxiques ou en perpétuant l'impunité des responsables, on ne fait pas qu'empêcher les victimes ou leurs familles d'obtenir une compensation matérielle et une réparation morale (qui reste toujours en deçà du mal causé), on maintient les conditions qui permettent de sacrifier les générations suivantes. Et si l'on y ajoute le fait que l'industrie commercialise toujours plus de nouveaux produits diffusés à l'échelle planétaire, on prend conscience de l'urgente nécessité de poser des garde-fous.

La boucle vertueuse des procès qui porte la justice au-delà d'une simple revanche spirituelle conduit précisément à ne pas banaliser le coût humain et à imposer une volonté de prévention, c'est-à-dire une évaluation des risques réalisée le plus en amont possible. Si cette évaluation sérieuse avait systématiquement été menée avant que de nouveaux produits soient mis sur le marché, bien des drames auraient été évités.

En attendant, dans le sillon des catastrophes, les actions en justice vont nécessairement se multiplier au cours des prochaines années. Certains accusés estimeront l'être injustement, en dénonçant les carences structurelles de la prévention (qu'ils n'ont pas dénoncées à l'époque où ils en avaient la responsabilité). D'autres devront reconnaître qu'ils ont délibérément fait obstacle aux mesures qui auraient pu sauver des vies. Mais toutes ces procédures témoigneront du bon fonctionnement de notre démocratie fondée sur le partage des trois pouvoirs (exécutif, législatif, justice) et elles illustreront la confiance que les citoyens ont encore dans le troisième pouvoir, malgré ses faiblesses.

« Le véritable procès de l'amiante n'a pas encore eu lieu », m'explique ainsi en septembre 2005 François Desriaux, le président de l'Association nationale des victimes de l'amiante (Andeva) qui siège au conseil d'administration de l'agence. En disant cela, il songe aux plaintes au pénal qui, dix ans après les premiers dépôts, n'ont toujours pas débouché sur une instruction. En effet, malgré des milliers de procès intentés au civil et gagnés par les victimes pour « faute inexcusable de l'employeur », les dossiers au pénal sont bloqués. « En fait, c'est au niveau du ministère de la Justice que la volonté politique de neutraliser la procédure judiciaire a lieu, empêchant les procureurs de poursuivre », précise le toxicologue Henri Pèzerat, mobilisé de longue date dans le soutien aux victimes. Résultat, « le plus gros scandale sanitaire connu en France n'a toujours pas débouché sur un procès au pénal, alors que des fautes sont officiellement reconnues. C'est surprenant, non ? », ironise François Desriaux. On peut effectivement s'étonner de la paralysie de la justice malgré l'ampleur de l'hécatombe qui continue de progresser : « En France, on est passé de 2 000 décès annuels au milieu des années 1990 à environ 3 000 par an désormais », explique Henri Pèzerat. Une situation d'autant plus révoltante que les juges ont clairement reconnu que l'on connaissait depuis des décennies les dommages considérables causés par l'amiante et que l'on a sciemment maintenu son commerce.

Mais cette neutralisation des dossiers ne pourra pas être maintenue éternellement. On parlait, en 2005, de 100 000 morts à

venir dans notre pays et certains scientifiques commençaient à évoquer la possibilité d'un chiffre deux fois plus important. La mobilisation grandissante des victimes et des familles endeuillées ne permettra pas aux autorités politiques de contenir une telle marée humaine. Le retard déjà pris ne fera qu'aggraver les circonstances et l'ambiance des procès, sans parler des mises en cause des responsables ayant freiné les procédures, qui ajouteront un procès dans le procès. On peut être assuré aujourd'hui que des condamnations sont inévitables.

Les manifestations des victimes se multiplient partout, à Paris et en province. Et des veuves de salariés emportés par des cancers liés à l'amiante défilent régulièrement pour rappeler que la justice n'avance pas. Comme le disait un tract distribué par l'Andeva : « Aucune volonté politique de faire la lumière sur ce drame qui fait dix morts par jour, ça suffit ! » Cette mobilisation a eu un premier effet : en 2005, le garde des Sceaux a finalement décidé de transmettre les instructions en cours aux deux pôles judiciaires de santé publique de Paris et Marseille. Mais ces deux instances spécialisées disposent-elles des moyens suffisants pour mener à bien leur instruction ? « De l'avis même des magistrats impliqués, c'est loin d'être le cas aujourd'hui, d'autant qu'ils ont en charge l'ensemble des affaires de santé publique (sang contaminé, Creutzfeldt-Jakob, hormone de croissance, etc.) », explique-t-on à l'Andeva.

Parallèlement, les procès au civil vont continuer. Là aussi, tout ne se passe pas de façon claire et certaines choses devraient évoluer. Jusqu'à présent, les condamnations pour « faute inexcusable de l'employeur » ont certes donné lieu à des indemnisations. Pourtant, curieusement, ce ne sont pas les entreprises condamnées qui ont payé, mais le fonds Accidents du travail-maladies professionnelles (AT-MP) de la Sécurité sociale, c'est-à-dire l'ensemble des entreprises qui, en France, versent des cotisations à ce fonds. Voilà un exemple extraordinaire de solidarité entre chefs d'entreprise dans un monde généralement acquis à l'individualisme ! Mais, face au nombre d'indemnisations à venir, il n'est pas du tout certain que tous les employeurs acceptent encore longtemps ce système...

Le poids économique de cette charge, même réparti sur le fonds AT-MP, pèsera de plus en plus lourd, surtout compte tenu de l'élargissement prévisible du système de reconnaissance des maladies professionnelles liées aux milliers de produits toxiques en cours d'évaluation. En attendant, certaines entreprises cherchent des parades. Ainsi Arkema, une entreprise de chimie (filiale de Total Fina), a édité en 2004 un opuscule pour les directions d'entreprise, leur expliquant comment exploiter toutes les opportunités pour compliquer les déclarations de maladies professionnelles et les poursuites judiciaires à chaque étape des procédures.

D'autres procès auront lieu. Probablement autour de certaines fibres de substitution à l'amiante qui ont permis à des firmes de réaliser à nouveau des bénéfices importants après avoir commercialisé l'amiante au cours des décennies précédentes. Certaines d'entre elles ont gagné beaucoup d'argent en posant de l'amiante, elles en ont gagné en le retirant à prix d'or, puis en posant de nouveaux matériaux... qu'il faudra retirer demain en comptant les morts ! Les laissera-t-on encore longtemps s'amuser à ce petit jeu criminel ? « Les fibres céramiques par lesquelles ont souvent remplacé l'amiante sont un cancérigène démontré chez l'animal, et tous les toxicologues savent qu'il n'y a pas d'exemple ou un cancérigène puissant pour l'animal ne l'est pas chez l'homme », m'explique Henri Pèzerat⁴.

C'est un exemple des effets pervers de l'impunité : si le procès pénal de l'amiante avait déjà eu lieu, ce genre de pratique aurait cessé. À l'évidence, ceux qui retardent l'échéance de ce procès créent les conditions qui rendent possible le prochain scandale sanitaire. Le jour où ce procès aura lieu, il serait normal qu'on les retrouve aux côtés des industriels qui devront expliquer pourquoi ils ont posé des fibres dont la cancérogénicité ne faisait plus de doute pour personne.

4 Entretien avec l'auteur, 28 septembre 2005.

L'horreur de l'« agent orange »

Les éthers de glycol, dont j'ai déjà évoqué l'impact redoutable sur le système reproducteur et sur le fœtus, font également partie des substances connues pour leur toxicité mais trop tardivement retirées du marché. Plusieurs procès au civil sont actuellement en cours. Là encore, la diversité des produits contenant des éthers de glycol a conduit d'innombrables personnes à y être exposées, notamment des femmes enceintes. Il est vraisemblable que nombre de victimes ne se contenteront pas d'une indemnisation, mais voudront que la justice identifie les responsables. Et si les industriels ne sont pas les mêmes, les responsables politiques, eux, risquent en revanche de revenir une nouvelle fois à la barre pour s'expliquer sur leur manque de réactivité.

Les éthers de glycol appartiennent à la grande catégorie des « perturbateurs endocriniens » qui, sans le moindre doute, seront à l'origine de prochaines crises sanitaires. Et, logiquement, de procès liés aux malformations congénitales qu'ils entraînent, à la baisse de la fécondité et autres affections de la fonction reproductive et des organes sexuels, parmi lesquelles une féminisation de l'appareil reproducteur (féminisation déjà très observable chez les poissons et les batraciens vivant dans les eaux contaminées par ces molécules).

Parmi les perturbateurs endocriniens qui inquiètent le plus les autorités, les dioxines n'ont pas fini de faire parler d'elles. Aux États-Unis, le procès préparé contre l'industrie chimique et le gouvernement américain par des vétérans de la guerre du Viêt-nam au début des années 1980 a fait trembler de grandes firmes, en tête desquelles Dow Chemical et Monsanto... Ces firmes, avec d'autres géants de la chimie, avaient passé des contrats avec les autorités pour fournir à l'armée les fûts d'« agent orange » déversé ensuite sur les forêts vietnamiennes pour les détruire. L'« agent orange » était le nom de code donné à un défoliant dont le composant toxique avait pour nom véritable... dioxine.

Les vétérans contaminés lors des opérations de déversement de 1961 à 1971⁵, appuyés dans leur enquête par d'anciens officiers ayant participé aux opérations (dont John Kerry, le futur candidat malheureux à la Maison-Blanche, qui les soutiendra jusqu'au bout) et par de nombreux avocats réputés, ont constitué un dossier accablant. Il démontrait, entre autres, que les industriels connaissaient la toxicité de la dioxine pour l'être humain, alors que ces « épandages » ne visaient officiellement qu'à détruire les forêts où s'abritaient les maquis communistes et à affamer la population en anéantissant les cultures. Environ 100 000 soldats américains ont été exposés en dix ans. Près de 80 000 d'entre eux ont déposé une plainte. Mais la veille de l'ouverture du procès, en mai 1984, les industriels de la chimie ont proposé un arrangement financier aux plaignants, en échange d'un abandon de leurs plaintes. Ces derniers ont accepté le marché, avant de le regretter amèrement en s'apercevant de la faiblesse effective de l'indemnisation une fois les avocats payés et les sommes divisées par le nombre de plaignants (2 000 dollars par personne en moyenne).

En 1991, le Congrès votait le *Agent Orange Act*, prévoyant d'évaluer scientifiquement l'impact du produit. La commission d'étude créée à cet effet concluait que la dioxine était « un dérégulateur hormonal ayant de graves effets sur le système de reproduction du fœtus en développement, sur le cerveau et sur le système immunitaire⁶ ».

Il n'y a pas que les vétérans américains qui ont été touchés par la dioxine. Les Vietnamiens ont vu cette substance lâchée au-dessus de leurs têtes en longues traînées blanches et contaminer durablement leurs terres. Nous avons tous été effrayés par les photos qui ont fait le tour du monde montrant des enfants vietnamiens souffrant de terribles malformations, privés de jambes ou de bras dès la

5 On estime officiellement que 42 millions de litres d'« agent orange » ont ainsi été largués. Ce qui correspond, selon l'US Air Force, à une quantité de l'ordre de 170 kg de dioxine pure.

6 COMMITTEE TO REVIEW THE HEALTH EFFECTS IN VIET-NAM VETERANS OF EXPOSURE TO HERBICIDES, *Veterans and Agent Orange. Length of Presumptive Period for Association between Exposure and Respiratory Cancer*, The National Academic Press, 2004.

naissance, aveugles, souffrant d'atteintes cérébrales ou de cancers précoces, par l'effet de la dioxine.

Selon les estimations des experts internationaux, la dioxine déversée par les avions de l'armée américaine, après avoir fait des ravages, fait encore souffrir près d'un million de Vietnamiens aujourd'hui⁷. Trente ans après ces épandages par l'aviation militaire, la dioxine tue toujours et crée de nouvelles générations d'handicapés graves — pour ne pas parler des fausses couches, dont les taux restent anormalement élevés dans cette région du monde. Les autorités sanitaires vietnamiennes observent que la « détérioration des gènes » due à la dioxine continue de s'exprimer après trois générations. Et, au fil des ans, les recherches scientifiques ont confirmé le rôle de la dioxine dans la multiplication de cancers, notamment de certaines leucémies⁸ et des cancers du poumon.

Au début de l'année 2004, des victimes vietnamiennes ont intenté à leur tour un procès aux États-Unis contre trente entreprises américaines, pour crime de guerre. Ils ont été déboutés. Mais cette plainte et celle des vétérans ont eu le mérite de faire ressortir des constatations très instructives. Des tests sanguins réalisés par le Fonds d'aide aux victimes de l'agent orange⁹ dans les provinces les plus contaminées montrent que la plupart des habitants de ces régions ont un taux positif de dioxine, même si celui-ci a beaucoup baissé depuis les années de guerre. « Il se situe à l'équivalence du taux de dioxine dans les pays industrialisés », explique le professeur Le Cao Dai qui dirige ce fonds d'aide... Où a-t-il pris les références de ces « taux de dioxine dans les pays industrialisés » ? Dans les publications scientifiques internationales, dont les françaises...

7 Voir Yvonne CAPDEVILLE, FRANCIS GENDREAU et Jean MEYNARD (sous la direction de), *L'Agent orange au Viêt-nam. Crime d'hier, tragédie d'aujourd'hui*, Tirésias, Paris, 2005.

8 Ainsi, aux États-Unis, les leucémies lymphoïdes chroniques sont désormais systématiquement indemnisées chez les vétérans du Viêt-nam.

9 Dont font partie des vétérans américains.

Incinérateurs et dioxine : l'exception française

En France, les dioxines proviennent des industries métallurgiques et sidérurgiques, des industries produisant des pesticides, des feux de forêts (pour une faible partie) et, surtout, des fumées rejetées par les incinérateurs. Il est vrai que notre pays a donné une place incomparable à ces installations puisqu'il en compte cent trente qui, au total, brûlent 38 % de ses déchets, alors que les pays européens n'en brûlent que 23 % en moyenne. Officiellement, le parc d'incinérateurs français, le premier en Europe, est soumis à des normes de rejet qui ne présentent pas de risques ; mais les contrôles, limités à une analyse par an, ne dérangent pas les exploitants et sont réalisés au moment où ces derniers le veulent bien. Autrement dit, pas forcément quand les matières incinérées sont représentatives de celles qui produisent le plus de dioxine...

Malgré cette « souplesse », au moment où j'écris ces lignes, en octobre 2005, soixante-cinq incinérateurs, ne parvenaient toujours pas à respecter la valeur (0,1 nanogramme de dioxine par m³ de fumée) fixée comme limite pour toutes les installations à la fin de l'année 2005. Greenpeace et le Centre national indépendant sur les déchets (CNIID) ont dressé la liste de ces pollueurs. Parmi eux, on retrouve les incinérateurs parisiens de Saint-Ouen, Ivry-sur-Seine, Issy-les-Moulineaux, Argenteuil, Sarcelles, Massy... Les grandes villes de province sont rarement mieux loties. Et encore, je ne parle pas des nombreux « petits » incinérateurs brûlant moins de six tonnes/heure, lesquels, jusqu'en 2002, étaient exemptés de toute norme et soumettaient les habitants des communes proches à des taux dépassant souvent de plusieurs centaines de fois ceux souhaités par les autorités sanitaires.

La contamination passe surtout par l'alimentation (lait, œufs, viande...) et même par l'allaitement maternel, comme cela a été bien démontré dans ce grand « laboratoire » qu'est devenu le Viêt-nam pour les équipes de recherche du monde entier. On l'a vérifié aussi grâce aux études menées sur les habitants de Seveso, en Italie, depuis l'explosion en juillet 1976 d'une usine

d'herbicides, projetant entre un et cinq kilos de dioxine dans l'air et contaminant 37 000 personnes. La dioxine, comme les métaux lourds rejetés également en quantité non négligeable par les incinérateurs, a le pouvoir de s'accumuler dans la chaîne alimentaire. Et tout particulièrement dans les graisses.

Mais une nouvelle fois, c'est grâce à la mobilisation des associations et des victimes que le dossier a pu avancer. En Savoie, à Gilly-sur-Isère, une association locale¹⁰ a réuni près de deux cents plaintes de riverains constatant que l'incinérateur proche les a soumis à des taux de dioxine inadmissibles. Leur action a débouché en mai-juin 2004 sur la mise en examen, entre autres, du préfet de la Savoie, d'un fonctionnaire de la DRIRE, du président de l'établissement public intercommunal à qui appartenait l'installation...

À Melun, en 2004, le tribunal de grande instance a reçu les plaintes groupées d'une importante association¹¹ demandant un procès pour « mise en danger de la vie d'autrui », quand les habitants de Maincy se sont aperçus, analyse à l'appui, que leurs organismes présentaient des taux de contamination à la dioxine très élevés et que les fumées de l'incinérateur local rejetaient des taux de dioxine affolants (deux mille fois la valeur préconisée de 0,1 µg/m³).

Les suites possibles de ces affaires comportent des enjeux considérables qui expliquent que certains juges, comme à Chambéry, ont dû batailler pour conserver l'instruction du dossier malgré les pressions de leur hiérarchie. Ces procès pourraient en effet ouvrir une nouvelle boîte de Pandore concernant les taux de contamination à la dioxine un peu partout dans l'Hexagone et leur impact sanitaire. Ce qui risque de mettre en cause le laxisme français vis-à-vis des firmes qui ont construit ou géré ces installations pour les communes, c'est-à-dire les relations entre le monde politique et les grands groupes industriels concernés.

10 Association citoyenne active de lutte contre les pollutions (ACALP), créée en 2001.

11 Association des victimes de l'incinération et de l'environnement (AVIE), créée en 2003.

Sur la dioxine comme sur l'amiante, les associations se mobilisent et les manifestations sont de plus en plus fréquentes pour exiger d'autres choix moins polluants. D'ailleurs la réglementation européenne impose qu'en 2008 les pays de l'UE valorisent 50 % de leurs déchets à travers le recyclage, la consigne des récipients en verre, la réutilisation de certains emballages, le compostage, etc.

Dans la catégorie des perturbateurs endocriniens entrent également des pesticides, des colorants, des phtalates utilisés dans les matières plastiques pour les assouplir (on les trouve en particulier dans les jouets des jeunes enfants) et diverses substances employées par les éleveurs dans le cadre des élevages intensifs et que l'on retrouve de plus en plus souvent à des taux inquiétants dans l'eau du robinet (surtout après les inondations qui touchent les zones d'élevage et drainent ensuite les produits vers les nappes phréatiques). Et il ne s'agit là que d'une liste indicative.

D'autres substances attireront nécessairement l'attention et donneront lieu à des actions judiciaires. Exemple particulièrement aberrant : les sels d'aluminium, neurotoxiques avérés, sont toujours présents dans de nombreux aliments préparés par l'industrie agroalimentaire, dans des cosmétiques et des excipients de médicaments... Il est tout simplement incroyable que cet aluminium soit encore utilisé par de nombreuses stations de traitement de l'eau potable — l'eau du robinet dépasse encore souvent les taux autorisés chez quinze millions de Français —, alors que les études épidémiologiques internationales sur ses effets continuent de confirmer que la population buvant cette eau compte deux à trois fois plus de cas de maladie d'Alzheimer¹².

La liste des procès à venir est longue et il fait peu de doute qu'elle couvrira aussi des substances telles que le mercure, le cadmium ou le plomb. Pour ne pas parler des problèmes liés à certains médicaments trop rapidement mis sur le marché et dont on verra longtemps l'incidence, qui franchit parfois les générations. C'est par exemple le cas du distilbène, qu'on prescrivait massivement aux femmes enceintes dans les années 1950-1960,

12 Paul COUTURIAU, *Requiem en eau trouble*, Mutualité française/Fleuve Noir, Paris, 2004.

qui a provoqué des malformations congénitales chez leurs enfants et qui semble aujourd'hui à l'origine de complications psychiatriques graves au moment du bouleversement endocrinien de la puberté chez leurs petits-enfants.

L'écho de certains propos tenus au président de la République par des industriels craignant que les travaux de l'AFSSE les mettent sur la sellette me parvient à travers des confidences. Mais j'apprends aussi que certains industriels ont un raisonnement diamétralement opposé, précisément parce qu'ils redoutent la perspective de procès. Il s'agit de quelques patrons très influents de multinationales françaises, qui souhaitent le maintien de l'AFSSE et même son renforcement pour être exonérés de toute responsabilité ! La raison qu'ils invoquent me fait irrésistiblement sourire... L'un d'eux l'a résumée directement à Jacques Chirac : « Je ne veux pas me retrouver un jour mis en examen par un juge qui me demandera pourquoi j'ai vendu du poison. Avec cette agence, je pourrais dire : c'est elle qui a conduit les expertises. » Le raisonnement est stratégiquement juste. Et l'on peut penser qu'il sera tôt ou tard partagé par tous ceux qui ont le même souci. Raison de plus pour être très vigilant au sein de l'AFSSE et refuser d'avaliser des expertises qui seraient douteuses...

L'argument de ces quelques patrons emportera-t-il la décision de Jacques Chirac ? Manifestement, le président n'est pas indifférent à leur opinion sur ce dossier, puisqu'il les consulte... Mais nous sentons que notre sort ne tient quand même qu'à un fil, car les groupes de pression demandant qu'on nous étouffe sont infiniment plus nombreux. On m'apprend que certains sont « prêts à tout » pour en convaincre les décideurs politiques et qu'ils ont lancé leurs forces dans la bataille.. Tout le problème, c'est que les lobbyistes ne sont jamais aussi efficaces que lorsqu'ils restent dans l'ombre. Comme m'a dit un haut fonctionnaire à ce sujet : « On peut se plaindre de voir à Bruxelles plus de lobbyistes que d'élus européens, mais au moins là on les voit. Et je les préfère visibles... »

Des nouvelles très inattendues

Les semaines et les mois passent... Et les ministères nous donnent toujours plus de travail. Au mois de février 2004, un événement avait attiré mon attention : le Conseil d'État confirmait la responsabilité de l'État dans la contamination par l'amiante de quatre victimes, en rejetant le pourvoi du ministère de l'Emploi et de la Solidarité contre la décision de la cour administrative d'appel de Marseille, qui avait, le 18 octobre 2001, déclaré l'État fautif. Il s'agissait là d'une décision très importante, non seulement pour les futurs procès des victimes de l'amiante mais aussi, plus largement, en matière de santé au travail. La cour de Marseille avait en effet jugé que les autorités publiques n'avaient pas « prévenu de manière adéquate, compte tenu des données scientifiques alors disponibles, les risques courus par les travailleurs exposés à des produits contenant de l'amiante » et que « l'État n'avait diligenté aucune étude avant 1995 afin de s'assurer que les mesures prises étaient adaptées au risque, connu et grave, que comportait une telle exposition ». En confirmant le jugement de la cour, le Conseil d'État soulignait par ailleurs une obligation fondamentale de l'État, dont la lecture remontera sans doute très vite dans les sphères du pouvoir : « Si l'employeur a l'obligation générale d'assurer la sécurité et la protection de la santé des travailleurs placés sous son autorité, il incombe aux autorités publiques chargées de la prévention des risques professionnels de se tenir informées des dangers que peuvent courir les travailleurs dans le cadre de leur activité professionnelle. »

Les attendus de cette décision ont sans aucun doute été médités par le ministère du Travail. Jusqu'à aujourd'hui, le gouvernement laissait les employeurs se débrouiller avec les syndicats pour régler les questions de sécurité sanitaire dans les entreprises. Cette gestion du risque par les « partenaires sociaux » déresponsabilisait le gouvernement et, surtout, convenait très bien aux directions d'entreprises. L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), association 1901 (!) créée en 1968 à l'initiative des industriels et financée sur les versements patronaux à la Sécurité sociale,

faisait partie de cette logique. Mais cette condamnation de l'État change tout en rappelant que c'est aux responsables politiques de s'assurer que la population est protégée, même au travail. « Il se pourrait bien, m'explique un observateur averti, que le gouvernement cherche rapidement à modifier cette situation en créant une véritable agence de sécurité sanitaire au travail... À moins que... » Oui, mais il pourrait aussi confier cette responsabilité à l'AFSSE, puisqu'elle a été conçue pour couvrir tous les milieux d'exposition aux risques. J'avais d'ailleurs évoqué ce principe dès sa création.

Coïncidence ou flair ? Le 21 juillet 2004, l'agence doit lancer un appel auprès de la communauté scientifique pour des propositions d'études et de recherches dans le domaine de la santé au travail. Il s'agit de mobiliser des chercheurs sur les facteurs pathogènes qui font de l'entreprise, encore aujourd'hui, la source la plus importante de morbidité et de mortalité. La plupart des gens l'ignorent, mais le nombre des maladies professionnelles graves continue d'augmenter chaque année. Et cela malgré le scandale de l'amiante qui, à la fin des années 1990, a profondément mis en cause le monde de la médecine du travail et qui a attiré l'attention de tous sur les carences invraisemblables de la prévention sanitaire en milieu professionnel. Les projets qu'on soumet à l'AFSSE peuvent concerner toutes les disciplines scientifiques œuvrant dans le champ de la santé au travail : épidémiologie, toxicologie, ergonomie, sciences expérimentales, sciences humaines et sociales... Finalement, le 15 janvier 2005, après leur évaluation par un conseil scientifique pluridisciplinaire et l'avis du comité d'orientation du programme, dix projets sur les quarante-neuf reçus dans le cadre de cet appel d'offres sont retenus pour être financés.

Mais nous sommes encore loin de deviner ce que le gouvernement nous prépare. Nous l'apprenons au mois d'avril 2005, par un coup de téléphone du Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, à Michèle Froment-Védrine. Laquelle m'en avertit aussitôt : « J'ai d'excellentes nouvelles... Le Premier ministre vient de m'annoncer que Jacques Chirac a décidé non seulement de maintenir l'agence, mais de multiplier ses moyens et de lui confier le

champ de la santé au travail... » C'est énorme. Le moins qu'on puisse dire est que nous nous attendions à tout sauf à ça !

Qu'est-ce qui a convaincu le président de la République de prendre cette décision ? Nous n'en savons pas grand-chose, mais j'apprendrai que la perspective de catastrophes sanitaires et de crises graves l'inquiète aujourd'hui assez sérieusement et que les dirigeants d'entreprise auxquels il est sensible sont plutôt favorables à l'AFSSE.

De fait, l'agence devra désormais endosser la responsabilité de faire procéder aux évaluations et de garantir leur indépendance. Concrètement, l'agence va devoir trouver rapidement les personnes qui assureront la direction scientifique du pôle santé et travail. Elles devront avoir la confiance des « préventeurs » de ce secteur et de l'opinion publique, et faire preuve d'un caractère formidablement trempé face à tous ceux qui n'auront de cesse de démontrer que l'AFSSE n'est pas capable de relever ce nouveau défi. Et ils sont nombreux.

À propos, il faut rebaptiser l'agence. On ne dira plus AFSSE, mais AFSSET pour inclure le mot « travail »... Une ordonnance du 5 septembre 2005 confirmera cette extension et le nouveau nom. D'habitude, on utilise les ordonnances pour les coups tordus et pour éviter les débats au Parlement, mais cette fois le coup est particulièrement heureux. Une telle réforme, si elle avait été discutée entre parlementaires, aurait suscité une pression extraordinaire des lobbies industriels et je ne suis pas sûr que l'AFSSE en serait sortie gagnante.

Le travail qui nous reste à accomplir est immense. L'AFSSET doit développer les axes d'un plan cancer lancé quelques mois auparavant par le gouvernement et prendre sa part de travail dans le « programme REACH », un programme de recherche européen lancé en 2003 et prévoyant d'évaluer, pour commencer, des milliers de substances chimiques qui n'ont pas été vraiment testées avant leur commercialisation... En fait, 99 % des substances mises sur le marché l'ont été jusqu'à présent sans être expertisées sérieusement. Est-il utile de préciser que ce projet ne fait pas que des heureux du côté des industriels ? Les cabinets de

lobbying les plus influents de la planète sont sur les dents et s'y attaquent...

Le programme REACH

REACH... *To reach* signifie « atteindre » en anglais. La dénomination est suggestive, parfaitement adaptée aux formidables ambitions du programme, puisqu'il s'agit de mettre en place un système européen imposant l'enregistrement (Registration), l'évaluation (Evaluation) et l'autorisation (Autorisation) des substances chimiques (CHemical). Dans sa conception initiale, il s'agit d'atteindre une maîtrise sanitaire complète de toutes les molécules commercialisées. C'est à la fois un vaste programme et un projet de règlement dont le principe est à la hauteur des enjeux d'un monde où nous côtoyons sans cesse de nouvelles molécules.

Dans un premier temps, les secteurs industriels les plus opulents, celui de la chimie en particulier, s'étaient effrayés à l'idée de voir leurs substances chimiques évaluées une à une. Cette perspective leur paraissait tout simplement inimaginable. Non pas que cela soit irréalisable sur le plan technique — on sait depuis longtemps qu'il est parfaitement possible de répartir la tâche entre les pays et de fixer des priorités. Mais approfondir les effets de chacune des trente mille molécules actuellement commercialisées pour imposer une réglementation exhaustive et adaptée à chaque substance ouvrait la porte à des interdictions et des restrictions d'usage plus fréquentes. Et cela, les industriels l'envisageaient très mal. Ils se sont donc arc-boutés contre REACH, notamment en évoquant les « coûts excessifs » que ferait peser cette réforme sur leur activité et en brandissant, comme à chaque fois, la menace des réductions d'emplois et des délocalisations.

Mais après une opposition farouche, les grands lobbies concernés — la Fédération européenne des industries chimiques (CEFIC) et le patronat européen (UNICE) en tête — ont opté pour une autre stratégie. Ils se sont employés à amender le projet... En usant d'un lobbying efficace, appuyé par différents

gouvernements, la version initiale du règlement REACH de mai 2003 (soumise à une consultation publique) a été modifiée. Les polymères ont ainsi été retirés des listes de substances concernées, ce qui est difficilement compréhensible en termes de toxicologie. Et alors que ce texte prévoyait d'imposer un rapport sur la sécurité chimique de trente mille substances, ce nombre a été divisé par trois dans la version publiée en octobre de la même année : les industriels avaient obtenu que ne soient visées que les substances dont la production ou l'importation dépasse dix tonnes par an... Quand on sait qu'il a suffi de quelques kilos de dioxine pour entraîner la catastrophe de Seveso et de 170 kilos de ce produit pour contaminer le Sud-Viêt-nam pour des décennies, on peut sérieusement penser que REACH ne suffira pas à nous protéger contre les risques chimiques, même s'il représente un progrès.

Ce programme reste impressionnant. Des milliers de molécules à tester, c'est vertigineux et cela paraît pour le moins ambitieux en termes de santé publique. Reconnaissons-le, un pas important a été ainsi franchi. Mais il ne faut pas se laisser étourdir par l'ampleur de l'éventail, surtout depuis que les industriels ont accepté de se mettre autour de la table pour négocier. C'est bien là, en réalité, où tout commence... Là où nous devons regarder les choses au plus près.

Tout d'abord, il ne faut pas perdre de vue les contradictions entre les deux grands objectifs qui fondent cette proposition de règlement et dont les décisions du Conseil des ministres européens rappellent désormais systématiquement la bipolarité : d'un côté, l'amélioration de la santé et de la sécurité de la population (travailleurs et grand public), l'amélioration de la protection des milieux, la maîtrise des substances toxiques, persistantes, bioaccumulables, etc. ; et, de l'autre, « le maintien d'une industrie chimique compétitive et innovatrice en Europe, le maintien d'un niveau d'emploi élevé », etc.

À l'automne 2005, le projet de règlement REACH n'était pas encore achevé, les conflits au sein du Parlement européen ayant retardé sa rédaction. Les deux commissions concernées du

Parlement, celle de l'environnement et celle de l'industrie, qui se disputaient la compétence du dossier, n'ont pas amélioré leurs rapports à cette occasion... Du coup, la première lecture du texte devant le Parlement, qui devait intervenir avant les élections européennes de juin 2004, a été reportée, en principe avant la fin 2005. Ce sera l'occasion d'une guerre d'amendements où l'essentiel se décidera.

Les batailles que j'ai dû mener au sein du Parlement français à la fin des années 1990 pour créer l'agence vont tout simplement recommencer à l'échelle de l'Europe. Comme le souligne opportunément André Cicollela, « il faut espérer que la pression des citoyens européens se manifeste de façon suffisamment forte pour que le point de vue de la santé l'emporte ¹³ ».

13 André CICOLLELA, « Nous sommes tous chimiquement contaminés », *Le Monde*, 13 octobre 2005.

Épilogue

Une fin qui aura des suites

Le 25 septembre 2005 au soir, je prends le train en gare de Mouans-Sartoux pour Paris. Je me rends au conseil d'administration de l'agence qui doit se tenir le lendemain.

Dans mon esprit, les questions se bousculent, je vais avoir la nuit pour les examiner. Pour le moment, sur le quai, je prends le temps de savourer le plaisir de regarder le train arriver... Un train en gare de Mouans-Sartoux ! Je ne m'en lasse pas. Après trente années de combat pour obtenir son retour. Celui-ci doit beaucoup à Michel Vauzelle, le président de la région, qui a su résister aux moqueries et aux quolibets de l'opposition de droite, laquelle se gaussait en nous accusant de vouloir « jouer au petit train électrique ». Elle nous objectait en particulier que la ligne SNCF ne serait pas assez fréquentée pour être rentable. Or, six mois après sa mise en service, la fréquentation dépasse de loin les objectifs les plus optimistes. Il est même fréquent de voir les voyageurs prendre le train sans billet, tout simplement parce que le distributeur automatique est vide, victime de son succès ! La Côte d'Azur a privilégié le « tout automobile » pendant cinquante ans. Aujourd'hui, elle souffre de l'encombrement permanent sur ses routes, les centres des grandes villes sont devenus inaccessibles et la pollution est excessive. La réouverture de la ligne TER-SNCF Grasse-Cannes-Nice, après soixante-sept années de fermeture, et la mise en chantier du tramway de Nice (malgré les déboires judiciaires que connaît ce dossier) sont une première réponse à la situation catastrophique des déplacements dans le département.

Devenu un usager habituel de la ligne pour rejoindre Cannes, Marseille ou Paris, je ne peux m'empêcher de ressentir un vrai bonheur à chaque fois. Quand j'entends le train, c'est moi qui siffle.

Le train gagne de la vitesse. Mes pensées reviennent à l'agence... L'AFSSE devient donc l'AFSSET, une nouvelle charge, énorme, va peser sur ses épaules encore frêles. C'est peut-être l'assurance de la pérennité de la sécurité sanitaire environnementale en France. Ce n'est pas rien, mais les moyens doivent suivre et la finalité de l'agence doit être réaffirmée. Je le dirai avec force demain lors du conseil d'administration. On nous permet d'intégrer dix chercheurs supplémentaires, c'est encore très peu. Trop peu. Il faudra avoir le courage d'exiger le renforcement de l'agence avec les laboratoires et les chercheurs aujourd'hui dispersés dans une pléiade d'organismes. Le débat très vif que nous avons eu au Parlement, lors de la création de l'AFSSE, sur l'articulation avec des organismes tels que l'INRS, l'INERIS et d'autres institutions n'est pas clos. Il est temps, à présent, d'apporter moyens et cohérence au dispositif de sécurité sanitaire. D'ailleurs, la loi votée par le Parlement prévoit explicitement dans son article 3 que, deux années après son entrée en activité, l'agence doit remettre au gouvernement un rapport sur la rationalisation du système national d'expertise dans son domaine de compétence. Nous y sommes.

Tirer les leçons des dernières crises sanitaires et des catastrophes qui n'ont pas suscité de réaction assez rapide, c'est aussi imaginer au sein de l'AFSSE une cellule de veille proprement environnementale qui n'attend pas, pour se saisir d'un problème, qu'une courbe de maladies ou de décès fasse l'objet d'interrogations. En proposant cela au conseil d'administration, je ne ferais que reprendre l'idée que j'avais soumise à Dominique Voynet lors de l'élaboration de la proposition de loi créant l'agence, en 1999. Il s'agissait alors de créer un organisme dont la mission aurait été, entre autres, d'analyser des modifications de l'environnement comme les accidents climatiques, les transformations de la végétation naturelle dans la mer ou sur la terre (disparition de certaines

espèces, mutations, invasions...) ou les conséquences des grands incendies.

Effectuer une surveillance et une observation permanentes de l'état de l'environnement permettrait de recueillir les données le concernant, de rassembler et actualiser les connaissances scientifiques sur les risques environnementaux et d'étudier les bilans d'intervention des services de l'État dans ce domaine. Cette cellule de veille devrait proposer à l'agence toute action nécessaire pour identifier les causes d'une modification de l'état de l'environnement, notamment en situation d'urgence, et d'étudier ses conséquences sur la santé.

Enfin, une nouvelle préoccupation émerge dans la nuit et les soubresauts du train qui file vers Paris. Le conseil d'administration de l'agence va être renouvelé par un prochain décret, qui paraîtra avant la fin de l'année 2005. Je connais peu les ministres en fonction qui dirigent les tutelles de l'AFSSET. Au moment où j'écris ces lignes, Nelly Olin, la nouvelle ministre de l'Écologie, à qui j'ai écrit au début de l'été pour obtenir un rendez-vous, vient de me proposer de me recevoir le 1^{er} décembre 2005. J'ai hâte de lui exposer mes préoccupations concernant l'agence et ma vision des problèmes.

Xavier Bertrand, le ministre de la Santé qui a succédé à Jean-François Mattéi, pourra s'appuyer sur l'avis de son directeur général de la santé, Didier Houssin, qui m'a reçu et écouté avec beaucoup d'attention peu après sa nomination. Je ne connais pas du tout Gérard Larcher, le ministre du Travail qui exerce lui aussi désormais sa tutelle sur l'agence depuis qu'elle est devenue l'AFSSET. Tous les trois auront-ils, comme leurs prédécesseurs, la consigne de m'écarter du conseil d'administration, ou bien le gouvernement s'est-il fait à l'idée de me voir siéger en son sein ?

À travers la vitre du train, j'observe les innombrables toits de garages et d'usines en plaques de fibrociment ondulées quand nous traversons une ville. Elles contiennent un important taux d'amiante. Les plans de prévention et l'information de la population sur les risques liés aux matériaux amiantés encore présents dans notre environnement quotidien sont toujours très

insuffisants. La gestion de ce risque parfaitement connu relève des ministères concernés (ceux de la Santé, du Logement, etc.), et non de l'agence, qui doit s'en tenir à sa mission d'évaluation, mais la situation me navre. Il est évident que, tôt ou tard, des responsables devront s'expliquer sur le fait qu'en refusant de prendre ce problème à bras-le-corps, notamment en commençant par dresser un inventaire des lieux amiantés et en diffusant une information expliquant à tous les gestes à éviter (comme percer un simple trou dans une plaque de fibrociment ou l'abriter comme je l'ai déjà vu faire par des bricoleurs), ils auront contribué à laisser des gens s'exposer.

Dans la nuit qui est tombée, le train traverse de nouvelles villes. Les rues éclairées jaillissent et filent sous mon regard, ouvrant de brusques perspectives pour les refermer aussitôt. Je me laisse étourdir et je repense au jour où, il y a huit ans, les députés Verts me proposaient de suivre les dossiers de la sécurité sanitaire. Ma perplexité d'alors ne me laissait pas imaginer les passions que j'allais y rencontrer, ni le parcours semé d'obstacles et d'embûches en tout genre, les doutes, les moments d'enthousiasme (plus rares, mais bien réels)... Désormais, pour l'agence, débute un long combat contre les crises sanitaires, avec davantage de moyens pour les affronter.

En pénétrant dans la salle du conseil d'administration de l'agence, le lendemain, l'ambiance paraît au premier abord la même que d'habitude. Mais je m'aperçois vite que les représentants des différents ministères sont moins crispés qu'à l'accoutumée. Des sourires s'affichent spontanément. Peut-être parce que le ciel et l'avenir de l'agence se sont éclaircis. L'AFSSET figure, bien entendu, au premier point de l'ordre du jour... Tout le monde est ravi de ce renversement de situation complètement inattendu. J'ignore en revanche comment réagissent les responsables de l'INRS, qui vont désormais devoir travailler étroitement avec nous. Je pense aussi aux chercheurs qui en dépendent : lorsqu'ils travailleront au sein des groupes d'expertises de l'AFSSET, ils pourront le faire sans avoir à se soumettre aux orientations habituelles de leur direction.

Une autre grande nouvelle nous attend : nous apprenons que l'autorisation vient d'être donnée au président du conseil d'administration de signer un bail pour trois mille mètres carrés de locaux ! L'agence n'habitera donc plus chez sa grande copine l'AFSSA, laquelle devra abandonner quelques illusions à son sujet... Nous resterons à Maisons-Alfort, mais deux kilomètres plus loin.

Les échanges roulent sur d'autres sujets. José Cambou, secrétaire nationale très active de l'association France Nature Environnement, fait remarquer que les multiples saisines de l'agence pour donner des avis sur des textes réglementaires qui relèvent de la gestion des risques (demandes que l'on peut déjà trouver contestables au regard du rôle de l'agence) devraient au moins être rendues publiques. Les avis sur les décrets sont en effet confidentiels et l'on est plusieurs à s'en offusquer. Ce manque de transparence des avis rendus par l'agence est contraire à sa vocation. Elle ne permet pas aux citoyens ou aux journalistes de comparer ces avis argumentés et les décrets ou les circulaires qui sont ensuite pris, ces derniers semblant alors avoir reçu la caution de l'agence, même quand ils s'en écartent sensiblement... Le président Guy Paillotin appuie son propos en signalant qu'aux États-Unis, dans notre domaine, tout échange professionnel réunissant plusieurs spécialistes doit nécessairement être consigné pour être rendu public. Cette déclaration prendra un relief particulier après qu'il aura dénoncé lors d'un colloque au Sénat, en octobre 2005, les conditions d'expertise qui ont présidé au rapport de l'agence sur la téléphonie mobile. Je dois dire que durant quelque temps j'ai craint que cet homme, compte tenu des hautes fonctions qu'il a occupées dans le nucléaire où la discrétion et les pressions sont redoutées des ministres eux-mêmes, verrouille le conseil d'administration ou s'efforce de le neutraliser. Après trois années passées à observer cet homme, il restera pour moi une énigme. En fait, je ne serais pas étonné qu'il apprécie énormément l'indépendance de cette agence, qui n'est peut-être pas tout à fait celle qu'il a pu connaître au Commissariat à l'énergie atomique. Je l'ai vu parfois s'adresser avec toute la véhémence nécessaire aux représentants des tutelles.

Autre nouvelle d'importance : l'agence va vivre son premier procès. Elle vient d'être assignée par les fabricants d'appareils destinés à mesurer les taux de plomb dans les habitations. Nous avons, en effet, fait mener une expertise sur ces appareils et les conclusions ont fait ressortir qu'ils n'étaient pas toujours fiables. Je me souviens que lors de mon voyage aux États-Unis, en 1998, les responsables de l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) m'avaient conseillé de recruter au sein de l'AFSSE autant de juristes que de chercheurs. Je le dis à mes collègues du conseil d'administration. Lorsque nos recommandations déplairont aux industriels, ils nous attaqueront, lorsqu'elles seront jugées trop timides, ce sont les associations qui nous poursuivront. C'est ainsi.

Une troisième étude sur la téléphonie mobile a été sollicitée par le gouvernement cet été. J'indique que ces demandes réitérées sont le signe des craintes suscitées par un phénomène qui touche tous les Français. Et je rappelle que si le problème sanitaire surgit, les victimes rechercheront des responsables. François Desriaux souligne à cette occasion l'indispensable contrôle de l'indépendance de l'expertise. La remarque est opportune : la première expertise de l'AFSSE a laissé un souvenir douloureux et instructif.

Ma proposition de créer au sein de l'agence une cellule de veille environnementale, soutenue par d'autres membres du conseil d'administration, semble approuvée par le président. Je serais ravi qu'elle soit suivie d'effet. Puis, nous faisons le point sur les travaux et recherches en cours : éthers de glycol, composés organiques volatils, cyanobactéries et plusieurs autres encore. Parmi ces derniers, l'agence devra établir des valeurs toxicologiques de référence, notamment sur les « reprotoxiques ». Il s'agit d'une mission essentielle, qui aura des répercussions très importantes en termes de prévention. La directrice générale, Michèle Froment-Védrine, revient à ce propos sur la nécessité d'assurer l'indépendance de l'expertise. J'y fais écho immédiatement.

Le directeur adjoint, Antoine Pitti-Ferrandi, nous annonce qu'il n'a pas sollicité le renouvellement de son détachement auprès de l'AFSSE. Après plus de trois années passées à l'agence, il nous

quitte. Les termes dans lesquels il évoque son départ résument parfaitement les difficultés rencontrées, mais aussi nos efforts incessants pour les surmonter : « Cette agence créée au plan législatif en mai 2001, sur une proposition parlementaire, après des débats longs et difficiles, a rencontré depuis des obstacles nombreux et variés sur le plan institutionnel et administratif, alors qu'elle devait affronter très vite des problèmes scientifiques qui ne sont pas des plus simples, loin s'en faut : longue attente de son décret statutaire (mars 2002), puis la nomination des membres de son conseil d'administration et de son conseil scientifique (novembre 2002), durcissement considérable et durable de la contrainte budgétaire générale, contestation permanente de l'insertion de la nouvelle venue dans le paysage institutionnel, chevauchements de compétences avec des organismes voisins, difficultés de coopération avec les organismes qui devaient apporter leur "concours permanent", doutes persistants sur la viabilité d'un si petit établissement public, problèmes de locaux de bureaux, etc.

« L'intelligence, la compétence, la ténacité, la bonne volonté, le sentiment de participer à une œuvre des plus utiles, l'appui de plusieurs cadres supérieurs et fonctionnaires de rangs divers dans les administrations de tutelle, les interventions des administrateurs de l'agence ont permis à l'équipe interne qui se constituait progressivement de surmonter les épreuves rencontrées et continueront, du moins je l'espère, à produire une mobilisation maximale des personnels de l'agence et de la plupart de ses partenaires. » Auparavant, Antoine Pitti-Ferrandi avait tenu avec beaucoup de sincérité et d'émotion à rendre hommage à ses collègues, avec lesquels il avait « contre vents et marées » fait de son mieux pour initier et développer l'agence. Faut-il préciser que je partage totalement ses sentiments ?

À 12 h 30, je quitte le siège de l'AFSSE le cœur bien plus léger que d'habitude, avec le sentiment du devoir accompli. Toutefois, je sais que les embûches et les pièges que l'agence rencontrera seront toujours nombreux. L'AFSSE reste une cible pour ceux qui ne se font pas à l'idée de voir mis sur pied un dispositif de sécurité

sanitaire de l'environnement indépendant. Pour nous qui la défendons, ce sera un combat permanent. J'ignore si, dans les années qui viennent, je serai encore présent au sein de l'AFSSET car je pense que des pressions s'exerceront au moment du prochain renouvellement du conseil d'administration pour qu'on ne m'y reconduise pas. Mais je tiens à dire que ce livre n'aurait pas pu exister si je n'avais pas vécu de l'intérieur le développement de l'agence — or cela n'aurait pas été possible sans l'Association des maires de France qui m'a désigné pour les représenter.

Mes pensées vont vers Mouans-Sartoux et vers Zoé, ma petite-fille venue au monde il y a quelques mois. Elle hérite, avec tous les enfants de sa génération, d'une Terre bien abîmée, où les risques environnementaux seront permanents. Il leur reviendra de faire les choix qui permettront d'assurer la survie de la planète. Nous, nous n'en sommes encore qu'à parer au plus pressé.

Paris-Mouans-Sartoux, octobre 2005.

Index

- 1,4-dichlorobenzène, 194
- Agent orange, 208, 209, 210
- Air, 137-140, 154-155, 168, 187, 192, 212
- Aliments, 5, 15, 26, 28, 37, 77, 83, 85, 86, 113, 162, 173, 174, 175, 177, 213
- Allergies, 9, 154, 202
- Aluminium, 113, 168, 213
- Alzheimer, 9, 168, 213
- Amiante, 8, 24, 26, 28, 42, 52, 56, 72, 77, 79, 102, 108, 113, 151, 180, 198, 204, 205, 206, 207, 213, 215, 216, 223
- Asthme, 9, 76, 168, 169, 203
- Atrazine, 177, 178
- Automobile, 135, 168, 221
- Biocides, 91, 168, 181
- Boisson, 190
- Boues de stations d'épuration, 83
- Bracelet de détention à domicile, 195
- Bronchites, 173, 202, 203
- Bruit, 95, 110, 163, 164
- Cadmium, 82, 87, 176, 213
- Cancer, 87, 98, 102, 118, 120, 121, 165, 176, 198, 201, 204, 217
- Cancérigène, 118, 194, 207
- Canicule, 10, 45, 137, 139, 141, 142, 146, 147, 148, 149, 154, 155, 157, 197
- Centrales nucléaires, 141
- Colles, 39, 161, 194
- Cyclohexane, 194
- Dés herbants, 175, 177-178, 210-211
- Dioxine, 16, 162, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 219
- Eau, 5, 20, 32, 52, 72, 86, 87, 130, 131, 132, 140, 157, 162, 170, 177, 190, 191, 213
- Engrais, 80, 176
- Épandage, 80, 83, 191, 192, 193
- Ethers de glycol, 8, 79, 185, 186, 187, 208, 226
- Expositions professionnelles, 170
- Fipronil, 179, 187, 188, 189, 190
- Fongicides, 175, 176

- Fours à micro-ondes, 94
Fruits, 86, 175
- Gaücho, 179
Gêne respiratoire, 83, 130, 138,
140-143, 154, 168, 178, 191
- Hormones, 202
Hydrocarbures aromatiques
polycycliques (HAP), 129, 133,
169
- Incinérateurs, 162, 168, 211-212
Insecticides, 161, 168, 175, 178,
190
Irritabilité, 82, 162
- Lait, 86, 188, 211
Légumes, 86, 175
Leucémie, 97, 98, 102, 169, 175,
178, 194, 210
Lignes à haute tension, 98, 106
Lindane, 178, 179
Lobbies, 18, 23, 25, 30, 43, 53, 95,
111, 155, 197, 217, 218
Lobbying, 14, 16, 18, 59, 60, 103,
107, 111, 116, 117, 123, 134,
163, 170, 174, 197, 198, 199, 218
Lymphome, 29, 178
- Maladies neurodégénatives, 9
Maladies professionnelles, 43, 72,
206, 207, 216
Médicaments, 19, 24, 26, 28, 32,
37, 122, 136, 143, 185, 189, 201,
213
Mercure, 24, 82, 83, 84, 85, 87,
143, 161, 179, 213
- Métaux lourds, 34, 82, 83, 87, 91,
175, 212
Migraine, 99, 111, 162
Moquettes, 161
- Neurotoxiques, 9, 24, 129, 161,
188, 213
Nucléaire, 33, 34, 35, 36, 43, 47,
48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 57,
58, 61, 63, 171, 225
- OGM (organismes génétiquement
modifiés), 16, 25, 36
Ondes électromagnétiques, 94, 95,
96, 103
Ozone, 135, 136, 137, 139, 140,
142, 152, 153
- Parkinson, 9
Peintures, 86, 87, 161, 187, 194
Perturbateurs endocriniens, 188,
208, 213
Pesticides, 80, 86, 91, 168, 169,
174, 175, 176, 177, 178, 179,
180, 181, 191, 211, 213
Phtalates, 168, 213
Plomb, 13, 82, 87, 213, 226
Plombages, 83, 84
Poisson, 83, 84, 85, 87, 175, 194,
208
- Radon, 48
Régent TS, 179
- Solvants, 86, 138, 161
- Tabac, 200, 202
Tabagisme passif, 201
- Tchernobyl, 47, 49, 52, 79
Téléphones mobiles, 94, 97, 99,
101, 112
Travail, 11, 14, 18, 21, 23, 30, 33,
39, 43, 49, 66, 69, 72, 73, 74, 77,
92, 96, 104, 106, 126, 134, 158,
163, 164, 165, 167, 171, 172,
- 173, 178, 182, 183, 184, 186,
188, 190, 192, 206, 215, 216, 217
Triazines, 177, 178
- Vache folle, 8, 16, 32, 86
Vagues de chaleur, 136, 147, 149,
153, 158
Viande, 211

Table

Introduction	7
1. L'Agence de sécurité sanitaire qui fait peur	11
<i>Un accouchement difficile</i>	11
<i>Vers une démocratie sanitaire ?</i>	17
<i>Le livre qui fait grincer des dents</i>	20
<i>La loi enfin discutée en commission</i>	26
<i>Les députés comme un seul homme</i>	28
<i>Les sénateurs préparent l'accouchement</i>	31
<i>Tir de barrage</i>	35
<i>La curieuse attitude de Dominique Voynet</i>	37
<i>L'Assemblée nationale parachève la loi</i>	42
2. Un combat homérique contre le lobby nucléaire	47
<i>« Il est fou... »</i>	47
<i>Mon propre groupe s'effrite</i>	51
<i>Pas d'évaluation indépendante pour le nucléaire militaire ?</i>	54
<i>Le coup du soir</i>	57
<i>L'AFSSE et l'IRSN échappent au pire</i>	61
3. L'art de la paralysie	65
<i>Un bébé qui attire tous les regards</i>	66
<i>Législatives : l'échec à six cents voix près...</i>	71
<i>Comment je me retrouve dans les pieds du gouvernement Raffarin</i>	75

	« Tout reste à faire... »	79
	Alerte au mercure et aux métaux lourds	82
	Une nomination qui dérange...	88
4.	L'agence fait ses premiers pas	91
	Pluie de saisines	91
	Les ondes électromagnétiques, un dossier déjà ancien	94
	L'effet des portables sur la santé : des études inquiétantes	97
	Téléphonie mobile : des enjeux économiques trop lourds ?	102
	Gérer le risque environnemental ou l'évaluer, il faut choisir	107
	Une conférence de presse très tendue	109
	Volée de bois vert	114
	Le scientifique doit se nourrir d'incertitudes	118
	Une recherche asservie	121
5.	Contre vents et marées	125
	Galettes empoisonnées : la marée noire du Prestige	125
	Des hydrocarbures cancérigènes	129
	Pollution des plages : une circulaire qui fera date	131
	Les risques de la pollution par l'ozone	135
	La canicule de l'été 2003 : une catastrophe prévisible ?	137
	L'hécatombe d'août 2003	140
	Le déni et les vrais chiffres : plus de 15 000 morts	144
	Quelques enseignements fondamentaux de la canicule	148
	La pollution atmosphérique, responsable majeur — et oublié — de la mort et des maladies	152
6.	Où donner de la tête ?	157
	Climatisation à risques et appartements toxiques	157
	Manches retroussées	161
	Le bruit, une pollution encore trop sous-estimée	163
	Recherches tous azimuts	165
	Le Plan environnement-santé	167

	Principe de précaution ou « risque zéro » ?	171
	Pesticides dans les aliments...	174
	... et dans l'eau	177
7.	Un avenir très incertain	181
	Une disparition clairement demandée	181
	Éthers de glycol	185
	Fipronil : le biocide neurotoxique	187
	Les antiparasitaires qui tombent du ciel	191
	Les bracelets du futur	194
8.	La peur des procès	197
	Les lobbies des grands pollueurs	197
	Tabac, la course au massacre	200
	Les procès à venir et le scandale de l'amiante	204
	L'horreur de l'« agent orange »	208
	Incinérateurs et dioxine : l'exception française	211
	Des nouvelles très inattendues	215
	Le programme REACH	218
	Épilogue : Une fin qui aura des suites	221
	Index	229



BUSSIÈRE
GROUPE CPI



Composition Facompo, Lisieux
Impression réalisée par Bussière
à Saint-Amand-Montrond (Cher).
Dépôt légal du 1^{er} tirage : novembre 2005.
Suite du 1^{er} tirage (2) : décembre 2005.
N° d'impression : 054697/1.
Imprimé en France